

UNIVERSITY OF TORONTO



3 1761 0005360 3

13-3-1



Association Saint-Jean-Baptiste
DE MONTRÉAL



RECUEIL · SOUVENIR

DES

FÊTES DU 75^{ème} ANNIVERSAIRE

JUIN 1909

ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

49 et 51, rue Saint-Paul

MONTRÉAL

1910

FÊTES DU 75^e ANNIVERSAIRE
DE
L'ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE
DE MONTRÉAL

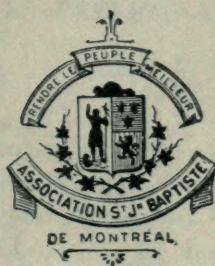
JUN 1909

— RECUEIL = SOUVENIR —

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G.-A. MARSAN, avocat

Secrétaire-général de l'Association



ARBOUR & DUPONT, IMPRIMEURS-ÉDITEURS

419 et 421, rue Saint-Paul

MONTRÉAL

1910





Enregistré conformément à la loi du Parlement du Canada, concernant les droits d'auteur, en l'année 1910, par GEORGES-AVILA MARSAN, avocat, de la Cité de Montréal, au Ministère de l'Agriculture, à Ottawa.

F
5450
S 58274

ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE

DE MONTREAL

FÊTES DU 75^e ANNIVERSAIRE

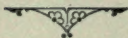
EN JUIN 1909

NOTES PRÉLIMINAIRES

Sous cette rubrique nous publions comme préparation au récit des *Fêtes du 75^e anniversaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste*, d'abord les comptes-rendus officiels des diverses assemblées de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal et du Comité général formé en vue des célébrations de juin 1909, puis ceux des Comités spéciaux qui se sont occupés des finances, de la messe, de la procession du 24, des feux de la Saint-Jean, des amusements, de la presse, du Monument La Fontaine, du Congrès National, et enfin du Comité spécial dit des invitations, avec une liste officielle des principaux invités. Nous donnons

ensuite quelques-unes des lettres reçues à cette occasion, choisies parmi les plus marquantes. — Nous n'ignorons pas qu'en tout cela les redites sont inévitables, et que, malgré notre bonne volonté, dans nos comptes-rendus et nos listes il se pourra glisser quelques lacunes et quelques oublis. On nous les pardonnera, ayant égard à notre intention générale qui est certes de rendre à chacun selon son dû.

Si ces notes préliminaires sont un peu chargées, c'est que beaucoup de travail s'est fait en vue des fêtes, et nous avons cru qu'il n'en fallait rien omettre dans ce rapport officiel. Il y a des actes et des noms que l'histoire se doit d'enregistrer. Nous avons tâché de n'y point faillir.



**Assemblées de l'Association Saint-Jean-Baptiste
et du Comité général, pour la préparation
des Fêtes de Juin 1909**

LE 11 OCTOBRE 1907, à une assemblée du bureau de Direction de l'Association, tenue au Monument National, sous la présidence de M. H. Laporte, président général, il est proposé par M. L.-G.-A. Cressé, secondé par l'honorable M. L.-O. David : " Que l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal célèbre avec autant d'éclat que possible le 75^e anniversaire de sa fondation ; que cette fête ait lieu les 23 et 24 juin 1909, et qu'un comité composé des officiers généraux de l'Association, avec pouvoir de s'adjoindre d'autres personnes, soit nommé pour organiser cette fête. — " Que toutes les Sociétés Saint-Jean-Baptiste du district de Montréal soient spécialement invitées à se joindre à l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour la célébration de cette fête, et que le secrétaire-général soit autorisé à se mettre en communication avec ces sociétés locales le plus tôt possible ". Adopté.

LE 12 AVRIL 1908, à une assemblée conjointe du Bureau de l'Association Saint-Jean-Baptiste et des officiers de sections, tenue au Monument National, sous la présidence de M. J.-C. Beauchamp, président général. " il est unanimement résolu par l'assemblée de ratifier la résolution du Bureau de Direction en

date du 11 octobre 1907, relativement à la célébration du 75e anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste, et qu'au Comité général de l'organisation de la dite fête, composé des officiers généraux de l'Association, soit adjoint les présidents des sections — le dit Comité général ayant le droit de s'adjoindre d'autres personnes ”.

LE 26 AVRIL 1908, à une assemblée conjointe du Bureau de Direction de l'Association Saint-Jean-Baptiste et des officiers de sections, tenue au Monument National, sous la présidence de M. J.-C. Beauchamp, président-général, la résolution suivante est adoptée : “ Relativement aux fêtes du 75e anniversaire de la fondation de l'Association en 1909, sur proposition de M. L.-G.-A. Cressé, secondé par MM. A. Prudhomme et Alban Germain, il est résolu de constituer les sous-comités suivants : 1o Sous-comité de la convention, lequel devra voir à la rédaction du manifeste et du programme des fêtes, décidera des questions d'importance vitale pour l'avenir de la race en Amérique qui devront être traitées à la convention, et devra voir à la publication du compte rendu de la démonstration ; 2o Sous-comités des finances, qui devra se charger de prélever des souscriptions parmi les citoyens ; 3o Sous-comité des invitations ; 4o Sous-comité de réception ; 5o Sous-comité des transports ; 6o Sous-comités des insignes ; 7o Sous-comité des banquets ; 8o Sous-comité des orateurs ; 9o Sous-comité des amusements ; 10o Sous-comité de la procession ; 11o Sous-comité du feu d'artifice ; 12o Sous-comité des feux de la Saint-Jean ; 13o Sous-comité des œuvres de l'Association ; 14o Sous-comité de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste (section des Dames) ; 15o Sous-comité de la presse, — ces sous-comités ne devant pas être composés de moins de dix membres, et le président-général, le secrétaire-général et le secrétaire-trésorier, formant de droit partie de tous les sous-comités ”.

LE 30 OCTOBRE 1908, à une assemblée spéciale du Bureau de Direction de l'Association Saint-Jean-Baptiste, tenue au Monument National, sous la présidence de M. J.-J. Beauchamp, vice-président-général, pour prendre en considération le projet de la célébration du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association, sont présents : Hon. L.-O. David, MM. Thomas Gauthier, L.-G.-A. Cressé, P. Patenaude, L.-J. Tarte, A. Gagnon et G.-A. Marsan, qui forment le quorum du Bureau. — Après discussion, il est résolu : “ Conformément au rapport du Comité spécial nommé pour la préparation du programme des fêtes du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association, adopté à la dernière assemblée, qu'il soit convoqué une assemblée publique à laquelle seront invités tous les officiers des sections et des divisions, nos évêques, les curés des différentes paroisses de cette ville, le maire et les échevins, le recteur de l'Université Laval, les sénateurs, les conseillers législatifs et les députés de cette ville, les officiers des sociétés médicales et des différentes sociétés de bienfaisance et de mutualité, les anciens membres du Bureau de Direction, les officiers de la Chambre de Commerce, les juges, les membres du Conseil du Barreau, les membres de la Chambre des Notaires, les officiers des principaux corps publics et en général les principaux citoyens en état d'aider à la célébration du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association, et que cette assemblée soit tenue au Monument National, dimanche, le 15 novembre prochain, à 8 heures p. m., afin de consulter les personnes invitées à cette assemblée sur la manière de célébrer le 75^e anniversaire de la fondation de l'Association, les avis de convocation ne devant pas être envoyés plus tard que le 10 novembre prochain ”. — La lettre suivante fut en conséquence adressée aux personnes mentionnées dans la précédente résolution :

Cher Monsieur,

Le Bureau de Direction de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal vous prie d'assister à une assemblée publique qui aura lieu au Monument National, le dimanche soir, 15 novembre courant, à 8 heures précises, afin de délibérer sur l'opportunité de célébrer le 75^e anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Les directeurs de cette Association n'ont pas voulu entreprendre d'organiser de grandes fêtes comme celles de 1874 et 1884 sans consulter les principaux citoyens et sans être sûrs d'avoir leur approbation et leur appui. Vous êtes donc prié instamment d'assister à cette importante réunion et de nous faire connaître vos vues sur cette question.

J.-C. BEAUCHAMP, président-général.

G.-A. MARSAN, secrétaire-général.

Montréal, 5 novembre 1908.

ASSEMBLEE SPECIALE DU 15 NOVEMBRE 1908. — Rapport d'une assemblée spéciale des membres de l'Association du 15 novembre 1908, tenue au Monument National, conformément à une résolution du Bureau de Direction en date du 30 octobre 1908, sous la présidence de M. J.-C. Beauchamp, président-général. — Etaient présents : MM. J.-J. Beauchamp, vice-président, M. l'abbé S. Charrier, curé de Saint-Jacques, R. P. E. Piché, curé de Saint-Georges, MM. F.-L. Béique, L.-O. David, H. Laporte, A. Prud'homme, G. Desserres, S.-D. Vallières, P. Patenaude, G.-A. Marsan, avocat, A. Gagnon, Dr C. Bernier, L.-A. Lapointe, Philippe Hébert, P.-B. Mignault, C. R., J.-A. Boucher, Ludger Gravel, E. Tétrault, Elzéar Bélanger, S. Coté, Marcel Beullac, E.-R. Gareau, E. Chaussé, A. Cholette, J.-C. Lamothe,

S. Robitaille, Duncan McDonald, W. David, M.-L.-J. Lacasse, G. Desaulniers, Alban Germain, Jos. Comte, Aug. Comte, L.-C. De Tonnancourt, Chs Langlois, Dr J.-G.-A. Gendreau et autres. — Le président expose d'abord le but de l'assemblée, qui est de consulter les personnes présentes sur l'opportunité de célébrer le 75^e anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste au mois de juin 1909. — M. l'abbé S. Charrier, curé de Saint-Jacques, se déclare en faveur de la célébration des fêtes, où toute la grande famille canadienne serait conviée, des Etats-Unis, de l'Acadie et d'ailleurs, ajoutant en terminant : " Vous pouvez compter sur l'appui entier et complet du clergé qui paiera de sa personne s'il le faut pour mener à bien cette fête patriotique ". — Le R. P. E. Piché, curé de Saint-Georges, se déclare également en faveur de la célébration du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association par de grandes fêtes, dans le but d'affirmer nos droits, de nous faire mieux connaître et mieux aimer le Canada. — M. Gonzalve Desaulniers émet l'idée de commémorer le 75^e anniversaire par la fondation d'un Musée National qui resterait comme une manifestation permanente de la vitalité de notre race.—M. S. Côté propose, secondé par M. le Dr C. Bernier, et il est unanimement résolu : " Que cette assemblée approuve en principe le projet de célébrer, en juin 1909, le 75^e anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et qu'il soit laissé à un comité général de décider la forme que devra prendre cette célébration ". — Prennent ensuite successivement la parole : MM. E. Tétrault, A. Germain, P.-B. Mignault, Philippe Hébert, F.-L. Béique. L.-A. Lapointe. H. Laporte et autres. — La résolution suivante est ensuite unanimement adoptée : " Proposé par MM. P.-B. Mignault, et Philippe Hébert, secondé par MM. F.-L. Béique et J.-C. Lamothe et résolu, qu'il soit nommé un Comité général d'organisation composé du président-général, du grand aumônier, du président et du chapelain de chacune des sections de l'Asso-

ciation Saint-Jean-Baptiste, du maire et du président de la Commission des Finances de la Cité de Montréal, des présidents des Chambres de Commerce, des présidents des sociétés ouvrières, athlétiques, de bienfaisance et de mutualité, de langue française, d'un représentant du Barreau, de la Chambre des Notaires, du Corps médical, du Bureau des Ecoles Catholiques et de l'Université Laval de Montréal, avec pouvoir de s'adjoindre, et que ce Comité général soit chargé d'élaborer le programme de fêtes du 75e anniversaire et de voir à son exécution, avec instruction de faire rapport sous le plus court délai possible ”.

ASSEMBLEE SPECIALE DU 11 DECEMBRE 1908. — Rapport d'une assemblée du Comité général d'organisation des fêtes du 75e anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste, tenue au Monument National, le 11 décembre 1908, à huit heures p. m., sous la présidence de M. J.-C. Beauchamp, président-général. — Sont présents : L'hon. M. F.-L. Béique, MM. J. Descarries, M. P. P., C. A. Chouillou, P. Patenaude, Philippe Hébert, H. Scott, G. A. Marsan, A. Gagnon, L.-J. Lacasse, A.-F. Révol, J. Martel, A. Bossé, A. Leclair, président de la section Sainte-Elizabeth du Portugal, J.-B. Beaudry, président de la section Saint-Edouard, Révérend Père Dion, curé de Notre-Dame de Grâces, Henri Auclair, de la section Saint-Jacques, Joseph Ainey, Jos. Métivier, Rvd Carrières, président du Club Champêtre Canadien, J. C. Lamothe, président de la section Saint-Louis, Mesdames F.-L. Béique, Rottot, Gérin-Lajoie Bouthiller et Auclair, représentant la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, et autres. — Les minutes de l'assemblée générale des citoyens, convoquée au Monument National le 15 novembre 1908, pour l'organisation des fêtes du 75e anniversaire de la fondation de l'Association, sont lues et adoptées. — Le président-général remercie les membres de la Fédération Nationale Saint-Jean-

Baptiste, section des dames de l'Association, qui ont bien voulu honorer de leur présence l'assemblée convoquée pour jeter les bases des fêtes du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association, et étant donné les œuvres déjà accomplies par la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, le président-général conclut, au milieu des applaudissements de l'auditoire, qu'avec l'aide des membres de la Fédération Nationale, les fêtes du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association ne peuvent manquer d'avoir beaucoup d'éclat et réussir au-delà de toute prévision.— Sur proposition de M. Jérémie Décarrie, M. P. P., il est résolu d'adjoindre au comité général d'organisation les messieurs dont les noms suivent : MM. Philippe Hébert, G. Désaulniers, C. R., Hon. F.-L. Béique, M. H. Laporte, M. L.-J. Tarte, Hon. T. Berthiaume, Eugène Guay, Hon. H.-T. Taschereau, juge en chef de la Cour d'Appel, M. l'échevin David, les présidents des divisions nord, est et ouest de l'Association, le Bureau de Direction de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste et les déléguées des sociétés affiliées à la dite Fédération, M. le chanoine G.-M. Lepailleur, Hon. L.-O. David, le R. P. Dion, MM. A. Gagnon, C.-A. Chouillou, Joseph Ainey, J.-C. Beauchamp, J.-C. Lamothe, P.-B. Mignault, Ludger Gravel, Duncan McDonald, et G.-A. Marsan, avec pouvoir de s'adjoindre. — Sur proposition de M. Jérémie Décarrie, M. P. P., il est également résolu de constituer un comité d'action, choisi parmi les membres du comité général d'organisation ; ce comité d'action devra voir à l'élaboration du programme pour l'organisation des fêtes du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association, avec instruction de faire rapport au Comité général ; le comité d'action devant se composer des personnes suivantes : MM. J.-C. Beauchamp, président-général, Hon. L.-O. David, Hon. F.-L. Béique, M. Philippe Hébert, le R. P. Dion, M. le chanoine Lepailleur, MM. C.-A. Chouillou, Jérémie Décarrie, M. P. P., G. Désaulniers, J.-C. Lamothe, P.-B. Mignault, Ludger Gravel, Joseph Ainey, A. Gagnon, Duncan McDonald et G.-A. Marsan, avec pouvoir de s'adjoindre. — Sur propo-

sition du R. P. Dion, secondé par M. J.-C. Lamothe, il est également résolu que le président-général de l'Association agisse comme président-général du Comité général d'organisation.

ASSEMBLEE DU 15 DECEMBRE 1908. — Assemblée du Comité d'action des fêtes du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, tenue au Monument National, le 15 décembre 1908, à 8 heures p. m. — L'assemblée s'ouvre sous la présidence de M. J.-C. Beauchamp, président-général. — Sont présents : Hon. F.-L. Béique, M. L.-O. David, R. P. Dion, MM. J.-C. Lamothe, Ludger Gravel, Philippe Hébert, A. Gagnon, Joseph Ainey, G. Désaulniers, P.-B. Mignault, C. R., D. Séguin et G.-A. Marsan. — Le secrétaire-général donne lecture de la résolution de l'assemblée spéciale tenue au Monument National le 11 décembre 1908, constituant le Comité d'action. — Sur proposition de M. G. Désaulniers, secondé par Ludger Gravel, M. Philippe Hébert, est nommé président du Comité d'action. M. Hébert remercie les membres de la marque de confiance qui lui est témoignée et les invite à faire connaître leurs vues sur l'élaboration d'un programme pour les fêtes du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association. Après discussion, le programme suivant est suggéré.

23 juin. — Dans l'après-midi : Ouverture du Congrès national. — Dans la soirée : Feux de la Saint-Jean et feux d'artifice sur l'île Sainte-Hélène et sur les rives du Saint-Laurent entre Montréal et Boucherville ; excursions en bateau ; invitation aux habitants des paroisses situées sur les deux rives du fleuve à illuminer leur maison et à faire briller les feux de la Saint-Jean.

24 juin. — Messe en plein air (si Mgr l'archevêque l'approuve) ; les sections s'y rendent en procession, tableaux et personnages historiques sous la direction d'un Comité spécial

nommé par le Comité général d'organisation. — Dans l'après-midi : Amusements, jeux athlétiques, pose de la première pierre d'un monument à La Fontaine, au Parc La Fontaine, discours patriotiques et musique. — Dans la soirée : Réunion des sections dans les différents squares publics sous la direction des présidents des divisions nord, est et ouest, musique ; promenade des membres des sections en tramways illuminés, décorés de drapeaux et d'oriflammes, illumination générale des maisons des citoyens.

25 juin. — Dans l'avant-midi : 2e séance du Congrès national. — Dans l'après-midi : 3e séance du Congrès national. — Dans la soirée : Grand banquet national.

26 juin. — Congrès général de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste. — La discussion sur l'élaboration du programme des fêtes du 75e anniversaire sera continuée le 18 courant, à 8 heures p. m., au Monument National.

ASSEMBLEE DU 18 DECEMBRE 1908. — Assemblée du Comité d'action des fêtes du 75e anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, tenue au Monument National le 18 décembre 1908, à 8 heures p. m., sous la présidence de M. Philippe Hébert, président du Comité d'action. Sont présents : Hon. F.-L. Béique, Hon. L.-O. David, M. le chanoine Lepaillieur, le R. P. Dion, MM. J.-C. Lamothe, J.-C. Beauchamp, A. Gagnon, G.-A. Marsan, P.-B. Mignault, A. Prudhomme, Thos. Gauthier et Mesdames F.-L. Béique et Bouthiller, représentant la Fédération Nationale. — Lecture des minutes du Comité d'action tenue au Monument National le 15 décembre 1908, lesquelles sont adoptées. — Le Comité remet à l'étude l'élaboration du programme des fêtes du 75e anniversaire, commencé à la réunion du 15 courant ; après discussion, le comité décide de

soumettre le programme suivant au Comité général d'organisation.

23 juin. — Dans l'après-midi : 1ère séance du Congrès national : projet d'organisation de toutes les sociétés de langue française en une société générale sous une forme fédérative, chaque société devant conserver son caractère particulier et son autonomie. — Dans la soirée : Concert auquel prendront part les principaux artistes canadiens-français, distribution de prix dans les écoles, feux de la Saint-Jean dans les trois divisions, aux endroits à être fixés par le comité des feux de la Saint-Jean.

24 juin. — Messe en plein air ; les officiers et les membres des sections s'y rendent en procession, avec tableaux et personnages historiques, sous la direction du Comité spécial de la procession. — Dans l'après-midi : Amusements, jeux athlétiques ; pose de la première pierre d'un monument à La Fontaine au parc La Fontaine, discours de circonstance et musique ; 2ème séance du Congrès : langue française, éducation, colonisation. — Dans la soirée : Réunion des sections dans les différents squares publics sous la direction des présidents des divisions nord, est et ouest ; musique ; promenade des membres des sections en tramways illuminés, décorés de drapeaux et d'oriflammes ; illumination générale des maisons des citoyens.

25 juin. — 3e séance du Congrès : Congrès général de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste (section des dames) ; discussion sur l'opportunité de fonder une Association de mutualité exclusivement féminine.

26 juin. — Soirée dramatique au Monument National : deux discours : Rapports des congrès, étant décidé qu'il y aura un congrès des hommes et un congrès des femmes, avec comité

général et deux sous-comités. — Et le Comité d'action ajourne au 21 décembre 1908 pour faire rapport au Comité général d'organisation.

SEANCE DU 21 DECEMBRE 1908. — Assemblée du Comité général d'organisation des fêtes du 75^e anniversaire de l'Association tenue au Monument National, le 21 décembre 1908. — Préside l'assemblée, M. J.-C. Beauchamp, président-général.— Sont présents : Hon. F.-L. Béique, MM. Philippe Hébert, C.-H. Catelli, E.-C. St-Père, H. Brosseau, H.-T. Scott, M. DeGranpré, président de l'Union Typographique Jacques-Cartier, P. Pate-naude, A. Gagnon, Mesdames F.-L. Béique, Gérin-Lajoie, Bouthiller, Melle Auclair et plusieurs autres. — Les minutes de la séance du 11 décembre sont lues et adoptées. — Le président du sous-comité, M. Philippe Hébert, soumet le rapport suivant au nom du sous-comité. Après avoir été amendé, le rapport se lit comme suit :

**Programme des Fêtes du 75^e anniversaire de la
fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste
de Montréal**

23 JUIN : Dans l'après-midi, séances du Congrès national ; projet d'organisation de toutes les sociétés de langue française en une société générale, sous une forme fédérative, chaque société devant conserver son caractère particulier et son autonomie.

Dans la soirée : Concert auquel prendront part tous les principaux artistes canadiens-français ; distribution publique

des prix aux élèves des écoles ; feux de la Saint-Jean, dans les trois divisions, aux endroits à être fixés par le Comité des Feux de la Saint-Jean.

24 JUIN : Messe en plein air (si l'Ordinaire le permet), les officiers et les membres des sections et les associations de langue française s'y rendent en procession, avec tableaux et personnages historiques, tous préparés sous la direction du Comité spécial de la procession.

Dans l'après-midi : Amusements, jeux athlétiques, pose de la première pierre d'un monument à La Fontaine, au parc La Fontaine ; discours de circonstance et musique.

Séances du Congrès : langue française, éducation, colonisation ou tous autres sujets qui seront choisis par le Comité du congrès.

Dans la soirée : Réunion des sections dans les différents squares publics sous la direction des présidents des divisions nord, est et ouest ; musique, promenade des membres des sections en tramways, illuminés, décorés de drapeaux et d'oriflamme ; illumination générale des maisons des citoyens.

25 JUIN : Séances du congrès. — Soirée dramatique au Monument National ; deux discours.

26 JUIN : Samedi, jeux athlétiques. — Seance spéciale du Congrès, section des dames, durant la soirée.

Le Congrès sera divisé en deux sections, une section des hommes et une section des femmes, avec un Comité pour chacune des sections et un Comité général.

PHILIPPE HEBERT,

Président du Comité du programme.

Ce rapport tel qu'amendé est adopté. — Il est proposé que les noms suivants soient adjoints au Comité général d'organisation : MM. Eugène Lassalle, Raoul Lacroix, architecte, le président de l'Association de la Jeunesse Catholique, les présidents des Etudiants en Droit, en Médecine, en Notariat et de l'Ecole Polytechnique de Laval, le président de l'Alliance française, l'Hon. juge Robidoux ; le président de l'Association pour l'avancement des Lettres, des Arts et des Sciences : l'Hon. juge E. Lafontaine, président de la Société d'Economie Sociale : J.-A. Beaudry, secrétaire-général des Marchands Détailliers. Cette proposition est adoptée. — La séance est ajournée et une nouvelle séance devra avoir lieu dimanche prochain, le 27 décembre 1908, à 3 heures p. m. — Sur proposition de M. J.-C. Lamothe, un sous-comité est nommé, composé des Honorables F.-L. Béique et L.-O. David, MM. E.-C. St-Père, G. Désaulniers, Philippe Hébert, J.-V. Désaulniers, J.-C. Lamothe, H.-T. Scott, G.-A. Marsan, et A. Gagnon, pour faire le choix des membres des sous-comités. — Et la séance est levée.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ GÉNÉRAL D'ORGANISATION DU 27 DÉCEMBRE 1908. — Comités spéciaux, nommés à l'assemblée du Comité général d'organisation, tenue au Monument National, le 27 décembre 1908, sous la présidence de M. Philippe Hébert. — Au nombre des personnes présentes se trouvaient : les honorables MM. F.-L. Béique et L.-O. David, M. le chanoine G.-M. Le-Pailleur, MM. P. B. Mignault, P. Patenaude, A. Gagnon, J.-C. Lamothe, H.-T. Scott, Eug. Lassalle, R. Lacroix, M. Robichaud, J.-E. Tétrault, A. Montbriand, J. Gorman, G.-A. Marsan et autres. — Les minutes de l'assemblée du Comité général d'organisation tenue le 21 décembre 1908 sont lues et adoptées. — Après délibération, l'assemblée constitue les comités suivants. — *Comité du Congrès national* : Les honorables F.-L. Béique, L.-O. David, R. Dandurand, juge J. Robidoux, juge E. Lafontaine,

juge L.-O. Loranger, T.-C. Casgrain, G.-A. Nantel, T. Berthiaume, MM. P.-B. Mignault, le chanoine G.-M. LePailleur, R. P. Dion, J.-C. Lamothe, président de la section Saint-Louis de France, Philippe Hébert, Dr Brisson, A. Deneault, les curés de toutes les paroisses de la ville et de la banlieue ; G. Désaulniers, C. R., l'échevin L.-A. Lavallée, E.-H. Godin, Thomas Côté, Chs Robillard, L.-J. Loranger, Henri Bourassa, M. P. P., Ed.-F. Surveyer, l'abbé P. Perrier, G.-A. Marsan, J.-L. Archambault, l'abbé Hébert, P. S. S., R. P. Loiseau, S. J., V. Morin, N. P., les présidents de toutes les sociétés canadiennes-françaises, avec pouvoir de s'adjoindre. — *Comité des finances* : Les présidents des divisions nord, est et ouest, de l'Association, le président de la Chambre de Commerce, l'hon. F.-L. Béique, MM. A. Gagnon, le président de la Chambre de Commerce Française, Ludger Gravel, A. Prud'homme, Th. Gauthier, Rodolphe Forget, l'hon. T. Berthiaume, G.-N. Ducharme, F.-X. St-Charles, L. Deguise, M.-J.-A. Prendergast, A.-P. Lespérance, E.-F. Larivière, S.-D. Vallières, A. Gaborry, col. A.-E. Labelle, Armand Chaput, l'hon. J.-D. Rolland, A.-S. Hamelin, L.-E. Beauchamp, avec pouvoir de s'adjoindre. — *Comité des invitations, de réception et de la soirée de gala*. — Les vice-présidents de l'Association Saint-Jean-Baptiste, le président du comité général d'organisation, le secrétaire-général de l'association, le président du Congrès national, le président du Comité de la procession, le président du Comité des amusements ; l'échevin L.-A. Lapointe, président de la section Notre-Dame, MM. L.-G.-A. Cressé, J.-C. Lamothe, le chanoine G. Dauth, J.-A. Marois, Jérémie Décarie, M. P. P., L.-J. Tarte, H. Laporte, A.-E. DeLorimier, le président de l'Union Nationale Française, Eug. Lasalle, H. Godin, G.-A. Lacombe, J.-U. Emard, H.-T. Scott, J.-V. Desaulniers, avec pouvoir de s'adjoindre. — *Comité de la presse* : Les directeurs, secrétaires de rédaction et chefs d'information des journaux et revues de langue française. — *Comité du monument LaFontaine* : Les honorables

juges H.-T. Taschereau, L.-O. Loranger, H. Archambault, le maire Payette, l'hon. L.-O. David, Dr E.-P. Lachapelle, Honoré Gervais, M. P., Rodolphe Forget, M. P., F.-D. Monk, M. P., G. Desaulniers, C. R., l'hon. T.-C. Casgrain, MM. L.-T. Maréchal, L.-A. Lavallé, J.-D. Couture, G. DeSerres, J.-A. Décarrie, C. R., G.-A. Lacombe, R. Lacroix, S. Beaudin, F.-J. Bisailon, G.-A. Marsan, Henri Bourassa, M. P. P., J.-C. Lamothe, J.-G.-A. Gendreau, L. C. D., avec pouvoir de s'adjoindre.—*Comité de la procession* : MM. Philippe Hébert, R. Lacroix, P. Patenaude, les commandants des divisions nord, est et ouest de l'Association, C.-A. Parizeault, Eugène Lasalle, le président de l'Union Saint-Joseph, les présidents des sections Saint-Edouard, Saint-Charles, Sainte-Elisabeth, Saint-Jean de la Croix, Saint-Eusèbe, Saint-Jacques, Saint-Henri, Saint-Pierre, Saint-Vincent de Paul, Sainte-Brigide, Sacré-Cœur, avec pouvoir de s'adjoindre. — *Comité de la messe* : MM. A. Prud'homme, Jos. Contant, P.-O. Lavallée, J.-A. Boucher, J.-D. Dussault, R. Lacroix, J.-J. Beauchamp le chanoine Gauthier, les présidents des sections Saint-Jean-Baptiste, Villeray et Verdun, les maîtres de chapelles des diverses paroisses de la ville et de la banlieue, avec pouvoir de s'adjoindre. — *Comité des feux de la Saint-Jean, des feux d'artifice et des illuminations*. — MM. Jérémie Décarrie, Joseph Venne, J.-Z. Resther, J.-E. Vanier, G.-A. Monette, R. Lacroix, L.-J. Tarte, et les présidents des sections Saint-Joseph, Ville Saint-Louis, Notre-Dame de Grâce, Ville Emard, Saint-Denis, Sainte-Cunégonde, Outremont, Immaculée-Conception, Saint-Edouard, Côte Saint-Paul, Hochelaga, Maisonneuve, Saint-Laurent et Sainte-Hélène. — *Comité du programme, des insignes et décorations' tableaux et personnages historiques* : MM. Philippe Hébert, Gonzalve Desaulniers, l'abbé Elie-J. Auclair, l'abbé Melançon, J. St-Charles, J.-C. Franchère, Marcel Beullac, U. Lamarche, A.-E. Fauteux, Eugène Lasalle, J.-J. Beauchamp, G.-A. Marsan, R. Lacroix, C.-A. Guertin, secrétaire, avec pouvoir de s'adjoindre. —

Comité des amusements : MM. N. Tétrault jr, Ludger Gravel, Legrand, E.-C. St-Père, H.-T. Scott, Dr Gadbois, échevin, J.-N. Dupuis, P. Patenaude, A. Lamalice, L.-J. Tarte, Dr Dagenais, R. Bédard, R. Gauthier, D. MacDonald, Eugène Lasalle, Ed. Hardy, les présidents des cercles et clubs athlétiques canadiens-français, les rédacteurs sportifs des journaux de langue française E. Daoust, Dr A. Mignault, L. Théroux, Major T. Ostell, J.-A. Christin, col. Labelle, H. Bisailon, col. Landry, col. F.-S. Mackay, Jules Tremblay, lieut.-col. DesTroismaisons et Paul Lacoste, Benjamin DeMontigny, secrétaire, avec pouvoir de s'adjoindre. — Les résolutions suivantes sont ensuite adoptées : “ Résolu que le président et le secrétaire-général de l'Association Saint-Jean-Baptiste fassent partie de tous les Comités ; Résolu que MM. C.-A. Guertin, L.-R. DeLorimier et A. David, avocats, soient nommés secrétaires-adjoints du Comité général d'organisation ; Résolu qu'aucune dépense ne soit faite sans l'approbation du Comité des finances et que ce Comité soit consulté sur toute question de revenus ; Résolu que le président-général et le secrétaire-général de l'Association, les présidents et les secrétaires des Comités soient constitués en Comité spécial afin de voir à ce que chaque Comité agisse avec autant de diligence que possible, et pour assurer l'unité d'action de ces Comités ; Résolu que tous les Comités soient d'abord convoqués dans la troisième semaine de janvier 1909 ; Résolu que tous les membres des Comités nommés ce jour fassent partie du Comité général d'organisation ; Résolu que copie des délibérations du Comité général soit envoyée aux journaux quotidiens de langue française ; Résolu que chacun des Comités constitués ce jour devra à sa première réunion se choisir un président et un secrétaire ”. — La résolution suivante est également adoptée : “ Attendu que les présidents des sections de l'Association Saint-Jean-Baptiste font partie des Comités nommés pour l'organisation des fêtes du 75e anniversaire de la fondation de l'Association, qu'un appel soit

fait aux membres de ces sections pour qu'ils procèdent d'ici le 15 janvier 1909 à l'élection de leurs officiers ».

ASSEMBLÉE DU COMITE GÉNÉRAL D'ORGANISATION DU 4 AVRIL 1909. — Présents : M. J.-C. Beauchamp, Hon. L.-O. David, Hon. R. Dandurand, MM. A. Prud'homme, A. Gagnon, P. Hébert, J.-A. Prendergast, E. Lasalle, L.-G.-A. Cressé, L. Gravel, L.-E. Beauchamp, V. Morin, Dr E.-G. Dagenais, L.-V. Désaulniers, E. Hardy, R. Bédard, O. Trudel, J.-E. Tétrault, A. Lalonde, C.-H. Bourgeois, E. Aubuchon, E. Morin, J.-A. Lamarche, O. Galarneau, J.-B. Lagacé, N.-A. Millette, E. Vaillancourt, J. Lebrun, B. Lavallée, G.-A. Marsan, L.-A. David, C.-A. Guertin. — Sur proposition de M. J.-C. Beauchamp, secondé par M. L.-G.-A. Cressé, M. Victor Morin est appelé à présider l'assemblée. — Les minutes de la dernière assemblée (21 décembre 1908) sont lues et adoptées. — On reçoit ensuite les rapports des Comités spéciaux : *Comités du Congrès national* : M. J.-C. Beauchamp informe l'assemblée que ce Comité n'est pas encore en état de faire rapport, et il est résolu de le continuer en fonction. — *Comité du programme* : M. Philippe Hébert, président, informe l'assemblée que ce Comité est à l'ouvrage et n'a pas encore terminé sa tâche ; l'ouvrage le plus avancé actuellement est la frappe d'une médaille commémorative. Il est résolu de continuer ce Comité en fonction. — *Comité des invitations et réceptions* : sur information de M. L.-G.-A. Cressé, ce Comité est continué en fonction. — *Comité du Monument LaFontaine* : sur rapport de M. G.-A. Marsan, ce Comité est continué en fonction. — *Comité de la presse* : Pas de rapport ; continué en fonction. — *Comité de la messe* : Pas de rapport ; sur informations de M. J.-C. Beauchamp, ce Comité est continué en fonction. — *Comité de la procession* : M. L.-V. Désaulniers fait rapport à l'assemblée du travail fait par ce Comité, qui est continué en fonction, et il est décidé d'inviter chaque section à

s'unir, pour les fins de la procession, au Conseil central. — *Comité des finances* : M. Prendergast et M. G.-A. Marsan donnent à l'assemblée les informations au sujet de ce Comité. Il sera tenu compte de l'explication du Dr Dagenais, échevin, que la demande de souscription au Conseil de Ville doit insister sur le fait que l'on prépare les fêtes du 75^e anniversaire de l'Association, afin d'avoir l'avantage de cette raison particulière et de ne pas être dans le cas d'une demande annuelle ouverte à toute autre société, et s'exposer à un refus à cause du précédent. Ce Comité est continué en fonction. — *Comité des amusements* : Sur rapport de M. E. Hardy, ce Comité est continué en fonction. — *Comité des feux de la Saint-Jean* : Pas de rapport. Il est résolu de prier ce Comité de faire rapport à la prochaine assemblée (25 courant), et le secrétaire est chargé d'avertir en conséquence le président de ce comité.

Il est résolu de former un nouveau comité dit : *Comité de la soirée de gala* : Formeront partie de ce Comité, tous les présidents de sections qui ne font pas déjà partie des Comités spéciaux, déjà nommés, et MM. Prendergast, E. Hardy, J.-N. Charbonneau, J.-B. Lagacé, E. Roy, avec pouvoir de s'adjoindre.— Il est ensuite résolu de prier le Comité du programme d'inviter les autres Comités spéciaux à prendre contact avec lui pour déterminer une action commune ; en conséquence, le secrétaire du Comité du programme invitera par écrit les présidents des autres Comités spéciaux à la prochaine assemblée. — Le Congrès des Dames sera fait le dernier jour des fêtes et le Comité laisse cette question de côté pour le moment. — L'assemblée, sur proposition de M. J.-C. Beauchamp, secondé par M. L.-V. Désaulniers, forme ensuite un nouveau Comité appelé *Comité du souvenir*, formé des anciens présidents

et officiers de l'Association, destiné à honorer la mémoire des anciens membres décédés, dont le souvenir doit être conservé par l'Association et dans le cœur des Canadiens français. — Il est ensuite résolu d'inviter les représentants des anciennes familles canadiennes à faire figurer leur famille dans la procession. — Le président de l'Association informe l'assemblée que demande a été faite à Ottawa pour faire enregistrer le programme des fêtes. — Il est ensuite résolu d'inviter les Comités spéciaux à faire rapport par écrit à la prochaine assemblée, le 25 avril 1909. — M. J.-C. Beauchamp ayant invité l'assemblée à nommer le président du Comité général, on procède à cette élection.—Sur proposition de M. L.-G.-A. Cressé, secondé par M. A. Prud'homme, M. Damien Rolland est élu président, et MM. Victor Morin et L.-V. Désaulniers sont élus vice-présidents.—Et l'assemblée s'ajourne au 25 avril courant (1909).

ASSEMBLÉE DU COMITÉ GÉNÉRAL D'ORGANISATION DU 25 AVRIL 1909. — Présents : Hon. J.-Damien Rolland, président, MM. Victor Morin et V. Désaulniers, vice-présidents, Ludger Gravel, H.-T. Scott, P. Patenaude, Jos. Lemire, A. Gagnon, Jos. Baril, E. Aubuchon, J.-C. Ducharme, M. D., J.-C. Champagne, J.-B. Lagacé, J.-A. St-Denis, M. D., Eug. Lassalle, A. Laliberté, Dr Ste-Marie, C.-A. Cornellier, Anatole Renaud, Henri Dugas, P. Paquette, F.-X.-P. Goyette, M. D., P. Beullac, Philippe Hébert, A. Papineau Mathieu, W. Reeves, A. Prudhomme R.-A. DeLorimier, J.-C. Lamothe, L.-A. Lapointe, G.-A. Marsan, C.-A. Guertin.—Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées. — On reçoit ensuite les rapports des Comités spéciaux : *Comité du Congrès national* : M. J.-B. Lagacé, président de ce Comité fait un rapport verbal du travail accompli. —

Comité de la soirée de gala : M. L.-R. DeLorimier, secrétaire, communique le rapport écrit de ce Comité. Dans ce rapport il est dit que l'on prépare une réception et soirée de gala pour la soirée du 23 juin 1909. M. J.-C. Ducharme, président du Comité des feux de la Saint-Jean, fait alors remarquer que cette réception et soirée de gala aurait lieu en même temps que les feux de la Saint-Jean, que ces deux démonstrations se faisant en même temps à des endroits différents le public sera empêché de pouvoir assister aux deux. MM. J.-C. Lamothe, L.-R. DeLorimier, G.-A. Marsan, A. Prud'homme, Ludger Gravel, H.-T. Scott, Victor Morin, Philippe Hébert, et J.-D. Rolland, discutent cette question dans un sens ou dans l'autre. Finalement, cette question est laissée ouverte jusqu'à la prochaine assemblée. — *Comité des feux de la Saint-Jean* : M. J.-C. Ducharme, président, communique le rapport de ce Comité. Comme les feux de la Saint-Jean y sont annoncés comme devant avoir lieu le soir du 23 juin 1909, le rapport est laissé sur la table. La question de lier à la célébration des fêtes les distributions publiques des prix dans les écoles fait le sujet d'une discussion et il est définitivement résolu de recommander que telle distribution ait lieu en présence des officiers de sections, qui verront aux détails de l'organisation. — *Comité de la messe* : Ce Comité n'étant pas représenté, M. J.-C. Beauchamp informe que ce Comité rapporte progrès. Ce Comité est invité à donner un rapport écrit pour la prochaine assemblée. — *Comité de la procession* : M. J. Lemire, secrétaire, donne communication d'un rapport écrit très élaboré. Ce rapport est adopté avec félicitations. — *Comité des amusements* : M. Benjamin DeMontigny, secrétaire, donne connaissance d'un rapport écrit. Ce rapport est laissé sur la table. — *Comité du Monument LaFontaine* : Un rapport par écrit est fait par M. A. Papineau-Mathieu. Ce rapport est laissé sur la table. — *Comité du programme, etc.* : M. C.-A. Guertin, secrétaire, communique son rapport écrit. Adopté. —

Comité des finances : Le rapport est fait par M. G.-A. Marsan.—
Comité des invitations et de réception : M. G.-A. Marsan communique son rapport. La liste des invitations s'honore de porter les noms suivants : L'Union Nationale Française, la Société Belge, l'Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord, l'Association des Instituteurs de Québec, la Commission des Ecoles Catholiques. — Le secrétaire donne communication de l'offre de M. J.-A. Dumas, photographe. Ce monsieur demande à poser gratuitement le portrait de tous les membres de l'organisation des fêtes pour les fins d'un groupe. Il désire cependant que les poses soient faites avant le 1er mai prochain (1909). Cette offre est acceptée. — Le commandant général Patenaude demande de bien déterminer si effectivement, conformément au rapport du Comité de la Procession, la procession sera suivie à pieds et non en voiture, lesquelles ne seraient admises que pour le port des bannières. Il est résolu d'approuver le rapport du Comité de la procession à ce sujet.— Il est ensuite résolu qu'un avis de convocation de chaque assemblée à venir de ce Comité soit insérée dans les journaux et qu'un avis spécial soit envoyé au président et au secrétaire de chaque comité spécial demandant un rapport écrit. — Il est également résolu que le *Comité exécutif des fêtes*, comprenant le président-général, le secrétaire-général de l'Association, les officiers du Comité général d'organisation, les présidents, et le secrétaire de tous les Comités spéciaux, soit chargé d'étudier les rapports des Comités à mesure qu'ils seront présentés. Il est enfin résolu que ce Comité se réunira, dimanche le 9 mai, à 3 heures.

SEANCE DU COMITE EXECUTIF (2 mai 1909), à 3 heures p. m.—
Sont présents : les honorables J.-D. Rolland, L.-O. David, MM. Victor Morin, J.-V. Désaulniers, J.-C. Beauchamp, Philippe Hébert, Dr I. Laviolette, P. Patenaude, L.-G.-A. Cressé, J. Lamoureux, U.-H. Dandurand, T. Gauthier, G.-A. Marsan, L.-R. DeLori-

mier, C.-A. Guertin, A. David. — L'on procède à l'ordre du jour.— MM. J.-C. Beauchamp, et J.-V. Désaulniers, communiquent le résultat des travaux du Congrès national : Projet de Constitution, règlements du Congrès. Rapport, dimanche prochain. — Puis l'on procède à déterminer les heures pour les différents évènements des fêtes. — *Comité du programme* : Le projet du programme est soumis et adopté. — *Comité des personnages historiques* : Le Comité fait rapport que quelques paroisses ont fait le choix de leurs personnages. — *Comité de réception* : M. G.-A. Marsan fait rapport que des invitations ont été adressées à toutes les associations de la Saint-Jean-Baptiste aux Etats-Unis. Les invitations à l'étranger référées au Comité des invitations. — *Soirée de gala* : M. Lasalle donnera une saynète, suivant un projet énoncé par M. DeLorimier, mais le Comité demande à M. DeLorimier de s'entendre avec l'hon. L.-O. David et d'obtenir de lui que l'on joue un acte de son essai dramatique *Le Drapeau de Carillon*, M. DeLorimier devra faire rapport à la prochaine séance. — *Comité du Monument La Fontaine* : Le choix du site n'est pas fait. M. Hébert doit aller devant la Commission des parcs. Il est prié de faire son rapport. — La pose de la première pierre se fera à 10 heures a. m., le 23 juin. Le Comité est prié de faire diligence. — *Comité de la messe* : Pas de rapport, M. J. Charbonneau devra faire rapport sur les travaux de son Comité. — *Comité de la procession* : M. J. Lamoureux a fait rapport par écrit. Ce rapport est lu par M. G.-A. Marsan, et le tracé suivant de la procession est adoptée. Le point de rassemblement sera rues Saint-Denis et Craig, puis l'on procédera par les rues suivantes : Craig, Saint-Laurent, Sainte-Catherine, Berri, Dorchester, Saint-Hubert, Ontario, Amherst, Sainte-Catherine, Visitation, Dorchester, Maisonneuve, Ontario, Amherst, Parc LaFontaine. Départ fixé à 8.30 heures a. m. Rapport adopté sur proposition de M. J. Lamoureux, secondé par M. G.-A. Mar-

san. — *Comité des finances* : Ce Comité a adressé 8,000 lettres invitant le public à souscrire. Question des souscriptions par la Ville mise à plus tard. — *Comité des amusements* : Rapport soumis est lu et adopté. — *Comité des feux de la Saint-Jean* : Rapport adopté. — M. Marsan fait part au Comité de certaines suggestions de M. Victor Morin, qui sont adoptées, et secrétaire-général est chargé d'écrire aux Comités spéciaux. — Le secrétaire est chargé d'écrire aux Commissaires des Ecoles pour les prier de faire assister les enfants aux différentes cérémonies. — L'ordre du jour épuisé, le Comité ajourne.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ GÉNÉRAL D'ORGANISATION DU 9 MAI 1909. — Présents : Hon. J.-S. Rolland, président, Victor Morin, G.-A. Marsan, L.-G.-A. Cressé, J. Lamoureux, A. Gagnon, P. Patenaude, Emile Rolland, J.-C. Beauchamp, J.-B. Lagacé, H.-T. Scott, T. Gauthier, E. Hardy, J.-E. Lemire, J.-C. Lamothe, A. Papineau, J. Mathieu, Philippe Hébert, Aubuchon, Turcot, C.-A. David, C.-A. Guertin, etc. — Le rapport de la dernière assemblée est lu et adopté. — On procède ensuite à l'ordre du jour, qui consiste à recevoir le rapport des Comités spéciaux et de l'Exécutif. — Le Comité de l'Exécutif a élaboré un projet de programme dont il communique la teneur. Ce projet reçoit les modifications nécessaires pour rencontrer les rapports des divers Comités spéciaux au fur et à mesure qu'ils sont donnés. — *Comité du Congrès national* : M. J.-B. Lagacé informe l'assemblée que l'ouverture du Congrès a été fixé au 22 juin 1909, à 10 heures a. m., qu'une séance sera tenue le même jour, à 2 heures p. m., et une autre, sera tenue le lendemain, à 2 heures p. m. Séance publique du Congrès national à 8 heures p. m., le 24 juin. — Communication est donnée à l'assemblée d'une lettre de Mme Gérin-Lajoie informant que les dates suivantes ont été fixées par la section des Dames du Congrès. — 23 juin, à 2.30 p. m., séance des œuvres de charité, chez, les Sœurs de la Providence,

couvent des Sourdes-Muettes, 595 rue Saint-Denis. — 25 juin, à 2.30 p. m., séance des œuvres d'éducation chez les Religieuses de la Congrégation Notre-Dame, maison-mère, rue Sherbrooke. — 26 juin, à 8 heures p. m., séance des œuvres économiques, au Monument National. — *Comité du programme, etc.* : M. C.-A. Guertin fait rapport verbal qu'il a déposé le rapport écrit du Comité et qu'il n'y a pas de nouveau depuis. — *Comité des amusements* : M. H.-T. Scott, fait rapport par écrit des projets suivants : 23 juin, à 10 heures a. m., épreuves éliminatoires de jeux et exercices de gymnastique, contenant divers numéros indiqués. — 24 juin, à 3 heures p. m., grand festival musical sous la direction de M. E. Hardy, avec exercices de gymnastique suivant les détails mentionnés au rapport écrit. — 25 juin, à 1.30 heures p. m., épreuves finales pour les coupes et médailles, tableaux, chants, musique. — 26 juin, à 2 heures p. m., grandes joutes de LaCrosse, démonstration de gymnastique, musique, présentation des coupes, trophés, médailles ; discours. — *Comité de la procession* : M. J.-E. Lemire fait rapport par écrit. — Le point de ralliement pour la procession, le 24 juin à 8.30 heures a. m., est au coin des rues Saint-Denis et Craig. Le départ se fera alors en suivant les rues Craig, Saint-Laurent, Sainte-Catherine, Berri, Dorchester, Saint-Hubert, Ontario, Amherst, Sainte-Catherine, Visitation, Dorchester, Maisonneuve, Ontario, Amherst, Parc Lafontaine. La procession devra être rendue pour la messe au Parc Lafontaine à 11 heures a. m. précises. — Au cas d'empêchement à la procession l'avant-midi, elle aura lieu l'après-midi dans le même ordre, le départ étant fixé à 2 heures p. m. L'ordre de la procession sera comme suit : ouest, est, nord. — *Comité des feux de la Saint-Jean* : Il n'y a pas de rapport. M. Richard, membre de ce Comité prend charge d'une lettre de soumission pour feux d'artifice et la soumettra à ce Comité. M. N. Turcot informe l'assemblée que la paroisse Saint-Edouard a été choisie par la division nord, pour les feux

de la Saint-Jean. M. N. Turcot est chargé de s'entendre avec M. Ducharme, président de ce Comité, à ce sujet et de faire rapport à la prochaine assemblée. — *Comité de la messe* : Il n'y a pas de rapport, mais M. J.-C. Beauchamp informe l'assemblée que l'ouvrage de ce Comité est presque terminé. — *Comité de la presse* : Pas de rapport ni de représentant. — *Comité des finances* : M. T. Gauthier réclame pour ce Comité tous les bénéfices nets que les divers comités pourront réaliser. — *Comité du monument LaFontaine* : M. A. Papineau-Mathieu, fait rapport par écrit, mentionnant que l'Hon. J.-D. Rolland a été nommé président. Il est résolu que les principaux officiers des sections soient adjoints à ce Comité. — La question de nommer un assistant au commandant général Patenaude est référée au Comité de la procession. — Au sujet du festival musical, M. E. Hardy fait rapport que des invitations ont été lancées et que les réponses sont attendues. — M. Scott demande, au nom du Comité des amusements, l'impression de 600 cartes d'identification pour distribuer aux figurants. Cette demande est référée au Comités des finances. — Une lettre de M. Asselin, suggérant certains changements dans les dates du commencement et de la fin des fêtes, est lue à l'assemblée ; cette lettre informe également l'assemblée de l'offre de M. l'abbé N. Dubois, d'un goûter aux orateurs à l'occasion de la pose de la première pierre du Monument LaFontaine. — Il est résolu que, à cette étape du programme et vû les explications de M. J.-C. Beauchamp, il n'est pas praticable d'entreprendre les changements suggérés par M. Asselin, et que l'offre de M. l'abbé N. Dubois soit acceptée avec remerciements. — Les rapports ci-dessus mentionnés sont référés au Comité de l'Exécutif. — Le secrétaire est chargé d'écrire au président ou au secrétaire de chaque Comité spécial demandant un rapport écrit pour la prochaine assemblée. Il est résolu qu'une assemblée de l'Exécutif aura lieu le 16 mai courant, dimanche, à 3 heu-

res p. m. — Et l'assemblée s'ajourne au 23 courant, dimanche, à 3 heures p. m.

ASSEMBLEE DU COMITE EXECUTIF DU 16 MAI 1909. — Présents : l'hon. J.-D. Rolland, président, Victor Morin, vice-président, J.-C. Beauchamp, Olivar Asselin, l'échevin E. Prud'homme, A. Gagnon, Augustin Comte, Philippe Hébert, L.-G.-A. Cressé, J.-C. Ducharme, J. Lamoureux, L.-R. DeLorimier, N. Turcot, J. Aubuchon, T. Gauthier, commandant P. Patenaude, J. Perrault, de la Commission des écoles, L.-A. David, Jules Tremblay, J.-L. Richard, L. Dupire, C.-A. Guertin. — Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées. — L'assemblée prend connaissance d'une lettre de la section Notre-Dame, demandant que la procession passe par les rues Bonsecours, Notre-Dame, Saint-Jacques, Saint-Laurent, etc., au lieu de Craig, Saint-Laurent, etc. Après discussion, à laquelle prennent part MM. A. Comte, J. Lamoureux, O. Asselin, L.-G.-A. Cressé, l'échevin E. Prud'homme, V. Morin, G.-A. Marsan, T. Gauthier, J.-C. Ducharme, et autres, la question est référée au Comité de la procession avec instruction de faire rapport à l'assemblée du Comité général, dimanche, le 23 mai courant, à 3 heures p. m., pour en décider alors définitivement. — *Congrès national* : M. J.-C. Beauchamp explique les travaux qu'a préparés ce Comité. M. O. Asselin demande qu'une séance du Congrès national ait lieu le 22 juin 1909 à 8 heures p. m. Il est résolu que, le 24 juin 1909, à 8 heures p. m., aura lieu, au Monument National, Montréal, une séance publique du Congrès national, et que le détail des travaux proposés sera donné de manière à cadrer avec la section des Dames. — *Comité du programme, etc.* : Un rapport écrit est fourni à l'assemblée qui en prend connaissance. — *Comité de réception et des invitations* : M. G.-A. Marsan, communique le rapport de ce Comité. Il est résolu d'inviter Sir Pantaléon Pelletier, lieutenant-gouverneur de la

province de Québec, à présider la cérémonie de la pose de la première pierre du monument LaFontaine, le 25 juin 1909, à 10 heures a. m., et de l'inviter également à la séance publique du Congrès national, le 24 juin 1909, à 8 heures p. m. — M. J.-C. Beauchamp communique à l'assemblée la réponse de l'Hon. Ad. Turgeon, de la part de la Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, à l'invitation qui a été envoyée. — *Comité de soirée de gala* : M. L.-R. DeLorimier fait rapport qu'il n'a pu réunir ce Comité et demande des instructions et de l'aide. Il est résolu que les présidents des sections soient adjoints à ce Comité. — *Comité des feux de la Saint-Jean* : M. J.-C. Ducharme, fait rapport. Le 23 juin 1909, à 9 heures p. m., il y aura, dans les trois sections, des feux de la Saint-Jean, suivis de discours de circonstance. — Pour la division nord, la section Saint-Edouard en est chargée et l'événement aura lieu en face de l'église Saint-Edouard, rue Saint-Denis, près de la rue Beaubien. — Pour la division est, la section Hochelaga en est chargée et l'événement aura lieu sur la ferme Delisle, rue Davidson. — Pour la division ouest, la section Saint-Henri en est chargée et l'événement aura lieu à la Place Sir George-Etienne Cartier, rue Notre-Dame, près Delinelle. — Chaque division fournira ses orateurs et la musique. — *Comité de la procession* : M. J. Lamoureux fait rapport pour ce Comité. Il est résolu d'inviter la brigade des pompiers de Montréal et les professeurs d'écoles avec leurs élèves à suivre la procession. — *Comité de la messe* : Pas de rapport. — *Comité des amusements* : Pas de rapport. — *Comité de la presse* : Pas de rapport. MM. O. Asselin, E. Tremblay, Richard et Dupire étant présents, il est résolu de prier ce Comité d'inviter les citoyens de Montréal à décorer et illuminer leurs maisons le soir du 24 juin 1909. Le projet de programme ayant été revu par l'assemblée, il est résolu d'y indiquer sommairement les événements des fêtes, mais sans entrer dans le détail de chaque numéro. — M. Perrault, de la Commission scolaire, communique

à l'assemblée les chants que l'on fait préparer aux enfants des écoles pour chanter à la cérémonie de la pose de la première pierre au monument LaFontaine ; ces chants seront : *O Canada, mon pays, mes amours*, de Cartier ; *O Canada*, de Routhier ; *Dieu sauve le Roi*, de Benjamin Sulte.—La demande du Comité de la procession d'avoir trois drapeaux ou oriflammes pour distinguer les divisions dans la procession, revient devant l'assemblée, le Comité des finances ne l'ayant pas résolue. M. Philippe Hébert, explique qu'il s'agirait d'avoir trois drapeaux, bannières ou oriflammes, l'un précédant chaque division : le 1er bleu, le 2e blanc, le 3e rouge, lesquels seront remis à l'Association. M. J.-C. Beauchamp, président-général, de la part du Bureau de direction, se charge de satisfaire à cette demande. — A la demande de M. J.-C. Beauchamp, les personnes dont les noms suivent sont adjoints au Comité général : Alcide Chaussé, J.-L. Coutlée, Joseph Bussières et Delphis Verdun, président du Conseil Central National des Métiers et du Travail de Montréal. Et l'assemblée s'ajourne à l'assemblée du Comité général, dimanche le 23 mai courant, à 3 heures p. m.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ GÉNÉRAL D'ORGANISATION DU 23 MAI 1909. — Présents : l'hon. J.-D. Rolland, président, MM. Victor Morin et J.-V. Désaulniers, vice-présidents, J.-C. Beauchamp, L.-J. Loranger, Dr J.-C. Ducharme, échevin, I. Laviolette, Thomas Gauthier, Eug. Lasalle, échevin, A.-E. Prud'homme, M. Baril, Hochelaga, J.-O. Monette, J.-N. Guilbault, J. Lemire, L.-J.-A. Cressé, Dr P. Ste-Marie, P. Patenaude, A. Gagnon, T.-A. Derome, E. Bernier, F.-X. Dufresne, A.-P. Mathieu, C.-A. Guertin, secrétaire. — Les minutes de l'assemblée du 9 mai 1909 sont lues et adoptées. — On procède ensuite à l'ordre du jour, qui consiste à recevoir les rapports des Comités. — *Comité de l'Exécutif* : Le secrétaire donne lecture des minutes de l'assemblée du 16 mai 1909 de ce Comité. La question d'inviter les profes-

seurs d'écoles avec leurs élèves à suivre la procession soulève une discussion à laquelle prennent part MM. J.-V. Désaulniers, P. Ste-Marie, J.-C. Beauchamp, G.-A. Ducharme, I. Laviolette. La question de distribution publique des prix dans les écoles est remise devant l'assemblée par M. J.-C. Beauchamp, et le Dr P. Ste-Marie, pour la division ouest, communique la protestation écrite de cette division à la décision de la Commission scolaire fixant les distributions de prix du 22 au 26 juin, appréhendant que l'organisation des fêtes sera ainsi privée du précieux concours du personnel des écoles. M. Désaulniers explique que la décision de la Commission scolaire ne peut être changée, mais qu'elle n'aura pas le résultat que craint la division ouest ; les distributions de prix sont fixées du 22 au 29 juin, mais les dates antérieures aux fêtes projetées concernent surtout des écoles anglaises et peu d'écoles françaises de la division ouest. Quant à l'invitation aux professeurs et aux élèves des écoles à suivre la procession, elle a été envoyée et il appartiendra à ceux qui en ont le contrôle de décider si la tâche est ou n'est pas trop ardue pour les élèves. En conséquence le rapport du Comité de l'exécutif est adopté. — *Comité du Congrès national* : M. L.-J. Loranger communique à l'assemblée un rapport écrit très élaboré du travail de ce Comité, lequel rapport est adopté. — *Comité du programme, etc.* : M. C.-A. Guertin donne lecture du rapport de ce Comité. Sur la demande de M. L.-G.-A. Cressé de la date où l'on peut compter avoir la médaille commémorative, information est donnée que la commande a été retardée dans un autre Comité et qu'au lieu de l'avoir au commencement de juin, le retard nous mènera certainement au milieu de juin et quelques jours à peine avant les fêtes. M. I. Laviolette informe l'assemblée que la section Sainte-Brigide, qui avait d'abord choisi, comme sujet de char allégorique, Jacques-Cartier plantant la croix sur le Mont-Royal, a changé son projet pour ne pas nuire à celui d'une

autre section, et a décidé de représenter Papineau, LaFontaine, George-Etienne Cartier. — *Comité de réception et des invitations* : M. L.-G.-A. Cressé informe l'assemblée que des centaines de réponses ont été reçues aux invitations et que l'on en reçoit encore tous les jours. — Ce Comité s'est abouché avec les compagnies de chemins de fer pour en obtenir des prix réduits et il compte sur une réponse favorable prochaine. Ce Comité se prépare à avoir un Bureau d'information où les invités pourront se renseigner pour se loger, et, à cette fin, il a communiqué avec les principaux hôtels et plusieurs maisons de pension. M. L.-G.-A. Cressé prend note de la suggestion de M. Lasalle, d'envoyer une liste des prix aux invités. — *Comité du monument LaFontaine* : M. A. Papineau-Mathieu fait rapport. — *Comité de la presse* : Pas de rapport. — *Comité de la messe* : Pas de rapport. M. Beauchamp prend charge de voir à communiquer avec ce Comité pour avoir un rapport à la prochaine assemblée, dimanche prochain. — *Comité de la procession* : M. J. Lemire communique son rapport écrit. Le parcours de la procession n'a pas été changé, la section Notre-Dame ayant retiré sa demande à cet effet. Les sociétés étrangères invitées auront pour point de ralliement l'extrémité est du Champ de Mars, et prendront rang dans la procession à la suite de la division nord, avec le Bureau exécutif. Ce Comité a décidé de référer au Comité du programme la demande du club de raquetteurs " *Le Canadien* " de Saint-Henri de figurer dans la procession. — M. I. Laviolette informe ensuite l'assemblée que la division est est à s'organiser pour figurer dignement dans la procession et dans la célébration des fêtes. M. P. Ste-Marie, pour la division ouest, et M. G.-A. Ducharme, pour la division nord, donnent des renseignements également optimistes. — M. P. Ste-Marie demande ce que le Comité des finances a décidé au sujet de la demande de prix pour la voiture la mieux décorée dans la procession ; il s'agit des voitures desti-

nées à porter les bannières et M. T. Gauthier, pour le Comité des finances, informe qu'une médaille commémorative sera donnée à cette fin. — *Comité des finances* : M. T. Gauthier informe l'assemblée que les dépenses d'organisation des fêtes vont certainement s'élever de \$3,000.00 à \$4,000.00, qu'au plus \$500.00 sont actuellement entrés par souscription, que des efforts sont poursuivis à cette fin et que l'on doit s'aboucher avec le Comité des finances de la Cité de Montréal pour en obtenir une souscription, — Il demande que les Comités spéciaux fassent leurs demandes de fonds sans tarder afin de savoir à quoi s'en tenir. M. J. Breton, par l'entremise de M. Victor Morin a offert à ce Comité environ 200 photographies de l'arbre généalogique des présidents de l'Association pour les vendre au profit des fêtes ; cette offre est acceptée avec remerciement. — *Comité des amusements* : Pas de rapport. Il est résolu de charger le Comité des finances, avec le concours de MM. E. Hardy et Scott, de voir à la location du terrain pour les jeux athlétiques et à l'organisation des entrées. — *Comité de la soire de gala* : Pas de rapport. M. E. Lasalle explique que, malgré d'autres occupations, il pourrait faire organiser pour la soirée du 23 juin, une représentation de Fragments du Drapeau de Carillon, de l'hon. L.-O. David, pourvu qu'on le mette dans la position d'indemniser ses auxiliaires. Comme il importe que ce Comité examine les propositions qui lui seront faites, M. J.-C. Beauchamp se charge de faire réunir ce Comité prochainement, mardi, 25 courant, à 8 heures p. m., et M. Lasalle est adjoint à ce Comité. — *Comité des feux de la Saint-Jean etc.* : M. Ducharme explique que, au sujet des feux de la Saint-Jean, le rapport soumis dimanche dernier est définitif, et, au sujet des feux d'artifices, c'est la même chose avec l'addition que, si le temps n'était pas propice le 25 juin au soir, ce serait pour le lendemain soir, 26 juin. M. J.-C. Beauchamp, président-général, informe l'assemblée que le Comité des finances a accordé la demande du

Comité de la procession au sujet de trois bannières ou oriflammes destinées à distinguer les divisions dans la procession, et des remerciements sont votés en conséquence. — La Société des galeries historiques qui est propriétaire du Musée Eden, dans la bâtisse du Monument National, 284 rue Saint-Laurent, Montréal, écrit au Comité offrant, à toute personne des Etats-Unis faisant partie des sociétés qui prendront part aux fêtes, leur admission au Musée Eden pour dix centins au lieu de vingt-cinq centins, prix ordinaire, sur présentation de leur billet de passage ou de leur insigne de société, durant les fêtes, pourvu que ce Comité insère cette offre dans ses minutes et dans les communications aux journaux. Cette offre est acceptée avec remerciement. M. E. Lasalle informe l'assemblée que le sous-comité composé de MM. Philippe Hébert, A. Laliberté, et E. Lasalle, nommé par le Comité de la procession pour contrôler le détail des chars allégoriques et les personnages historiques, se réunira mercredi soir, le 26 courant, au Monument National. — Il est ensuite résolu d'annoncer le jour de réunion de chaque Comité spécial : Mardi, à 8 heures p. m. : Soirée de gala. — Mercredi, à 8 heures p. m. : Programme, réception etc., Monument LaFontaine. — Jeudi, à 8 heures p. m. : Feux de la Saint-Jean, messe. — Vendredi, à 8 heures p. m. : Congrès. — Samedi, à 3 heures p. m. : Finances, 8 heures p. m., Amusements. — Dimanche, à 3 heures p. m. : Général. — Et l'assemblée s'ajourne au 30 courant à 3 heures p. m.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ GÉNÉRAL D'ORGANISATION DU
30 MAI 1909. — Présents : L'hon. J.-D. Rolland, président, MM. J.-V. Désaulniers, vice-président, J.-C. Beauchamp, G.-A. Marsan, P. Patenaude, Eug. Aubuchon, L.-G.-A. Cressé, A. Gagnon, Philippe Hébert, M. Richard, Eug. Bernier, Gustave Audet de l'Union 1127, Auguste Gagnon, B. Lajeunesse, Dr Goyette, Thos. Dionne, E. Lasalle, M. Dutet, N. Turcot, maire de

Saint-Louis, A.-P. Mathieu, U.-H. Dandurand, C.-A. Guertin, etc. Les minutes de la dernière assemblée, 23 mai 1909, sont lues et adoptées. — On procède ensuite à l'ordre du jour, qui consiste à recevoir les rapports des Comités spéciaux. — *Congrès national* : M. J.-C. Beauchamp, fait un rapport verbal que les travaux se continuent. — M. J.-V. Désaulniers informe l'assemblée que M. le principal de l'Ecole Normale offre 100 lits pour être mis à la disposition de l'Association en vue du grand nombre d'invités aux fêtes ; cette offre est acceptée avec remerciements. — *Comité du programme, etc.* : MM. Philippe Hébert et C.-A. Guertin font rapport verbal. Ce Comité a invité toutes les sections à se faire représenter à sa prochaine assemblée, mercredi le 2 juin 1909, à 8.30 heures p. m., au Monument National, pour discuter les sujets et le détail de leur exécution des chars allégoriques et personnages historiques. — *Comité de réception et des invitations* : M. G.-A. Marsan fait rapport verbal. Il communique à l'assemblée une lettre de la Société Saint-Jean-Baptiste de Taftville, Conn., annonçant que cette société fêtera cette année, le 25^e anniversaire de sa fondation et y invitant l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. — Communication est également donnée de la réponse de la Commission des Ecoles à l'invitation reçue, et disant que les professeurs avec leurs élèves assisteront à la pose de la première pierre du monument LaFontaine, qu'ils préparent des chants canadiens pour la circonstance, et qu'ils ne pourront pas suivre la procession. — *Monument LaFontaine* : M. A.-P. Mathieu fait rapport verbalement. Le terrain choisi par le Comité pour le monument LaFontaine, tel qu'approuvé par M. Pinoteau, surintendant du parc LaFontaine, a été accordé par le Comité des parcs de la Cité de Montréal. M. Philippe Hébert fait rapport que suivant la demande qui lui en avait été faite, il a ordonné les matériaux nécessaires à la cérémonie de la pose de la première pierre du monument LaFontaine, au prix d'environ

\$125.00 (pierres, coffre, etc.). — *Comité de la presse* : Pas de rapport. — *Comité de la messe* : Pas de rapport. — *Comité de la procession* : Pas de rapport. M. U. H. Dandurand informe l'assemblée que la section Saint-Jacques-le-Majeur (Cathédrale), est à faire les démarches nécessaires pour que Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, suive la procession, et qu'ils ont lieu d'espérer réussir. Il demande en conséquence quelle serait la place qu'occuperait l'archevêque, et, sur l'information de M. J.-C. Beauchamp que l'archevêque est le grand aumônier de l'Association et que sa place est indiquée avec le président-général, l'assemblée se prononce en conséquence. — *Comité des amusements* : Pas de rapport. M. G.-A. Marsan informe l'assemblée qu'il s'est abouché avec la direction du terrain du National et que, malheureusement, ce terrain était maintenant retenu pour d'autres fins durant les jours indiqués au programme. Un sous-comité composé de MM. L.-G.-A. Cressé, P. Patenaude, R. Valiquette et L.-A. David est chargé de voir la direction du National et les tiers qui ont loué ce terrain, pour tâcher de l'obtenir, de manière à rencontrer les vues du programme, et est autorisé à faire tous les arrangements nécessaires pour se procurer soit le terrain du National soit un autre terrain pour la circonstance. — *Comité des feux de la Saint-Jean, etc.* : Pas de rapport. Information est donnée qu'il est question de changer l'endroit des feux de la Saint-Jean pour la division est, et que deux soumissions ont été reçues pour les feux d'artifices, lesquelles seront communiquées au Comité des finances.—*Comité de la soirée de gala* : Pas de rapport. M. Lassalle déclare que pour sa part il attend la réponse du Comité des finances à la demande qu'il a faite d'indemniser ses auxiliaires. Le secrétaire est chargé d'écrire à M. Delorimier pour lui demander un rapport pour dimanche prochain, 6 juin, à 5 heures p. m. — Communication est ensuite donnée à l'assemblée d'une lettre de la "Fraternité Unie des Charpentiers-Menusiers d'Amérique", en ré-

ponse à une invitation qui leur a été adressée. M. Gustave Audet, l'auteur de la lettre, explique que les ouvriers ont reçu l'invitation avec plaisir et propose que cette société sorte en corps, bannière en tête, dans la procession. Comme les membres de cette société sont recrutés dans plusieurs sections et qu'il est difficile de les attribuer à une en particulier, il est résolu qu'une place leur sera faite avec les invités. — Communication est donnée d'une lettre de la division est contenant la liste des participants à la procession. Comme cette liste contient le nom du club Lemieux, on discute la question de savoir s'il est sans inconvénient de recevoir ce club politique dans la circonstance. La question est référée aux Comités de la procession et du programme. Information est donnée que les fanfares suivantes peuvent être engagées à l'occasion des fêtes : Fanfare Picard, 694, Visitation, dite "Prince de Galle" ; fanfare Philharmonique Saint-Louis ; fanfare J.-A. Lassonde. Et l'assemblée s'ajourne au 6 juin 1909.

ASSEMBLÉE DU COMITÉ GÉNÉRAL D'ORGANISATION DU 6 JUIN 1909.

—Présents : L'hon. J.-D. Rolland, président ; M. J.-V. Désaulniers, vice-président ; MM. J.-C. Beauchamp, G.-A. Marsan, L. G.-A. Cressé, A. Gagnon, P. Patenaude, Philippe Hébert, Ludger Gravel, Dr Sainte-Marie, Eug. Lassalle, J.-C. Lamothe, J.-C. Champagne, E. Aubuchon, U.-H. Dandurand, E.-F. Surveyer, Dr J.-C. Ducharme, Gagnon, Dr Goyette, R. Valiquette, C.-A. Guertin et plusieurs autres. Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées. On procède ensuite à l'ordre du jour, consistant dans la réception des rapports des Comités spéciaux. —*Comité du Congrès national* : M. J.-C. Beauchamp fait un rapport verbal du travail de ce comité. M. J.-C. Lamothe veut savoir comment l'Association sera représentée au Congrès National et M. Beauchamp l'informe que la question est à l'étude. —*Comité du programme, etc.* : MM. Philippe Hébert et C.-A.

Guertin font rapport verbalement. La question de la figuration des clubs politiques dans la procession, que le Comité général avait référée à ce comité, a été résolue dans la négative, et le Comité a suggéré qu'il serait désirable d'inviter les clubs politiques à figurer à la pose de la première pierre du monument LaFontaine. Un représentant de la section Saint-Arsène expose que cette section n'a pu se faire représenter à l'assemblée du 2 juin 1909 du Comité du programme, mais fait connaître et approuver son projet de char allégorique : "l'Industrie du ferblantier". — *Comité de réception et des invitations* : M. L.-G.-A. Cressé fait un rapport favorable sur les promesses de réduction des compagnies de chemins de fer. M. G.-A. Marsan complète ce rapport en informant l'assemblée que environ vingt sociétés canadiennes et vingt-cinq américaines ont accepté les invitations qui leur ont été envoyées. M. A. Gagnon informe l'assemblée que, durant tout le temps des fêtes, la chambre No 6 du Monument National sera aménagée et pourvue de tous les services nécessaires (informations, téléphone), et mise à la disposition des invités. — *Comité du monument LaFontaine* : L'hon. J.-D. Rolland fait rapport. La question du terrain est définitivement réglée. Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec fera la pose de la première pierre. M. Philippe Hébert est chargé de voir à procurer un marteau de circonstance. On s'occupe d'organiser des chants et des discours de circonstance. M. P. Hébert apprend à M. J.-C. Lamothe que le site du terrain se trouve sur le parc LaFontaine, au point de rencontre des lignes continuant les rues Duluth et Chambord. Ce site aura 50 pieds sur chaque face. — *Comité de la presse* : Pas de rapport. — *Comité de la messe* : M. J.-C. Beauchamp, président-gé-

néral et M. l'abbé Dufault font rapport de leur entrevue avec Mgr l'archevêque. — M. J.-A. Boucher, qui a été choisi comme directeur musical de la messe, soumet à l'assemblée le programme suivant, qu'il a l'intention de faire exécuter par un nombreux choeur d'hommes et d'enfants : Hymne à saint Jean-Baptiste ; Cantique au Sacré-Coeur ; Sanctus, en musique ; Cantique populaire à la Sainte Vierge. — M. l'abbé Dufault et M. J.-A. Boucher sont priés de demander aux Pères Jésuites de s'occuper de l'érection de l'autel pour la messe en plein air. Une résolution est passée à l'effet de charger MM. P. Patenaude, commandant-général, et J.-A. Boucher, de voir M. le curé Auclair et M. le supérieur des Clercs de Saint-Viateur, au sujet de l'emprunt ou du loyer d'un millier de chaises. Ces mêmes messieurs se chargent de voir M. Charpentier pour la location d'une grande estrade. M. J.-A. Boucher doit faire le budget des diverses dépenses du comité de la messe, afin de le soumettre au comité des finances pour sanction.

M. U.-H. Dandurand informe l'assemblée que la section Saint-Jacques-le-Majeur (Cathédrale), accompagnera Mgr l'archevêque de Montréal à la messe qu'il dira à 11 heures a. m., au parc LaFontaine. M. P. Patenaude fait rapport que, suivant les instructions de ce comité, il a demandé et obtenu l'usage gratuit d'environ 800 chaises, pour installer autour de l'autel, avec les fauteuils nécessaires, sauf à les envoyer chercher et reporter. C'est M. le curé Auclair qui est l'auteur de cette gracieuseté et l'assemblée lui vote des remerciements. M. le Dr Sainte-Marie exprime le regret que la section Saint-Jacques-le-Majeur ne puisse suivre la procession, mais M. Dandurand lui donne des explications satisfaisantes. — *Comité de la procession* : Pas de rapport. Il est

résolu d'écrire à ce Comité pour lui demander de réunir ses membres et fournir un rapport à la prochaine assemblée. A la demande de M. J.-C. Beauchamp, il est également résolu de publier, soit dans les journaux, soit dans les feuilles additionnelles, l'ordre détaillé de la procession. — *Comité des finances* : En l'absence de M. Thomas Gauthier, M. G.-A. Marsan fait le rapport. — *Feux de la Saint-Jean, etc.* : Tout est prêt. Pour la division est, les feux auront lieu au parc Viauville. — *Comité de la soirée de gala* : M. L.-R. DeLorimier fait rapport et communique le programme de la soirée. Le Comité des finances ayant fait retrancher deux *solis*, il est résolu, à la demande de MM. J.-C. Beauchamp, L.-G.-A. Cressé et G.-A. Marsan, d'omettre le numéro de culture physique, et de remettre les deux *solis*. Le programme est prêt et la soirée prendra environ deux heures. L'entrée sera gratuite, mais il y aura place pour les invités, dans les baignoires. — *Comité de réception du Congrès* : M. Ludger Gravel fait rapport. M. J.-C. Lamothe est anxieux de faire nommer des rapporteurs officiels des divers incidents des fêtes, des discours etc., en vue de la publication d'un ouvrage spécial. L'idée est approuvée et la question est référée au Comité de l'exécutif. A la demande de M. J.-C. Beauchamp, le Comité de l'exécutif devra aussi s'occuper de déterminer la question de préséance dans les divers événements des fêtes. Le secrétaire est chargé d'écrire une lettre d'invitation spéciale aux autorités religieuses de Montréal et une autre aux autorités civiles de Montréal. Il est résolu et annoncé que le Comité exécutif tiendra une assemblée vendredi, le 11 juin courant, à 8 heures p. m., au Monument National. Et l'assemblée s'ajourne au 13 courant, à 3 heures p. m., dimanche.

Pour donner suite aux décisions du Comité général, la lettre suivante fut adressée à M. J.-E. Lemire, secrétaire du Comité de la procession.

Montréal 9 juin 1909.

Monsieur.—A la dernière assemblée (6 juin 1909) du Co-

mité général, il a été décidé que le secrétaire vous écrirait pour vous demander de convoquer une assemblée de votre comité afin de faire rapport dimanche prochain, à 3 heures p. m. A la demande de M. J.-C. Beauchamp, président-général, l'assemblée a décidé de faire publier dans les journaux ou sur des feuilles additionnelles l'ordre détaillé de la procession. Il se présente aussi une difficulté au sujet des personnages invités et des sociétés invitées et il y aura lieu également de résoudre la question de préséance, à laquelle le comité exécutif a été chargé de porter son attention et pour la solution de laquelle il a besoin de votre concours. Le Comité de l'exécutif, dont vous faites partie, se réunira vendredi soir, le 11 juin courant, à 3 heures p. m., au Monument National, et le Comité général, dimanche prochain, le 13 courant, à 3 heures p. m., au même endroit.

Veuillez croire à ma considération,

C.-A. GUERTIN,

Secrétaire-adjoint du Comité général.

ASSEMBLEE DU COMITE GENERAL DU 13 JUIN 1909. — Présents : L'hon. J.-D. Rolland, président ; MM. J.V. Désaulniers, vice-président ; J.-C. Beauchamp, l'hon. L.-O. David, MM. G.-A. Marsan, P. Patenaude, A. Gagnon, L.-G.-A. Cressé Eug. Lassalle, J.-C. Lamothe, M. Richard, H. Brosseau, L.-A. Picard, Eug. Bernier, T. Prud'homme, Wilbrod Corbeil, J.-A. Lassonde, Alf. Saint-Amand, J. Fortin, E. Thérien, L.-G. Thérien, Eug. Aubuchon, Martial Hogue, C.-A. Guertin, etc. Les minutes de la dernière assemblée (6 juin 1909) sont lues et adoptées. On procède ensuite à l'ordre du jour consistant dans la réception des rapports. — *Congrès national* : M. J.-C. Beauchamp dépose le projet de constitution de la fédération des sociétés canadiennes-françaises catholiques de la Puissance du Canada. M. J.-C. Beauchamp informe également l'assemblée que l'Association aura droit à dou-

ble représentation, que déjà le bureau de direction a été choisi et que les autres le seront à bref délai. — *Comité du programme* : M. G.-A. Marsan lit à l'assemblée le programme projeté. Il est résolu d'écrire aux municipalités environnant Montréal pour leur demander de déclarer le 24 juin jour de fête civile et de demander aux grandes compagnies et aux patrons en général de donner congé à leurs employés canadiens-français, ce jour-là. Cette demande devra être annoncée dans les journaux français et anglais de Montréal. — *Comité de réception et des invitations* : M. G.-A. Marsan donne communication d'une lettre de la "Eastern Canadian Passenger Association", accordant des réductions dans les prix des passages suivant les détails indiqués. — *Comité du monument LaFontaine* : Il n'y a rien de nouveau. Plusieurs orateurs ont été invités à adresser la parole après le lieutenant-gouverneur, à la pose de la première pierre ; quelques-uns ont répondu et l'on attend les réponses des autres. Sir Wilfrid Laurier ne pourra parler à cette circonstance, mais il sera présent à la soirée de gala, le 23 au soir. — *Comité de la presse* : Il n'y a pas de rapport, mais l'assemblée constate que les journaux s'occupent de répandre le programme des fêtes parmi leurs lecteurs, et des remerciements leur sont votés en conséquence. — *Comité de la messe* : Il n'y a rien de nouveau, le programme étant prêt. Les Pères Jésuites, de l'Immaculée-Conception, ont envoyé une lettre acceptant de se charger de la décoration de l'autel, au parc LaFontaine, pour la messe de 11 heures a. m., le 24 juin 1909. — *Comité de la procession* : M. R. Bédard a été nommé assistant du commandant-général Patenaude. Permission a été donnée à la section Saint-Louis de France d'avoir une voiture pour conduire les représentants de la famille Duvernay, en considération spéciale du fondateur de l'Association. L'équipe des gymnastes victorieux à Rome fermera la procession, en marchant immédiatement après le bureau exécutif de l'Association. Ce Comité demande la nomina-

tion des juges qui décideront des prix qui sont offerts pour la plus belle voiture portant la bannière, le plus beau char allégorique et le plus beau char du Saint-Jean-Baptiste. Ce rapport est adopté et MM. Philippe Hébert, J. Saint-Charles et Eug. Lassalle sont nommés pour juger les prix accordés et les adjuger aux plus méritants, avec pouvoir de s'adjoindre. — *Comité des finances* : Rien de nouveau. — *Comité des feux de la Saint-Jean* : Rien de nouveau. Au sujet des promenades en chars illuminés tel que mentionné au programme du 24 juin, à 8 heures du soir, information est donnée que les présidents de divisions devront s'aboucher avec la direction de la Compagnie des chars urbains pour obtenir ce qui sera nécessaire. Le comité des finances ayant voté le montant nécessaire à la confection d'une estrade pour la messe, la pose de la première pierre au monument LaFontaine et le feu d'artifice, s'est réservé le droit de faire payer l'accès à cette estrade et de contrôler la recette. — M. G.-A. Marsan, secrétaire-général de l'Association, est nommé rapporteur officiel des fêtes du 75^e anniversaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, avec pouvoir de s'adjoindre le personnel nécessaire, en vue de la publication d'un volume approprié, lequel comprendra également l'historique de l'Association. La question financière de ce projet est référée au comité des finances. Les sections qui n'ont pas encore fait approuver leur projet de chars représentatifs devront s'empres- ser de le faire mercredi prochain, à 8 heures et demie au comité du programme, etc. Les projets suivants ont été approuvés jus- qu'à présent : 1. Hochelaga, (a) Saint-Jean-Baptiste, (b) Indus- trie textile ; 2. Notre-Dame, les Ecussons ; 3. Sacré-Coeur, Mar- guerite Bourgeois, enseignant aux petits sauvages ; 4. Sainte-Brigide, Papineau, LaFontaine, G.-E. Cartier ; 5. Sainte-Cuné- gonde, Duvernay ; 6. Saint-Edouard, cavalcade Montcalm ; 7. Saint-Eusèbe, (a) Jacques Cartier arrivant en Canada et plan- tant la croix à Gaspé, (b) Industrie de la brique, (c) Char de

choeur d'enfants ; 8. Saint-Henri, char du Club de raquetteurs "Le Canadien" de Saint-Henri ; 9. Saint-Jean-Baptiste, (a) Saint-Jean-Baptiste, (b) Siège de Québec en 1690, (c) Char de fleur Pinoteau ; 10. Saint-Jean de la Croix, Cavalcade Louis XVI ; 11. Saint-Joseph, (a) char Abbé Souard, (b) Cavalcade Maison-neuve ; 12. Saint-Louis de France, Zouaves Pontificaux Cana-diens ; 13. Saint-Pierre, (a) De Salaberry, (b) Industrie du boulanger, (c) Vétérans de 1866-70 ; 14. Saint-Vincent de Paul, (a) Cavalcade François Ier, (b) Corps de Cadets des Zouaves ; 15. Ville Emard, (a) Saint-Jean-Baptiste ; (b) Découverte du Lac Champlain, (c) Premiers colons canadiens ; 16. Ville Saint-Paul, char Henri IV ; 17. Saint-Arsène, Industrie de la ferblan-terie. Et l'assemblée s'ajourne au 18 courant, à 8 heures p. m.

Résolution spéciale : A une assemblée générale de l'Association Saint-Jean-Baptiste tenue au Monument National, le 13 juin, il a été proposé par M. J.-C. Lamothe avocat, secondé par l'hon. L.-O. David : Attendu que le 24 juin est la fête nationale des Canadiens français et que cette année, à l'occasion du 75e anniversaire de sa fondation, cette fête doit être célébrée avec encore plus d'éclat ; Attendu que les Canadiens français devraient avoir le privilège de pouvoir assister à la célébration de cette fête, et que les patrons, sans distinction de nationalité, devraient par courtoisie et par convenance, accorder à leurs employés un congé le jour du 24 juin, il est résolu que le secrétaire-général de l'Association écrive aux compagnies de chemins de fer du Pacifique Canadien, du Grand-Tronc et autres compa-gnies d'utilité publique, afin de les prier de bien vouloir donner à leurs employés canadiens-français la faveur de prendre congé le 24 juin, et d'inviter, par la voix des journaux, tous les pa-trons, tant de langue anglaise que de langue française, d'accor-der la même faveur à leurs employés canadiens-français. Cette motion a été adoptée à l'unanimité aux applaudissements de toute l'assemblée.

ASSEMBLEE DU COMITE GENERAL DU 18 JUIN 1909.—Présents : L'hon. J.-D. Rolland, président ; MM. J. Lamoureux, Dr Goyette, Dr Sainte-Marie Dr J. Laviolette, P. Patenaude, Huberdeau, J. Lemire, L.-G.-A. Cressé, J.-C. Lamothe, C. Bernier, A. Gagnon, L. A. David, Pesant, G. Valois, C.-A. Guertin, agissant comme secrétaire, etc. Le président invite les représentants des divisions, des sections et des divers comités à communiquer à l'assemblée ce qu'ils peuvent juger important pour terminer l'organisation. M. I. Laviolette, président de la division est, rapporte que tout est prêt et que la partie est se prépare à fêter dignement la fête nationale. Il énumère les préparatifs des diverses sections de la division est, et entretient les plus belles espérances sur le succès de sa division. M. Cressé ajoute à ce rapport que la section Saint-Jacques-le-Mineur se propose également de figurer avantageusement dans le programme des fêtes. M. Laviolette préférerait un changement dans le parcours de la procession, et M. J.-C. Lamothe appuie cette prétention. M. J. Lamoureux, président du comité de la procession, explique que ce parcours a été adopté après délibération des représentants des trois divisions spécialement invités, qu'il est difficile de satisfaire tous et chacun, qu'au lieu de raccourcir le parcours il a même été question de l'allonger, que les décisions à ce sujet ont été approuvées au Comité de la procession, au Comité de l'exécutif et au Comité général, sans que personne s'en soit plaint, et qu'il est trop tard maintenant pour faire des changements qui devraient nécessairement être soumis aux intéressés des divisions et des sections. Incidemment, il regrette la décision de permettre à la section Saint-Louis-de-France d'avoir une voiture dans la procession. M. J.-C. Lamothe lui apprend qu'il y a eu exception faite pour y faire monter les représentants de la famille de Ludger Duvernay, le fondateur de l'Association. Le président ajoute que cette exception a été faite à la demande du bureau de direction de l'Association, qui désirait faire cette faveur spéciale à la famille de Ludger Duvernay, le fondateur de l'As-

sociation. Quant au parcours de la procession, le programme en est imprimé, distribué et annoncé, et l'on ne peut raisonnablement défaire en une séance de peu d'assistance et de dernière main le travail de plusieurs comités, de nombreuses assistances et de beaucoup de délibérations. M. Sainte-Marie, président de la division ouest, annonce que cette division espère rivaliser avantageusement avec les autres. M. Lamothe en espère autant pour la division nord. Le représentant de la section Hoche-laga annonce que cette section se propose de produire de plus dans la procession une cavalcade de l'Union Chorale, ce qui est approuvé. M. Pesant, représentant de la section Sacré-Coeur, demande si, pour le port de bannières, une voiture-automobile décorée sera admise. Cette demande est également accordée. M. C.-A. Guertin, secrétaire du Comité du programme, fait rapport que ce comité a approuvé les desseins de chars et cavalcades dont les sujets suivent pour la procession, depuis la dernière assemblée du Comité général : 18. Maisonneuve, (a) Mademoiselle de Verchères, (b) Industrie de la crèmerie, lait et beurre, (c) Cavalcade des bouchers ; 19. Immaculée-Conception, Industrie des carriers et tailleurs de pierres ; 20. Verdun, (a) Cavalier de Lassel à Verdun, (b) Industrie de la construction.

M. M. Beullac annonce ensuite de la part du Comité du programme, des insignes et décorations, tableaux, médailles et personnages historiques, que l'*Album-Souvenir* est en vente à vingt-cinq centins au Monument National et chez les libraires, que des insignes sont en ventes au même endroit, que deux échantillons de la médaille commémorative sont arrivés, que des listes de souscription sont ouvertes au prix modique de cinquante centins, pour être servies dans l'ordre de la demande à mesure qu'ils arriveront. M. M. Beullac fait voir un de ces échantillons et annonce que les deux seuls qu'il y ait actuellement sont déposés, l'un chez MM. Granger Frères, libraires de la rue Notre-Dame, coin Place d'Armes, l'autre à la librairie Beauchemin, rue Saint-

Jacques, près du journal *Le Canada*. Cette médaille est en bronze solide patiné et montre sur l'avvers la figure de LaFontaine, les dates 1807 et 1864, de sa naissance et de sa mort, et l'inscription : *Notre Langue, Nos Institutions, Nos Lois*. Sur le revers on lit les armes de l'Association et l'inscription : *Rendre le Peuple meilleur*. La production est bien réussie et la liste de souscription se couvre rapidement de signatures. Et l'assemblée s'ajourne au 20 juin 1909, à 3 heures p. m.

ASSEMBLEE DU COMITE GENERAL D'ORGANISATION DU 20 JUIN 1909. — Présents : L'hon. J.-D. Rolland, président ; MM. J.-V. Désaulniers, vice-président ; J.-C. Beauchamp, président-général ; G.-A. Marsan, secrétaire-général ; L.-E. Beauchamp, U.-H. Dandurand, L.-G.-A. Cressé, L. Gravel, Scott, J. Lamoureux Eug. Lassalle, J.-C. Lamothe, A. Prud'homme, Dr J.-C. Ducharme, M. Richard, J.-C. Franchère, J. Saint-Charles, Marcel Beullac. A. Gagnon. Dr Goyette, Gagnon, échevin Resther, Guillaume Boivin, E. Aubuchon, Monette, J.-B. Lagacé, Huberdeau, Prud'homme, P. Patenaude, C.-A. Guertin, etc.—Les minutes des assemblées du 13 juin et 18 juin 1909 sont lues et adoptées. On procède ensuite à l'ordre du jour, consistant à recevoir les rapports et mettre la dernière main à l'organisation. — *Comité du Congrès* : MM. J.-C. Beauchamp et Ludger Gravel font rapport. On vote une résolution de condoléances à l'occasion de la mort de Monseigneur Duhamel, archevêque d'Ottawa, et il est résolu que copie de cette résolution, avec une lettre appropriée, soit envoyée à l'archevêché d'Ottawa. — *Comité du Monument LaFontaine* : L'hon. J.-D. Rolland fait rapport. Les orateurs de la circonstance seront, outre le président de ce comité, l'hon. J.-D. Rolland, le lieutenant-gouverneur, l'hon. sénateur Dandurand, M. F.-D. Monk et M. Henri Bourassa. L'hon. R. Lemieux n'a pu accepter, étant retenu ailleurs. Toutes les sections sont invitées en corps et avec insignes à la pose de la première pierre de ce

monument. — *Comité des juges du concours pour chars allégoriques, Saint-Jean-Baptiste et voitures portant bannières* : Rapport est fait que MM. Philippe Hébert, Eug. Lassalle, et J. Saint-Charles, qui avaient été nommés avec pouvoir de s'adjoindre, ont accepté et se sont adjoints M. J.-C. Franchère, artiste-peintre, et C.-A. Guertin, pour agir comme secrétaire. — *Comité des amusements* : M. Scott explique les arrangements qui ont été faits pour que ces fêtes aient lieu à l'île Sainte-Hélène. — *Comité de la procession* : Il est résolu que les piétons marchent quatre de front, deux de chaque côté de la rue, en s'espaçant pour laisser passer les officiers, les chars et les voitures, qui tiendront le milieu de la rue. Le commandant-général est chargé de prendre les mesures nécessaires pour qu'il n'y ait pas de voitures-annonces dans la procession et voir à ce que, autant que possible, il n'y en ait pas non plus qui la suive de près — *Comité de la messe* : M. J.-C. Beauchamp informe que, si la température ne permettait pas la messe au parc LaFontaine, des dispositions ont été prises pour qu'elle ait lieu à Notre-Dame, où les sections sont invitées à se rendre.—*Comité de la soirée de gala* : Tout est prêt pour la réception des invités à cette soirée à laquelle le premier-ministre du Canada, Sir Wilfrid Laurier, le premier-ministre de la province de Québec, Sir Lomer Gouin, le maire de Montréal, M. Payette, Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, les officiers des divisions et des sections, et les délégués des sociétés-soeurs, ont accepté de prendre part. — *Comité des feux de la Saint-Jean et des feux d'artifices* : Tout est prêt également de ce côté. Les représentants de la section Saint-Clément de Viauville invitent le public à assister au feu d'artifice et à la fête nautique qu'ils donneront le 24 juin 1909, à 9 heures du soir, au parc Viau et sur le fleuve, en face de ce parc. L'assemblée vote ensuite des remerciements à l'hon. J.-D. Rolland, président, pour l'assistance suivie et le concours précieux qu'il a donnés aux assemblées de ce Comité, et à l'orga-

nisation des fêtes. MM. J.-C. Beauchamp et L.-G.-A. Cressé se font les porte-parole de l'assemblée pour exprimer les sentiments de tous à ce sujet. L'hon. M. Rolland répond en protestant de son dévouement aux choses qui intéressent la nationalité canadienne-française et l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et dit gracieusement aux secrétaires, MM. G.-A. Marsan et C.-A. Guertin, qu'ils ont droit à une bonne part du mérite de l'organisation. — *Comité des finances* : M. Armand Chaput, secrétaire du Comité, ayant dû s'absenter, a remis à M. Arthur Gagnon tout ce qu'il avait en mains et M. Gagnon fait rapport en conséquence. \$4,195.00 ont été souscrits à date. Environ \$100.00 ont été payés pour quelques petits comptes et environ \$3,000.00 de comptes ont été acceptés par ce comité, à date. Et l'assemblée s'ajourne *sine die*.



II

Comptes rendus résumés des assemblées des Comités spéciaux formés en vue de la célébration des Fêtes du 75^e anniversaire de la Saint-Jean- Baptiste de Montréal

10 COMITE DES FINANCES. — Membres de ce comité : M. Thomas Gauthier, président ; M. Armand Chapat, secrétaire-trésorier ; M. Olivar Asselin, secrétaire-correspondant ; MM. J.-C. Beauchamp, G.-A. Marsan, Isaïe Préfontaine, F.-L. Béique, Arthur Gagnon, Alex. Prud'homme, Rodolphe Forget, Trefflé Berthiaume, G.-N. Ducharme, F.-X. Saint-Charles, L. Deguise, M.-J.-A. Prendergast, A.-P. Lespérance, E.-F. Larivière, S.-D. Vallières, A. Gaboury, A.-E. Labelle, J.-D. Rolland, L.-E. Beauchamp, L.-E. Geoffrion, L.-J.-O. Beauchemin, Alphonse Racine, F.-C. Larivière, Nap. Giroux, Tancrede Bienvenu, L.-A. Lapointe, Marcelin Wilson, Albert Hébert, R. Laurendeau, Alex. Orsali, Eugène Aubuchon, Philippe Sainte-Marie.

Comme il sied à des hommes de chiffres, ces messieurs n'ont guère discuté, mais nous leurs devons le succès qui a couronné les efforts de l'organisation. A l'assemblée tenue le 21 janvier 1909, au Monument National, les officiers furent nommés. Le Comité a tenu ses assemblées régulièrement tous les samedis après-midi, de mars à juin 1909. Le 1er avril, le comité adressait aux compatriotes canadiens-français la lettre très explicite que voici :

Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, l'Association Saint-Jean-Baptiste célébrera en juin prochain le 75^e anniversaire de sa fondation. L'Association Saint-Jean-Baptiste n'est pas restée inactive depuis les fêtes mémorables de 1874 et de 1884, où l'on vit accourir sous son drapeau toute la grande famille française d'Amérique. Elle a fondé à Montréal le Monument National, un superbe édifice destiné à devenir le foyer le plus intense de l'activité canadienne-française. Elle a institué dans ce local des cours gratuits d'arts et métiers qui sont maintenant suivis par des centaines de personnes de tout âge et de toute condition. Elle a fondé et elle administre la Caisse Nationale d'Economie, une société de prévoyance sociale qui compte aujourd'hui 12,500 membres et qui a déjà accumulé, malgré les préjugés à vaincre et l'apathie à secouer, un capital de trois cent cinquante mille piastres. Par la Fédération féminine, qui compte maintenant plus de sept mille adhérentes, elle a entrepris une campagne active pour la diffusion des saines notions d'économie domestique et sociale. Elle cherche en ce moment le moyen de faire participer plus activement ses sections à ses oeuvres, et d'étendre ainsi, graduellement, son action à toute l'île de Montréal. Vous ne serez donc pas surpris d'apprendre qu'un comité représentant toutes les classes de notre population a pris l'initiative d'inviter le peuple canadien-français à fêter avec elle ses trois quarts de siècle d'existence, pour lui donner un éclatant témoignage d'attachement à la cause nationale dont elle est la gardienne la plus autorisée. Le programme des fêtes est à peu près arrêté. Il comprend, à part les manifestations ordinaires — telles que la procession, la messe, les feux de la Saint-Jean — la pose de la première pierre d'un monument à l'illustre homme d'Etat canadiens-français, LaFontaine, et un Congrès des différentes sociétés canadiennes-françaises en vue de la formation d'un grand

conseil fédéral des intérêts nationaux. C'est vous dire que le comité d'organisation devra faire face à de lourdes dépenses : déjà, nous pouvons estimer cette dépense à plusieurs milliers de piastres. Nous prenons la liberté de faire appel à votre générosité, pour nous aider dans une entreprise qui, indépendamment de son caractère patriotique, devra nécessairement, par l'affluence du peuple qu'elle amènera, profiter au commerce montréalais. Vous pouvez être sûr que toutes les mesures seront prises pour que votre souscription soit employée toute entière au profit de la race canadienne-française et de notre glorieuse métropole. Toute souscription, quelque minime qu'elle soit, sera reçue avec reconnaissance. En vous priant d'agréer nos remerciements anticipés, nous avons l'honneur de nous souscrire, cher monsieur,

Vos tout dévoués serviteurs,

(Suivent les signatures du président, des secrétaires et de tous les membres).

—Toute offrande doit être expédiée à l'adresse de M. Armand Chaput, secrétaire-trésorier.

20. COMITE DU PROGRAMME. — Membres de ce comité : M. Philippe Hébert, sculpteur, président ; M. C.-A. Guertin, avocat, secrétaire ; MM. l'abbé Elie-J. Auclair, de l'archevêché de Montréal ; l'abbé Jos. Melançon, de la cure de Saint-Louis-de-France ; MM. J.-C. Beauchamp, président-général de l'Association ; Germain Beaulieu, avocat et littérateur ; Marcel Beullac, ingénieur civil et expert en décorations ; J.-C. Franchère, artiste-peintre ; Alfred Laliberté, sculpteur ; J.-B. Lagacé, professeur ; Eug. Lassalle, professeur de diction ; G.-A. Marsan, avocat ; Joseph Saint-Charles, artiste-peintre.

La première assemblée a eu lieu le 28 janvier 1909 et le co-

mité a continué à se réunir régulièrement le mercredi de chaque semaine, jusqu'au 18 juin 1909. Après l'élection des officiers, les membres se sont partagé la besogne comme suit : *Médaille de LaFontaine* : MM. Hébert, Beullac, Franchère, Laliberté et Saint-Charles. — *Programme* : Partie littéraire, MM. Auclair, Beau-lieu, Marsan et Melançon ; Partie artistique et décorative, MM. Hébert, Beullac, Franchère, Laliberté et Saint-Charles. — *Enregistrement des droits d'auteurs*, MM. Beullac, Marsan et Guertin. — *Tableaux et personnages historiques*, MM. Hébert, Beullac, Franchère, Laliberté, Lassalle, Saint-Charles et Guertin. Ces sous-comités faisaient rapport à chaque assemblée.

LA MÉDAILLE. — Le choix du sujet et la conception entière de la médaille commémorative à Sir Louis-Hippolyte LaFontaine, sont l'oeuvre de ce comité. L'avvers montre la figure et le nom de *LaFontaine*, les dates de sa naissance et de sa mort, 1807 et 1864, et l'inscription : *Notre langue, nos institutions, nos lois*. Sur le revers, on a groupé les armes et le nom de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, 75^e Ann., 1909, un feuillage d'érable, et le motto *Rendre le peuple meilleur*. Le module est de 40 millimètres et la tranche n'est pas cannelée. Elle est faite en bronze patiné. Elle est signée de l'artiste A. Bargas, Paris, et a été réduite et gravée par la maison Duval & Janvier, Paris. Tous ceux qui ont vu cette médaille ont été frappés du résultat obtenu tant au point de vue artistique qu'à celui du fini de l'exécution. L'Association a voulu profiter de la circonstance pour donner occasion au public de se procurer une médaille commémorative véritablement artistique à un prix populaire. Elle sera encore de circonstance pour l'inauguration du monument La-Fontaine, que l'Association a pris en mains.

PROGRAMME. — Le programme a été divisé en deux parties distinctes : 1^{re} partie. *L'Album-Souvenir* comprenant la repro-

duction d'œuvres d'art sur des sujets canadiens, des articles ou des pièces de vers appropriés à la circonstance, et toute annonce en a été bannie ; 2e partie. Le programme proprement dit, petit fascicule qui enseigne la marche des événements durant les fêtes et admet les annonces. Le premier se vendait, le second était distribué gratuitement. L'*Album-Souvenir* a été soigneusement préparé. Aussi l'ouvrage était-il digne de la fête des Canadiens français. La plume de M. l'abbé Elie-J. Auclair y a résumé l'histoire de l'Association, la photographie y a avantageusement reproduit quelques-unes des oeuvres de Hébert et de Laliberté. Saint-Charles a buriné au frontispice une allégorie de La Nation Canadienne dévoilant un monument à LaFontaine, et Franchère a reconstitué, dans un dessein inédit, le banquet de fondation de l'Association en 1834. Cet album mérite d'être conservé tant à cause des souvenirs qu'il rappelle que parce qu'il met en lumière le patriotisme, la valeur et la gloire du Canada français. Remarquons que les droits de l'Association sur la médaille, l'album-souvenir et le programme, ont été enregistrés à Ottawa.

TABLEAUX ET PERSONNAGES HISTORIQUES. — Ce comité a également conçu, conseillé ou contrôlé tous les projets de chars allégoriques et du petit Saint-Jean-Baptiste, les cavalcades, les tableaux et personnages historiques devant faire partie de la procession. On aura une juste idée du travail accompli quand on saura qu'il y a eu trois chars du petit Saint-Jean-Baptiste, environ vingt-cinq chars allégoriques, autant de chars industriels et de voitures décorées, une quinzaine de cavalcades et de représentations de personnages historiques, et ce contrôle a dû être fait sérieusement, car des concours étaient organisés et il y avait des prix à décerner. Les suggestions du comité ont partout été bien reçues et prises en bonne part. Ainsi, lorsque le comité a pros-

crit les annonces, tout le monde a admis la justesse de cette mesure. Les diverses représentations et exhibitions ont prouvé le goût et le zèle des intéressés. Il y en a eu de particulièrement bien réussies, mais ce qu'il y avait de plus frappant, de plus saisissant, dans cette procession du 24 juin 1909, c'est la note générale de dignité. Nos compatriotes en étaient fiers, enorgueillis, Nos concitoyens de langue anglaise nous en ont fait le compliment et leurs journaux les moins enthousiastes ne contenaient que des éloges. Que des sujets d'élites brillent parmi leurs contemporains cela se voit dans toutes les nationalités — et la nôtre n'en est pas plus dépourvue que les autres — mais le sentiment de la dignité chez tout un peuple est une grande chose, une vertu rare. Qu'il soit connu que, le 24 juin 1909, la population canadienne-française de Montréal a fait connaître et apprécier sa dignité. MM. Hébert, Franchère, Lassalle, Saint-Charles et Guertin avaient été chargés de juger quel était le plus beau char du Saint-Jean-Baptiste, le plus beau char allégorique et la voiture la mieux décorée portant bannière. Le char du petit Saint-Jean-Baptiste de la Vile Saint-Paul, section ouest, l'a emporté. — Le char allégorique *Religion et Patrie*, de Saint-Louis-de-France, section nord, et celui de *Mademoiselle de Verchères*, de Maisonneuve, section est, sont arrivés les premiers à égal nombre de points. La voiture portant la bannière de la section Maisonneuve, section est, a eu le premier prix.

30. COMITE DE LA PROCESSION. — Membres de ce comité : M. J. Lamoureux, président, M. J.-E. Lemire, secrétaire, le président-général et le secrétaire-général de l'Association, les présidents des trois sections (nord, est et ouest), et tous les présidents des associations Saint-Jean-Baptiste de la ville et de la banlieue, avec en plus des représentants des journaux : MM. J.-C. Beauchamp,, G.-A. Marsan, Philippe Hébert, L.-G.-A. Cressé, A. Gagnon, P. Lacroix, P. Patenaude, C.-A. Parizeault, J.-B. Décary,

C. Bernier, P. Sainte-Marie, A. Leclerc, J. Lebrun, C.-H. Bourgeois, Albert Holmes, Tétrault, Dugas, J.-A. Désaulniers, Charpentier, Hurteau, Morin, Brosseau, Eug. Lassalle et plusieurs autres.

Ce comité a tenu bon nombre d'assemblées, entre autres le 6 février, le 18 février, le 24 mars, le 30 avril, le 7 mai et le 20 mai. On y a réglé tout ce qui concernait le parcours de la procession, l'ordre des rues, la place des chars allégoriques, la tenue générale à observer, l'admission des diverses sociétés désirant figurer dans ce grand parcours historique etc., etc. En lisant plus loin dans le récit des fêtes le programme détaillé du parcours et de l'ordre de la procession du 24 juin, on verra quel bon travail sérieux, méthodique et intelligent ces messieurs du comité ont effectué.

40. COMITE DE LA MESSE. — Membres de ce comité : M. l'abbé Dufault, président, M. J.-N. Charbonneau, secrétaire, MM. le chanoine Gauthier, curé de la Cathédrale, J.-C. Beauchamp, G.-A. Marsan, J.-A. Boucher, J.-J. Beauchamp, Jos. Contant, J.-D. Dusault, P.-O. Lavallée, A. Prud'homme, les présidents des sections Saint-Jean-Baptiste, Verdun et Villeray, et les maîtres de chapelle de toutes les églises de la ville et de la banlieue. — Les élections des officiers de ce comité ont eu lieu le 6 février 1909. Le même jour M. J.-A. Boucher, maître de chapelle de l'église Saint-Jean-Baptiste, a été choisi comme directeur musical des chants à exécuter pendant la messe du 24, si la messe pouvait être célébrée en plain air. De fait, les démarches du Comité ont été fructueuses. Avec sa bienveillance accoutumée, Mgr l'archevêque a autorisé la messe en plein air, si le temps le permettait, et le temps l'a permis. Sa Grandeur elle-même s'était réservé de célébrer. L'organisation de la chapelle temporaire sur une estrade, au Parc LaFontaine, le service d'ordre, l'aménagement nécessaire, le choix et l'exécution des cantiques, tout fut à point.

50. COMITE DES FEUX DE LA SAINT-JEAN. — Membres de ce comité : MM. J.-C. Ducharme président, N.-A. Millette, secrétaire, J.-C. Beauchamp, G.-A. Marsan, J. Décary, M. P. P., R. Lacroix, G.-A. Monette, J.-Z. Resther, L.-J. Tarte, J.-E. Vanier, Jos. Venne, Ph. Sainte-Marie, J.-A. Richard, J.-E. Tétrault, P. Goyette, L.-A. Lapointe, J. Lamoureux, O. Hurteau, J.-N. Robichaud, H. Brosseau, J.-V. Désaulniers, A. Lacombe, M. Hogue. — Ces messieurs ont tenu trois assemblées (13 mars, 14 mai, 27 mai) dont les minutes signées par M. le Dr J.-C. Ducharme, président, et N.-A. Millette, secrétaire, sont consignées aux archives de l'Association. Il entrait dans leurs attributions de régler tout ce qui concernait les feux d'artifices et les bûchers traditionnels dits *Feux de la Saint-Jean*, que, sur trois points différents de la ville, au nord, dans l'est et dans l'ouest, on a de fait allumés pour la soirée du 23, ainsi que nous la raconterons au récit des fêtes.

60. COMITE DES AMUSEMENTS. — Membres de ce comité : M. Edmond Hardy, président, M. B. de Montigny, secrétaire, MM. J.-C. Beauchamp, G.-A. Marsan, R. Bédard, J.-A. Brodeur, E. Dagenais, A. Gadbois, E. Labelle, Eug. Lassalle, M. Legrand, N.-A. Millette, E.-C. Saint-Père, H.-T. Scott, L.-J. Tarte, Jules Tremblay. — Ces messieurs tenaient leurs assemblées chaque samedi. Ainsi qu'il appert par un compte-rendu signé par le secrétaire M. B. de Montigny, qui est conservé aux archives, ils organisèrent un grand concours gymnastique, où devait figurer avec honneur l'équipe des gymnastes canadiens-français lauréats du prix de Rome, l'an dernier, des fêtes champêtres, des joûtes de Lacrosse, et aussi un grand festival musical, dont le président, M. Hardy, communiquait ainsi l'annonce au public :

“ L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à l'occasion des fêtes du 75^e anniversaire de sa fondation, organise un grand festival musical. Afin de permettre aux corps de musique qui viendront à Montréal pour la procession du 24 juin de

prendre part à ce festival, le Comité des amusements a décidé qu'il aurait lieu dans l'après-midi du même jour. Tous les corps de musique canadiens-français sont invités à prendre part à cette fête musicale qui sera l'une des grandes attractions des fêtes du 75^e anniversaire de la fondation de notre société nationale. Le programme comprendra deux morceaux d'ensemble qui seront exécutés par tous les corps de musique présents. Ces morceaux seront envoyés gratuitement à l'avance aux organisations qui prendront part au festival. En outre, chaque corps de musique sera invité à jouer un morceau de son répertoire. Le Comité des amusements espère que les différentes organisations du pays se feront un devoir patriotique de prêter leur concours, afin que cette partie du programme soit un grand succès. Le Comité offrira à chaque corps de musique une jolie médaille commémorative qui vient d'être commandée à Paris en souvenir de cette fête artistique."

EDMOND HARDY,

Président du comité des amusements.

70. COMITE DE LA PRESSE. — Membres de ce comité : M. Olivier Asselin, président, M. Jules Tremblay, secrétaire, MM. A. Dansereau, A. Berthiaume, L.-J. Dastous (*La Presse*) ; L.-J. Tarte, Charles Robillard, A. Gauthier (*La Patrie*) ; G. Langlois, F. Rinfret, R. Valois (*Le Canada*) ; T. Marcell (*Les Dépêches*) ; Gérin Normand (*Le Bulletin*) ; A.-P. Pigeon, (*Le Canard*) ; A. Sauvé (*Le Canadien*) ; J. Fournier (*Le Nationaliste*) ; S. Côté (*Le Moniteur du Commerce*) ; l'abbé Elie-J. Auclair (*La Revue Canadienne*) ; A. Lyonnais (*Le Prix Courant*) ; Mme Françoise (*Le Journal de Françoise*) ; Ch. Gill et Germain Beaulieu (*Le Terroir*) ; P.-J.-A. Voyer, F. Poirier (*Le Samedi*) ; D. Derome (*Le Witness*) ; E. Paradis (*Le Star*). — Rien ne saurait mieux faire connaître le travail et les vues de ces messieurs que ce

compte-rendu (séance du 22 juin 1909) dont l'original, signé par le secrétaire, est conservé aux archives : Présidence, M. Olivar Asselin. — Présence : MM. G. Beaulieu, L. Houlé, A. Sauvé, L.-J. D'Astous, E. Lamarche, Jules Tremblay, C. Gill, F.-J. Lambret. — M. A. Gagnon, secrétaire-trésorier de l'Association Saint-Jean-Baptiste, explique le but de la convocation : donner le ton de la célébration qui aura lieu au mois de juin 1909, du 23 au 26 inclusivement ; faire une publicité qui pourra attirer à Montréal les Canadiens français de la Province et des Etats-Unis ; définir le programme des fêtes. — M. Asselin suggère que chacun dans sa sphère d'activité travaille à cette propagande. — Il soumet aussi : qu'il serait utile d'organiser des soirées littéraires et artistiques où les Canadiens français pourraient faire connaître leurs œuvres. Les recettes iraient au fonds de commémoration, par la statue, des hommes illustres de la nation. L'École Littéraire, par la voix de M. Germain Beaulieu, président, adhère à ce projet. — L'Association Saint-Jean-Baptiste pourrait réaliser, de ce chef, quelques milliers de piastres, annuellement. — La Commission choisit M. Asselin comme président régulier, et M. Jules Tremblay, comme secrétaire. — Les divers journaux se partageront la besogne de publicité des diverses commissions et sous-commissions : Comité général d'organisation, M. J.-L. Richard, la *Presse*, rapporteur ; Comité du Congrès national, Comité des invitations, de réception et de la soirée de gala, Comité du programme, des insignes et décorations, tableaux et personnages historiques, M. F.-J. Lambret, le *Canada* rapporteur ; Comité de la procession, Comité du monument LaFontaine, Comité de la messe, Comité des feux de la Saint-Jean, des feux d'artifice et de l'illumination, M. Léopold Houlé, la *Patrie*, rapporteur ; Comité des finances, Comité de la presse, Comité des amusements, M. Jules Tremblay, de la *Presse*, rapporteur. — M. Asselin est chargé de la publicité dans les journaux hebdomadaires de Montréal. — M. Germain Beaulieu s'oc-

cupera de la presse de province et des Etats-Unis, qui peuvent atteindre avec fruit la population française. En sous-commissions, la tâche de publicité échoit à MM. Beaulieu, pour le *Bulletin des Artisans*, Charles Gill, pour le *Terroir*, Louis-Joseph Doucet, pour le *Passe-Temps* ; Edmond Massicotte, pour le *Samedi* ; Françoise, pour le *Journal de Françoise* ; M. l'abbé Perrier, pour la *Revue Canadienne* ; A.-P. Pigeon, pour le *Bulletin* et le *Canard* ; Arthur Sauvé, pour le *Canadien* ; Jules Fournier, pour le *Nationaliste*. — M. Jules Tremblay se charge de prévenir les journaux hebdomadaires des réunions qui se feront la veille de la publication.

M. Lambret suggère l'organisation d'une exposition de peinture et de sculpture pour des sujets canadiens-français. Il sera facile d'obtenir le prêt de tableaux et de sculptures pour cette exposition et les recettes pourront défrayer l'entretien et la surveillance. MM. Gill et Lambret s'adjoignent une sous-commission à cette fin. — Et l'assemblée se disperse jusqu'à nouvel ordre.

Voici la liste définitive des noms de ceux qui ont été choisis pour mener ce projet d'exposition à bonne fin. MM. Son Honneur le Maire de Montréal, Charles Gill, Napoléon Bourassa, Jobson Paradis, F.-J. Lambret, Albert Laberge, Arthur Sauvé, Jules Fournier, Nap. Savard, Albert Ferland, Georges Delfosse, Max. Doumic, Quéry, Lavergne, Dupras, Richard, Arthur Brunet, Dr Gaston Maillet, Paul Beau, O. Leduc (Saint-Hilaire), Ernest Tremblay, Arthur Côté, A. S. Brodeur, Paul Caron, A. Bourgeois, A. Labelle, J. Charlebois, G. Latour, Edmond-J. Massicotte, M. Huot (Québec), Beaugrand-Champagne, Huot (architecte, Montréal), Laprès, Dumas, Colas, Giroux, Rodolphe Brunet, J.-O. Simard, Henri Beau, G.-O. Gratton (Sainte-Thérèse) ; Mesdames Françoise, Colombine, Colette, Gaétane de Montreuil, Margot, Madeleine.

80. COMITE DU MONUMENT LA FONTAINE. — Membres de ce Comité : M. J.-D. Rolland, président, MM. R. Forget et L.-G.-A. Cressé, vice-présidents, MM. E. Godin et A.-P. Mathieu, trésorier et secrétaire, MM. J.-C. Beauchamp, G.-A. Marsan, O. Asselin, S. Beaudin, F.-J. Bisaillon, M. Beullac, Henri Bourassa, T.-C. Casgrain, L.-O. David, G. Désaulniers, G. Desserres, L. Garneau, H. Gervais, A. Lacoste, E.-P. Lachapelle, R. Lacroix, J.-C. Lamothé, L.-T. Maréchal, A. Mathieu, F.-D. Monk, P.-E. Leblanc, J.-M. Tellier, J.-A. Ouimet. — Ce Comité formé, comme l'indique son nom, en vue d'organiser la cérémonie de la pose de la première pierre du monument que l'Association Saint-Jean-Baptiste a décidé d'élever à Sir Louis-Hippolyte LaFontaine, au Parc de Montréal qui porte son nom, a lui aussi accompli une bonne et utile besogne. On s'en convaincra en lisant dans le rapport des fêtes, le récit de la splendide manifestation oratoire du 25 juin. Disons ici que ce sont les membres de ce Comité qui ont pris l'initiative de régler avec les autorités municipales la question du site du futur monument — ainsi qu'il appert à la lecture des minutes de l'assemblée régulière du 21 avril, que ce sont aussi ces messieurs qui ont eu à s'occuper d'inviter M. le lieutenant-gouverneur Pelletier à présider la pose de la première pierre du Monument, et les divers orateurs du monde officiel qui ont chanté à cette occasion les gloires de la patrie.

90. COMITE DU CONGRES NATIONAL. — Membres de ce Comité : MM. P. Hébert, V. Morin, A. Desjardins, J.-C. Beauchamp, ont tour à tour présidé les séances, MM. L.-J. Loranger, V. Morin, V.-E. Beaupré, ont de la même façon agi comme secrétaire. Les autres membres étaient de droit tous les présidents de nos sociétés catholiques canadiennes-françaises auxquels furent adjoints plusieurs membres du clergé et autres citoyens dévoués à la cause populaire de la mutualité catholique canadienne-française. En voici, outre les noms des officiers plus

haut cités, une liste officielle : MM. J.-L. Archambault, Olivar Asselin, F.-L. Béique, T. Berthiaume, T. Brisson, T.-C. Casgrain, T. Côté, R. Dandurand, G. Désaulniers, A. Denault, Père Dion, le chanoine Gauthier, E.-H. Godin, abbé Hébert (de Saint-Sulpice), Ph. Hébert, J.-B. Lagacé, E. Lafontaine, J.-C. Lamothe, I.-A. Lavallée, chanoine LePailleur, Père Loiseau (des Jésuites), L.-O. Loranger, L.-J. Loranger, G.-A. Marsan, P.-B. Mignault, V. Morin, M. Mirault, G.-A. Nantel, abbé Perrier, Robidoux, C. Robillard, Ed. Surveyer, Père Villeneuve (des Oblats), etc. — Les séances dont les minutes sont conservées aux archives de l'Association ont eu lieu le 26 janvier et les 1er, 8, 15 et 22 mars 1909. — Le 23 mai, M. L.-J. Loranger, secrétaire-général, faisant rapport des séances du Comité, disait : " Le Comité s'est occupé de tracer les grandes lignes du plan qui devra être suivi lors du Congrès "... Le Comité pour faciliter sa besogne " a décidé de diviser l'ouvrage et, à cette fin, il a nommé trois sous-commissions dites 1o de la Constituante, 2o de la procédure, et 3o de la réception. La Commission de la Constituante — expliquait-il — dont font partie MM. Alph. Desjardins, président, J.-B. Lagacé, secrétaire, J.-C. Beauchamp, chan. Gauthier, chan. LePailleur, abbé Perrier, Père Loiseau, Père Dion, Père Piché, V. Morin, J.-C. Lamothe, F.-L. Béique, -JA. Prendergast, J.-V. Désaulniers, V.-E. Beaupré, G.-A. Marsan, O. Asselin, C.-A. Millette, s'est réunie plusieurs fois. — Elle a étudié le projet d'une Constitution (pour l'union de nos sociétés catholiques canadiennes-françaises) qui devra être soumise à l'approbation du Congrès. — Après plusieurs semaines d'étude et un travail opiniâtre, le Père Loiseau (jésuite) a soumis le projet que la Commission de la Constituante a adopté et qu'elle présentera au Congrès..." M. le secrétaire ajoutait que le Comité ayant adressé plusieurs invitations aux sociétés-sœurs plus de trente avaient déjà à cette date répondu à l'appel. Il expliquait enfin que la Commission de la procédure aurait pour fonction de recevoir et de vérifier

lors du Congrès les lettres de créance, de déterminer l'ordre des séances et la procédure à observer, tandis que la Commission dite de la réception serait chargé de faire aux délégués venus de partout les honneurs du Congrès, de leur assurer autant que possible le confort, etc. Nous ne pouvions guère mieux faire que citer ce rapport général, pour donner à nos lecteurs une juste idée de l'importance de ce Comité du Congrès. Ajoutons qu'à la séance du 22 mars, le président de l'Association Saint-Jean-Baptiste, M. J.-C. Beauchamp, avait été nommé président du futur Congrès, aux acclamations unanimes, tandis que l'assemblée priait également Mgr l'archevêque Bruchési et M. le maire Payette d'en accepter la présidence d'honneur. Mais ce Congrès, pourquoi ? Il importe de l'expliquer tout de suite à nos lecteurs. Nous leur citons *in-extenso* deux lettres, l'une signée par le président du Congrès, M. Beauchamp, et l'autre par le président de la Constituante, M. Desjardins, toutes deux contre-signées par le secrétaire, M. Lagacé, qui furent adressées au président et à tous les membres des sociétés catholiques canadiennes-françaises.

I. — LETTRE DU COMITÉ DU CONGRÈS

Monsieur le président,

L'idée d'une fédération des Sociétés canadiennes-françaises et catholiques du Canada a rencontré, partout où elle a pénétré, l'accueil le plus enthousiaste. Plus de trente sociétés importantes formant un total de près de 250.000 membres, ont déjà donné leur adhésion au projet et manifesté leur intention de prendre part au prochain Congrès national. Est-il une meilleure preuve de l'excellence et de l'opportunité du mouvement inauguré sous les auspices de l'Association Saint-Jean-Baptiste ? Si, au début, certains avaient conçu quelque crainte sur l'issue de notre entreprise, il n'est personne aujourd'hui qui doute de son succès final et nous sommes persuadés, pour notre part,

que quelque chose de fort et de durable sortira de ce groupement des énergies nationales pour le bien général de la race canadienne-française. — Notre Comité est donc heureux de vous annoncer que le Congrès national, organisé à cette fin, s'ouvrira le 22 juin prochain, à 10 heures a. m., au Monument National, pour se continuer les 23 et 24, et il a l'honneur d'inviter votre société à s'y faire représenter par un certain nombre de ses membres de la manière prévue par l'article 44 du projet de constitution ci-joint. Toutefois, la carte d'identité n'étant pas exigée, cette année, les délégués devront être munis d'une lettre de créance qui sera remise au président de la Commission de la procédure, avant l'ouverture du Congrès. — La question capitale qui sera discutée au cours des séances de ce premier congrès annuel, sera celle de l'adoption de la Constitution élaborée par la Commission constituante et sur les articles de laquelle les délégués seront appelés à statuer. Voilà pourquoi nous attirons particulièrement votre attention sur le document que nous vous adressons pour que vous en fassiez dès maintenant une étude approfondie. — Comme notre ambition est de réunir en un faisceau puissant les énergies disséminées de nos sociétés nationales afin de les faire concourir toutes à une action commune, nous vous serions très reconnaissants, monsieur le président, si vous aviez l'obligeance de nous indiquer les sociétés de votre région dûment qualifiées à cet effet et dont nous ignorons l'existence. Nous nous hâterons de réparer cet oubli involontaire. — Dans l'espérance que votre société tiendra à honneur d'apporter son précieux concours à l'œuvre patriotique que nous poursuivons, nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'hommage de nos sentiments de fraternel dévouement,

J.-C. BEAUCHAMP,

Président.

J.-B. LAGACE,

Secrétaire.

Ordre des Séances du Congrès. — 22 juin, à 10 heures a. m. : Ouverture solennelle du Congrès, sous la présidence de M. J.-C. Beauchamp, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste. A 2 heures p. m. : Deuxième séance du Congrès. Discussion du projet de constitution. A 8 heures p. m. : Troisième séance du Congrès. Continuation des travaux. — 23 juin, à 10 heures a. m. : Quatrième séance du Congrès. Adoption de la Constitution ; adhésion des Sociétés ; élection des officiers ; choix du lieu et de la date de la prochaine réunion du Congrès. A 7.30 heures p. m. : Réception officielle par Son Excellence le lieutenant-gouverneur. 24 juin, à 8 heures p. m. : Séance de clôture du Congrès.—25 juin à 10 heures a. m. : Réunion du Conseil fédéral. — *Pro Deo et patria...*

II. — LETTRE DE LA COMMISSION CONSTITUANTE DU CONGRÈS

Messieurs,

A l'occasion du soixante et quinzième anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, on a formé le projet de tenir au Monument National, les 22, 23 et 24 juin prochain, un grand Congrès dans le but de réunir en un vaste fédération toutes les sociétés canadiennes-françaises et catholiques du Canada. — Il nous a semblé que l'heure était venue de grouper les forces éparses et isolées de nos sociétés nationales et de les faire concourir toutes à la grandeur et à la prospérité de la patrie. Ce n'est pas à dire toutefois que les diverses associations qui feront partie de cette Fédération, devront sacrifier quelque chose de leur autonomie et de leur complète liberté dans la sphère d'action qui leur est propre. Telle n'est pas notre pensée. Mais au-dessus des intérêts "sociétaires", si l'on peut ainsi dire, se placent les grands intérêts religieux et nationaux et c'est uniquement pour assurer le triomphe de ceux-ci que nous voulons jeter les bases de cette Fédération. —

Du reste, ce mouvement n'est pas nouveau. Ailleurs il a réussi au-delà des espérances des ouvriers de la première heure. En Allemagne, le *Volkverein* groupe plus de cinq cent mille personnes intrépidement résolues à défendre l'intégrité de leur foi et l'on sait comment Bismarck s'est vu contraint de capituler devant la résistance déterminée des catholiques unis et disciplinés. Grâce à l'activité intelligente des associations catholiques, la Belgique offre aujourd'hui le spectacle rare d'une prospérité toute "moderne" et toute "démocratique". En Suisse, la Nouvelle Association Populaire réalise le type d'un mélange parfait d'indépendance individuelle et de cohésion collective à un degré qui, de l'avis unanime de ceux qui ont vu fonctionner cette institution, n'a jamais été atteint dans aucun pays. Mais sans chercher si loin, ne vit-on pas tout récemment, en Angleterre, la *Catholic Association* opposer le faisceau compact des forces catholiques à l'alliance des sectes protestantes et de l'universelle et impériissable conjuration antichrétienne, et, à force d'union et d'active sagesse, faire échouer le projet d'une loi scolaire destinée à "éteindre les lumières d'en haut" dans l'âme des enfants papistes". (*Le Correspondant*, 10 mars 1909). — En présence des résultats obtenus par ces puissantes Associations, nous pouvons bien vous demander pourquoi les Canadiens français ne se ligueraient pas, eux aussi, pour la défense de leurs croyances, de leurs institutions et de leurs droits ? Est-il si ridicule que "ceux qui pensent de même se recherchent, que ceux qui partagent les mêmes croyances s'allient, que ceux enfin que préoccupent les mêmes questions se joignent pour pouvoir les discuter" librement et pour convenir d'un plan d'action commune ? L'union et la discipline ne sont-elles pas les armes par excellence de toutes les minorités ?

Le but de la Fédération serait donc de cimenter les liens d'entente fraternelle parmi les différents membres des sociétés vraiment nationales ; de protéger, défendre et promouvoir les œu-

vres de religion, de charité et d'éducation : de créer, par l'étude et la discussion, une saine opinion publique sur les sujets importants qui passionnent les contemporains ; d'affirmer la nécessité des principes chrétiens dans la vie publique et sociale, dans le gouvernement et l'administration des affaires, dans les relations financières et industrielles ; en un mot, de coopérer avec le concours de tous les citoyens honnêtes et loyaux, avec toutes les énergies civiles et sociales, au triomphe de la vérité, de la vertu et de la justice. — La Fédération organisera à cette fin des congrès périodiques où seront discutées les questions qui intéressent le plus vivement les destinées de notre race. Questions économiques et sociales : coopératives, colonisation, agriculture, protection des forêts, conservation des ressources naturelles... Questions de moralité et de santé publiques : diffusion de la bonne littérature, lutte antialcoolique et antituberculeuse... Questions des droits constitutionnels des catholiques et de la langue française... Questions d'instruction publique : œuvres postsecondaires et cours supplémentaires de l'école... Enfin, toute autre question d'intérêt général qui demandera une prompte et sage solution. — Comme on le voit, la Fédération poursuit un but essentiellement religieux et patriotique. Voilà pourquoi elle mérite l'appui de quiconque possède une âme française et catholique. — Aussi bien, faisons-nous un appel pressant à toutes les Sociétés ou Associations canadiennes-françaises et catholiques pour qu'elles prennent une part active au prochain Congrès national et nous aident à fonder cette Fédération qui deviendra, nous en sommes convaincus, le rempart le plus sûr de notre nationalité. — Nous vous prions donc, messieurs, de répondre avec empressement à notre cordiale invitation et de nous manifester, dès maintenant, votre intention de coopérer au mouvement patriotique que nous inaugurons. Vous trouverez ci-joint un blanc à cet effet qu'il vous suffira de remplir et d'adresser au Secrétaire de la Commission constituante de la Fédé-

ration, en même temps, si possible, qu'une copie des Statuts de votre Société. — Veuillez agréer, messieurs, l'expression de notre haute considération et croire aux sentiments distingués.

ALPHONSE DESJARDINS,

Président.

J.-B. LAGACE,

Secrétaire de la Commission Constituante.



COMITÉ DES INVITATIONS

Nous consacrons un chapitre spécial de ces notes préliminaires au Comité des invitations. Il n'est que juste. Sans doute, on a fait dans tous les comités une active et excellente besogne. Mais le rôle du Comité des invitations, qui devait aussi s'occuper de la réception des invités et de la grande soirée dite de gala, qu'on avait projetée, fut tout naturellement un rôle marquant et prépondérant. Ce Comité était sous la présidence de M. L.-G.-A. Cresé, et M. G.-A. Marsan y remplissait les fonctions de secrétaire. Parmi les autres membres, je relève les noms de MM. chanoine Dauth, E. Dubé, P. Hébert, E. Hardy, J.-D. Rolland, J. Décarie, J.-V. Désaulniers, J.-V. Emard, C.-A. Guertin, G.-A. Lacombe, J.-C. Lamothe, L.-A. Lapointe, H. Laporte, J.-A. Marois, L.-J. Tarte, L.-R. DeLorimier, J.-A. Prud'homme...

Une première réunion de ce Comité eut lieu le 18 janvier 1909. Les officiers furent nommés. Il fut résolu d'inviter deux délégués de chacune des Sociétés Saint-Jean-Baptiste tant du Canada que des États-Unis, aux fêtes du 75^e anniversaire. Il fut résolu également d'inviter aux mêmes fêtes deux représentants de chacune des Sociétés canadiennes-françaises ou franco-américaines. En outre, il fut résolu d'adresser des invitations spéciales au gouverneur-général du Canada, au premier ministre, aux ministres, sénateurs et députés à Ottawa, au délégué apostolique, aux archevêques et évêques canadiens, au premier ministre de Québec, aux membres de son cabinet, aux conseil-

lers législatifs et députés de Québec, comme aussi, nommément au Comte A. de Mun, à René Bazin, à Claudio Jannet, à Hector Fabre (en France), à H. Pothier (Rhode Island), à M. Bernier (Saint-Boniface)... et la liste fut laissée sur la table, comme devant être complétée...

Deux autres réunions du Comité des invitations eurent encore lieu, dans lesquelles il fut résolu : d'adresser une lettre d'invitation à différents personnages — nous donnons ci-après le texte de cette lettre — ; d'inviter spécialement tous les journalistes de langue française du Canada ; d'inviter les sociétés nationales dites de Saint-André, de Saint-David, de Saint-Georges et de Saint-Patrice ; d'inviter tous les curés de la province de Québec, MM. Marsan et Prud'homme étant chargés de dresser ces listes d'invitation.

Voici le texte de la lettre officielle qui fut ainsi expédiée aux personnages officiels et autres plus haut indiqués.

Montréal, 15 avril 1909.

Monsieur,

L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal se prépare à célébrer, le 24 juin prochain, le 75^e anniversaire de sa fondation. A cette occasion, ses directeurs désirent instamment réunir à Montréal — comme en 1874 et en 1884 — tous les membres de la grande famille canadienne-française, et faire revivre les joies et les splendeurs de patriotique fraternité des jours d'antan. — Répondant à l'appel de la société-mère, les Canadiens français accoururent alors de partout, heureux de retrouver chez nous des frères toujours aimants et toujours aimés, des traditions bien vivantes et comme un renouveau de patriotisme. — Ces réunions de jadis ont resserré les liens qui nous unissent comme les fils d'une même race, elles ont réchauffé les sentiments d'affection mutuelle, elles ont fait revivre des sou-

venirs glorieux et encouragé tous les patriotes à marcher dans la voie du devoir et de l'honneur. — En 1884, l'Association Saint-Jean-Baptiste fêtait ses nocés d'or. Elle marqua cette date en posant la première pierre d'un futur "Monument National", édifice splendide où se réuniraient désormais—comme sous leur propre toit—tous les enfants de la commune patrie canadienne-française. — C'est dans ce Monument National qu'elle aura la joie de vous souhaiter la bienvenue en juin prochain, si, comme nous l'espérons, vous voulez bien répondre à notre invitation. C'est sous le toit de cette véritable Maison de la patrie que nous serons heureux de vous accueillir et de causer avec vous de nos glorieux souvenirs et de nos communes espérances. — Le programme officiel de nos fêtes, cette année, comprend la pose de la première pierre d'un monument à l'un de nos plus illustres compatriotes : Sir Louis-Hippolyte Lafontaine. Il y aura aussi un Congrès national, où, d'après un ordre connu d'avance, des questions sérieuses et vitales pour notre race seront discutées. Enfin, autant que possible, nous voulons une manifestation brillante et des réjouissances de bon aloi. — Tout spécialement, nos Sociétés nationales seront appelées, dans la personne de leurs représentants, à délibérer sur un projet d'organisation de toutes les associations de langue française et de foi catholique en une société générale sous une forme fédérative, chaque association cependant devant conserver son caractère particulier et son autonomie. — La discussion d'un tel projet ne peut manquer d'être intéressante et fertile en heureux résultats. Plus notre population augmente, plus elle doit travailler à jouer un rôle digne de ses ancêtres, plus elle doit s'efforcer de se créer pour l'avenir une place avantageuse et honorable. D'autre part, plus les nationalités au milieu desquelles nous vivons se montrent énergiques et entreprenantes, plus nous devons affirmer avec fierté notre propre vitalité nationale. Sous la sauve-

garde des libres institutions qui nous régissent, et dans le respect le plus sincère et le plus vrai des pouvoirs constitués, soit dans l'ordre religieux, soit dans l'ordre civil, il appartient à nos sociétés de foi catholique et de langue française réunies en congrès, de prendre les initiatives et de choisir les moyens d'inspirer et de guider nos co-nationaux dans la poursuite éclairée et persévérante de l'idéal français et catholique. — L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal fait donc, par les présentes, appel à toutes les sociétés nationales canadiennes-françaises. Elle invite en particulier les membres de votre société à venir prendre part aux fêtes qui seront célébrées sous ses auspices, les 23, 24, 25 et 26 juin 1909. Non seulement nous voulons rappeler à toutes les sociétés-sœurs, l'anniversaire glorieux—le 75e—de notre fondation, mais encore — on nous permettra de l'affirmer pour l'éternel honneur de Ludger Duvernay et de ses compagnons du 24 juin 1834 — nous avons confiance de célébrer en même temps le point de départ et comme la naissance de toutes ces sociétés religieuses et nationales, qui ont pour but, quelque soit leur nom, au Canada comme aux Etats-Unis, d'assurer la vie et le progrès de la nationalité canadienne-française.

L.-G.-A. CRESSÉ,

Président du Comité d'invitation et de réception.

G.-A. MARSAN,

Secrétaire-général.

Voici maintenant, aussi complète que nous avons pu nous la procurer la liste officielle des invités de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, aux fêtes de son 75e anniversaire : Le gouverneur-général du Canada, le comte Grey : le lieutenant-gouverneur de Québec, l'honorable Sir C.-A.-P. Pelletier : Son

excellence le délégué apostolique Mgr Sbarretti, Ottawa : Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, Mgr Z. Racicot, évêque de Pogla, auxiliaire de Montréal ; Mgr A.-X. Bernard, évêque de Saint-Hyacinthe ; Mgr Paul-Stanislas Larocque, évêque de Sherbrooke ; Mgr Joseph-Médard Emard, évêque de Valleyfield ; Mgr Jos.-Alfred Archambeault, évêque de Joliette ; Mgr Louis-Naz. Bégin, archevêque de Québec ; Mgr F.-X. Cloutier, évêque de Trois-Rivières ; Mgr André-Albert Blais, évêque de Rimouski ; Mgr Michel-Thomas Labrecque, évêque de Chicoutimi ; Mgr J.-S.-H. Brunault, évêque de Nicolet ; Mgr G. Blanche, Prototaire apostolique du Golfe Saint-Laurent ; Mgr Joseph-Ths Duhamel, archevêque d'Ottawa ; Mgr Narcisse-Zéphirin Lorrain, évêque de Pembroke ; Mgr L.-P.-Adélaré Langevin, archevêque de Saint-Boniface ; Mgr P.-E. Roy, évêque d'Eleuthéropolis, auxiliaire à Québec ; Sir Wilfrid Laurier, Hon. L.-P. Brodeur, Hon. R. Lemieux, Sir L.-A. Jetté, Hon. Jacques Bureau ; les membres du sénat : les honorables Frédéric-L. Béique, J. Bolduc, Charles-E. Boucher de Boucherville, Arthur Boyer, Joseph P.-B. Casgrain, P.-A. Choquette, R. Dandurand, L.-O. David, G.-C. Dessaulles, J.-B.-R. Fiset, L.-J. Forget, J. Godbout, A.-C.-P. Landry, Jos.-H. Legris, H. Montplaisir, J. Tessier, A.-A. Thibaudau ; l'orateur de la Chambre des Communes, l'hon. Charles Marcell ; l'hon. juge D. Girouard ; les juges de la Cour d'appel ; les honorables J. Lavergne et H. Archambault ; les juges de la Cour supérieure : les honorables A.-A. Bruneau, L.-N. Champagne, N. Charbonneau, C.-C. deLorimier, L.-P. Demers, F.-O. Dugas, T. Fortin, J.-A. Gagné, F. Langelier, Eug. Lafontaine, F.-X. Lemieux, Dom. Monet, P.-G. Martineau, A. Malouin, S. Pagnuelo, Alf. Rochon, H.-C. St-Pierre, L. Tellier, F.-S. Tourigny, Aug. Tessier ; les juges de la Cour de circuit à Montréal ; les honorables C. Lebeuf, A. Dorion ; les membres de la Chambre des Communes : Dr H.-S. Bélard, J.-E. Blondin, A. Beauparlant, Gust. Boyer, A. Brodeur, L.-A. Carrier, A. Champagne, A.

Dubeau, M.-S. Delisle, Jos. Demers, A. Ecrément, Jos.-A.-C. Ethier, R. Forget, Ed. Fortier, H. Gervais, Jos. Girard, C.-A. Gauvreau, O. Gladu, L. Lavergne, R. Lanctôt, E. Lapointe, D.-A. Lafortune, M.-A. Lachance, A. Lanctôt, Dr J.-A. Lortie, O.-J. Leblanc, H. Mayrand, M. Martin, J.-E. Marcile, C.-B. Major, Alex. Martin, W.-M. Martin, B. Nantel, L.-J. Papineau, E. Paquet, G. Parent, Ed. Proulx, L.-A.-A. Rivet, C. Roy, E. Roy, P.-A. Séguin, F.-T. Savoie, J.-H. Sinclair, O.-E. Talbot, J.-P. Turcotte, O. Turgeon, G. Turcotte, Alf. Verville ; les ministres provinciaux * : Sir Lomer Gouin, les honorables Jules Allard, L.-A. Tachereau, L.-R. Roy, J.-E. Caron ; l'orateur du Conseil législatif, l'honorable Adélarde Turgeon ; les membres du Conseil législatif ; les honorables T. Berthiaume, C.-E. Boucher de Boucherville, H. Champagne, T. Chapais, N. Cormier, C.-E. Dubord, E. Garneau, N. Garneau, F. Gosselin, J. Girouard, J. Lanctôt, B.-F. Letellier, T.-P. Pelletier, N. Pérodeau, J.-D. Rolland, E.-F. de Varennes ; l'orateur de l'Assemblée législative : l'honorable J.-P. Pelletier ; les membres de l'Assemblée législative de Québec : MM. J.-A. Benoit, L.-P. Bernard, P.-A. Bissonnet, J.-C. Blouin, H. Bourassa, L.-P.-P. Cardin, D. Caron, J.-B. Charbonneau, P. Cousineau, F.-H. Daignault, P.-E. D'Anjou, P. D'Auteuil, O.-C. Delage, G. Delisle, N. Dion, J.-L. Décarie, C. Doris, J.-N. Francoeur, T.-C. Gaboury, M.-A. Galipeault, F.-A. Gendron, A. Geoffrion, A.-W. Giard, A. Godbout, J.-J.-B. Gosselin, G. Lafontaine, J. Lafontaine, G. Langlois, A. Lavergne, J.-E. Leclerc, L.-J. Lemieux, L.-A. Letourneau, J.-W. Lévesque, G. Marchand, H. Mercier, A. Morisset, J.-O. Mousseau, P.-C. Neault, E. Ouellet, E.-L. Patenaude, H. Petit, H. Pilon, M.-H.-A. Plante, Hon. J.-B. J.-B. Prevost, J.-E. Robert, A. Sauvé, J.-C.-N. Séguin, J.-I. Sylvestre, N.-P. Tanguay, J.-M. Tellier, J.-A. Tessier, Louis-A. Thériault, P. Tourigny ; MM. J. de Loynes, consul général de France, N. de Struve, conseiller d'Etat, consul impérial de Rus-

sie, W.-H. Bradley, consul américain, Léopold Mabillean, président de la Fédération nationale française de Paris, Gabriel Hanotaux, Paris, Albert de Mun, Paris, René Bazin, Paris, Gabriel Bonvalot, Paris, Maurice Barrès, Paris, les bâtonniers et les conseillers du barreau de la province, le Collège des médecins et chirurgiens de la province, L'Association pour l'avancement des sciences, des lettres et des arts, l'Ordre des Forestiers catholiques, la Société des Artisans Canadiens-français, l'Union des commis-marchands, l'Ecole de Chirurgie dentaire, les étudiants en droit, les étudiants en médecine, l'Association de la Jeunesse catholique, l'Ecole de Pharmacie Laval, l'Association des architectes, l'Association des vétérans canadiens, l'Association symphonique d'amateurs de Montréal, l'Alliance Nationale, La Société canadienne d'Economie Sociale, l'Union Saint-Pierre, La Société de Tempérance de l'Eglise Saint-Pierre, La Société historique de Montréal, La Société Saint-Vincent de Paul, l'Union Saint-Joseph, l'Association Immobilière de Montréal, le Cercle catholique des jeunes gens de Saint-Jacques, le Cercle Ville-Marie, l'Union Catholique ; Messieurs les curés des paroisses du diocèse de Montréal, le maire et les échevins de la Cité de Montréal, les présidents des sociétés Saint-Georges, Saint-André, Saint-David, Saint-Patrice, Caledonian Society, Irish Protestant Benevolent Society, l'Union nationale française, la Chambre de Commerce, la Chambre des notaires, Association de Notre-Dame-de-la-Garde, Québec, le président de la Commission des fêtes du tri-centenaire de la découverte du Lac Champlain, l'Association des Zouaves de Québec, Sorel, Coaticook, Trois-Rivières, Montréal, Le Cercle Emard de Valleyfield, l'Institut Canadien-français d'Ottawa, l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, Le Monument National d'Ottawa, l'Union Allet, M. le supérieur des Sulpiciens, le R. P. supérieur des Oblats, le R. P. supérieur des Pères du Saint-Sacrement, le R. P. supérieur des Franciscains, le R.-P. supérieur des Clercs de Saint-Viateur, le R. P. supérieur des

Pères Rédemptoristes, le R. P. prieur des Dominicains, Saint-Hyacinthe, le R. F. directeur des Frères des Ecoles Chrétiennes, La Société du Parler Français, au Canada, l'honorable A.-R. Angers, M. l'abbé N. Dubois, principal de l'Ecole Normale, M. le chan. Dauth, vice-recteur de l'Université Laval, M. le principal de l'Ecole Polytechnique de Montréal, les honorables Félix Hébert, Artic, R. I., A.-Adélarde Archambault, Woonsocket, R. I., I. Pothier, gouverneur du Rhodes Island, Woonsocket, R. I., M. l'abbé F.-X. Chagnon, Champlain, N. Y., les honorables P.-E. Leblanc, L.-O. Loranger, juge, L.-O. Taillon, Hector Fabre, Paris, Mgr C.-A. Guertin, évêque de Manchester, N. H., M. le président du Club Saint-Denis, M. le président du Club LaFontaine, M. le président du Club Canadien, le R. P. supérieur du Collège des Jésuites, M. le directeur du collège de Montréal, R. F. directeur du Mont Saint-Louis, M. le supérieur du Séminaire des Trois-Rivières, M. le directeur du Collège de Valleyfield, MM. Ovide Robillard, Paris, J.-J. Beauchamp, D. Parizeau Maurice Hodent, Paris, R. P. L. Guertin, supérieur du collège Memramcook, N.-B., Jean Lionnet Fontainebleau, Pierre Beaudin, président du Comité Dupleix, Paris, le secrétaire de l'Association Saint-Louis de East Toledo, Ohio, Achille Joly, Waterville, M. Nap. Bourassa, les honorables Louis Beaubien et Adolphe Ouimet, MM. E.-P. Lachapelle, M. D., J.-P. Rottot, M. D., J.-A.-A. Brodeur, membre du Comité exécutif de l'Ordre Canadien des Forestiers, J.-G.-A. Gendreau, L. C. D., secrétaire-trésorier de l'Association dentaire de la Puissance, M. le Grand Chancelier de la Société de l'Assomption, Memramcook, N. B., M. le président de l'Assomption Tignish, Ile du Prince-Edouard. — *Les Sociétés médicales* de Montréal, de Québec, de Shefford, de Chicoutimi, et du Lac Saint-Jean, du district de Joliette, du district d'Ottawa, du comté de Wolfe, des comtés de Beauce et Dorchester, de Rimouski, de Saint-Hyacinthe, du comté de Portneuf, de Trois-

Rivières, de Valleyfield, du district d'Arthabaska, du comté de Terrebonne, de Montmagny, du comtés de Champlain, du district de Saint-François (Sherbrooke), de Saint-Jean d'Iberville, du comté de Maskinongé, de Manitoba, Association Médicale de l'Ouest, de Montréal, Association des Médecins de langue française de l'Amérique du Nord, Association Médicale canadienne de protection mutuelle, Ottawa. — *Les Sociétés Saint-Jean-Baptiste* d'Alymer, de Waterloo, de Masson, Valleyfield, de Saint-Hyacinthe, de Sherbrooke, de Coaticook, de Richmond, de Windsor-Mills, de Nicolet, de Ville-Marie, de Témiscamingue, de Longueuil, de Trois-Rivières, de la Ville Saint-Laurent, de Saint-Sauveur, de Rimouski, de Québec et ses trois sections : Notre-Dame, Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch, de Saint-Grégoire, du Sault-Montmorency, de Notre-Dame-de-la-Garde, de Beauport, de l'Ancienne Lorette, de la Jeune Lorette, de Charlesbourg, de Sillery, de Sainte-Foye, de Limoilou. P. Q. ; d'Ottawa, de Arnprior, d'Alexandria, de Hawkesbury, Ont. ; d'Edmonton, de Morinville, de Saint-Emile, de Notre-Dame-de-Lourdes, de Beaumont, de Vigréville, de Saint-Albert, de Saint-Pierre. Alta ; de Saint-Boniface, Man. — *Les Unions ouvrières* : Union des travailleurs de la Buanderie, Union des monteurs en chaussures, Union des peintres et des décorateurs, Union locale de la Fraternité des charpentiers et des menuisiers, Association Internationale des machinistes, Union locale des employés de manufactures de portes et de châssis, Union typographique de Montréal Union des presseurs d'habits, Union des boulangers, Union typographique Jacques-Cartier, Union locale des ajusteurs de tuyaux, Union des manœuvres en bâtiments, Union des tailleurs de pierre Union des mouleurs en fer, Union des travailleurs en chaussures, Comité des labels du C. M. J. M., Union des maçons en pierre, Union des plombiers, Union des ferblantiers-couvreurs, Conseil mixte de l'Union Int. des cordonniers, Association Internationale des machinistes, Union des plâtriers, Union des bri-

quetiers, Union locale des coupeurs de cuir, Union des charpentiers de navires, Union des charpentiers en fer, Union des cigariers, Union locale de la Fraternité des Wagonniers de l'Amérique, Union des tailleurs de pierre, Ligue des faiseurs de patrons de l'Amérique du Nord, Union des plâtriers, Union des charpentiers et menuisiers, Union des forgerons, Conseil de district des charpentiers et menuisiers, Comité général du parti ouvrier, Conseil des métiers et du travail, Société des ingénieurs mécaniciens. — *Les Sociétés nationales franco-américaines* : Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, Woonsocket, R. I., Société Saint-Jean-Baptiste, Adams, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Artic Centre, R. I., Société Saint-Jean-Baptiste, Augusta Maine, Société Saint-Jean-Baptiste, Bondsville, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Baltic, Conn., Société Saint-Jean-Baptiste, Bristol, Conn., Société Saint-Jean-Baptiste, Brunswick, Maine, Société Saint-Jean-Baptiste, Biddeford, Maine, Société Saint-Jean-Baptiste, Berlin Falls, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, Chicopee Falls, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Collinsville, Conn., Union-Canadienne, Chicopee, Mass., Association Canadienne-Française, Concord, N. H., Cercle Jacques-Cartier, Concord, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, Claremont, N. H., Union Canadienne-française, Claremont, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, Cohoes, N.Y., Société Saint-Jean-Baptiste, Dover, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, East Brookfield, Mass., Ligue des Patriotes, Fall River, Mass., la Garde Napoléon, Fall River, Mass., l'Union Canadienne, Bowenville, Fall River, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Fall River, Mass., Union Saint-Joseph, Fitchburg, Mass., Société Saint-Camille, Fitchburg, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Fairfield, Maine, Société Saint-Jean-Baptiste, Franklin Falls, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, Gardner, Mass., Ordre de Saint-Camille, Gardner, Mass., Union Saint-Jean-Baptiste, Greenville, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, Haverhill, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Hartford, Conn., Société Saint-Jean-Baptiste, Ho-

Iyoke, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Indian Orchard, Mass., Société de l'Assomption, Gardner, Mass., Club Jacques-Cartier, Jewett City, Conn., Société Saint-Jean-Baptiste, Keene, N. H., l'Union Saint-Joseph, Lowell, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Lowell, Mass., l'Union Saint-Joseph, Lawrence, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Lawrence, Mass., Société Lafayette, Leominster, Mass., Institut Jacques-Cartier, Lewiston, Me, Société Saint-Jean-Baptiste, Lisbon, Maine, Société Saint-Jean-Baptiste, Laconia, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, Milbury, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Marlboro, Mass., Les Zouaves Pontificaux, Marlboro, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Manchaug, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Meriden, Conn., Société Saint-Jean-Baptiste, Manchester, N. H., Association Canado-américaine, Manchester, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, Montpelier, Vt, Société Saint-Jean-Baptiste, North Adams, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Northampton, Mass., Union Saint-Joseph, Northampton, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, North Brookfield, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Natick, R. I., Société Saint-Jean-Baptiste, New Haven, Conn., Société Saint-Jean-Baptiste, Nashua, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, 1670, Second Ave., New York, Société Saint-Jean-Baptiste, Pittsfield, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, Pittsfield, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Phoenix, R. I., Société Saint-Jean-Baptiste, Plattsburg, N. Y., Société Saint-Jean-Baptiste, Rochester, N. H., Club Social Français, Salem, Mass., Club Lafayette, Salem, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Salem, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Spencer, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Springfield, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Suncook, N. H., Ligue des Patriotes, Springfield, Mass., Ordre des Forestiers franco-américains, Springfield, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Salmon Falls, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, Somersworth, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, Sanford, Maine, Club Jacques-Cartier, Sanford, Maine, Société Saint-Jean-Baptiste, Three Ri-

vers, Mass., Cercle Canadien, Three Rivers, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Thompsonville, Conn., Société Saint-Jean-Baptiste, Taftville, Conn., Les Chevaliers de Saint-Louis, Taftville, Conn., Société Saint-Jean-Baptiste, Vergennes, Vt, L'Union Canadienne, Worcester, Mass., Société L. J. Papineau, Worcester, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Worcester, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Webster, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, West Warren, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Warren, R. I., Société Lafayette, Warren, R. I., Les Chevaliers de Jacques Cartier, Pawtucket, R. I., Société Saint-Jean-Baptiste, Waterbury, Conn., Société Saint-Jean-Baptiste, Willimantic, Conn., Société Saint-Jean-Baptiste, Waterville, Me, Union Saint-Joseph, Waterville, Me, La Fédération Franco-Américaine, New Bedford, Mass., Les Francs tireurs, New Bedford, Mass., Club Jacques-Cartier, Brighton Park, Chicago, Ill., Société Christophe Colomb, Fairfield, Me, Union Saint-Joseph, Biddeford, Me, Union Nationale, Indian Orchard Mass., Cercle Montcalm, Lawrence, Mass., Union Saint-Joseph, Manchester, N. H., Association catholique de la Jeunesse franco-américaine, Manchester, N. H., Société Saint-Pierre, Southbridge, Mass., Cercle Canadien, Southbridge, Mass., Les Intimes, Southbridge, Mass., Club Gagnon, Webster, Mass., Ligue du Sacré-Cœur, Adams, Mass., Ligue du Sacré-Cœur, Indian Orchard, Mass., Association Catholique, Lowell, Mass., Union Saint-Joseph, Salem, Mass., Société Saint-Jean-Baptiste, Danielson, Conn., Société Saint-Joseph, Meriden, Conn., Société Saint-Jean-Baptiste, Albany, N. Y., Union Canadienne, Glens Falls, N. Y., Club Napoléon, Green Islands, N. Y., Club de Naturalisation, Green Island, N. Y., Société Saint-Jean-Baptiste, Keeseville, N. Y., Société Saint-Jean-Baptiste, Malone, N. Y., Société Saint-Jean-Baptiste, Ogdensburg, N. Y., Société Saint-Joseph, Sandy Hall, N. Y., Société Saint-Jean-Baptiste, White Hall, N. Y., Société Saint-Joseph, White Hall, N. Y., Société Saint-Jean-Baptiste, Burlington, Vt, Société Saint-Joseph,

Burlington, Vt, Ligue du Sacré-Cœur, Milton, Vt, Ligue du Sacré-Cœur, Swanton, Vt, Club Champlain, Winooski, Vt, Société Saint-Jean-Baptiste, Winooski, Vt, Société Saint-Pierre, Winooski, Vt, Société Saint-Jean-Baptiste, Lebanon, N. H., Société Saint-Augustin, Manchester, N. H., Société Saint-Jean-Baptiste, New Market, N. H., Cercle Dramatique, Suncook, Me, Ligue du Sacré-Cœur, Old Town, Me, Société Saint-Jean-Baptiste, Westbrook, Me, Garde d'Honneur, Brockton, Mass., Jeune Garde du Sacré-Cœur, Fall River, Mass., Garde Nationale, Worcester, Mass., Garde Nationale, Salem, Mass., Garde Nationale Indépendante, New-Bedford, Mass., Garde Nationale Indépendante, Fall River, Mass., Garde Indépendante, Taunton, Mass., Garde Association Saint-Dominique, Fall River, Mass., Garde 20me Chasseurs, Salem, Mass., Garde Wilfrid Laurier, Lawrence, Mass., Garde Hussard C. F., Lawrence, Mass., Garde Saint-Joseph, Fall River, Mass., Garde Notre-Dame, Fall River, Mass., Garde Lasalle, Fall River, Mass., Garde d'Honneur, Indian Orchard, Mass., Garde Saint-Sacrement, Fall-River, Mass., Garde Saint-Louis-de-Gonzague, Newburyport, Mass., Société Historique Franco-Américaine, J.-A. Favreau, secrétaire, Boston, Mass., Cercle Dramatique National, Woonsocket, R. I., Société Lafayette, Détroit, Mich., L'Union des Sociétés Canadiennes-Françaises, Marquette, Mich., Club Joliette, Manchester, N. H., Société Saint-Joseph, Toledo, Ohio, Société Saint-Louis, Toledo, Ohio. — *Les Revues et Journaux* : Le Progrès du Golfe, Rimouski ; Le Saint-Laurent, Fraserville ; Le Peuple, Le Courrier, Montmagny ; Le Quotidien, Lévis ; L'Eclaireur, Beauceville ; Le Soleil, l'Événement, l'Action Sociale La Vérité, La Libre Parole, La Semaine Religieuse (Québec), La Vigie, La Revue Franco-Américaine, La Nouvelle France, Le Bulletin du Parler Français, Québec ; Le Travailleur, Le Progrès du Saguenay, Chicoutimi ; Le Lac Saint-Jean, Roberval ; Le Courrier de Grand'Mère, Grand'Mère ; Le Nouveau Trois-Rivières, Le Trifluvien, Trois-Rivières ; L'E-

toile du Nord, Joliette ; La Poste, La Gazette de Berthier, Berthier ; Le Courrier de Sorel, Sorel ; La Gazette d'Arthabaska, L'Union des Cantons de l'Est, Arthabaska ; L'Echo des Bois Franés, Victoriaville ; Le Courrier de Saint-Hyacinthe, L'Union, La Tribune, Saint-Hyacinthe ; Le Progrès de l'Est, Sherbrooke ; L'Echo de Granby, Granby ; Le Foyer, Le Canada-Français, Le Courrier, Saint-Jean ; Le Progrès de Valleyfield, La Revue Ecclésiastique, Valleyfield ; Le Spectateur, Hull ; Le Moniteur, Hawkesbury ; Le Temps, Ottawa ; Le Journal de Waterloo, Waterloo ; Le Progrès de Windsor, Windsor, Ont. ; Le Courrier de l'Ouest, Edmonton ; Les Cloches de Saint-Boniface, Saint-Boniface ; Le Manitoba, Saint-Boniface ; La Nation, L'Avenir du Nord, Saint-Jérôme ; Le Pionnier, Nomingue ; Le Terroir, La Revue Canadienne, La Semaine Religieuse, Le Samedi, Le Nationaliste, Le Bulletin, La Patrie, La Presse, Le Canada, La Croix, L'Album Universel, Le Prix courant, Le Moniteur du Commerce, Le Passe-Temps, La Maison Moderne, L'Union Médical, La Revue Médicale, Le Journal de Françoise, Le Canadien, Les Dépêches, Le Messenger du Sacré-Cœur, Le Petit Messenger, La Tempérance.



IV

Lettres reçues au Comité des invitations

A la suite de cette liste de noms — que nous nous excusons de ne pouvoir donner qu'incomplètement, il nous paraît dans la note de ce recueil-souvenir, avant d'entreprendre le récit des fêtes proprement dit, de publier encore, et toujours sous cette rubrique de nos *notes préliminaires* un certain nombre de lettres — choisies parmi les plus marquantes — qui furent adressées au Comité des invitations ou à ses officiers. Nos lecteurs pourront constater dès maintenant quelle importance on attachait partout aux célébrations qui se préparaient. Pour l'Association Saint-Jean-Baptiste, sous le haut patronage de laquelle notre publication est entreprise, c'est aussi le moyen d'exprimer sa gratitude aux distingués signataires des divers documents que nous donnons.

Government House, Ottawa, 8 May 1909.

Dear Sir,

I am desired by the Governor General to acknowledge the receipt of your letter of the 30th April, and to say that His Excellency much regrets that he will be unable to be present at the Saint-Jean-Baptiste celebration in June, as he will be in England at that time. — I am yours faithfully,

ARTHUR F. HADENS,

Private Secretary.

Monsieur G.-A. MARSAN, Secretary, Saint-Jean-Baptiste Association, Montreal.

Hôtel du Gouvernement, Québec, le 6 mai 1909.

Monsieur G.-A. Marsan, Secrétaire-Général, Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Montréal.

Monsieur le secrétaire,

Le projet de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal de réunir à Montréal, le 24 juin prochain, à l'occasion de la célébration du soixante et quinzisième anniversaire de sa fondation, tous les membres de la grande famille canadienne-française est trop beau et trop patriotique pour que je ne m'y joigne pas de tout cœur. — J'apprécie hautement et je considère comme un grand honneur la gracieuse invitation de l'Association de me souhaiter la bienvenue lors de cette grande démonstration en juin prochain et de m'accueillir comme un des vôtres pour causer de nos glorieux souvenirs et de communes espérances. — Cet appel de votre Association à toutes les sociétés nationales canadiennes-françaises d'aller prendre part aux fêtes qui seront célébrées sous ses auspices lui fait le plus grand honneur. Il n'y aurait que des circonstances imprévues aujourd'hui qui pourraient m'empêcher de me rendre à la bienveillante invitation que vous me transmettez si gracieusement. Comme la date de cette grande et patriotique démonstration est encore assez éloignée, je craindrais de m'engager aussi longtemps d'avance et j'espère qu'il me sera encore permis de donner une réponse définitive au commencement de juin. Je puis néanmoins vous assurer que je ferai l'impossible pour prouver mon grand désir de prendre part à cette fête nationale. Je ne pourrais, dans tous les cas, assister qu'un seul jour de la démonstration et je vous prierai alors de me dire quel jour le Comité d'organisation préférerait me voir assister. — J'ai l'honneur d'être, monsieur le secrétaire, votre tout dévoué,

C.-A. PELLETIER,

Lieutenant-Gouverneur, Prov. Québec.

Archevêché de Montréal, le 28 avril 1909.

M. G.-A. Marsan, secrétaire-général, Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Monsieur le Secrétaire,

Mgr l'archevêque de Montréal vient de recevoir la lettre par laquelle vous l'invitez à prendre part à la célébration de la Saint-Jean-Baptiste. Dans les derniers jours du mois de juin, Sa Grandeur est occupée à ses visites pastorales ; tout de même Elle arrangera les choses de manière à assister le plus possible aux diverses démonstrations patriotiques que vous préparez. — Veuillez agréer, monsieur le secrétaire, l'expression de mon respectueux dévouement.

EMILE ROY, chan.,
Chancelier.

Archevêché d'Ottawa, le 10 mai 1909.

Monsieur L.-G.-A. Cressé, C. R., président du Comité d'invitation et de réception à la fête du mois de juin prochain, Montréal.

Monsieur le Président,

Votre gracieuse invitation à prendre part aux fêtes qui seront célébrées au mois de juin prochain, sous les auspices de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, m'est très agréable et je vous en suis très reconnaissant. — Je ne pourrai certainement pas être présent tout le temps des fêtes mais je me ferai un devoir de faire acte de présence un des jours que vous vous apprêtez à célébrer avec un éclat tout spécial. — Je souhaite que le plus grand succès couronne l'œuvre que projète l'Association Saint-Jean-Baptiste. — Agréez, monsieur le président, l'expression de la haute considération avec laquelle je suis, votre tout dévoué serviteur.

L. THOMAS, Arch. d'Ottawa.

Archevêché de Saint-Boniface, le 4 mai 1909.

A M. L.-G.-A. Cressé, C. R., président du Comité d'invitation et de réception de l'Association Saint-Jean-Baptiste, de Montréal.

Monsieur,

L'archevêque de Saint-Boniface sera heureux d'envoyer aux fêtes du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste, comme représentant du diocèse Saint-Boniface, un de ses prêtres.

J. POITRAS,
Secrétaire.

Evêché de Saint-Hyacinthe, le 29 avril 1909.

M. L.-G.-A. Cressé, C. R., président du Comité d'invitation et de réception de l'Association Saint-Jean-Baptiste, Montréal.

Monsieur le président,

Je viens de recevoir votre aimable invitation pour les fêtes du 75^e anniversaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, et je veux vous dire tout de suite ma reconnaissance. Mais en vous apportant mes remerciements les plus sincères, j'ai le regret de vous dire qu'il me sera impossible de me rendre à Montréal pour prendre part à vos réjouissances nationales et à vos travaux patriotiques. — Je serai en visite pastorale au moment de ces fêtes, et le programme de l'été et de l'automne, avec le Concile plénier qui s'ajoute aux travaux ordinaires, s'annonce trop chargé pour qu'il me soit permis de remettre à plus tard l'accomplissement de ce devoir épiscopal. Croyez, du moins, que c'est moi qui en souffrirai davantage. Votre programme, en effet, est séduisant pour le Canadien catholique et patriote, et on ne saurait renoncer aux joies et aux travaux patriotiques

qu'il promet sans qu'il en coûte. — “Rendre le peuple meilleur”, c'est la devise de votre Association, c'est le but que Ludger Duvernay a fixé à vos rêves et à vos efforts, et, depuis soixante-quinze ans, rêves et efforts n'ont pas été vains et inutiles. L'Association Saint-Jean-Baptiste a entretenu dans les âmes canadiennes-françaises le feu sacré de l'amour de notre foi et de notre nationalité, les unissant, à travers les rivalités politiques et malgré les querelles de partis, dans les mêmes aspirations religieuses, dans le même idéal patriotique. Aujourd'hui, c'est encore la même œuvre qu'elle poursuit, en voulant fondre en un tout homogène, en un bloc solide, toutes nos sociétés nationales, toutes nos associations de langue française et de foi catholique. C'est par des fédérations de ce genre, c'est par l'union formidable de tous leurs groupes divers, que ceux qui ne partagent pas nos croyances ont conquis une puissance si colossale en France et en Italie, un peu partout. Il nous est permis de profiter des leçons qu'ils nous ont ainsi données—*fas est et ab hoste doceri*— et voilà ce que veut faire votre Association. Une fois de plus, elle aura été ainsi un trait-d'union entre nos forces éparses et aura par là contribué, d'une manière efficace, à “rendre le peuple meilleur”, “en inspirant et en guidant nos co-nationaux dans la poursuite éclairée et persévérante de l'idéal français et catholique”. — Voilà pourquoi, monsieur le président, je bénis vos projets, et je demande au bon Dieu de diriger vos délibérations, de vous éclairer de ses lumières, afin que ces fêtes de juin, en rappelant le passé glorieux, assurent un avenir plus glorieux encore de foi et de patriotisme. — C'est dans ces sentiments, monsieur le président, et en vous renouvelant tous mes remerciements, que je vous prie d'agréer l'expression de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

A.-X., év. de Saint-Hyacinthe.

Evêché des Trois-Rivières, le 28 avril 1909.

M. L.-G.-A. Cressé, C. R., président du Comité d'invitation et de réception de l'Association Saint-Jean-Baptiste, Montréal.

Monsieur le président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre par laquelle vous m'invitez à assister à votre fête du 24 juin prochain. Je serai malheureusement empêché de me rendre à Montréal ces jours-là. Je le regrette vraiment car j'aurais été heureux de prendre part à la célébration de la fête nationale et de profiter de la circonstance pour vous dire tout le bien que je pense de votre patriotique entreprise. — Laissez-moi donc vous dire au moins, dès maintenant, que j'approuve hautement l'idée d'un congrès comme celui que vous préparez. L'heure est vraiment venue où toutes les forces vives de notre nationalité doivent s'unir et se concentrer de façon à répondre aux exigences de notre situation actuelle au point de vue national, religieux et social. Je pense que vous avez trouvé le bon moyen d'y réussir. Je souhaite donc tout le succès possible à votre Congrès auquel je me ferai représenter par un de mes prêtres. — Je demande à Dieu de bénir vos efforts et vos travaux et je vous prie de croire aux sentiments de très haute considération avec lesquels je suis votre tout dévoué en Notre-Seigneur.

F.-X., év. des Trois-Rivières.

Evêché de Sherbrooke, le 14 juin 1909.

M. L.-G.-A. Cressé, C. R., président du Comité d'invitation et de réception, Association Saint-Jean-Baptiste.

Monsieur,

Je regrette beaucoup l'impossibilité dans laquelle je me trouve d'accepter votre invitation à la fête du 75^e anniversaire

de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. — J'ai essayé, sans pouvoir y arriver, de faire quelque combinaison qui me permît de m'absenter de mon diocèse l'un ou l'autre des quatre jours consacrés à la célébration. — Le programme de cette fête religieuse et vraiment canadienne-française m'intéresse profondément. Par dessus tout le "projet d'organisation de toutes les associations de langue française et de foi catholique en une société générale sous une forme fédérative..." me paraît tout à fait opportun et il devrait être accueilli par toutes nos "sociétés nationales" avec la plus grande sympathie. — Vous réitérant l'expression de tous mes regrets et souhaitant à notre grande et belle Association Saint-Jean-Baptiste un succès éclatant dans la célébration de son 75^e anniversaire de fondation, j'ai bien le plaisir de me dire,

Monsieur,

votre tout dévoué,

PAUL, év. de Sherbrooke.

Evêché de Nicolet, le 10 mai 1909.

M. G.-A. Marsan, Montréal.

Monsieur,

L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal m'a fait l'honneur de m'inviter en particulier à prendre part aux fêtes qui seront célébrées sous ses auspices les 23, 24, 25 et 26 juin 1909. J'ai le regret de vous dire que les circonstances ne me permettent pas de changer l'itinéraire de ma visite pastorale et que, par suite, je serai privé du plaisir d'assister à ces grandes fêtes de la patrie. — Veuillez agréer, monsieur le secrétaire, l'expression de mes meilleurs sentiments.

J.-S. HERMANN, év. de Nicolet.

Evêché de Chicoutimi, le 8 mai 1909.

M. L.-G.-A. Cressé, C. R., président.

Monsieur le président,

J'ai reçu avec reconnaissance l'honorée lettre par laquelle vous me faites le plaisir de m'inviter à prendre part aux fêtes qui seront célébrées sous les auspices de l'Association Saint-Jean-Baptiste les 23, 24, 25 et 26 juin 1909. Je regrette de me trouver dans l'impossibilité d'accepter votre gracieuse invitation, retenu que je serai à cette date par les visites pastorales de mon diocèse. Du moins, je serai avec vous d'esprit et de cœur à ces fêtes mémorables auxquelles je souhaite le plus grand succès possible pour le plus grand bien et l'honneur de notre chère patrie. Comme vous le dites si bien, il appartient à nos sociétés nationales, catholiques et françaises, réunies en Congrès, de prendre les initiatives et de choisir les moyens d'inspirer et de guider nos co-nationaux dans la poursuite éclairée et persévérante de l'idéal français et catholique. — Je bénis donc de tout cœur votre patriotique entreprise et je vous prie d'agrèer avec mes meilleurs souhaits de succès, l'assurance de la considération distinguée avec laquelle, je demeure, monsieur le président, votre très dévoué serviteur,

M.-T., év. de Chicoutimi.

Consulat général de France, Montréal, le 15 juin 1909.

Monsieur le secrétaire-général.

Par une lettre en date du 10 de ce mois, vous avez bien voulu me faire connaître que l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal m'invitait à prendre part aux fêtes du 75^e anniversaire de sa fondation, en assistant à la réception et à la soirée

qui auront lieu au Monument National, le mercredi 23 courant, à la procession générale et à la messe solennelle qui auront lieu le 24, ainsi qu'à la pose de la première pierre du monument de Sir L.-H. LaFontaine, qui sera faite le 25, au Parc LaFontaine.— Je m'empresse de vous faire savoir que je serai très honoré d'assister à ces diverses réunions. — Je vous prie d'agréer, ainsi que M. le président et les membres du Bureau de l'Association, mes bien vifs remerciements, et de me croire votre bien dévoué.

J. DE LOYNES.

Consulat Impérial de Russie, dans la Puissance du Canada.

Montréal, le 18 juin 1909.

M. G.-A. Marsan, secrétaire-général.

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre en date du 15 de ce mois, par laquelle vous me faites part de l'aimable invitation et je vous prie, monsieur, de vouloir bien transmettre les fêtes du 75^e anniversaire de sa fondation. — Je m'empresse de vous répondre que j'accepte avec empressement la gracieuse invitation et je vous prie, Monsieur, de vouloir bien transmettre à l'Association les expressions de ma sincère reconnaissance pour l'honneur qu'elle m'accorde. — L'état de ma santé ne me permet pas, à mon grand regret, de prendre part à la procession, mais je me ferai un devoir et un plaisir à la fois d'assister à la soirée de gala du 23 juin et, si possible, à la messe patronale au Parc LaFontaine le lendemain. — En réitérant mes remerciements pressés, je vous prie, monsieur le secrétaire-général, d'agréer les assurances de ma très haute considération.

N. DE STRUVE,

Conseiller d'Etat.

Consulate General United States of America.

Montreal, June 18th, 1909.

M. Wm. Harrison Bradley, accepts with pleasure the invitation of the Assaciation Saint-Jean-Baptiste of Montreal, to the reception and gala evening at the Monument National, Wednesday, the twenty-third of June at eight o'clock. M. Bradley regrets that he will not be able to attend the Procession on Thursday or the ceremony of laying the corner stone the day following.

Hôtel de Ville, Montréal, 15 juin 1909.

M. G.-A. Marsan, secrétaire-général, Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre lettre, invitant le Conseil de Ville de Montréal, à assister à la célébration du 75^e anniversaire de la fondation de votre association, a été soumise au Conseil de Ville de Montréal, à son assemblée mensuelle tenue le lundi 14 juin courant. — Veuillez aussi trouver ci-inclus copie d'une résolution déléguant Son Honneur le Maire pour représenter le Conseil de Ville à cette occasion.

Votre bien dévoué,

L.-O. DAVID,

Greffier de la Cité.

EXTRAIT des minutes d'une assemblée du Conseil de Ville de Montréal, assemblée mensuelle, tenue le 14^{ème} jor de juin 1909. — Soumise et lue une invitation de la Société Saint-Jean-Baptiste au Conseil de Ville d'assister à la célébration des fêtes

du 24 juin. — Sur la proposition de l'échevin L.-A. Lapointe, appuyée par l'échevin Giroux, il est résolu que la dite invitation soit acceptée et que Son Honneur le Maire soit délégué pour représenter le Conseil en cette circonstance.

(Certifié)

L.-O. DAVID,

Greffier de la Cité.

Montréal, 15 juin 1909.

M. L.-G.-A. Cressé, C. R., président du Comité d'invitation et de réception, Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Monsieur,

Je suis on ne peut plus flatté de la gracieuse invitation que vous m'avez adressée de prendre part aux démonstrations imposantes qui doivent présider à la célébration du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Tout particulièrement, vous avez mérité ma reconnaissance, en pensant pour cette occasion mémorable aux anciens, dont depuis un certain nombre d'années, on semblait ignorer l'existence. Et pourtant leur dévouement dans le passé, ainsi que la somme des services rendus ne devaient pas justifier un pareil oubli. En nous conviant à la grande fête de la patrie canadienne, vous nous faites perdre de vue aujourd'hui les amertumes de jadis, pour ne songer qu'aux perspectives encourageantes d'un avenir plein de promesses réalisables en faveur de notre nationalité. L'Association Saint-Jean-Baptiste, si j'en juge par son programme, veut surtout, cette année, s'affirmer d'une manière solennelle dans un Congrès où les représentants avoués de la nation sont tous convoqués. — A part le côté purement démonstratif des fêtes qui auront un cachet de grandeur incom-

parable, la partie pratique de ces démonstrations grandioses trouvera sa solution dans les délibérations de ce Congrès spécialement organisé pour l'adoption d'une fédération de toutes les sociétés de langue française et de foi catholique en une seule association générale. — Couvrir de l'ombre bienfaisante des rameaux de l'arbre national, les groupes épars de nos compatriotes, dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord, est une idée sublime qui malgré ses proportions colossales, tombe cependant dans le domaine de la possibilité. — Objet pendant de longues années des préoccupations constantes de patriotes distingués parmi les nôtres, ce projet dont personne ne contesta la grandeur, l'utilité, et même la nécessité, à l'époque de sa présentation au Congrès de 1884, fut cependant remis à une date indéterminée pour sa discussion complète et son adoption finale. — On y voyait, non sans raison, un danger permanent pour le caractère particulier et l'autonomie des différentes associations appelées à faire partie de l'Alliance Saint-Jean-Baptiste des Sociétés nationales d'Amérique. — Mettant à profit l'expérience acquise par cet insuccès momentané, une commission spéciale fut plus tard chargée du travail ardu d'en préparer un nouveau acceptable pour toutes les Association nationales. — En 1886, alors que j'avais l'honneur d'être le président-général, il était présenté, discuté et adopté à l'unanimité. — La même année, la Convention de Rutland, Vt., le votait en entier, sauf une légère modification dans le titre, sans une voix dissidente. En 1888, celle de Nashua, N. H., suivait l'exemple de Rutland, et lors de l'exposition universelle de Chicago, la Convention tenue à cette date dans cette dernière ville, ratifiait solennellement l'adoption du projet d'alliance. — A part ces approbations autorisées, le projet d'alliance avait reçu les encourageantes sympathies de Son Eminence le Cardinal Tachereau et de NN. SS. les regrettés archevêques Fabre et Duhamel. Sous de tels auspices, la réalisation de la fédération des sociétés nationales canadiennes-françai-

ses semblait assurée dans un avenir assez rapproché. — Par suite de quelles circonstances regrettables, cette œuvre capitale, fut-elle, dès la fin de 1887, entravée dans sa marche et son fonctionnement et pourquoi est-elle demeurée jusqu'à présent à l'état de lettre morte, malgré la nouvelle sanction autorisée qu'elle reçut au Congrès national de 1893 ? Les auteurs de ce fatal mouvement de recul n'ont pas encore jugé à propos de nous en faire connaître les motifs véritables. — Cette année, après un repos aussi prolongé, le projet de fédération vient de nouveau s'imposer à l'attention publique. Le moment de son adoption me semble bien choisi, en vue de cet accroissement extraordinaire de population étrangère, que l'immigration déverse constamment sur nos bords, depuis déjà plusieurs années. — Tous ces groupes nombreux, d'origine et de croyances différentes des nôtres, viennent s'implanter parmi nous, apportant avec eux les mœurs, les usages, les qualités et les défauts des races qu'ils représentent. — Pour la plupart antipathiques et hostiles aux aspirations de l'élément français et catholique, ils finiront tôt ou tard par se tailler un domaine dans le patrimoine de la patrie canadienne. — C'est alors que commencera la véritable lutte pour le maintien de nos droits et de nos libertés, qui ne seront définitivement sauvegardés et conservés que par l'union parfaite et le concours entier de toutes les forces vives de la nation canadienne française et catholique. — Ah ! si cette fédération nationale eût existé il y a un quart de siècle, nous n'aurions pas aujourd'hui à rougir des iniquités légales consacrées par le fanatisme des uns et la lâcheté des autres. — Aussi, est-ce de mes vœux les plus ardents que j'en désire et souhaite la réalisation finale, voulant, simple ouvrier, contribuer dans la mesure de mes forces et de mon expérience, à édifier cet autre Monument National, lequel, s'appuyant sur la foi chrétienne de notre race, et se fortifiant des sentiments généreux du cœur et des élans du plus pur patriotisme, bravera vic-

torieusement les orages et les tempêtes qui l'assailiront dans les temps à venir. — Agréez, Monsieur, mes plus sincères remerciements et croyez-moi, votre tout dévoué,

A. OUMET,

Ancien président-général en 1886.

Institut Canadien Français d'Ottawa, édifice du
Monument National,

Ottawa, le 22 juin 1909.

M. L.-G.-A. Cressé, président du Comité d'invitation et de réception.

M. G.-A. Marsan, secrétaire-général, de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Messieurs,

Les devoirs de mes fonctions m'empêchent d'être présent en personne à votre grande manifestation du 24 juin 1909, à Montréal, mais je suis avec vous de tout cœur et l'Institut Canadien Français d'Ottawa envoie deux délégués à cette fête de notre nombreuse famille, M. François Audet, vice-président et M. J.-E. Marion, secrétaire-trésorier, qui auront l'honneur de s'associer à vos travaux du Congrès, et le contentement de participer à vos plaisirs. Ces dignes représentants de notre société vous exprimeront beaucoup mieux que je ne saurais le faire moi-même les sentiments de franche et chaude amitié qui nous unissent intimement à notre sœur aînée de la métropole. Ils pourront vous dire de plus que nous avons trouvé, ici, dans l'union, la concorde et le soutien mutuel, qui sont la force de nos compatriotes d'origines différentes, le secret du succès de leurs entreprises, en même temps que nous avons conquis le respect de leur majorité.

Nous pouvons maintenant nous exprimer à haute voix, dans le doux parler de France, sans que personne en soit offusqué. Et les plus intelligents d'entre les moins pourvus prêtent même une oreille attentive aux sons harmonieux de la belle langue de nos aïeux ; c'est dire qu'elle s'impose par les charmes de sa grâce et la force de celui qui la parle, et que, surprise agréable, il n'y a plus de sourds dans l'Ontario à cette voix douce, claire, flexible, expansive. — L'anglais et le français marchent de pair et sans se nuire l'un à l'autre, maintenant que nous sont venus les hauts enseignements, et certes ! les ouvriers de ce pays n'ont pas trop de deux langues maîtresses à leur usage pour travailler ensemble à sa prospérité. Ce n'est pas la tour de Babel que nous sommes en train de construire : il ne saurait y avoir confusion, et nous songeons moins que jamais à nous séparer. — Lors de la colonisation primitive de notre grand pays, les vigoureux pionniers n'avaient qu'une langue très pauvre pour exprimer leurs pensées, et qu'une hache pour outil. Une cabane en bois rond, sans ornements, leur servait d'habitation et le livre ouvert de la nature était leur seule bibliothèque ; mais après l'abatage des forêts et le succès qui suivit, sont venus la civilisation et ses besoins impérieux, la maison agréable et l'éducation. — L'éducation éclairée dédaigne les petites gens qui ne veulent entendre qu'un son, et qui narguent un rival parce qu'il parle la langue de ses pères ; de même que la vraie science emploie diverses langues sans discernement dans sa marche ascendante progressive vers le bien de l'humanité. Voilà pourquoi, au Canada, parmi l'élite de la population, du haut en bas de l'échelle, il n'existe plus de préjugés contre l'emploi de l'une ou l'autre langue et voilà pourquoi ceux qui peuvent parler l'anglais et le français également bien s'honorent. — La conservation de la langue française dans toute sa pureté est donc pour nous Canadiens français, en même temps que nous apprenons et parlons l'anglais, un gage certain de force et une source de grand contentement moral.



Après avoir travaillé *en anglais*, comme on le fait un peu partout au Canada, se reposer *en français*, est une jouissance qu'auraient enviée les dieux de l'Olympe. — Vous souhaitant tout le succès possible dans votre idée de fédération de toutes les associations de langue française, je demeure, messieurs, très cordialement bien à vous.

A.-T. GENEST,
Président.

Saint-Jérôme, 25 juin 1909.

M. G.-A. Marsan, secrétaire-général de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Cher Monsieur Marsan,

J'ai beaucoup regretté de n'avoir pu assister aux fêtes du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. J'aurais aimé faire acte de présence et célébrer avec vous cette fête nationale, mais que voulez-vous, il m'a fallu rester dans mon pays du nord, où me retenait ma santé et mes affaires. Le seul souhait que j'aurais pu faire à mes compatriotes en cette importante occasion est celui-ci : " Que nos gouvernants ne sacrifient pas la cause sacrée de la conservation de nos institutions, de notre langue et de nos droits pour l'appétit du pouvoir et des honneurs ! " Voilà l'idée que j'aurais aimé à développer devant mes compatriotes. Que de vérités ressortiraient de ces réflexions ! — Veuillez accepter l'assurance des sentiments les meilleurs de votre dévoué,

JEAN PREVOST.

116, rue de France, Fontainebleau, 14 juin 1909.

Cher Monsieur,

Votre invitation m'a grandement honoré et vivement touché, mais elle a été pour moi l'occasion de bien amers regrets. J'aurais été si heureux de fêter cette année à Montréal la Saint-Jean-Baptiste que je l'étais il y a trois ans à Fannysville, petite paroisse canadienne du Manitoba ! Mais, hélas ! mes occupations me retiennent chez moi. Quand reverrai-je votre cher pays ? J'en ai la névralgie. Il me semble que je possède deux patries, la mienne et la vôtre, et la vôtre me manque. Je vous envoie du fond du cœur un fraternel salut ! — Veuillez, cher monsieur, agréer personnellement l'expression de ma chaleureuse sympathie.

JEAN LIONNET.

Président de la *Canadienne*.

Québec, le 10 mai 1909.

M. G.-A. Marsan, secrétaire-général de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Cher Monsieur,

Je remercie votre Comité de sa bonne et bienveillante invitation d'assister aux grandes fêtes patriotiques qui auront lieu à Montréal, les 23, 24, 25 et 26 juin prochain ; mais je regrette de ne pouvoir l'accepter à cause de mes engagements pour remplir mes devoirs officiels à cette date dans mes districts judiciaires. — C'est une belle idée que vous avez eue en célébrant nos gloires du passé et vous faites là une grande œuvre pleine de patriotisme et de promesses pour l'avenir. Je vous félicite tous de votre générosité et de votre dévouement. Je vous souhaite beaucoup de succès. — Agréez, monsieur, l'assurance de ma considération distinguée, votre serviteur,

H.-CYRIAS PELLETIER.

Juge Cour Supérieure.

Montreal, June 21, 1909.

M. G.-A. Marsan, secrétaire-général, Association Saint-Jean-Baptiste, Monument National, Montréal.

My Dear Sir,

I desire to thank you for the compliment paid my Society by the invitation you have extended to me. It will give me great pleasure to attend the procession on Saint-John Baptiste Day.— As I am unable to be present at the soiree on Wednesday evening, I have taken the liberty of asking our Vice-President, M. Wallace H. Stroud, to be present. — Yours truly,

ROBERT MEREDITH,

President St. George's Society of Montreal.

St. Andrew's Home, Montreal, 21th June, 1909.

G.-A. Marsan, Esquire, secretaire-general, Association Saint-Jean-Baptiste de Montreal.

Dear Sir,

M. Charles Cassils, President of the Saint Andrew's Society of Montreal, has asked me to thank you for your polite invitation from L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montreal to the celebrations in honour of the seventy fifth anniversary of the formation of the said Association, to be held in the Monument National and elsewhere on the 23rd, 24th and 25th of this month. Owing to a recent illness he regrets that he will be unable to attend personally, but hopes that the 1st Vice-President, Lieut. Colonel Gardner, will be able to represent our So-

ciety. Wishing your Association all success in its worthy object of making the people better, I have the honour to be, Sir,
Your obedient servant,

ALEXANDER ROBERTSON,

Hon. Cor. Secretary.

St. David's Welsh Society.

Montreal, June 21st 1909.

G.-A. Marsan, Esquire, General Secretary, St. John Baptist Society, City.

Dear Sir,

I have been instructed by the President of the St. David's Society, to advise you that he accepts with pleasure the kind invitation extended him by the Saint-Jean-Baptiste Society, to attend the functions in connection with its seventy-fifth anniversary, and the unveiling of the Monument in honor of Sir L.-H. Lafontaine. — I remain, yours truly,

M. ROBERTS,

Secretary.

Caledonian Society of Montreal, Montreal, 22 June 1909.

M. J.-C. Beauchamp, President of Montreal St. Jean Baptiste Association of Montreal.

Dear Sir,

At the meeting of the Executive Committee of the Caledonian Society held this day, it was resolved "Inasmuch as our friends of the Saint-Jean-Baptiste Society do on the 24th June celebrate its 75th anniversary, the Secretary be instructed to

“convey to that Society our congratulations and appreciation of
“the benevolent and patriotic work effected by it during its
“long existence, and of its high standing as a national society,
“coupled with our best wishes for the success of its celebration
“and progress thereafter”. It gives me much pleasure to convey
to you these sentiments of the Caledonian Society.

Yours sincerely,

M. E. DICKSON,

Hon. Sec., Caledonian Society, Montreal.

Irish Protestant Benevolent Society.

Warren Home, Montreal, June 18th, 1909.

G.-A. Marsan, Esquire, Secretary General, St. Jean-Baptiste Society, Montreal.

Dear Sir,

On behalf of the Irish Protestant Benevolent Society, I thank your Society for the kind invitations extended to them. — I will with pleasure attend the reception at 8 o'clock p. m., in the Monument National on the 23rd, will also take a place at 8 a. m. on Thursday 24th in the general procession, attending as advised; and if possible being present at the laying of the foundation stone of the Monument erected to keep in memory one of our honored dead Sir L. H. Lafontaine. — Yours truly,

W. H. PERCIVAL,

President.

Montreal, July 3, 1909.

G.-A. Marsan, Esq., City.

My dear Marsan,

Now that the great week is over and we have had time to recover from the stress, let me herewith congratulate you most sincerely on the splendid success that attended the celebration in commemoration of the seventy fifth anniversary of your Association, a success that was largely due to your personal efforts and hard work. Let me also thank you deeply and through you the Association for your kindness in inviting me to take part in the celebration and for the very high privilege accorded me on the occasion of the laying of the first stone of the LaFontaine Monument, a very high honor indeed, which I shall always remember with the greatest pride. It seems to me that Canadians of all races should fraternize more than they do, and that by that means they would learn to know each other better and to realize that despite any small differences they are all one in love and devotion to their native land. May the future bring abundant success to your Association and all good things to yourself personally. — With kind regards, I am, most sincerely,

JOHN BOYD.



M. G.-A. Marsan, secrétaire-général de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal.

Monsieur le secrétaire,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 10 du courant m'invitant à prendre part aux fêtes du 75^e anniversaire de la fondation de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal les 23, 24 et 26 de ce mois.

De la part de la Société Saint-Patrice, j'accepte avec empressement cette invitation qui renouvelle en cette occasion d'importance nationale les liens d'ancienne amitié unissant les associations Saint-Jean-Baptiste et Saint-Patrice.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le secrétaire,

Votre tout dévoué,

HENRY-J. KAVANAGH.



LES FETES DU 75^e ANNIVERSAIRE

DE

L'Association Saint = Jean = Baptiste

DE MONTREAL

JUIN 1909

AVANT-PROPOS

Ce livre, que nous appelons en sous-titre un recueil-souvenir, est écrit pour les Canadiens français. Nous n'avons donc pas à nous mettre en frais d'érudition pour raconter à nos lecteurs les origines des " feux de la Saint-Jean " non plus que les commencements de la Société, devenue si populaire et si aimée partout où vivent quelques fils de notre race, que Ludger Duvernay fondait à Montréal il y a 75 ans. S'il en était besoin, il nous serait facile de puiser à pleines pages dans nos annales déjà existantes, par exemple dans le Compte-Rendu des fêtes de Québec, en 1880, ou dans celui des fêtes de Montréal, en 1884 (1). Il nous suffira, croyons-nous, de reproduire *in-extenso* l'exquise historique de l'Association Saint-Jean-Baptiste qui avait été préparée par M. l'abbé Elie-J. Auclair, pour l'Album-Souvenir des fêtes de 1909.

(1) *Fête Nationale des Canadiens français célébrée à Québec en 1880*, par H.-J.-J.-B. Chouinard, secrétaire général de la convention. — Québec—Imp. A. Côté et Cie—1881. — *Noces d'or de la Saint-Jean-Baptiste* (fêtes de 1884 à Montréal), par P.-Ph. Charette.—Montréal—Imp. du *Monde*—1884.

“ Les peuples heureux n’ont pas d’histoire. Et pourtant, nous en avons une, nous, les Canadiens français, et il est permis de croire que nous sommes loin d’être de malheureuses gens. La fortune, en effet, ne nous a pas mesuré ses dons avec trop de parcimonie, et même, on peut l’affirmer, à plus d’un point de vue la Providence nous a un peu gâtés. Fils de l’Eglise et de la France, nous sommes nés, il y a trois siècles, d’une pensée d’idéal et de foi. Après des jours sombres, mais glorieux, vécus sous les drapeaux de France, nous nous sommes fait comme une seconde naissance, et ce ne fut pas sans gloire non plus, à l’ombre des institutions anglaises :

Gardant mes souvenirs, donnant ma loyauté,
Je m’en vais tressaillant de joyeuse espérance,
Ami de Dieu, mon maître, en toute liberté,
Je suis sujet anglais, mais toujours fils de France (1).

“ A ce “ miracle ” de notre survivance — comme parle M. Maurice Barrès (2) — la Saint-Jean-Baptiste, fondée à Montréal par Ludger Duvernay en 1834, et dont par con-

(1) D’une poésie de l’auteur de cette notice, Cf. *Articles et Etudes*, p. 226.

(2) Article au *Gaulois* (12 décembre 1908).

séquent nous fêtons, en cette année 1909, le soixante-quinzième anniversaire, n'a pas été étrangère, loin de là. N'aurait-elle fait que raviver chaque année, au retour du 24 juin, la flamme jamais éteinte cependant de notre patriotisme, qu'elle aurait puissamment mérité de tous ceux qui ont à cœur chez nous de voir vivre sous le soleil le nom canadien-français. Mais l'on sait qu'elle a fait plus et mieux.

“ C'est devenu la mode un peu partout de médire ou de sourire de nos discours de la Saint-Jean-Baptiste. Il est juste d'admettre que quelques-uns, plusieurs même, de nos boniments ne sont pas sans l'avoir un peu mérité. Les Canadiens français, a écrit quelque part M. l'abbé Camille Roy, aiment beaucoup les discours : ils aiment à en entendre, et surtout ils aiment à en faire. Et c'est ainsi que, le plus souvent, on se venge des tirades enflammées... par d'autres tirades qui ne le sont pas moins. Il reste vrai, en tout cas, suivant le beau mot de Mgr d'Hulst au quatorzième centenaire du baptême de Clovis à Reims (1896), qu'il est toujours utile et salutaire “ d'incliner l'avenir devant le passé ”, même quand ce serait au moyen de discours qui, inévitablement, se ressemblent les uns les autres. Les jeunes générations qui montent à la vie ont le droit sans doute de prétendre au libre développement de leur vitalité propre ; mais elles ont le devoir aussi de se ressouvenir de tout ce qu'a fait et dit l'histoire, et un peuple qui, comme le nôtre, est né

d'une pensée d'idéal et de foi, ne saurait entretenir plus noble souci que celui de maintenir ses aspirations à la hauteur de ses traditions.

“ Ce fut là, disons-le hautement, l'honorable tâche que se fixèrent avant toute autre Ludger Duvernay et ses amis quand ils donnèrent pour motto à la société qu'ils fondaient ces mots expressifs : “ Rendre le peuple meilleur ”. Certes, personne n'en doute, ils voulaient le progrès ; mais ils ne l'entendaient pas à la façon des révolutionnaires. Pour eux, comme pour nous, la race dont ils étaient les fils avait dans le monde sa vocation, et ils ne prétendaient pas l'y soustraire. D'après les vieilles traditions venues de France, les feux de la Saint-Jean étaient tout ensemble un emblème de foi, un symbole de patriotisme et un signe de ralliement. Catholiques, Français et unis, voilà ce que voulaient être les fondateurs de la Saint-Jean-Baptiste et voilà ce qu'ils ont été.

“ La première réunion de la Saint-Jean-Baptiste eut lieu le 24 juin 1834, dans le jardin de John McDonell, rue Saint-Antoine à Montréal, sous la présidence de l'honorable Jacques Viger, alors maire de la ville. Un étudiant en droit, Georges-Etienne Cartier (plus tard Sir Georges), composa et chanta lui-même des couplets de circonstance. Les événements de 1837 et de 1838, qui amenèrent l'exil de Duvernay avec celui de plusieurs autres patriotes, paralysèrent presque à ses débuts la Saint-Jean-Baptiste. La seconde réu-

nion à Montréal ne put avoir lieu que le 9 juin 1843. Elle se tint au marché Sainte-Anne. L'honorable Denis-Benjamin Viger la présida, et Georges-Etienne Cartier y remplit les fonctions de secrétaire. Mais Ludger Duvernay était toujours l'âme du mouvement. Depuis son retour de l'exil, en 1842, il n'avait pas cessé de travailler à la réorganisation de sa chère société.

“ Les fondateurs de notre société nationale se donnaient comme but : 10 d'unir entre eux tous les Canadiens ; 20 de leur fournir un motif de réunion et l'occasion de fraterniser et de se mieux connaître ; 30 de cimenter l'union qui doit régner entre les membres d'une même famille ; 40 de favoriser par toutes les voies légitimes les intérêts nationaux et industriels de la population canadienne du pays et des membres de l'association en particulier ; 50 de former au moyen de souscriptions annuelles, un fonds qui serait employé à des œuvres de bienfaisance. . . ; 60 d'engager enfin les membres à pratiquer les uns envers les autres tous les devoirs que commandent l'honneur et la fraternité.

“ Tous les ans, le 24 juin, on célébra depuis lors à Montréal la fête nationale. Une messe solennelle avait lieu à Notre-Dame. Une procession imposante défilait par les rues de la ville. Des discours patriotiques chantaient la gloire des aïeux et les espérances d'avenir. Et quarante ans se passèrent ainsi. Conscient de sa vitalité et de sa force, le

jeune peuple, dont nous sommes si fiers, marchait résolument vers l'avenir. Aux jours plutôt sombres de l'*Union* de 1840 succédait bientôt l'époque féconde de la *Confédération* de 1867. La Société Saint-Jean-Baptiste ne laissait pas pour sa part d'entretenir nos compatriotes dans le culte de leurs meilleures traditions.

“ De 1834 à 1873, vingt-deux présidents se succédèrent à la tête de l'Association. Ce furent MM. Jacques Viger (1834), Denis-Benjamin Viger (1843-1844), J. Masson (1845), A.-N. Morin (1846-1847), Joseph Bourret (1848-1849), E.-R. Fabre (1850), Ludger Duvernay (1851-1852), C.-S. Cherrier (1852), Georges-Etienne Cartier (1854-1855), J.-B. Meilleur (1857), D. Masson (1858), Pierre Beaubien (1859), J.-A. Quesnel (1860), R. Trudeau (1861), G.-R.-S. de Beaujeu (1862), Olivier Berthelet (1863), T. Bouthiller (1864), P.-J.-O. Chauveau (1865-1866), C.-A. Leblanc (1867-1868), G. Ouimet (1869-1870), C.-S. Rodier (1871), et C.-J. Coursol (1872-1873).

En 1873, le patriote L.-O. David (aujourd'hui sénateur), s'emparant d'une idée qui avait été émise par Ferdinand Gagnon, de Worcester, et par l'abbé Casgrain, de Québec, proposait à l'association Saint-Jean-Baptiste d'inviter et de réunir à Montréal pour le 24 juin 1874 — c'est-à-dire pour le quarantième anniversaire de la fondation — toutes les sociétés nationales qui s'étaient organisées sur le modèle

de la société-mère de Duvernay, soit au Canada, soit même aux Etats-Unis. M. L.-O. Loranger (aujourd'hui ex-juge de la cour supérieure) eut la présidence du comité d'organisation de cette célébration. Le succès le plus complet couronna l'entreprise. Ce fut une démonstration grandiose, qui devait être suivie de plusieurs autres sur divers points du pays et jusqu'aux Etats-Unis au cours des futures années. Le rêve de Duvernay se réalisait. Les Canadiens se sentaient plus forts pour la revendication ou l'affirmation de leurs droits les plus sacrés. On comprit qu'on pouvait faire encore davantage.

“ De 1874 à 1884, neuf présidents se succédèrent. Ce furent MM. A.-A. Dorion (1874), Jacques Grenier (1875), Louis Archambault (1876), J.-P. Rottot (1877-1878), J.-B. Rolland (1879), T.-J.-J. Loranger (1880), Napoléon Bourassa (1881), Louis Beaubien (1882), J. Perrault (1883), et une deuxième fois T.-J.-J. Loranger (1884).

“ En 1884, le cinquantième anniversaire de la fondation fut célébré avec une pompe et un éclat inoubliables. Vingt-cinq ans ont passé depuis, et ceux d'entre nous qui doublent au moins la quarantaine n'évoquent pas sans enthousiasme les fêtes montréalaises qu'ils ont vécues, vers leur quinzième année — les fêtes de 1884 : la *Cavalcade historique*, où l'on vit défiler de brillants personnages de l'histoire de France et du Canada ; la pose de la première

pierre du *Monument National* (que l'on voulait construire alors au coin des rues Craig et Gosford) et le *Banquet* du 24 juin ; enfin et surtout les mémorables séances du *Congrès National*, qui se tint à la salle de la rue Bleury, chez les Pères Jésuites. Ce furent trois jours de patriotisme intense. L'honorable juge Thomas Loranger, nous l'avons dit, était alors président de l'association et c'est l'honorable juge P.-J. O. Chauveau qui accepta la présidence du *Congrès National*. Les hommes marquants du pays, soit au *banquet* du 24, soit aux séances du *Congrès*, firent entendre les plus belles affirmations de foi chrétienne, de vitalité nationale, de fidélité aux vieux souvenirs et de loyauté impeccable aux institutions qui nous régissent. Parlèrent ainsi : Loranger, Chauveau, Chapleau, Mercier, Laurier, David, Ouimet, Langevin, Routhier, Fréchette, Beaugrand, Tassé, Gagnon, DeLorimier, Baby, Coursol, Lacoste, Bergeron, Thibault, Perrault, Sicotte, DeMontigny, Trudel, Royal, Poirier, Archambault, Mgr Fabre, Mgr Laflèche, l'abbé Colin, l'abbé Rouleau, l'abbé Lévesque, le curé Sentenne, le curé Dauray, le curé Labelle, l'abbé Bouer (de Windsor, Ont.) et l'abbé Ouimet (de Chicago). Hélas ! Les deux tiers au moins de ceux dont nous venons de rappeler les noms sont déjà descendus dans la tombe. Mais, grâce à eux tous, la Saint-Jean-Baptiste s'affirma en 1884 d'une façon magnifique.

“ De 1884 à 1909, l'œuvre de notre association nationale

continua de s'affirmer à Montréal, avec des fortunes diverses, comme il arrive pour toute institution humaine. Il faut toujours des épreuves et du temps aux grandes et fortes œuvres. Au juge Thomas Loranger ont succédé, jusqu'à ce jour huit présidents : MM. Adolphe Ouimet (1885-1886), E.-P. Lachapelle (1887), L.-O. David (1887-1888-1889-1890-1891-1892), L.-O. Loranger (1893-1894-1895-1896-1897-1898), F.-L. Béique (1899-1900-1901-1902-1903-1904) J.-X. Perrault (1905), H. Laporte (1905-1906-1907), et enfin J.-C. Beauchamp (1908-1909), à qui échoit l'honneur de présider, cette année, le soixante-quinzième anniversaire.

“ L'œuvre du *Monument National* mérite une mention bien spéciale. Le succès de la célébration de 1874 en avait inspiré l'idée, en faisant comprendre par le fait de quel intérêt serait pour nos réunions populaires une maison nationale, une maison qui fût en quelque manière la propriété de tous et comme le sanctuaire de la patrie. M. L.-O. David avait cette œuvre justement à cœur. Et tous les présidents, depuis 1873, s'y employèrent, en particulier le président de 1880, puis de 1884, M. T.-J.-J. Loranger. On en avait beaucoup parlé notamment au *Banquet* du 24 juin, en 1884. Pourtant, un moment, il sembla que l'œuvre menaçait de périr. Sous la présidence du Dr Lachapelle, en 1886, elle se ranima. En 1887, M. David, qui était alors député à Québec, obtint du cabinet Mercier et de l'Assemblée Légis-

lative un don de dix mille dollars. On y ajouta les souscriptions volontaires d'un certain nombre d'actionnaires. On donna des concerts. On organisa des fêtes. Bref, en 1890, le terrain de la rue Craig ayant été jugé peu favorable, on en achetait un autre rue Saint-Laurent, et, en 1893, après bien du travail et bien des sacrifices de la part des promoteurs de l'œuvre, le *Monument National* était inauguré. La superbe construction de la rue Saint-Laurent et l'œuvre qu'elle abrite font sûrement honneur à notre ville et à notre pays. Reconnue d'utilité publique l'œuvre reçoit du gouvernement de Québec, depuis 1896, une subvention annuelle de deux mille cinq cents dollars. Mais la dette de construction est encore trop considérable pour permettre de faire tout le bien qu'on voudrait. Déjà cependant des cours publics et gratuits d'instruction pratique — auxquels le nom de feu J.-X. Perrault restera attaché — ont été créés, qui sont suivis, chaque hiver, par des centaines d'auditeurs, et qui devraient l'être par des milliers. Une caisse nationale d'économie a aussi été fondée, par l'initiative de M. Arthur Gagnon, qui fonctionne depuis quelques années. Signalons en plus la fondation, il y a trois ou quatre ans, de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, qui groupe dès à présent plus de sept mille Canadiennes françaises en une puissante et féconde association féminine, de qui notre nationalité est en droit d'attendre, pour le progrès de son avenir,

un concours aussi efficace qu'intelligent et dévoué. Nous n'insistons pas sur ces œuvres actuelles, que tout le monde connaît et apprécie. Nous devons nous borner et, d'ailleurs il nous paraît dans l'ordre de laisser à nos successeurs le soin d'écrire l'histoire que nous vivons.

“ Il n'entre pas non plus dans le cadre de ce précis historique de parler des célébrations de la fête nationale — dont quelques-uns furent si brillantes — qui ont eu lieu ailleurs qu'à Montréal. Nous tenons à signaler ici cependant, et ce avec les sentiments de la plus respectueuse et de la plus vive gratitude, le très grand honneur que le Saint-Père glorieusement régnant, Pie X, sur la demande de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, a fait à notre association nationale, l'an dernier (25 février 1908), en accordant que désormais, au point de vue religieux aussi, saint Jean-Baptiste soit considéré comme “ le patron spécial des fidèles “ franco-canadiens, tant de ceux qui sont au Canada que de “ ceux qui vivent à l'étranger ”.

“ L'Association Saint-Jean-Baptiste ”—écrivait en 1901 l'un de ses plus dévoués présidents, M. le sénateur L.-O. David, après avoir parlé du *Monument National*, des cours gratuits et de la caisse nationale d'économie — “ L'Association “ Saint-Jean-Baptiste a encore beaucoup d'autres œuvres “ en vue. Elle voudrait, par exemple, fonder un conservatoire des arts et des métiers, des écoles techniques et pro-

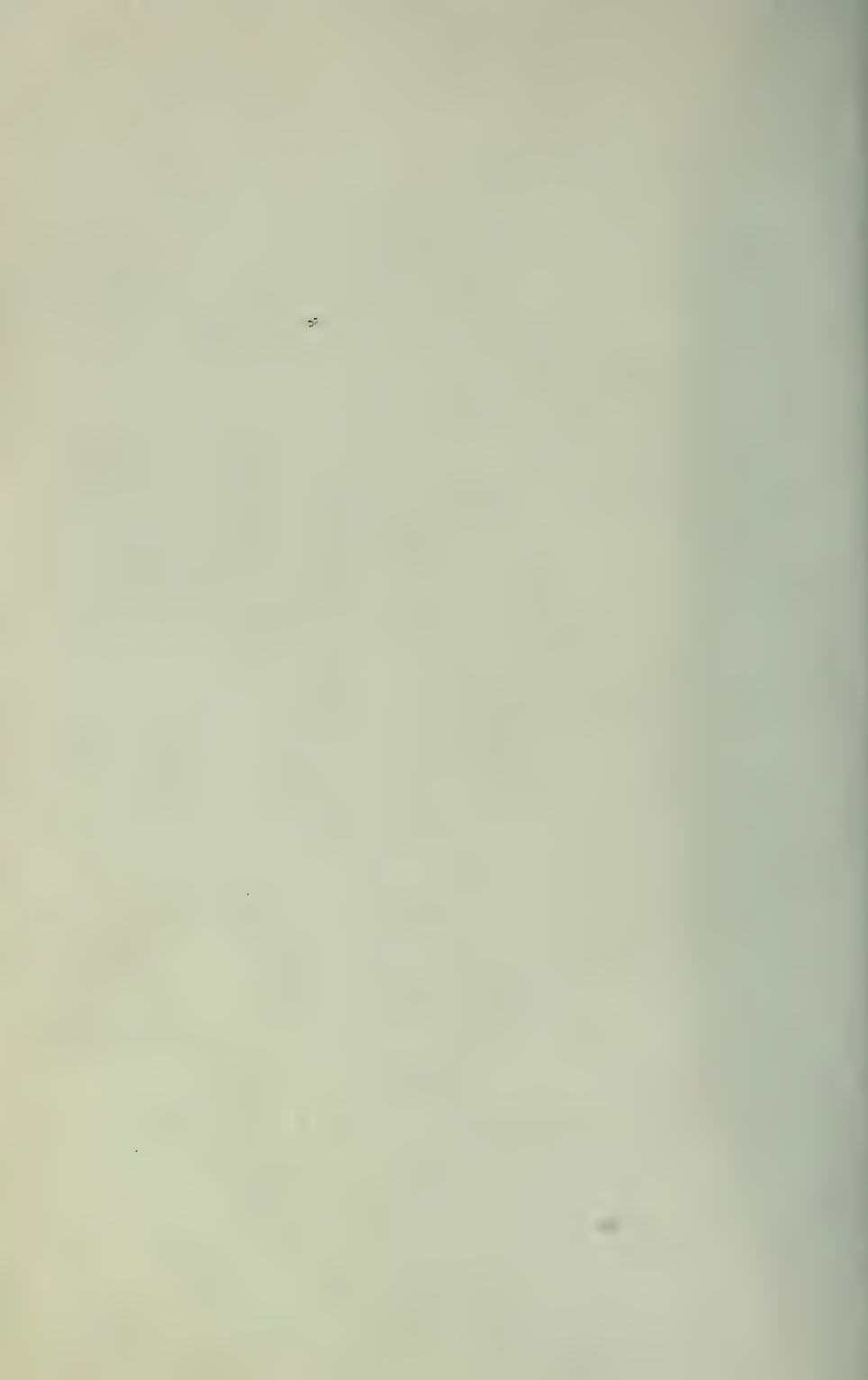
“ fessionnelles, une bibliothèque publique, scientifique et
“ industrielle ; elle voudrait organiser des concours de lit-
“ térature, d'éloquence, de musique, de peinture, de sculp-
“ ture et de science... ; elle voudrait en un mot empêcher
“ qu'aucun talent, faute d'aide et d'encouragement, ne fût
“ perdu pour l'honneur et la force de la nationalité cana-
“ dienne-française... ; elle espère qu'avant longtemps tou-
“ tes les sociétés Saint-Jean-Baptiste s'uniront sous son égi-
“ de, pour mieux faire en commun le travail de conserva-
“ tion et de glorification de la nationalité canadienne-fran-
“ çaise dans toutes les parties de l'Amérique ”.

“ Ces vœux patriotiques, celui surtout du groupement et de l'union de nos sociétés nationales, qu'exprimait M. le sénateur David il y a bientôt dix ans, volontiers nous les faisons nôtres en terminant cette esquisse historique — à la fois trop longue et trop courte — de notre société Saint-Jean-Baptiste. Unissons-nous dans l'amour de la commune patrie, de la patrie catholique et française ! Il est des groupements nécessaires, comme il est des exclusions nécessaires. La conscience de notre propre vitalité nationale se peut exprimer librement et ouvertement, sans que nous ne manquions en rien au respect le plus sincère et le plus vrai pour les droits et les convictions de ceux qui ne pensent pas comme nous et au milieu de qui nous vivons. Cela paraît incontestable. Sachons le comprendre et sachons nous en inspirer dans la pratique de la vie.

ASSOCIATION S.-JEAN-BAPTISTE
DE MONTREAL
75^{ME} Anniversaire



Les organisateurs des fêtes du 75e anniversaire



“ Personne ne l’a mieux compris, croyons-nous, ni plus intelligemment, ni plus largement, que le grand patriote canadien-français à qui, en cette année de son soixante-quinzième anniversaire, la Saint-Jean-Baptiste de Montréal entend rendre un spécial hommage d’admiration patriotique : Sir Louis-Hippolyte LaFontaine. “ LaFontaine — a écrit “ M. A.-D. DeCelles, à la dernière ligne du beau livre qu’il “ lui a consacré — fut la plus grande figure de la plus belle “ période de notre histoire ”. Nous le croyons sans peine. LaFontaine a si admirablement compris ce que doit être un patriote canadien-français !

“ Puissent à son exemple, les jeunes générations — celles qui sont déjà nées et celles qui viendront — dans le respect des grandes choses qu’ont faites nos pères et dans la noble ambition de développer leurs propres initiatives, marcher à l’avenir en maintenant toujours leurs aspirations à la hauteur de leurs traditions !

“ O Canadien, selon la devise de tes frères aînés d’il y a quarante ans, les zouaves de Pie IX : “ Aime Dieu et va “ ton chemin ! ”

L’abbé ELIE-J. AUCLAIR,

Secrétaire de la rédaction à la *Revue Canadienne*.

Juin 1909.

Ces notions générales rappelées, nous devons faire connaître maintenant, ou plutôt enregistrer pour l'avenir, les noms des membres du Bureau de direction de l'Association Saint-Jean-Baptiste, pour l'année 1909. Ce sont MM. J.-C. Beauchamp, président-général, Th. Gauthier et J.-E. Dubé, vice-présidents, G.-A. Marsan, secrétaire-général, A. Gagnon, secrétaire-trésorier, et P. Patenaude, commandant général. Mgr Bruchési, archevêque de Montréal est de droit grand aumônier de l'Association. Ses directeurs sont MM. E. Lafontaine, R. Dandurand, L.-G.-A. Cressé, A. Prud'homme, O. Asselin, H. Godin ; ses membres d'honneur, MM. L.-O. David, F.-L. Béique, L.-O. Loranger, H. Laporte, E. Aubuchon, P. Ste-Marie, I. Laviolette, et pour la commission financière, sont en charge MM. G. DeSerres, S.-D. Vallières et L.-J. Tarte.

Dans la ville et la banlieue de Montréal l'Association voit se grouper autour d'elle en trois grandes *divisions* un grand nombre de *sections* paroissiales. Les divers officiers de ces divisions et sections ayant été à la peine pour la célébration des fêtes du 75^e, il est juste que leurs noms soient ici publiés comme sur une liste d'honneur.

Division nord. — MM. E. Aubuchon, président, J.-E. Tétreault, 1^{er} vice-président, J.-A. Lamarche, 2^e vice-président, J.-C. Ducharme, secrétaire-trésorier, Napoléon Tur-

cot, commandant, M. le chanoine G.-M. LePailleur, chapelain.

Division est. — MM. I. Laviolette, M. D., président, E. Dufour, 1er vice-président, Z. Germain, 2e vice-président, J.-O. Pesant, secrétaire, Jos. Lebrun, trésorier, J.-C. Champagne, commandant.

Division ouest. — MM. P. Ste-Marie, M. D., président, H. Brosseau, 1er vice-président, M. Marchand, 2e vice-président, J.-E. Lemire, secrétaire, F.-X. L'Hérault, trésorier, J.-L. Bellefeuille, commandant.

Section Notre-Dame. — MM. L.-A. Lapointe, échevin, président, Sévère Thibault, 1er vice-président, Augustin Comte, 2e vice-président, L.-G. St-Jean, trésorier, Joseph Comte, secrétaire-archiviste, Emile Rolland, secrétaire-correspondant, O. Bernier, commandant, H.-E. Archambault, assistant-commandant.

Section Saint-Jacques-le-Majeur. — MM. U.-H. Dandurand, président, Félix Sauvageau, 1er vice-président, Philias Vanier, 2e vice-président, C.-E. Gravel, secrétaire, Alf. Desjardins, trésorier, M. le chanoine G. Gauthier, curé, chapelain.

Section Saint-Jacques. — MM. L.-G.-A. Cressé, président, Alphonse Racine, 1er vice-président, Louis Deguise,

2^e vice-président, C.-E. Gagnon, secrétaire, J.-R. Ricard, trésorier, Geo. Duclos, commissaire-ordonnateur.

Section Saint-Jean-Baptiste. — MM. Eugène Aubuchon président, Edouard Guenette, 1^{er} vice-président, J.-Arthur Boucher, 2^e vice-président, Henri Cardinal, secrétaire, Ths Lamanque, trésorier, Ed. Girard, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé M. Auclair, chapelain.

Section Saint-Enfant-Jésus, Ville Saint-Louis. — MM. Martial Hogue, président, Anthime Desjardins, 1^{er} vice-président, A. Saint-Maurice, 2^e vice-président, Jos.-A. Fortin, secrétaire, F. Jubinville, trésorier, A. Lemay, fils, commissaire-ordonnateur.

Section Saint-Pierre. — MM. D. Dugas, président, O. Champagne, 1^{er} vice-président, Zotique Germain, 2^e vice-président, Joseph Lapointe, secrétaire, O. Despatis, trésorier, Ulric Jeannotte, commissaire-ordonnateur, R. P. Ville-neuve, O. M. I., chapelain.

Section Sainte-Brigide. — MM. Trefflé Charpentier, président, Jos. Lauzon, 1^{er} vice-président, Jos.-Saint-Jean, 2^e vice-président, Jos. Bourgelas, secrétaire, Isidore Laviolette, M. D., trésorier, Julien Terrien, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé J.-M. Demers, curé, chapelain.

Section Sacré-Coeur. — MM. J.-W. Michaud, prési-

dent, A. Dufault, 1er vice-président, Jérémie Jeannette, 2e vice-président, G.-A. Archambault, secrétaire, Vital Geofrion, trésorier, J.-A. Poissant, commissaire-ordonnateur, M. le chanoine F.-L.-T. Adam, curé, chapelain.

Section la Nativité d'Hochelaga. — MM. J.-A. Richard président, Avila Roy, 1er vice-président, J.-W. Moreau, 2e vice-président, Wilfrid Desjardins, secrétaire, Joseph Baril, trésorier, Ovila Tremblay, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé Hermas Langevin, curé, chapelain.

Section Saint-Vincent-de-Paul. — MM. Jos. Lamoureux, président, L.-C. Forget, 1er vice-président, F. Barbeau, 2e vice-président, L. Favreau, secrétaire, H. Larivière, trésorier, R. Huberdeau, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé C. Laforce, curé, chapelain.

Section Saint-Louis de France. — MM. J.-C. Lamothe, président, F.-C. Dufresne, 1er vice-président, Alexandre Dupuis, 2e vice-président, L.-A. Clavel, secrétaire, Jos. Choquette, trésorier, Jos. de Vaudreuil, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé P.-O. Grégoire, M. le curé J.-A. Bélanger, chapelains.

Section Très-Saint-Nom de Jésus, Maisonneuve. — MM. F.-X.-P. Goyette, président, H. Barré, 1er vice-président, Napoléon Houle, 2e vice-président, Oscar Lussier, se-

crétaire, O. Dufour, trésorier, A.-B. Champagne, commissaire-ordonnateur.

Section Saint-Clément de Viauville. — MM. Eugène Bernier, président, Joseph Trudel, 1er vice-président, V.-E. Brien, 2e vice-président, Aug. Gagnon, secrétaire, Thos. Dionne, trésorier, Arthur Rochon, commissaire-ordonnateur M. l'abbé M.-L. Dubuc, chapelain.

Section Saint-Eusèbe. — MM. Joseph Lebrun, président, Benjamin Lavallée, 1er vice-président, Alfred Caouette, 2e vice-président, L.-W. Dupré, secrétaire, A. Germain, trésorier, Evariste Robert, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé J. Robillard, chapelain.

Section Immaculée-Conception. — MM. J.-E. Tétrault, président, O. Bélanger, 1er vice-président, D. Rochon, 2e vice-président, J.-A. Paquin, secrétaire, Arthur Bertrand, trésorier, F.-C. Laberge, commissaire-ordonnateur, R. P. Proulx, S. J., chapelain.

Section Saint-Edouard. — MM. J.-C. Ducharme, M.D. président, C.-B. Lacasse, 1er vice-président, N. Lahaie, 2e vice-président, J.-E.-M. Sicard, secrétaire, J.-Bte Beaudry, trésorier. C. Prud'homme, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé J.-N. Morin, curé, chapelain.

Section Saint-Jean-de-la-Croix. — MM. C.-H. Bour-

geois, président, D. Ouimet, 1er vice-président, Jos. Riopel, 2e vice-président, Z. Villeneuve, secrétaire, D. Allary, trésorier, Nap. Boileau, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé A.-J. Préfontaine, chapelain.

Section Villeray. — MM. Zénon Barbeau, président, Joseph Dugal, 1er vice-président, Aimée Venne, 2e vice-président, Joseph Roy, secrétaire, Hector Hamelin, trésorier, Arthur Couture, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé J.-V.-A. Piette, curé, chapelain.

Section Saint-Arsène. — MM. P. Lafrance, président, P.-Daniel Kochenburger, 1er vice-président, P.-A. Bélanger, 2e vice-président, Odilon Larose, secrétaire, Pierre Labelle, trésorier, M. A. Gervais, commissaire-ordonnateur.

Section Notre-Dame-des-Neiges. — MM. E. Prud'homme, échevin, président, A. Lacombe, 1er vice-président, Calixte Roy, 2e vice-président, F.-X. Prud'homme, secrétaire, Alph. Boileau, trésorier, Joseph Huberdeau, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé J.-L. Perrault, chapelain.

Section Saint-Georges. — MM. E. Morin, président, M.-O. Galarneau, 1er vice-président, I. Malo, 2e vice-président, J.-E.-C. Daoust, secrétaire, G. Lebel, trésorier, F.-X. Renaud, commissaire-ordonnateur, R. P. E. Piché, curé, chapelain.

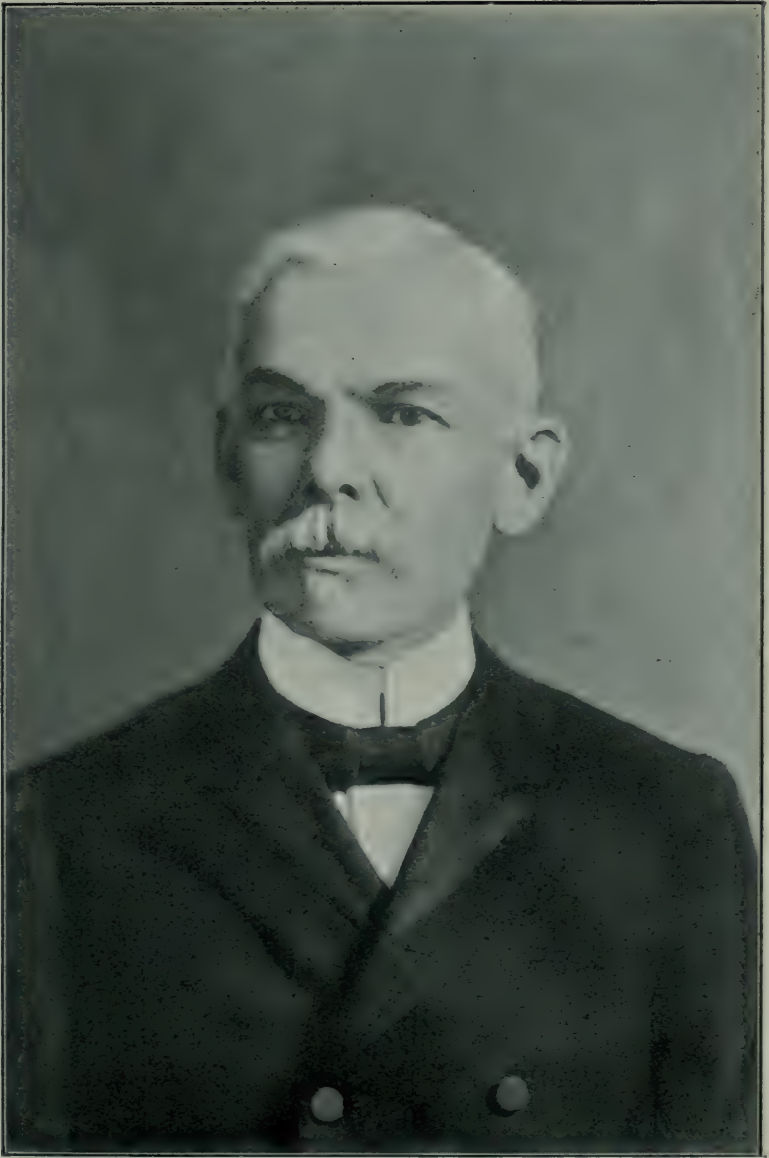
Section Saint-Joseph. — MM. J.-V. Désaulniers, président, Narcisse Lemieux, 1er vice-président, Wilfrid Archambault, 2e vice-président, Jos.-E. Lemire, secrétaire, Ovide Taillefer, trésorier, J.-E. Lefebvre, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé A.-O. Nantel, chapelain.

Section Saint-Charles. — MM. A. Holmes, président, E. Beaudoin, 1er vice-président R. Marchand, 2e vice-président, A. Legault, secrétaire, A. Duval, trésorier, J.-E. Poirier, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé A. Carrières, curé, chapelain.

Section Sainte-Cunégonde. — MM. O. Hurteau, président, M. E. Lanthier, 1er vice-président, Louis Limburner, 2e vice-président, J. Deschamps, secrétaire, J. Labelle, trésorier, L. DeBellefeuille, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé F.-X. Ecrément, chapelain.

Section Saint-Henri. — MM. Francis Fauteux, président, Gédéon Sévigny, 1er vice-président, Romuald Laberge, 2e vice-président, C.-A. Bissonnette, secrétaire, Hector Thérien, trésorier, Olivier Massy, commissaire-ordonnateur ; M. l'abbé Décarie, curé, chapelain.

Section Sainte-Hélène. — MM. Hubert Brosseau, président, J. Blais, 1er vice-président, S.-L. Désaulniers, 2e vice-président, J.-Noé Guilbault, secrétaire, I.-N. Soly, tré-



M. J.-C. Beauchamp

Président-général

sorier, Louis Geoffrion, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé L.-N. Dubuc, curé, chapelain.

Section Sainte-Elisabeth du Portugal. — MM. Alex. Leclaire, président, A. Bibeau, sr, 1er vice-président, W. Poirier, 2e vice-président, Jos. Prévost, secrétaire, A. Bibeau, jr, trésorier, T. Arcand, commissaire-ordonnateur.

Section Notre-Dame de Grâces.—MM. J.-L. Décarie, président, Théophile Prud'homme, 1er vice-président, L.-A. Picard, 2e vice-président, J.-E. Hurtubise, secrétaire, Etienne Décarie, trésorier, W. Corbeil, commissaire-ordonnateur, R. P. Angèle Dion, curé, chapelain.

Section Ville Saint-Paul. — MM. Philippe Ste-Marie, président, Avila Lalonde, 1er vice-président, Honoré Latour, 2e vice-président, Oscar Coderre, avocat, secrétaire, A.-B. Baron, trésorier, Alf. Cardinal, commissaire-ordonnateur, MM. les abbés Chs Pilon et H. Brissette, chapelains.

Section Ville Emard. — MM. Alp. Lacombe, président, Edouard Laparé, 1er vice-président, H. Hamel, 2e vice-président, J.-E. Courteau, secrétaire, F.-X.-L. Hérault, trésorier, Jos. Tessier, commissaire-ordonnateur, M. l'abbé Jollicœur, chapelain.

Section Verdun. — MM. J.-A.-A. Leclaire, président, David Rochon, 1er vice-président, V. Bougie, 2e vice-président, Z. Charland, secrétaire, S. Brisson, trésorier.

Section Saint-Denis. — M. J.-N. Robichaud, président.

Section Outremont. — M. Joseph Lamoureux, président.

A la suite des noms de ces officiers généraux, on aimera retrouver ceux du Comité exécutif des fêtes du 75^e. Les voici.

Comité général d'organisation. — MM. J.-D. Rolland, président, J.-V. Desaulniers et V. Morin, vice-présidents, G.-A. Marsan, secrétaire-général, C.-A. Guertin et L.-A. David, secrétaires-adjoints.

Comité du Congrès national. — MM. J.-C. Beauchamp, président, E.-F. Surveyer, L.-J. Loranger, secrétaires.

Commission constituante du Congrès. — MM. A. Desjardins, président, J.-B. Lagacé, secrétaire.

Commission de la procédure du Congrès. — MM. P.-B. Mignault, C. R., président.

Commission de réception du Congrès. — M. Ludger Gravel, président.

Comité de réception et des invitations. — MM. L.-G.-A. Cressé, président, G.-A. Marsan, secrétaire.

Comité du monument LaFontaine. — MM. J.-D. Rol-

land, président, R. Forget, L.-G.-A. Cressé, vice-présidents, A.-P. Mathieu, secrétaire, E.-H. Godin, trésorier.

Comité de la presse. — MM. Olivar Asselin, président, Jules Tremblay, secrétaire.

Comité de la messe. — MM L'abbé E.-D. Dufault, président, J.-N. Charbonneau, secrétaire.

Comité de la procession. — MM. J. Lamoureux, président, Joseph-E. Lemire, secrétaire.

Comité des finances. — MM. Thomas Gauthier, président, Olivar Asselin, secrétaire, Armand Chaput, trésorier.

Comité des amusements. — MM. Edmond Hardy, président, B. deMontigny, secrétaire.

Comité des feux de la Saint-Jean, des feux d'artifice et des illuminations. — MM. J.-C. Ducharme, président, N.-A. Millette, secrétaire.

Comité de la soirée de gala. — MM. J.-E. Dubé, M. D., président, L.-R. de Lorimier, secrétaire.

Comité du programme. — MM. Philippe Hébert, président, C.-A. Guertin, secrétaire ; membres adjoints : MM. l'abbé Elie-J. Auclair, l'abbé Melançon, J.-C. Beauchamp, Germain Beaulieu, J. Saint-Charles. A. Laliberté, J.-C. Franchère, Marcel Beullac, G.-A. Marsan, J.-A. Beaulieu, E. Rolland, Eug. Lassalle.

Enfin, avant de passer au récit des fêtes proprement dit, il sera utile de rappeler au lecteur — qui en a déjà quelque idée s'il a pris la peine de parcourir nos *notes préliminaires* — quel programme on devait remplir. Le voici dans toute sa teneur.

MARDI, 22 JUIN. — 10 heures a. m. — Ouverture solennelle du Congrès au Monument National, Boulevard Saint-Laurent. Projet d'organisation de toutes les sociétés canadiennes françaises catholiques de la Puissance du Canada en une société générale, sous une forme fédérative, chaque société devant conserver son caractère particulier et son autonomie. — 2 heures p. m. — Séance du Congrès National : Discussion du projet de constitution. — 8 heures p. m. — Séance du Congrès National.

MERCREDI, 23 JUIN. — 10 heures a. m. — Séance du Congrès National ; Adoption de la Constitution ; Election des officiers ; Choix du lieu et de la date de la prochaine réunion du Congrès. — 10 heures a. m., à l'Île Sainte-Hélène. — Jeux athlétiques. — Courses diverses. — 2 heures p. m., à l'Île Sainte-Hélène. — Voltige sur cheval de bois et démonstration de gymnastique ; Joute de lacrosse et de balle. — 2.30 heures p. m. — Ouverture du Congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste — section des dames — à l'Institut des Sourdes-Muettes, No 595, rue Saint-Denis :

œuvres de charité et de relèvement : 1^o La carrière d'infirmière pour les femmes comme préparation à leur rôle maternel ; 2^o Importance des conférences dans les œuvres de charité au point de vue de la formation intellectuelle et sociale des femmes du monde ; 3^o Mesures préventives pour la protection de la femme ; 4^o La charité est-elle une science ? 5^o Répression de l'alcoolisme par les femmes ; 6^o La femme mariée, qui souffre de l'alcoolisme du chef de famille, est-elle en état de se protéger ? 7^o Assistance maternelle ; 8^o Tribunaux spéciaux pour enfants. — 7.30 heures p. m. — Au Monument National : Réception aux invités ; Soirée de gala donnée avec le concours des principaux artistes canadiens-français. — 9 heures p. m. — Feux de la Saint-Jean dans la division Nord, devant l'église Saint-Edouard, rue Saint-Denis ; dans la division Est, au Parc Viau, rue Notre-Dame Est ; dans la division Ouest, au carré Georges-Etienne Cartier, rue Notre-Dame Ouest ; discours, musique.

JEUDI, 24 JUIN. — 8 heures a. m. — Réunion des officiers généraux de l'Association, des organisateurs des fêtes et des invités, au Monument National. — 8.30 heures a. m. Ralliement général de toutes les sections à l'angle des rues Craig et Saint-Denis. Le signal du départ sera annoncé par le tir du canon. — La procession défilera par les rues Craig,

Saint-Laurent, Sainte-Catherine, Berri, Dorchester, Saint-Hubert, Ontario, Amherst, Sainte-Catherine, Visitation, Dorchester, Maisonneuve, Ontario, Amherst, Parc LaFontaine.

Ordre de la procession. — Le commandant général ; détachement de la police municipale et de la brigade du feu.

Division Ouest. — Drapeau bleu en tête de la division, porté par un héraut à cheval ; section Sainte-Cunégonde, char allégorique : Duvernay ; section Sainte-Hélène ; section Saint-Charles ; section Saint-Henri, char allégorique : Club de raquetteurs de Saint-Henri ; section Sainte-Elizabeth ; section Notre-Dame de Grâces ; section Verdun ; section Ville Emard, chars allégoriques : Découverte du Lac Champlain, par Champlain ; Premiers colons canadiens ; section Saint-Joseph, chars allégoriques : 1^o L'abbé Souart ; 2^o Cavalcade Maisonneuve ; section Ville Saint-Paul, chars allégoriques : Saint-Jean-Baptiste ; Henri IV.

Division Est. — Drapeau blanc en tête de la division, porté par un héraut à cheval. — Section Saint-Eusèbe. — Bannière de la Saint-Jean-Baptiste ; les cadets de l'École Meilleur ; char portant le chœur de chant de l'école Meilleur Alliance Nationale et autres sociétés de bienfaisance ; Association Mutuelle des employés civiques ; char représentant l'industrie de la brique ; les employés de l'industrie de la bri-

que ; Congrégation des hommes et des jeunes gens ; fanfare, le Comité de la Saint-Jean-Baptiste ; char historique représentant le navire de Jacques-Cartier à son arrivée en Canada et la plantation de la croix à Gaspé ; Plantation de la croix au Parc Lafontaine, par Jacques-Cartier, pour remémorer la plantation de la croix à Gaspé. — Section Saint-Vincent de Paul. — Bannière ; Les petits zouaves ; Fanfare des Vétérans ; Vétérans Canadiens ; Les sociétés de Secours mutuels avec bannières ; Cavalcade représentant la cour de François Ier ; Les Officiers de la section. — Section du Sacré-Cœur. — Drapeau de la section ; Alliance Nationale avec bannière du Cercle Sacré-Cœur ; Cercle Bruchési avec bannières, insignes, trophées, etc. ; Char allégorique *Homestead* ; Forestiers Canadiens avec insignes, bannière ; Cour Sacré-Cœur ; Cour Dollard ; Cour Papineau ; Cour Loyola ; Corps de musique de Marieville ; Char allégorique représentant une érablière ; Forestiers Indépendants avec insignes, bannière et drapeaux ; Cour Sir Georges-Etienne Cartier ; Cour Larivière, Forestiers Catholiques avec insignes, bannière, drapeau, etc. ; Cour Sacré-Cœur ; Cour Saint-Paul ; Cour Champlain ; Cour Albina ; Union Saint-Pierre avec insignes, bannière et drapeaux ; Artisans Canadiens-Français avec insignes et bannière ; Congrégation des hommes et des jeunes gens et la Ligue du Sacré-Cœur ; Cercle Plessis ; Association des jeunes gens de la paroisse avec

drapeaux ; Les élèves des Frères des Ecoles Chrétiennes avec officiers, insignes, bannières et drapeaux ; Char allégorique représentant Marguerite Bourgeois enseignant aux petits sauvages ; Officiers de la section du Sacré-Cœur et ses invités. — Section Ville Maisonneuve. — Bannières ; Elèves du Collège ; Char des Bouchers ; Société de bienfaisance Artisans Canadiens français ; Forestiers Catholiques ; Alliance Nationale ; Forestiers Indépendants ; Forestiers Canadiens ; Char allégorique des Boulangers ; Drapeau de la Ligue du Sacré-Cœur ; Char des manufacturiers de chaussures ; Société Saint-Jean-Baptiste ; Char allégorique ; Le chœur Massenet de Maisonneuve ; Commission scolaire ; Membres du Conseil de Ville ; Char de Mlle de Verchères.— Section Sainte-Brigide. — Bannière de la section avec cavalcade ; Elèves de l'école des Frères ; Zouaves de l'école ; Association des Bouchers avec cavalcade ; Congrégation des jeunes gens ; Congrégation des hommes ; Artisans Canadiens-Français ; Forestiers Catholiques ; Alliance Nationale ; Union Saint-Pierre ; Forestiers Indépendants ; Gardiens Royaux ; L'Orphéon Canadien ; Union Chorale Sainte Brigide ; Les membres de la section ; Corps de musique Alliance Musicale ; Officiers de la section ; Char allégorique : Cartier, Papineau et LaFontaine de l'Association dramatique Sainte-Brigide. —Section Hochelaga.—Bannière ; Fanfare ; Le petit Saint-Jean-Baptiste ; Char allégorique : Industrie



Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal

Aumônier-général

textile ; Les Sociétés de Bienfaisance et de Secours Mutuels ; Alliance Nationale ; Les Artisans ; Les Forestiers Catholiques ; Forestiers Indépendants ; Les Officiers de la section ; Fanfares ; Le char de Saint-Jean-Baptiste. — Section de Viauville. — Bannière ; Officiers de la section ; Fanfare.— Section Saint-Pierre.—Char allégorique : DeSalaberry suivi de la garde DeSalaberry ; char allégorique : Les boulangers ; Artisans Canadiens-Français ; Alliance Nationale avec drapeaux ; Forestiers Catholiques avec drapeaux ; Société de tempérance ; Elèves de l'école Saint-Pierre et citoyens de la section ; Fanfare du Collège de Saint-Vincent de Paul, Ile Jésus ; Vétérans de 1866-1870.—Section Notre-Dame.—Char allégorique : Les écussons.—Section Saint-Jacques.—Corps de musique Prince de Galles ; Artisans, succursale Saint-Jacques ; Alliance Nationale : Cercle Saint-Jacques ; Union Saint-Pierre de Saint-Jacques ; Bureau général de l'Union Saint-Pierre ; Association des Voyageurs de Commerce ; Association des Commis Epiciers ; Professeurs et élèves de l'École Montcalm ; Cercle Catholique des Jeunes Gens de Saint-Jacques ; Membres de la Section Saint-Jacques ; Les Ex-Présidents de cette section ; Le bureau exécutif ; Les invités ; Fanfare de Plattsburg, E.-U. ; Cavalcade.

Division Nord. — Drapeau rouge en tête de la division, porté par un héraut à cheval. — Section Saint-Louis de

France : Fanfare ; Char allégorique : Les Zouaves Pontificaux. — Section Saint-Edouard : Cavalcade Montcalm.— Section Saint-Arsène : Fanfare; Chars allégoriques : 1^o Henri IV ; 2^o Industrie des ferblantiers. — Section Ville-
rai. — Section Saint-Jean Berchmans. — Section Immaculée-Conception : Fanfare. — Section Saint-Denis : Char allégorique : Dollard et ses compagnons.—Section Notre-Dame des Neiges. — Section Saint-Viateur. — Section Sainte-Madeleine. — Section Saint-Louis, Mile-End : Fanfare. — Section Saint-Georges. — Section Saint-Jean de la Croix : Cavalcade : Louis XVI.—Section Saint-Laurent.—Section Saint-Jean-Baptiste : Chars allégoriques : 1^o Saint-Jean-Baptiste ; 2^o Slège de Québec, 1690 ; 3^o Char de fleurs. — Les membres de la Chambre de Commerce ; La Société Médicale de Montréal ; Les représentants des journaux ; La Chambre des Notaires ; Les membres de la magistrature et du barreau ; Son Honneur le Maire de Montréal et Messieurs les Echevins ; Les membres du Clergé ; Les membres du Comité exécutif des fêtes du 75^e anniversaire de l'Association ; Les invités et les officiers du Comité de réception ; Les anciens présidents de l'Association ; Les officiers généraux de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal ; L'Equipe de Rome et les pupiles de la Société nationale de Gymnastique ; Détachement de police à cheval. —11 heures a. m. — Au Parc LaFontaine : Messe en plein

air ; Mgr l'archevêque de Montréal officiera ; Chœurs de chants des différentes paroisses de la ville ; Allocution de circonstance, par M. l'abbé Elie-J. Auclair, de l'archevêché de Montréal. — 2 heures p. m. — Au Monument National : Réunion plénière des percepteurs de la Caisse Nationale d'Economie. — 3 heures p. m., à l'Île Sainte-Hélène. — Amusements et Jeux athlétiques ; Grand festival musical auquel prendront part toutes les fanfares de la province, sous la direction de M. Edmond Hardy, président du comité des amusements ; Discours. — 8 heures p. m. — Séance de clôture du Congrès National au Monument National.— 8.15 heures p. m. — Réunion des sections dans les différents squares sous la direction des présidents des divisions Nord, Est et Ouest ; Musique ; Promenade des invités et des membres de l'Association en tramways illuminés, décorés de drapeaux et d'oriflammes ; Concert en plein air en face de l'Eglise Saint-Louis de France, angle des rues Roy et Laval, par l'Association Chorale de Saint-Louis de France et la Philharmonique de Saint-Hyacinthe. — Discours.— 9 heures p. m. — Illumination générale des maisons des citoyens. — Feu d'artifice au Parc Viau. — Promenade sur le fleuve Saint-Laurent. — Bateaux décorés et illuminés.

VENDREDI, 25 JUIN. — 10 heures a. m. — Au Parc La-Fontaine : Pose de la première pierre du Monument La-

Fontaine par le lieutenant gouverneur de la province — discours — chants nationaux. — 1.30 heure p. m., à l'Île Sainte-Hélène. — Amusements : Grand concours de gymnastique pour la coupe de "La Presse", le Trophée Morgan, et les médailles de l'Association Saint-Jean-Baptiste ; Démonstration par les gardes militaires. — 2.30 heures p. m. — Congrès de la Fédération Nationale Saint-Baptiste — section des dames — chez les religieuses de la Congrégation Notre-Dame, maison-mère, angle des rues Sherbrooke et Atwater ; Séance des œuvres d'éducation : 1^o Enrayement de la mortalité infantile par l'éducation de la mère de famille ; 2^o Importance de la pédagogie maternelle pour la formation morale de l'enfant ; 3^o Adaptation de l'enseignement ménager aux divers degrés de l'enseignement ; 4^o De l'enseignement supérieur pour les femmes ; 5^o L'enseignement comme carrière pour les femmes ; 6^o Le rôle des associations artistiques dans la formation du goût ; 7^o Le journalisme et l'éducation populaire ; 8^o Comment développer le goût de l'étude chez les femmes. — 9 heures p. m. — Au Parc LaFontaine : Trois feux d'artifice distincts : Feu d'artifice à métamorphose, comprenant une combinaison de 10,000 pièces d'artifice les plus riches et les plus nouvelles, lancées simultanément sur trois points différents. — Le feu d'artifice comprend les effets de parterre suivants : Double illumination prismatique ; Triple éruption volcanique ; Batteries trian-

gulaires ; Doubles cratères d'opales ; Batteries Arc-en-ciel ; Batteries à feu convergent ; Fontaines féériques ; Amalgams de feux d'or ; Palmiers chinois ; Ascensions bissextiles de tourbillons chinois. — Le tout sera accompagné et rehaussé par un déploiement de 500 fusées monstres, double et triple courses, entremêlé de fusées parachutes et chaînes de diamants. Il y aura lancement alternatif de fusées d'opales, fusées, gerbes de blé, fusées électriques, fusées d'honneur, et fusées Saules pleureurs, formant un immense nuage d'or en fusion. Immense bouquet de 150 fusées Nationales comme finale. Trois magnifiques pièces apothéoses suivantes : Portrait de Duvernay, fondateur de l'Association Saint Jean-Baptiste, en faux prismatiques, surmonté d'une auréole de feux d'or ; Portrait du président actuel, M. J.-C. Beauchamp, en deux couleurs, accompagné de deux puissantes batteries multicolores ; Pièce emblématique ; Feuilles d'érables avec Castor et devise : " Soyons Canadiens " ; Musique.

SAMEDI, 26 JUIN. — 2 heures p. m., à l'île Sainte-Hélène. — Grande joute de Lacrosse ; Démonstration de gymnastique par les élèves vainqueurs aux divers concours ; Présentation des trophés et médailles ; Discours ; Musique. — 8 heures p. m. — Au Monument National : Congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste — section des da-

mes — Séance des oeuvres économiques : 1^o Du logement des ouvrières ; 2^o Etat comparé du travail à domicile et du travail à l'atelier ; 3^o Des conditions requises pour obtenir l'avancement dans les carrières professionnelles ; 4^o L'instruction de l'enfant est-elle compatible avec le travail à l'atelier ? 5^o La carrière domestique dans ses rapports avec l'organisation du foyer ; 6^o Dans quelle proportion la femme contribue-t-elle à la production industrielle de ce pays ? 7^o Quelle est la valeur de la propriété foncière possédée par les femmes à Montréal ; 8^o La condition légale de la femme mariée ; 9^o La mutualité.



CHAPITRE I

LA PROCESSION ET LA MESSE DU 24 JUIN

C'était le grand jour. Dès le 14 juin, M. Louis Payette, maire de Montréal, avait réglé par proclamation officielle que jeudi, le 24 juin 1909, serait jour de " fête civique " afin, disait-il, de permettre aux citoyens de participer aux fêtes qui doivent avoir lieu à l'occasion de la Saint-Jean-Baptiste. Jamais premier magistrat d'une cité ne fut mieux avisé, ni mieux obéi. Les réjouissances de la veille, les congrès en session, la soirée de gala au Monument National, le soir du 23, les feux de la Saint-Jean, allumés sur trois points différents de la grande cité, l'affluence des visiteurs, et puis, disons-le bien haut, le zèle des organisateurs, avaient ravivé dans le cœur de tous et de chacun, et par conséquent dans l'âme du peuple, la flamme du vrai patriotisme. La masse allait donner comme jamais. Et puis, pour qu'il n'y eût pas d'ombre au tableau, du haut du ciel le beau temps nous souriait. " Le soleil rit de tous ses rayons, écrivait un journaliste, et le ciel est du plus bel azur. Nos compatriotes en profiteront sans doute pour manifester avec plus d'entrain

encore. Que tous les Canadiens français s'affirment aujourd'hui ! Montrons tous que nous sommes fiers de notre race !” (*La Patrie*, 24 juin).

Toute la presse du pays, celle de Montréal surtout, de langue anglaise comme de langue française, parlait de nos fêtes dans les termes les plus heureux. Nos grands journaux quotidiens, nommément *Le Canada*, *La Patrie*, et *La Presse*, que d'aussi patriotiques besognes ne retiennent pas toujours, publiaient des *Premier-Montréal* remplis des plus belles affirmations. Ils furent très lus, ce jour-là, et très goûtés. Nous ne pouvons trouver mieux, pour l'entrée en matière du récit de nos fêtes, que de citer *in-extenso* les trois éditoriaux du *Canada*, de *La Patrie* et de *La Presse*. Ils s'intitulaient respectivement : *La Saint-Jean-Baptiste*, *Notre fête nationale* et *Le 24 juin*.

LA SAINT-JEAN-BAPTISTE

(Du *Canada*, 23 juin)

“ L'idée vraiment belle des fondateurs de la Société Saint-Jean-Baptiste était en plus solide et féconde, puisque nous en fêtons aujourd'hui le soixante-quinzième anniversaire, et que l'institution à laquelle elle a donné vie semble devoir se perpétuer aussi longtemps que notre nation-

lité elle-même. — Les conditions particulières que nous a faites notre histoire, exposaient notre race à se fondre et à se perdre dans un élément plus nombreux et plus fort. Et si l'on se reporte aux premiers jours de la conquête, on se rend facilement compte du danger d'assimilation complète, où se trouvait la petite colonie française affaiblie et décimée. — Nous ne voulons pas retracer les étapes douloureuses, mais pleines de gloire, qui ont marqué les luttes de notre langue et de notre religion, vers la fin du dix-huitième siècle et aux débuts du siècle dernier. — Mais il fallait que la nationalité française au Canada se sente singulièrement vivace, ou soit éprise admirablement de cet idéal d'immortalité relative qui fermente au cœur des peuples, pour qu'on ait songé, en 1834, à instituer cette fête de la Saint-Jean-Baptiste spécialement consacrée à l'exalter, à l'affirmer, à proclamer sa confiance en l'avenir. — Et depuis, chaque année, les fils de Champlain et ceux de Maisonneuve, les descendants de Montcalm et ceux de Lévis, sont venus en ce jour particulier raviver les sources de leur mémoire ; et les noms des héros de notre histoire en jaillissent, abondants, lumineux, en flots pressés, sous le clair soleil de la Saint-Jean-Baptiste.

“ Nous avons connu des jours sombres. — Trois ans après cette fondation, nos ancêtres luttaient et mouraient à Saint-Denis et à Saint-Charles, et notre drapeau, qu'ils

trainaient dans le sang, se relevait au lendemain de ces journées douloureuses, toujours flottant à la hampe, le tissu ferme encore et la couleur étincelante, prêt à s'ouvrir pour un nouveau 24 juin. — L'Union passait devant nous, en 1840, et les trompettes politiques en lançaient les échos aux quatre coins des deux provinces. Et nous mêlions nos voix à ces échos. Mais notre fête nationale nous retrouvait comme d'habitude aux premiers jours de l'été unis et fiers de l'être. — Nous avons connus d'autres époques ; et d'année en année, le status politique de notre nationalité s'est affermi, nos droits ont été plus pleinement reconnus, nous avons pu goûter une liberté plus entière. — A ces jours sereins, comme aux jours de bataille, les Canadiens français ont maintenu la belle tradition de 1834 : et chaque année, ils se sont retrouvés, malgré les changements survenus, malgré les variations de l'heure et du temps, à travers les fluctuations politiques les plus diverses. — En 1867, le Canada moderne se forma par la confédération de quatre provinces, auxquelles vinrent s'adjoindre quelques années après d'autres territoires. Et ce vaste projet, dont le Canada devait tirer des avantages économiques si importants, a étendu ses effets jusqu'à nos jours. — La nationalité canadienne-française, en même temps qu'elle se consacrait à jouer un rôle utile et sincère dans cette confédération de provinces, a continué de célébrer chaque année son

homogénéité et de saluer le vivant et distinct symbole de sa race. — Et c'est ainsi que ce glorieux symbole a traversé notre histoire depuis soixante-quinze ans, comme une blanche et glorieuse apparition, revenant chaque année nous montrer du doigt le lumineux avenir, et de l'autre côté des montagnes quelque Terre Promise étincelante que nous qui l'avons préparée ne connaissons pas, mais où nos fils entreront peut-être.

“ Quel sera cet avenir ? — L'Évangile dit de Jean-Baptiste qu'il “ annonçait au peuple la bonne nouvelle par ses “ exhortations ” et elle l'appelle le “ Précurseur ”. — De quelle bonne nouvelle doit-il être le précurseur pour nous ? — La réponse est dans sa bouche. Il disait au peuple : “ Fais donc de dignes fruits de repentir ” ; et encore : “ Tout “ arbre donc qui ne porte pas de bons fruits sera coupé et “ jeté au feu ”. — Le conseil est excellent, sous sa formule métaphorique : et nous aussi pouvons en tirer parti. — Cet avenir, c'est la grande et mystérieuse possibilité ; et il sera surtout ce que nous le ferons. — A nous d'amasser de “ dignes et bons fruits ” et d'éviter le feu. — Nous avons, en perpétuant cette union de la race canadienne-française qui afflue aujourd'hui en notre métropole non seulement de tous les coins de la province, mais aussi de l'ouest canadien et de la Nouvelle-Angleterre—nous avons, disons-nous, accompli un fait historique de la plus pure et de la plus haute envo-

lée. — Mais l'enthousiasme même a ses dangers ; nous devons attendre de lui qu'il nous stimule et non pas qu'il nous éblouisse. Les luttes, les efforts, les courages d'hier nous ont préparé la glorieuse fête d'aujourd'hui. — Nos souvenirs se reportent vers les différentes époques qui nous séparent de 1834 : et le *Canada* les retrace en d'autres colonnes. — La fierté que nous inspire ce retour sur ce passé, et cet aspect du présent ne doivent pas être stériles. — Nous ne devons pas nous arrêter là où nous sommes parvenus : mais notre devoir est de continuer plus avant. — La marche de notre nationalité vers la prospérité plus grande doit nous rappeler cette symbolique course des flambeaux dont les Athéniens nous ont légué le souvenir, et à laquelle Platon assimilait jadis l'image de la vie. Nous avons reçu de nos pères la flamme vive des aspirations canadiennes-françaises : à nous de la protéger de la main, de la porter plus près du but, d'en conserver l'éclat et la chaleur, jusqu'à ce que notre tour vienne de la remettre à ceux qui continueront après nous cette course séculaire.

“ Comment ferons-nous notre devoir ? — Ce n'est pas l'heure des enseignements graves ; et chaque jour apporte sa leçon, qu'il ne faut pas négliger, ni méconnaître. — N'allons pas ternir, par des préoccupations trop précises et par des réflexions trop lourdes, l'éclat chatoyant d'une fête qui réjouit les yeux et glisse ses rayons étincelants de la pru-



“ La Procession s'organise ”

nelle au cœur. — Pénétrons-nous tout entier de cette bonne et chaude gaiété, tout un long jour : portons haut notre nom et nos titres de noblesse. — Mais n'oublions pas que cette fête est surtout un appel au travail. — Et nous pourrons demain, et pendant l'année qui suivra, en chercher la formule, nous sentant plus forts, plus actifs, plus courageux— de tous les souvenirs que nous allons remuer aujourd'hui—. Ayons la foi nationale : mais ayons surtout les œuvres qui la maintiendront longtemps encore, à perte de vue, dans l'histoire des peuples et des nationalités. ”

FERNAND RINFRET.

NOTRE FETE NATIONALE

(De *La Patrie*, 23 juin)

“ Le peuple canadien-français s'apprête à célébrer demain avec un éclat inaccoutumé sa fête nationale. Dans Montréal surtout, la grande ville aux trois quarts française, le spectacle promet d'être imposant. A travers les rues pavoi-sées de drapeaux et jonchées de feuilles d'érable, si le ciel nous favorise, une procession immense va défiler ; de cent mille poitrines à la fois va sortir, puissante et formidable. une

même acclamation vers la patrie aimée. — Certains esprits ont cru pouvoir railler ces manifestations extérieures auxquelles ils reprochent d'être vainement théâtrales. — Pour notre part, nous ne sommes pas de cet avis. Il est bon que le patriotisme d'un peuple soit un peu exubérant. Les fêtes nationales sont précisément les soupapes qui permettent à l'âme populaire de dégager de temps à autre ses sentiments comprimés. — Un confrère anglais, parmi ceux qui ont salué avec tant de bonne grâce notre Saint-Jean-Baptiste, disait hier que les Canadiens français savent célébrer. Oui, ils savent célébrer avec entrain, et c'est un don précieux que d'autres peuples leur envient. Chez eux, les solennités religieuses ont un caractère particulier de ferveur et les solennités patriotiques un cachet unique d'enthousiasme. — Lorsque, en 1900, l'Association Saint-Jean-Baptiste, par on ne sait quelle inspiration malheureuse, décida de ne pas chômer officiellement la fête nationale, on se souvient de l'émoi où fut jetée la population canadienne-française. Des patriotes substituèrent alors l'initiative individuelle à celle des gardiens officiels du patriotisme qui faisait défaut, et grâce à eux, la Saint-Jean-Baptiste, cette année-là, n'a pas passé inaperçue. C'est que notre peuple tient à sa fête nationale, comme à la fierté de sa race.

“ Cette année, plus que jamais, il convenait de donner à la célébration du 24 juin, un grand éclat. Il y aura, en

effet, soixante-quinze ans demain que Ludger Duvernay, donnant enfin un corps à l'idée de patrie, fondait l'Association Saint-Jean-Baptiste et inaugurerait notre première fête nationale par un modeste banquet de soixante personnes dans le jardin de M. MacDonnell. L'anniversaire assurément méritait d'être commémoré, et nous croyons pouvoir dire dès maintenant, qu'il le sera d'une manière digne de nous. — Cependant, il ne faut pas oublier que ce n'est pas là tout le patriotisme. Nous aurons beau multiplier les cavalcades, dresser des arcs de triomphe à tous les coins de rue, lancer des millions de fusées, et digérer banquets sur banquets, tout cela n'avancera guère la race canadienne-française. Et pourtant, il y en a un certain nombre qui s'en tiennent là et qui croient avoir tout fait pour la patrie, lorsque, dans un grand discours à périodes ronflantes, ils ont glorifié nos héroïques aïeux, vanté le majestueux Saint-Laurent et débité le couplet de rigueur sur la foi robuste du paysan canadien. Une fois ce grand effort accompli, l'on remise son patriotisme dans le fond d'un tiroir pour ne l'en ressortir qu'au 24 juin suivant. Quelqu'un a caractérisé cet état d'âme puéril et ridicule d'un mot assez piquant, mais que nous voudrions pouvoir effacer ; il l'a appelé le saint-jean-baptisme. — Ce dont nous avons besoin, c'est d'un patriotisme pratique, un patriotisme qui se traduise dans tous les actes de la vie et tous les jours de l'année. — Au

lendemain d'une fête populaire où les pièces pyrotechniques avaient joué un grand rôle en l'honneur de l'Empereur, un poète lançait à Napoléon III cette apostrophe bizarre :

Le vrai feu d'artifice est d'être magnanime !

“ Nous pourrions dire de même à l'occasion du 24 juin et des feux de la Saint-Jean :

Le vrai feu d'artifice est d'être Canadien !

“ Soyons Canadiens français partout et toujours, voilà la seule manière d'être de vrais patriotes. Ne nous payons pas seulement de mots, mais agissons. — Et les actes par lesquels nous pouvons servir notre patrie, notre race, sont de deux sortes. Les uns sont de défense, pour conserver ce que nous possédons déjà, notre religion, notre langue, nos institutions, et les autres sont de conquête, pour obtenir ce que nous ne possédons pas encore, par exemple la suprématie commerciale et le prestige non négligeable de la richesse matérielle — Et parce qu'elle peut paraître un peu paradoxale, qu'on nous permette d'insister principalement sur cette seconde forme de patriotisme. — Il est entendu que, nous autres, Canadiens français, nous sommes des idéalistes, par atavisme. Nous appartenons à une race intellectuelle, et nous avons longtemps pris pour acquis que nous

“ Les Jeunes Zouaves dans la Procession ”



n'étions pas faits pour le terre-à-terre pratique des affaires. C'est pourquoi les nôtres se sont presque tous jetés dans les études classiques et dans les professions libérales, tandis qu'ils laissaient à leurs concitoyens anglais le commerce et l'industrie. Sans nous en rendre compte, nous faisons un peu comme cet héritier simpliste qui, ayant à partager une maison, laissait à son frère le dedans et prenait pour lui le dehors. Des orateurs de Saint-Jean-Baptiste pourront nous dire que nous avons choisi la meilleure part, le grand air des montagnes, le large espace de l'idéal ; ils pourront nous décerner encore le titre magnifique d'Athéniens de l'Amérique du Nord. Mais nous nous permettrons de dire que la consolation est un peu mince. — Loin de nous l'idée de chasser l'idéal. La race canadienne-française a des dons intellectuels qu'elle doit mettre à profit. Cultivons notre langue, créons des chefs-d'œuvres littéraires, ayons même du génie si nous en sommes capables. Mais n'oublions pas le symbole biblique si magnifiquement traduit par Hugo dans ces vers :

Moïse pour l'autel cherchait un statuaire ;
Dieu dit : — Il en faut deux ; et dans le sanctuaire
Conduisit Oliab avec Beliséel.
L'un sculptait l'idéal et l'autre le réel.

“ Le temple de la race française au Canada demande

également à être bâti avec de l'idéal et avec du réel. Nous avons trop longtemps oublié ce second élément ; il est temps que nous y pensions. — Au risque de passer pour des matérialistes malsains, nous osons donc conseiller à nos compatriotes cette forme de patriotisme, de délaissier enfin un peu les professions libérales et de prendre la place qui les attend dans le commerce, dans l'industrie. C'est le seul moyen de conquérir l'influence qui nous manque. — Il va sans dire que c'est d'une émulation toute pacifique et parfaitement loyale que nous parlons, lorsque nous nous proposons de lutter avec nos concitoyens anglais sur leur propre terrain. D'ailleurs, il n'en saurait être autrement, car le vent qui fait claquer aujourd'hui nos drapeaux n'est plus un vent de haine et de discorde. Et puis, il y a de la place pour tout le monde au grand soleil de la prospérité canadienne, et du progrès matériel de l'une ou l'autre race c'est le pays tout entier qui profite. ”

LE 24 JUIN

(De *La Presse*, 24 juin)

“ La fête des Canadiens français a toujours un peu plus de retentissement que celle des Anglais, des Écossais, et des Irlandais, parce que nous surgissons comme une surprise dans le coin d'une Amérique tout anglo-saxonne par la langue, les origines et les croyances. Depuis le récit biblique de Jacob trouvant son fils perdu, Joseph, à la tête de l'administration égyptienne, il n'y a pas d'histoire plus curieuse que celle des Canadiens français, enfants abandonnés d'un grand pays, qui ont repris la vie nationale pour leur propre compte et qui ont entrepris la rude tâche de marcher, semblables à elles, à côté des autres nationalités. Il nous a fallu beaucoup éprouver, beaucoup observer, beaucoup apprendre ; mais, l'école était bonne. — Aujourd'hui, nous voyons avec la plus suprême satisfaction, nos grands confrères anglais nous accepter comme des leurs, et saluer notre honnête célébration comme la partie d'un grand tout. Nous les en remercions d'abord, mais, c'est surtout à eux que nous appliquons cordialement notre bonne et douce devise : “ Je me souviens ”. — La fête du jour n'est pas du temps perdu. La mère que nous célébrons aujourd'hui, est aussi la mère

des autres races. Notre patriotisme, plus éveillé en ce jour spécial, presse à deux mains celles de ces nationalités, puisque nous allons tous vers les mêmes destinées. Nous voulons faire savoir aux diverses provinces formant la grande famille, que le *dulcis amor patriae* vibre ici comme ailleurs dans les mêmes aspirations de développement, d'épanouissement, de grandeur. On a dit que " la patrie est le monde " dans lequel l'homme est coulé et dont il réfléchit toutes les " formes et toutes les empreintes ". C'est bien ce qui s'opère ici, chacun dans son propre pétrissage et sa synthèse. Qu'importe que nous ne soyons pas de même composition, si nous sommes de même modèle ?

" Le Canadien français est sorti de son sol comme l'arbre qui doit porter des fruits ou comme la plante appelée à fleurir. S'il ne vient ni fruits, ni fleurs, c'est-à-dire, ni travail, ni bonne conduite, ni soumission aux lois de Dieu, de la morale, de la société, la croissance est œuvre morte. Nous serons un feuillage inutile, bon, tout au plus, à fournir de l'ombre aux autres. Avant de nous exalter, examinons-nous bien. — Rien ne nous empêche de pousser et de croître puisque nous avons la liberté et que nous participons au pouvoir. Pourquoi ne pas marcher, puisque nous n'avons pas d'entraves ? Nous n'avons pas le droit de nous assoupir le long de la route. Selon le mot d'un penseur, " celui qui se " jette sur le passé comme sur un lit, au lieu de braver toutes



" Religion et Patrie "

Char allégorique de la Section Saint-Louis-de-France — (1er prix et d'argent du concours)

“ les tempêtes du présent, est un paresseux indigne de vivre ”. Nous avons mille raisons de glorifier nos ancêtres. Car, comme les navires qui sont encore près des côtes, ils étaient plus exposés à périr que la présente génération maintenant lancée sur la haute mer. Mais ne nous contentons pas de nous extasier sur les vertus d'une autre époque. Soyons vertueux nous-mêmes et plus qu'eux, parce que nous sommes moins distraits par les périls imminents d'alors. Aimons notre patrie, parce que nous sommes de sa substance, puis travaillons constamment à la transformer. L'enfant sort de la famille, mais il est appelé à grandir dans l'état. De fait, la société est la seule étendue de ses facultés. Quelle responsabilité ne pèse pas sur ses épaules s'il se souvient qu'il fait partie du peuple, de ce tout majestueux dont on a dit : “ Il n'y a guère au monde qu'un seul vrai gentilhomme, le peuple ”. Avec quelle prescience, avec quel esprit prophétique, les fondateurs de l'Association Saint-Jean-Baptiste ont-ils pris pour devise : “ Rendre le peuple meilleur ” ! Et pour le rendre meilleur, il faut semer en lui l'amour de la patrie. Cela veut dire que l'homme ne peut se perfectionner que l'un par l'autre. Dans l'individu, il n'y a que l'instinct de la conservation, dans l'être social, il y a celui de l'amélioration. Appelez ce sentiment envie, ambition ou tout ce que l'on voudra ; on sent, malgré soi, que l'on s'élèvera en faisant mieux que son voisin. Nos com-

patriotes, c'est l'être collectif de qui nous attendons de grandes choses, s'il ne se corrompt pas. Cela ne veut pas dire qu'il faille supprimer les conflits d'opinions, les rivalités, même les chicanes de parti ou les ambitions personnelles. Ce serait de l'utopie que de prêcher l'union des esprits dans un effacement général des passions. Que l'émulation soit au contraire, de plus en plus vive, de plus en plus ambitieuse : mais qu'elle soit pure dans son but ; qu'elle soit surtout basée sur la croyance religieuse. C'est Napoléon Ier qui disait à M. de Fontannes : “ L'homme n'est grand, n'est sociable, n'est gouvernable qu'avec Dieu. J'ai vu à l'œuvre l'homme sans Dieu, de 1793 à 1804 ; cet homme-là ne se gouverne pas, on le mitraille, comme je l'ai fait à Saint-Roch. Que la religion soit dans l'âme de nos écoles.” Les religions, même les plus incomplètes ont formé et tenu en une formidable cohésion les peuples les moins vaillants. A plus forte raison, que ne devons-nous pas attendre de la nôtre, si consolante, si élevée, si épurée, si vibrante !

“ Il est tellement difficile d'échapper à Dieu qu'il est plus simple de rester avec lui. L'énergie que nous dépensons stérilement à éluder ses commandements produirait tant de fruits dans quelque entreprise utile ! Notre jeune race a été portée dans les épreuves, dans les privations de la conception ; puisse-t-elle conserver la virilité déposée en elle ! Le trône du souverain et l'autel du prêtre sont les

deux grandes assises de notre nationalité canadienne-française. Le trône nous a fourni les moyens d'adorer Dieu et l'autel, cet autel qui sera élevé demain en plein air pour que tout l'univers voie comment les princes de l'Eglise sont d'accord avec les princes de l'Etat, nous dirige dans la manière de l'adorer. N'en demandons pas plus à l'auteur de toutes choses ; car, il nous a comblés ; c'est à nous à faire le reste. Oh ! le pays heureux qui a pu conserver intactes sa foi et son allégeance ; qui, à travers les problèmes troublants de la vie, sait toujours où prier de toute son âme, et qui servir de tout l'effort de son coeur et de ses bras ! C'est notre bonheur d'appartenir à deux suprématies : celle de l'Eglise, qui est le royaume des idées, et celle de la Grande-Bretagne, qui est le royaume du bon sens et de la liberté. Réjouissons-nous ferme dans ces deux grandes consolations ! ”

C'était partout la même note — vibrante de patriotisme — et le peuple, avec raison, s'en montrait fier. Aussi cette journée du 24 juin 1909 fût-elle radieusement belle à tous les points de vue. Nous avons pensé, pour la raconter ici, tout en faisant appel à nos propres souvenirs, à résumer les comptes rendus de nos journaux. Et, dans ce dessein, nous avons relu les rapports du temps. Au risque de nous

répéter, nous croyons devoir reproduire le texte complet de ces “ reportages ”, écrits un peu à batons rompus, où des lacunes s'accusent, sans doute, mais qui se corrigent les uns par les autres, et où l'actualité fait naître je ne sais quelle impression de spectacle vécu, de choses vues et goûtées — qu'on ne retrouve plus dix mois après.

Voici d'abord, d'après *La Presse* (25 juin), le récit descriptif de la grande procession du 24, et de la messe en plein air, au Parc LaFontaine :

“ La célébration de la Saint-Jean-Baptiste a soulevé, hier, à Montréal, un enthousiasme vraiment patriotique, et c'est avec le zèle le plus louable, l'entrain le plus admirable, que le peuple s'est porté sur tous les points de la ville où se manifestait par une cérémonie officielle le jour de la fête nationale des Canadiens français. Le temps s'est mis de la partie, et la journée a été radieuse. Un peu chaude, peut-être, mais tempérée par une brise qui en atténuait beaucoup la rigueur. D'ailleurs, ni la chaleur, ni le froid n'arrêtent les Canadiens français, lorsqu'il s'agit d'une fête publique où s'inscrivent aussi bien dans les cœurs que sur les écussons et les banderoles ces mots graves et sacrés : “ Dieu et Patrie ! ” Et c'est avec une satisfaction émue que le penseur a pu constater, hier, par les plus menus détails de la journée, combien cette devise sacrée avait d'empire sur les



“ Mille de Verchères ”

Char allégorique de la Section Maisonneuve, (1er prix et *ex-aequo* du concours)

Canadiens. Certains esprits portés à la critique ont beau rire des discours et des formules de la Saint-Jean-Baptiste, on a beau remarquer qu'il ne se dit rien de nouveau dans ces vibrantes assemblées, le peuple aime à entendre ces discours et ces formules antiques, qui ne peuvent pas être soumis à la fantaisie de la nouveauté, parce qu'ils expriment une vérité immuable et un sentiment invariable. Pourrait-on, dans un discours sur la charité, par exemple, dire quelque chose de nouveau, à moins de dire qu'il ne faut plus l'exercer ? Il en est de même pour ce qui concerne notre patriotisme et notre foi ; pour dire des choses nouvelles sur ces deux sujets révévés, il faudrait dire que leur pratique n'est plus nécessaire. C'est ce que sentent bien les Canadiens, et c'est pourquoi ils écoutent avec un si grand recueillement tout ce que nos orateurs proclament en ce jour d'union des âmes.

Des fêtes comme celle d'hier sont réconfortantes, et l'on a beau dire qu'elles n'ont pas de signification nationale, nous pensons au contraire qu'elles en ont une grande et surtout qu'elles exercent sur l'esprit populaire une impression éminemment saine. Ce n'est pas par des manifestations bruyantes que l'on prouve son amour pour la patrie et pour sa nationalité, c'est par la persévérance dans les usages, dans les enseignements pieux, dans l'union des coeurs. C'est cela, et rien que cela qui peut perpétuer et ennoblir notre race.

“ Jamais on a vu à Montréal procession de la Saint-Jean-Baptiste comparable à celle d’hier. Toute la ville était là, et c’est avec enthousiasme qu’on a applaudi à ce défilé inoubliable. Plus de deux cent mille personnes se sont massées sur le parcours, et c’est avec une fierté mêlée de joie qu’on a acclamé ceux qui passaient. Durant une heure et demie, la procession a défilé, belle, digne, imposante. Contrairement à ce qui arrive souvent en ces sortes de démonstrations, celle d’hier n’a rien eu de grotesque et tout était digne de l’anniversaire qu’on fêtait. Le défilé des chars allégoriques offrait un spectacle vraiment unique. La plupart étaient dans la bonne note historique et rappelaient quelques-unes des plus belles pages de notre histoire. On a remarqué avec satisfaction, pourrions-nous dire, que les petits Saint-Jean-Baptiste ne se comptaient pas à la demi-douzaine, comme par les années passées. Tout en respectant la coutume, on a ainsi évité la teinte de ridicule qui avait marqué certaines processions antérieures. Suivant le programme à la lettre, les diverses sections vinrent se réunir au coin des rues Craig et Saint-Denis. Quelques-unes, cependant, — comme il avait été décidé — se joignirent au corps principal du défilé, à certains points de la route. Le grand commissaire-ordonnateur, M. P. Patenaude, a su — comme par le passé — remplir avec le tact qu’on lui connaît la lourde tâche de tout diriger au départ et sur tout le parcours.

“ A neuf heures, le cortège se mettait en branle, au bruit des fanfares, au chant des airs patriotiques. Qu'on se figure ce spectacle imposant ! Les acclamations retentissent, les cuivres éclatent, les tambours battent la marche, les drapeaux se dressent dans les airs, hauts et fermes. Partout des décorations, partout des bannières, partout des banderoles et des oriflammes ! C'est la grande fête de la nation ! ”

Le nouvelliste donne ensuite l'ordre de la procession, selon le parcours officiel que nous avons indiqué dans l'Avant-Propos, puis il continue :

“ A 9 heures 30, la procession était parvenue à la rue Saint-Hubert, où toutes les maisons étaient brillamment décorées. Partout, d'ailleurs, il en était ainsi. Il serait oiseux de vouloir donner une description détaillée de ce qui pouvait se voir d'artistique, de bien pensé, de patriotique dans cette profusion d'inscriptions, de labarums, de verdure et de fleurs. Qu'il suffise de dire que partout l'on voyait, l'on sentait, la conviction du patriote s'affirmer, l'enthousiasme national palpiter. Et, pour ne citer qu'un incident, nous n'oublierons jamais avec quel respect, avec quelle émotion, au carré Saint-Louis, la foule se découvrit devant le bronze de Crémazie, notre barde national ! Devant celui qui chanta nos gloires et l'héroïsme de nos ancêtres, le geste était bien à sa place sans doute et naturel ; mais il restait grand !

“ Il était onze heures et demie lorsque l'arrière-partie du défilé atteignit la côte de la rue Amherst pour se rendre au parc LaFontaine. L'accès du parc était devenu difficile à ce moment-là par les rues Cherrier et autres, la foule était immense et compacte. Au parc LaFontaine, une messe basse a été dite par Sa Grandeur Mgr l'archevêque, assisté de MM. les chanoines Roy, chancelier, et Gauthier, curé de la cathédrale ; les maîtres de cérémonie étaient MM. les abbés Sylvestre et Demers. Sa Grandeur Mgr l'évêque de Pogle avait un prie-Dieu sur l'estrade. L'autel avait été artistiquement décoré par les Pères Jésuites de l'Immaculée-Conception. Sous un dais blanc et rouge, la pierre sainte avait été disposée au milieu d'un autel blanc dont le crucifix s'entourait de fleurs. Au-dessus de la table une bannière portait les armes du Pape. Des cartouches, ci et là, étaient piqués de drapeaux du Sacré-Coeur, français et anglais. Trois zouaves pontificaux, vétérans de Mentana, de Civita-Castellana et de Rome, portaient leur vieux drapeau qui d'ordinaire repose en la chapelle de la cathédrale, et une garde d'honneur de jeunes zouaves se tenait rangée au pied de l'estrade. A l'élévation, ils portèrent les armes, genoux en terre, tandis que le drapeau s'inclinait, saluant le Dieu pour qui ceux qui le portaient avaient traversé les mers et bravé les balles des Piémontais. L'autel avait été élevé au bout d'un quadrilatère long bordé à droite et à gauche de tribu-



" Jacques-Cartier "

Chari allégorique de la Section Saint-Eusèbe

nes. Le centre était couvert d'un plancher et les chaises étaient occupées par les dignitaires de l'Association Saint-Jean-Baptiste et leurs invités. Les tribunes furent envahies par la foule et ceux qui ne purent y trouver place se dispersèrent dans le parc aux points d'où ils pouvaient le mieux suivre le Saint-Sacrifice. Une cinquantaine de mille personnes assistèrent ainsi à la messe dévotieusement inclinées sous un soleil torride, sans un souffle de vent qui vint les rafraîchir. Pendant l'office divin, un choeur puissant, composé de membres des choeurs de Saint-Louis de France, de Saint-Jacques et de Saint-Jean-Baptiste et d'enfants des maîtrises de plusieurs écoles, chantèrent des cantiques et l'hymne de saint Jean-Baptiste. Les accompagnements étaient faits par une excellente musique militaire nouvellement formée et dont c'était la première sortie : la Musique de Montréal. M. J.-A. Boucher, chef de cette harmonie et maître de chapelle à Saint-Jean-Baptiste, dirigeait. La messe commença à 11 heures 30. Et la procession qui s'était mise en marche à l'heure fixée n'était pas tout entière arrivée. Des bouffées d'airs guerriers arrivaient portées sur les ailes du vent, dans le carré où le choeur seul se faisait entendre, et cela semblait comme le lien qui unissait les âmes de ceux qui se réjouissaient. Ce mélange de prière et de gaieté indiquait bien la pensée qui était dans tous les coeurs : faire remonter à Dieu la reconnaissance que tous éprouvent au sou-

venir de ce que nous fûmes et de ce que nous sommes devenus, de la prospérité que les descendants des 60,000 abandonnés de 1763 possèdent en 1909. Après la messe, M. l'abbé Elie-J. Auclair donna le sermon ou plutôt l'allocution, car le mot sermon semble mal convenir aux paroles vibrantes de patriotisme et de foi qu'il nous fit entendre."

Nous tournons court, au moment où le "reporter" de *La Presse* donne le texte du sermon de M. l'abbé Auclair, et nous recommençons, avec le "reporter" de *La Patrie*, le récit de la procession, des déploiements de pompe, de l'arrivée au Parc LaFontaine. . . Que si le lecteur s'ennuie, il n'aura qu'à faire ce que font les lecteurs de romans, qui sautent par-dessus les descriptions où l'auteur a parfois mis le meilleur de sa verve. Mais non ! Les Canadiens aimeront à relire cette belle page de notre vie historique. De nulle plus que d'elle, on peut répéter le vieil adage des anciens : *Bis repetita placent*.

"Dès avant huit heures hier matin la chaussée sise à l'intersection des rues Craig et Saint-Denis, présentait un aspect inaccoutumé. — Malgré l'heure matinale les groupes commencent à se former de-ci de-là, mais déjà le soleil chauffe et sa réverbération sur les pavés fraîchement arrosés aveugle. Les groupes se dirigent vers les ombrages du square Viger. Rapidement les allées sont envahies, la foule reflue

vers le trottoir, bientôt la chaussée elle-même est noire de monde et les tramways malgré l'intervention de deux inspecteurs de la circulation des voitures de la compagnie, ne passent plus qu'avec les plus grandes peines. — A huit heures moins un quart les porte-drapeau des diverses sections de l'Association Saint-Jean-Baptiste et ceux des sociétés mutualistes ou congrégationnelles vont se poster à des points de ralliement convenus et déploient leurs drapeaux qui flamboient au grand soleil. — Ce sont d'abord les Forestiers avec leur grand drapeau rouge, puis les délégués de Saint-Henri, de Sainte-Cunégonde, puis les Vétérans, section de l'est, avec leur musique. Cette société est bientôt suivie de la cavalcade et des chars qui l'accompagnent, puis ce sont les sections de la partie nord, qui descendent la rue Saint-Denis, musique en tête, drapeaux et bannières déployés. — Le commissaire général ordonnateur de toute la procession, M. Patenaude, monté sur une superbe bête, semble doué du don d'ubiquité. Il est partout à la fois, ralliant à son panache tricolore les sections qui prennent place sur ses indications précises. M. Patenaude est en grand uniforme, sur sa poitrine scintillent ses quatre décorations, il a très grand air ; on dirait tout à fait d'un général français... La foule est considérable sur tout le parcours et les gardiens de la paix en grande tenue qui assurent le service d'ordre, ont fort à faire à la maintenir sur les trottoirs. De temps à

autre, au passage de certaines sections, associations ou sociétés, ayant meilleur air, ou jouissant d'une plus grande popularité, des applaudissements éclatent dans la foule. . . Le char de Duvernay, auquel les soldats de la garde qui porte son nom font escorte, est très remarqué, ainsi que la voiture dans laquelle ont pris place trois de ces descendants. C'est la seule voiture admise dans la procession à part celle des porte-bannières.—A signaler un corps de tout jeunes zouaves, portant l'uniforme réglementaire. Ils défilent drapeau tricolore, tambour et musique en tête, aux sons du "Chant du Départ " sous des tonnerres d'applaudissements. — Et la procession s'étend sur une telle longueur, que toutes les sections n'ont pas encore pris rang quand, déjà, la tête ayant défilé par les rues Craig et Saint-Laurent atteint la rue Amherst par la rue Sainte-Catherine. — Le temps est superbe et l'ardeur du soleil est quelque peu tempérée par un joli vent d'ouest qui fait doucement osciller au-dessus de la foule, comme d'immenses évantails, les branches des arbres du Parc LaFontaine, où déjà l'on se prépare à la célébration de la messe en plein air qui aura lieu tout à l'heure. — A neuf heures et vingt minutes, le défilé a commencé de l'angle des rues Craig et Saint-Denis. Deux coups de canon ayant retenti, l'on vit se mettre en marche en tête du défilé la fanfare des vétérans canadiens et les vétérans eux-mêmes avec leurs drapeaux. ”



" Siége de Québec "

Char allégorique de la Section Saint-Jean-Baptiste

Et le journaliste refait l'énumération des divisions et des sections défilant au son des fanfares sous le beau soleil du 24 juin. Puis il arrive à la description du spectacle imposant de la messe en plein air : " Sous l'embrasement d'un soleil étincelant, dont l'éclat a donné à la cérémonie des reflets d'apothéose, a eu lieu, hier midi, la messe solennelle qui fut comme le couronnement de la magnifique célébration des fêtes jubilaires de 1909. Il était onze heures et demie lorsque la foule débordant de tous côtés envahit les hauteurs du Parc LaFontaine, où avait été dressé l'autel pittoresque, devant servir au Saint-Sacrifice, et vint se masser aux portes de l'immense amphithéâtre à ciel ouvert, construit autour de l'autel. Au fur et à mesure que le long défilé de la procesion atteignait l'endroit qui avait été désigné comme le point de concentration, la foule grossissait et ce fut une multitude innombrable qui ouvrit ses rangs pour laisser passer Sa Grandeur Mgr l'archevêque dans la magnifique automobile qui l'avait amené. Accompagné de son clergé, Monseigneur se dirigea aussitôt vers le pavillon qui abritait l'autel et comme il en gravissait les marches un coup de canon annonça que le ministre de Dieu s'appêtait à rendre à l'Eternel le suprême hommage du peuple canadien, assemblé là pour célébrer ses traditions et proclamer sa foi. — En moins de vingt minutes les gradins de l'amphithéâtre furent occupés, ainsi que les sièges mis à

la disposition des officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste et de leurs invités. — Mgr Racicot, évêque de Pogle, prit place sur l'estrade et occupa un siège d'honneur à gauche de l'autel. — Les derniers à faire leur entrée dans la vaste enceinte furent Sir Lomer Gouin et M. J.-C. Beauchamp, président général de la Société Saint-Jean-Baptiste. Tout était prêt pour l'auguste cérémonie et Sa Grandeur servie par les chanoines Gauthier et Roy et les abbés Sylvestre et Demers, récita les prières liturgiques, tandis qu'un puissant chœur d'enfants entonnait un cantique latin, avec accompagnement par une fanfare. D'autres cantiques furent aussi chantés par les associations chorales de Saint-Louis de France, Saint-Jacques et Saint-Jean-Baptiste, sous la direction de M. J.-A. Boucher. — Le " O Canada " chanté et joué par les chœurs et les fanfares réunis, a produit un effet saisissant sur l'immense auditoire qui, au deuxième verset, n'y tenant plus, joignit les chœurs et chanta à l'unisson :

“ Sous l'œil de Dieu, près du fleuve géant,
“ Le Canadien grandit en espérant. ”

“ A l'offertoire, la garde des zouaves pontificaux vint se former en cercle au pied de l'autel et, l'arme au pied, les vétérans de la campagne d'Italie s'agenouillèrent devant le Dieu des armées. — A ce moment solennel, le tableau offert par la multitude pieuse et recueillie, prosternée au pied de l'autel

où le célébrant, revêtu des somptueux ornements sacerdotaux, élevait vers le ciel l'Hostie Sainte, était tout simplement grandiose. — Le Saint-Sacrifice étant terminé, Sa Grandeur s'assit, tournant le dos à l'autel, et M. l'abbé Elie-J. Auclair s'avança sur le devant de l'estrade et prononça la magnifique allocution suivante. "

Mais avant de donner le texte de ce sermon, nous demandons à nos lecteurs la permission de leur citer un troisième récit — celui du *Canada* — des splendides cérémonies de la procession et de la messe en plein air. Ils constateront que cette répétition n'est pas inutile ; car si cette nouvelle page ignore certains détails, racontés plus haut, elle en énumère d'autres. Et puis, c'est un témoignage ajouté à d'autres témoignages.

" La célébration du 75^e anniversaire de l'établissement de la fête nationale a eu un succès sans précédent. Jamais on n'avait vu un concours aussi considérable de sociétés ; et il suffit de dire que le défilé de la procession a duré une heure et demie, pour en faire voir l'importance. — Contrairement à ce qui arrive souvent en ces sortes de démonstrations, celle d'hier n'a rien eu de grotesque et tout était digne de l'anniversaire qu'on fêtait. Les costumes étaient de bon goût et d'une fraîcheur exceptionnelle, et ce qui devait avoir la teinte XVII^e siècle l'avait réellement. —

Ce qui attirait surtout l'attention des nombreux spectateurs qui stationnaient le long des rues sur le parcours du défilé, qu'on peut évaluer au chiffre approximatif d'une centaine de mille, c'était principalement cette suite de chars allégoriques que toutes les sections de Montréal avaient fournis, en montrant une ambition légitime et parfaitement atteinte. — La plupart de ces chars étaient bien dans la note historique, et retraçaient aussi exactement que possible une scène de notre passé. — Il n'y avait pas surtout cette profusion de *saints Jean-Baptiste* que l'on a coutume de voir chaque année. A peine en voyait-on deux ou trois et encore on aurait dit qu'on semblait avoir voulu, par une disposition inaccoutumée, en faire oublier la vieillotte habitude, pour éviter la critique. — D'un autre côté, les personnes qui habitaient sur les rues où devait passer le cortège, n'avaient rien épargné pour décorer leurs magasins et leurs maisons. — C'était une profusion de drapeaux de toute nuance et de tout emblème, de banderolles, d'inscriptions variées, qui flottaient au vent en cette journée mémorable où l'élément canadien affirmait hautement sa prodigieuse vitalité. Une mention spéciale doit être faite pour les rues du Parc LaFontaine, Amherst et Visitation, qui se distinguaient particulièrement, et firent du point terminal du défilé l'attraction la plus considérable du parcours par les arches et les décorations, démontrant un esprit patriotique poussé à un haut degré. Donner en dé-



“ Mort de Montcalm ”

Char allégorique de la Section Saint-Édouard

tail la variété de ces décorations est chose presque impossible. Mais nous croyons pouvoir faire une mention spéciale à l'honneur de ces quartiers. On peut-ajouter que la compagnie des tramways avait orné chacune de ses voitures d'un drapeau au " trolley ". — Comme on l'avait annoncé, le défilé est parti à neuf heures du point de concentration, c'est-à-dire du coin des rues Craig et Saint-Denis, pour prendre le boulevard Saint-Laurent, et les rues Sainte-Catherine, Berri, Dorchester, Saint-Hubert, Ontario, Amherst, Sainte-Catherine, Visitation, Dorchester, Maisonneuve, Ontario, Amherst et Parc LaFontaine, où la messe en plein air devait avoir lieu. "

Ici le journaliste donne l'ordre du défilé, tel que indiqué déjà, puis il ajoute : " Vers onze heures, la procession atteignait le Parc LaFontaine, dernière étape de son itinéraire. Elle longea le parc du côté ouest puis tourna à droite vers l'est, jusqu'à la rue Chambord. Là, elle se fractionna en deux, les officiers des sections et les invités se rendant à l'autel improvisé, placé plus à l'intérieur du parc, pendant que le gros de la procession, chars allégoriques, cavaliers, etc., revenait en ville, chacun retournant chez soi. — Vers onze heures et demie, Mgr Bruchési arrivait en coupé électrique, avec M. U.-H. Dandurand, président de la société Saint-Jean-Baptiste, section cathédrale. Cette section avait

gracieusement mis cinq automobiles à la disposition des prêtres de l'archevêché. . . Une garde d'honneur, à cheval, formée de l'état major des Cadets du Mont Saint-Louis, accompagnait la voiture de Mgr Bruchési. Elle était composée des cadets suivants : major A. Dufresne, capitaine E. Farell, capitaine Dubuc, major H. Dupuis, et C. Coffin. — L'autel avait été dressé sur une grande estrade, dont le fond tendu de blanc se décorait d'étoiles d'or. L'estrade était tout ornée de drapeaux français, anglais, du *carillon* et de jolis écussons. — En face de l'autel, sur les premiers rangs de sièges, prirent place les officiers de la Société Saint-Jean-Baptiste, avec leurs invités. Le président-général, M. J.-C. Beauchamp occupait la place d'honneur. A ses côtés, se trouvaient Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province M. de Loynes, consul de France, M. Landry, membre du cabinet Hazen, Nouveau-Brunswick, délégué des Acadiens, MM. M.-J. Walsh, M. P. P., délégué de la société Saint-Patrice, C.-F. Delage, M. P. P., député orateur de la Chambre provinciale, président adjoint de la société Saint-Jean-Baptiste de Québec, M. Watson, président et délégué de la société Saint-Georges, M. Meredith, délégué et président de la société Saint-André, L.-J. Lemieux, M. P. P., le juge Eugène Lafontaine, l'abbé Perrier, Dr Brien, président-général de l'Association Canado-Américaine, J.-D. Rolland, conseiller législatif, J.-D. Lavergne, d'Ottawa, Rév. M. Gauthier,

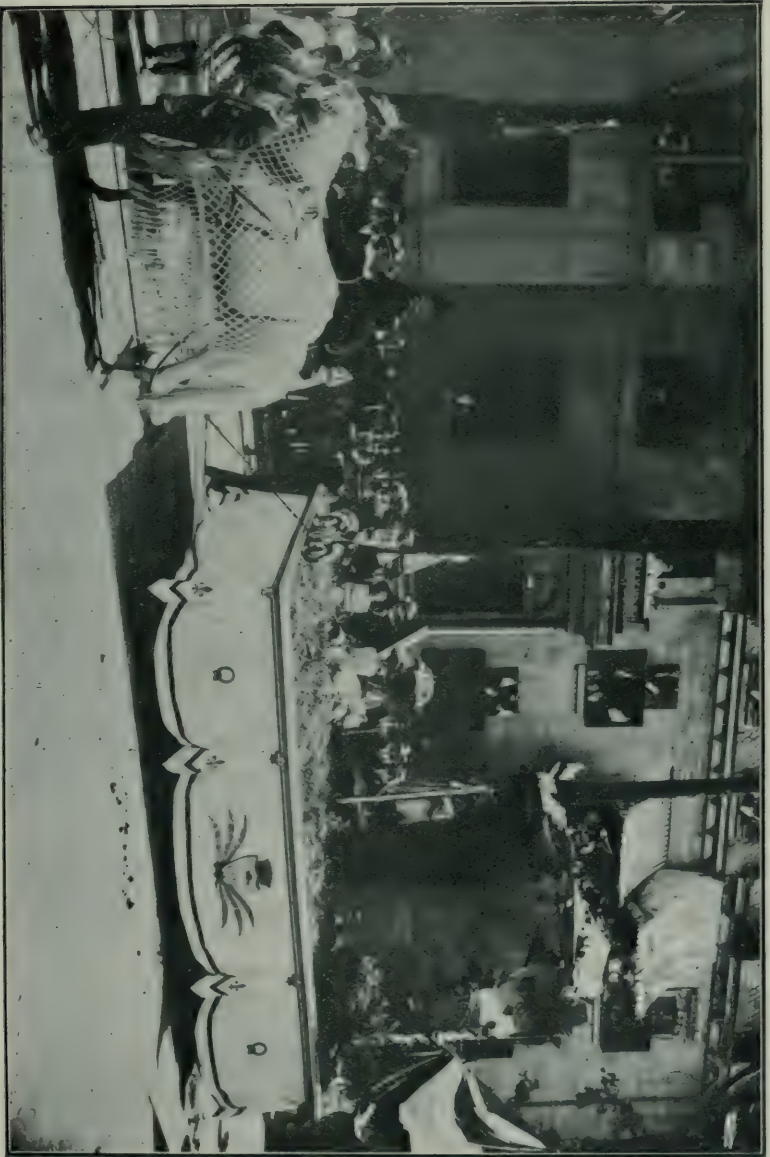


Cartier — LaFontaine — Papineau
Char allégorique de la Section Sainte-Brigide.

délégué de la société des Acadiens de l'Assomption, Ile du Prince Edouard, l'échevin L.-A. Lavallée, président de l'Alliance Nationale, Dr A.-J.-H. Béique, vice-président-général de l'Alliance Nationale, Dr Simard, Dr Dubé, Victor Morin, délégué des Forestiers, Hon. L.-O. Beaubien, Alphonse Racine. M. et Mme Béique, sénateur L.-O. David. G.-A. Marsan, secrétaire-général de l'Association Saint-Jean-Baptiste, J.-W. Lévesque, M. P. P., M. Ouimet, ancien président de la société, L.-A. Délorme, délégué de la Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg, l'abbé Béliveau, de Saint-Boniface, l'abbé Melançon, M. Dugal, M. Tremblay, J.-U. Emard, Hector Bisailon, A. Vallée, D. J. H. Larocque, délégué de la Saint-Jean-Baptiste de Plattsburg, Roger Valois, Thomas Gauthier, E. Prud'homme, Dr Bourgoin, Dr J.-G.-A. Gendreau, J.-E. Lapointe, délégué de la Saint-Jean-Baptiste de North Bay, R. P. Paradis, Francis Fauteux, président de la Saint-Jean-Baptiste section Saint-Henri, Denis Laverdure, société de tempérance Saint-Pierre, Alex. Prud'homme, J.-H. Archambault, Dr P. Sainte-Marie, G. Boivin, J.-C. Lamothe, président, section Saint-Louis de France, G. Boivin, D. Parizeau, etc., etc.— La messe fut célébrée par Sa Grandeur Mgr Bruchési, assisté des chanoines Gauthier et Roy.—Mgr Racicot était présent à la messe. — M. l'abbé Demers agissait comme maître des cérémonies. — Les zouaves pontificaux, sous

le commandement du chevalier Joseph Bussièrès, formait une garde d'honneur autour de l'autel.—Un chœur de chant composé des membres des chœurs de plusieurs paroisses de la ville et des enfants des écoles exécuta le chant de la messe, sous la direction de M. J.-A. Boucher, directeur du chœur de l'église Saint-Jean-Baptiste. Il y avait accompagnement par la fanfare *La Musique de Montréal*. — Au *Sanctus*, les zouaves se rangèrent devant l'autel et portèrent les armes. — Après la messe, M. l'abbé Elie-J. Auclair, de l'archevêché, prononça le sermon de circonstance. Avec une éloquence sobre et forte, il prêcha la fidélité aux grandes traditions qui ont bâti le peuple canadien-français. "

Ce sermon que, par trois fois déjà, en citant les journalistes, nous avons annoncé, il est temps maintenant d'en donner le texte intégral. Quelle impression grandiose et inoubliable pour celui que la bienveillance de son archevêque avait appelé à l'honneur d'être en cette glorieuse circonstance le porte-parole de ses compatriotes. Quelle foule et quelle panorama ! Aussi loin que le regard peut porter, sur le vaste quadrilatère du Parc LaFontaine, et là-bas vers la rue Amherst et vers la rue Rachel, ce sont des masses compactes, où se meuvent encore des chariots de triomphe, puis, attachées aux galeries et aux balcons, ce sont d'interminables grappes humaines. Le temps d'ailleurs est incomparable-



Le petit saint Jean-Baptiste

Section de la Ville Saint-Paul — (1er prix du concours)

ment beau. La voix sonne bien dans cet air pur, une petite brise la pousse vers la droite, et très loin dans cette direction l'on sent qu'on est entendu. La foule, très sympathique soutient l'orateur qui, vraisemblablement, se laisse entraîner par l'émotion à donner toute sa voix comme tout son cœur. Voici ce discours.

“ Messieurs (1), — Mes frères,

“ C'est la fête de la patrie. Il y a aujourd'hui 75 ans, le 24 juin 1834, dans le jardin de John McDonell, rue Saint-Antoine à Montréal, sous la présidence de Jacques Viger, alors maire de notre ville, un patriote à l'âme ardente, au cœur chaud et à la foi vive — Ludger Duvernay — jetai les bases de notre grande Association nationale. Placée sous le vocable de saint Jean-Baptiste, le précurseur de Jésus, cette association, destinée à grouper ensemble les forces vives des fils et des fervents de notre race et de notre foi, n'a pas failli à sa mission. Elle a grandi et s'est multipliée superbement. De Montréal, elle a rayonné par tout le Canada, et même au delà. Et aujourd'hui, c'est avec une noble fierté que la cité de Mai-

(1) Mgr Bruchési, archevêque de Montréal et Mgr Racicot, évêque auxiliaire de Montréal.

sonneuve voit venir à elle de tous les centres canadiens-français — où qu'ils soient — ces innombrables délégations de sociétés-sœurs qui peuvent lui dire : “ Nous sommes les filles de votre pensée et de votre cœur ; à un titre qui nous est commun et qui nous vient de vous, nous nous réclamons toutes de Ludger Duvernay et de saint Jean-Baptiste, le patron des Canadiens français ”.

“ C'est la fête de la patrie et c'est une belle fête. Comme tous les ans, à pareil jour, il semble qu'il n'y ait plus parmi nous ni divisions, ni partis politiques, ni dissensions, ni variété d'intérêts. Tous s'unissent et tous sont unis. Le prêtre monte à la tribune publique, et l'homme politique parle presque le langage de la chaire. Vaine parade — ose-t-on dire — paroles sonores et démonstrations stériles ? Non, mes frères, c'est faux. Il n'est jamais vain et il n'est jamais stérile de stimuler l'amour de son pays et de chanter les gloires de sa patrie. Si l'on voulait, certes, cela pourrait être plus efficace encore. Mais c'est déjà quelque chose — et quelque chose de vénérable et de sacré — qu'à un jour déterminé on se réunisse au pied de l'autel de Dieu pour faire la journée patriotique. Le 24 juin restera pour nous et pour les nôtres une date vibrante, et, si nous le voulons, une date féconde. O Canadiens, rallions-nous !

“ C'est la fête de la patrie, c'est une belle fête et ce

doit être une fête féconde, je veux dire une célébration qui laisse dans nos âmes des souvenirs vivifiants et dans nos coeurs des résolutions viriles. L'an dernier (25 février 1908) le pape glorieusement régnant, Pie X, accordait à la requête de Mgr l'archevêque de Québec que désormais, au point de vue religieux comme au point de vue national, " saint Jean-Baptiste serait considéré comme le patron " spécial des fidèles franco-canadiens, tant de ceux qui " sont au Canada que de ceux qui vivent à l'étranger ". Mes frères, le secret de notre avenir est là, comme du reste la force de notre passé. Nous avons vécu — comme peuple — par le souffle de la foi catholique, l'avenir vaudra ce que vaudra notre foi. Nous avons d'admirables traditions, c'est sur elles que se doivent établir nos aspirations. La force qui rend victorieux les peuples comme les individus, l'Apôtre l'atteste, c'est la foi : *Hæc est victoria quæ vincit mundum fides* (1).

" Jean-Baptiste était un homme de foi. Il mettait sa vie, en harmonie avec ses croyances. Il prêchait la pénitence et il annonçait le prochain avènement du Messie. Mais en même temps il était lui-même pénitent, ne se nourrissant que de sauterelles et de miel sauvage... ; il était humble, proclamant qu'il n'était pas digne de dénouer les cordons de

(1) I Ep. S. J., v. 4.

la chausure de Celui qui allait venir. Jean-Baptiste était un homme de foi, et sa foi était vivante parce qu'il la pratiquait.

“ Elle était aussi éclairée et savante. Dès le sein de sa mère Elisabeth, il avait reçu, au jour de la Visitation de Marie, la commotion de la lumière du Verbe. Puis, il avait nourri sa foi de la substance des Ecritures. Et, quand il avait commencé de prêcher sur les bords du Jourdain, on était allé vers lui, vers sa parole et vers son baptême, avec empressement et avec enthousiasme. Ah ! ce n'était pas un homme vêtu avec luxe et avec mollesse, ce n'était pas un roseau agité par le vent qu'on allait voir dans la personne de Jean. Jésus l'a attesté, c'était un prophète et plus qu'un prophète : le plus grand des enfants nés de la femme. Le plus grand, c'est-à-dire le plus éclairé de la lumière d'en haut, le plus instruit de la science de Dieu. Aussi, entendez-le, à l'heure marquée, crier au peuple qu'il faut préparer les voies au Seigneur et rendre droits ses sentiers ; voyez-le montrant Jésus du doigt et poussant la parole éclatante qui a traversé les âges : *Voici l'Agneau de Dieu — Ecce Agnus Dei !*

“ Sa foi était vivante, sa foi était savante, sa foi a été constante aussi, jusqu'à la peine, jusqu'à la souffrance, jusqu'à l'oubli de soi, jusqu'au sacrifice. Pour la proclamer sa foi, il n'a pas eu peur Jean-Baptiste de parler haut et ferme. Hérode était puissant, sa femme Hérodiade était astucieuse,

et la fille d'Hérodiade avait toutes les séductions pour elle. Mais arrière les séductions ou les menaces. La parole du prophète ne s'enchaîne pas. Elle retentit en face du roi pour lui reprocher ses crimes. *Non licet*, ô Hérode ! Pas plus à toi qu'à un autre il n'est permis de faire du mal. Emprisonne cet homme, si tu veux ! Fais-lui couper la tête ! Qu'Hérodiade enfonce dans sa langue les aiguillons de sa haine ! Rien n'y fera. Jean-Baptiste parlera quand même et sa parole remplira le monde et les siècles. Sa foi est vivante, elle est savante, elle est constante. La victoire est pour elle à jamais : *Hæc est victoria quæ vincit mundum fides !*

“ C'est pourquoi, mes frères, il faut estimer hautement providentiel le choix de Jean-Baptiste comme patron de notre race. Chaque fois, jadis, que les feux de la “ Saint-Jean ” irradiaient l'horizon au-dessus des hauteurs de Québec, la croyance au Christ-Dieu apportée du vieux monde dans les plis du drapeau de la France se ravivait au cœur des héros de nos âges d'or. Notre race a vécu de la vie de sa foi. La gloire de notre histoire ne s'explique et ne se comprend que dans le rayonnement de la croix de Jésus. Pour nous surtout il est vrai de dire ce que Brunetière disait de nos frères les Français de France : catholique et patriote ne se séparent pas, ne peuvent pas se séparer.

“ Et cette foi de nos pères, elle fut vivante. Elle fut vi-

vante la foi de ces hardis marins qui venaient, en 1535, en 1608 et en 1642, planter ici la croix du Christ à côté du drapeau de la France. Elle fut vivante la foi de ces courageux colons qui ont fait souche sur nos rives, pour se multiplier sous l'œil de Dieu comme une autre race d'Abraham. Elle fut vivante la foi de ces admirables soldats qui, au lendemain de Carillon et d'Oswégo, s'agenouillaient sur les champs de bataille pour remercier Dieu de leur victoire... Elle fut vivante aussi, au lendemain de nos tristes défaites, la foi de ces fiers villageois qui se groupèrent autour de leurs curés pour résister au serment du Test et garder leur religion "pure de tout alliage". Elle fut vivante la foi de ces robustes habitants qui se courbèrent vers la terre que déchirait le soc de leurs charrues pour y trouver — dans un travail honnête et indépendant — le secret des pacifiques et durables conquêtes. Elle fut vivante enfin la foi de ces vaincus d'hier qui firent germer de leur sol, pourtant si pauvre, des écoles et des écoles où l'on apprendrait à leurs enfants à aimer Dieu et à parler français.

" Elle fut vivante la foi de nos pères, et elle fut éclairée aussi dans une large mesure. Sans doute, ils n'étaient pas tous instruits — c'est impossible à un peuple faible et opprimé ; mais ils possédaient tous la première des sciences, celle des commandements de Dieu et de son Eglise ; mais ils avaient l'âme forte et la volonté pleine d'énergie. Et quand

ils virent, vers 1800, qu'on leur voulait donner des écoles de Huguenots venus de Suisse, ils se frappèrent le cœur, et du cœur de la race sortirent — après Québec et Montréal — ces maisons de Nicolet, de Saint-Hyacinthe, de l'Assomption, de Sainte-Thérèse et tant d'autres ! — ces admirables collègues qui ont été et restent notre meilleure force et notre meilleure garantie. Et le clergé se recruta plus fort et plus instruit, et des pléiades d'hommes de profession sortirent du rang qui n'avaient rien à envier à une race plus riche. Et des évêques, fils du peuple, furent mis à la tête du peuple qui furent d'admirables colonisateurs et d'incomparables constructeurs, les facteurs en somme de notre jeune nation. Et des parlementaires, eux aussi, fils du peuple, se posèrent en champions de nos libertés et de nos droits, qui surent vaincre noblement et ne se lassèrent jamais. O l'honorable phalange et comme nous avons droit d'en être fiers !

“ Mes frères, il y a plus encore pour la gloire de notre histoire et de notre foi ! L'héroïsme le plus pur, celui du martyr et celui de la vierge ne sont pas inconnus sur nos rivages. Devant l'un et devant l'autre je ne puis que m'incliner. O mon pays, chantait Crémazie,

Te souvient-il des jours où prêtres et victimes
Les fils de Loyola, ces apôtres sublimes
Fécondant de leur sang ton sol régénéré
Rappelaient de la croix les splendeurs primitives
Et d'un martyr affreux sanctifiant tes rives
Laisaient à tes enfants leur souvenir sacré ?

“ Mes frères, ces souvenirs sacrés, il ne faut pas qu'ils péricussent. Nous sommes réunis en ce jour solennel pour nous le redire. Une race qui ne veut pas périr doit savoir lutter. A l'exemple de Jean-Baptiste et comme nos aïeux, soyons des hommes de foi, mais des hommes de foi pratique et vivante, mais des hommes d'une foi intelligente et éclairée, mais des hommes d'une foi tenace et persévérante. C'est notre foi catholique qui est la meilleure sauvegarde de notre patriotisme : telle est la leçon de notre histoire. Gardons nos aspirations à la hauteur de nos traditions.

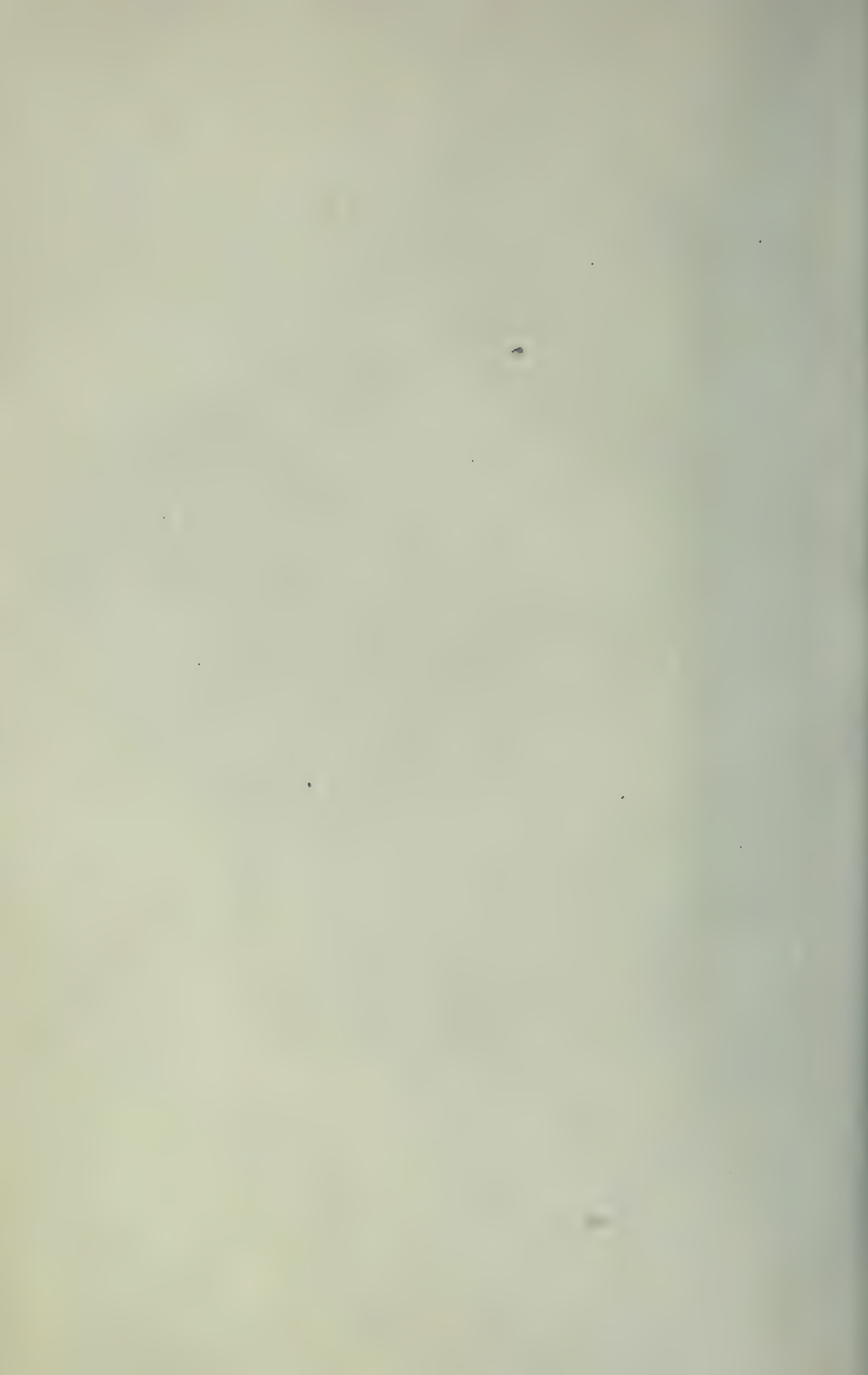
“ Unissons-nous plus que jamais dans le commun amour de notre foi et de notre patrie. Instruisons-nous, instruisons nos fils le plus que nous le pourrons, mais en sachant nous souvenir que la science sans Dieu est pire que l'ignorance et plus funeste aux peuples qu'elle aveugle. Cultivons chez nous l'esprit public, le respect des devoirs civiques. Prenons garde de ne pas sombrer dans l'abîme des malversations politiques et autres. Ne regardons pas toujours à nos pieds, vers les seuls intérêts matériels. Mais sachons voir devant nous, tout droit, à hauteur d'homme, l'horizon du ciel. Pour être de bons citoyens, soyons de bons chrétiens. C'était l'idéal de Duvernay il y a 75 ans. C'était l'idéal de LaFontaine il y a 40 ans. Que ce soit le nôtre toujours “ pour rendre le peuple meilleur ”.

“ Va peuple canadien, mon peuple et ma patrie. ! Sois



M. l'abbé Elie-J. Anclair

Préchant en plein air à la messe du 24 juin 1909



fier de ta foi, mais pratique-la ; aime-la de tout ton cœur, mais éclaire-la ; et puis, sois patient et compte sur Dieu ! Le temps est aux hommes, mais l'avenir est à Dieu seul ! O Canadien, aime Dieu et va ton chemin ! ”

“ Les dernières paroles de l'orateur sacré — disait un compte rendu — furent accueillies par de vifs applaudissements que ne put réprimer le caractère religieux de la circonstance. ”

S'avançant alors au bord de l'estrade, Mgr l'archevêque de Montréal, communiqua au peuple la teneur d'une dépêche reçue de Rome, la veille au soir. Sa Sainteté le pape Pie X, nous envoyait du fond du Vatican sa bénédiction. “ Il y a quelques semaines — dit Monseigneur — j'annonçais au Saint-Père, par cablegramme à Son Eminence le cardinal Merry del Val, son Secrétaire d'Etat, que les Canadiens français se préparaient à célébrer avec éclat à Montréal, le 24 juin, leur fête nationale, la Saint-Jean-Baptiste. Voici la réponse du Pape : “ Le Très-Saint-Père bénit de tout cœur tous les Canadiens français réunis autour de l'archevêque de Montréal pour célébrer le 75e anniversaire de leur fête nationale ”. C'est donc, mes frères — ajoute Monseigneur — le Vicaire du Christ qui en ce moment vous bénit par ma main ”. Et la main du prélat trace par trois fois dans les airs sur cette masse humaine de 100,000 personnes

le signe auguste de la Croix. Le geste était large, il embrassait toute la ville, tout le pays, tous les patriotes, où qu'ils soient.

Puis la foule s'écoula, heureuse et fière. L'acte principal des fêtes du 75^e était fini. Mais dans l'âme de ceux qui en furent les témoins, il ne devait pas si tôt périr. Jamais ils ne l'oublieront. Et si, du haut du ciel, comme il est permis de le croire, Maisonneuve, Olier, Mance, Bourgeois et les autres nous suivaient du regard — ils ont dû être contents de nous et se pencher davantage vers la ville qu'ils ont fondée, vers le pays qu'ils ont aimé !

La *Gazette* (journal anglais-protestant) se plaisait à reconnaître, le lendemain que les Canadiens français sont passés maîtres dans l'art d'organiser des démonstrations patriotiques. Le *Herald* (un autre journal anglais-protestant) était tellement touché de notre entrain à célébrer notre fête nationale qu'il exprimait le regret que les autorités fédérales n'aient pas fixé au 24 juin la fête de la Confédération canadienne. “ Le fait est — ajoutait *La Patric* — que la procession dans les rues de la ville, hier, a été admirable. Les détails de la manifestation ont été exécutés avec une étonnante précision. Organisateur et participants ont droit aux plus chaleureuses félicitations. Nous constatons avec plaisir que l'on a banni du cortège toute exhibition burlesque. Il n'en était que plus digne et plus imposant. ”

CHAPITRE II

LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU MONUMENT LA FONTAINE

Au lendemain de la journée historique que nous venons de raconter, avait lieu, au même parc public, devant une foule sympathique, et toujours par une température idéale, la pose de la première pierre du monument que l'Association Saint-Jean-Baptiste a décidé d'élever à la mémoire de l'un de nos plus célèbres hommes d'Etat canadiens, Sir Louis-Hippolyte LaFontaine. L'idée de glorifier LaFontaine à l'occasion de nos célébrations du 75^e anniversaire fut tout de suite très populaire. Dès le 22 décembre 1908, *La Patrie* de Montréal publiait un article de rédaction fort heureusement inspiré. Nous croyons devoir le citer ici *in-extenso*. Il expose nettement le sens et la portée de la manifestation dont nous entreprenons de consacrer le souvenir.

“ La Société Saint-Jean-Baptiste s'apprête à célébrer avec éclat en 1909, le 75^e anniversaire de sa fondation. — C'est une nouvelle que les Canadiens français apprendront sans doute avec plaisir, car ils professent un culte sincère des souvenirs nationaux et l'anniversaire mérite assurément d'être commémoré. — Mais le patriotisme canadien-français a subi une évolution heureuse depuis quelques années surtout. Il ne veut plus se contenter de parades vaines et

de paroles résonnantes ; il aspire à se traduire désormais par des oeuvres durables, permanentes. — Sous la poussée de cet esprit nouveau, l'Association Saint-Jean-Baptiste a déjà commencé d'agir. Elle a pris l'initiative de plusieurs mouvements, qui contribueront puissamment, sans aucun doute, avec le temps, à l'avancement intellectuel, moral et même matériel de notre population. — Mais il ne fallait pas que l'Association Saint-Jean-Baptiste, à force d'être utilitaire, oubliât le côté idéaliste de sa mission. elle est encore et pardessus tout, la gardienne de nos traditions nationales et historiques, et c'est pourquoi nous sommes heureux qu'elle s'en soit souvenu, lorsqu'elle a résolu de commémorer son soixante-quinzième anniversaire par l'érection d'un monument à l'une de nos plus grandes gloires canadiennes, Sir Louis-Hippolyte LaFontaine.

“ Tous les peuples ont à orgueil d'honorer leurs grands hommes. Ils leur élèvent des statues qui sont à la fois un témoignage de reconnaissance pour les services rendus à la patrie et une leçon de patriotisme pour les générations qui poussent. Combien nous sommes en arrière sous ce rapport nous Canadiens français ! Nos illustres morts attendent depuis trop longtemps la glorification du bronze. Maintenant que nous sommes sortis des difficultés matérielles, n'est-il pas temps que nous nous mettions à l'oeuvre ? Dressons sur nos places publiques les figures d'airain de ceux qui ont bâti notre patrie, qui l'ont défendue de leurs bras. Et les jeunes Canadiens, qui passeront devant elles en se découvrant avec respect, se sentiront plus fiers de la race à laquelle ils appartiennent. — Ce ne sont pas les héros qui

manquent. Sans parler de Champlain, Maisonneuve, Laval, et Bourget, qui ont déjà leur statue, combien d'autres patriotes illustres attendent vainement la consécration de la gloire : les Jacques Cartier, les Montcalm, les Lévis, les Papineau, les Duvernay, les Morin, les Sir Georges Cartier, etc. — Cet oubli va être heureusement réparé envers l'un des plus grands d'entre eux, Sir Louis-Hippolyte LaFontaine, et nous nous en réjouissons. Peu d'hommes ont autant mérité de la race canadienne-française et du Canada lui-même que l'homme d'Etat courageux qui, à force de persévérance et d'énergie, nous dota enfin du gouvernement responsable. — Sans doute, le gouvernement canadien a déjà décrété qu'un monument lui serait élevé, en même temps qu'à son noble collègue Baldwin, sur la place du Parlement à Ottawa. Mais ce grand Canadien a aussi droit à sa statue dans cette ville de Montréal qui fut le théâtre de ses travaux. — Tous les Canadiens français se feront un devoir de coopérer avec l'Association Saint-Jean-Baptiste dans son patriotique projet, et nous verrons bientôt la statue de LaFontaine se dresser, majestueuse, au centre du parc magnifique qui porte son nom, et qui devrait être un jour le Panthéon en plein air de nos gloires canadiennes. ”

Puisque donc les fêtes du 75^e de l'Association Saint-Jean-Baptiste, devaient, dans l'intention des organisateurs, être aussi l'occasion de magnifier ce grand citoyen, il était clair que le Comité du programme, se devait à lui-même de signaler spécialement LaFontaine à l'attention publique. Les rédacteurs de l'*Album-Souvenir* n'y manquèrent pas. M.

l'abbé Elie-J. Auclair et M. J.-A. Beaulieu rédigèrent une notice historique, qui eut dans l'*Album* une place d'honneur sous ce titre : *LaFontaine*.

“ La patrie reconnaissante — écrivaient-ils — par l'organe de notre association nationale Saint-Jean-Baptiste, offre en ce jour du 24 juin 1909 un public hommage à la mémoire de Sir Louis-Hippolyte LaFontaine.

“ Le Comité des fêtes a cru devoir consacrer quelques pages de son *Album-Souvenir* à rappeler la mémoire du premier de nos hommes d'État. Son histoire n'est plus à faire. M. DeCelles a consacré à LaFontaine une étude qui, comme celles qu'il a publiées sur Papineau et sur Cartier, restera. Nous n'avons qu'à ouvrir son livre.

“ Il est rarement donné à l'homme — écrit M. DeCelles — de contempler la réalisation de ses desseins. Trop souvent les échecs traversent l'exécution de ses plans et le laissent abattu en face de cruelles déceptions. Ce fut l'honneur et l'avantage de LaFontaine d'accomplir toute la mission qui lui avait été dévolue. Sa persévérance, appuyée sur des talents d'un ordre élevé, le fit monter de triomphe en triomphe. Aussi bien est-il entré vivant dans la gloire. Notre histoire se confond avec la sienne pour encadrer en quelque sorte sa grande figure (1). ”

“ Il importait que cette grande figure, entrée vivante dans la gloire, restât vivante devant la postérité. C'est pour-

(1) *LaFontaine et son temps*, par A.-D. DeCelles, Montréal 1907. Cf. page 171.

quoï la Saint-Jean-Baptiste élève aujourd'hui un monument à LaFontaine.

“ Ce qu'il fut au juste, la perspective du temps, qui “ grandit le vrai mérite et détruit la fausse gloire ”, permet —après quarante ans—de l'apercevoir aisément, et son éminent historien le précise en ces termes : “ Combattre pour “ la conquête des droits les plus sacrés de loyaux concitoyens “ et, ces droits une fois assurés, dépenser toutes les énergies du génie à la réforme des lois fondamentales de l'Etat, “ à la création d'un organisme qui garantissait la vitalité “ nationale, à la consolidation de l'harmonie et de la concorde “ entre les divers éléments de la patrie commune, telle “ fut la mission, tel fut le labeur intense des vingt années “ de sa vie publique (2). ”

“ LaFontaine naquit à Boucherville, en 1807, d'une humble et brave famille de cultivateurs. Son grand-père, Antoine Ménard, avait siégé à l'Assemblée législative du Bas-Canada pendant onze ans, de 1793 à 1804. Le père de LaFontaine, qui ne manquait pas de culture intellectuelle, eut comme l'intuition du rôle que devait jouer plus tard son fils devenu homme public. Dès que le jeune Hippolyte eut manifesté le désir de faire ses études, son père, au prix de sacrifices réels, le voulut placer tout de suite au Collège de Montréal. Écolier, LaFontaine se fit remarquer par la solidité de son jugement et l'opiniâtreté de son caractère. Ses camarades l'avaient surnommé la “ grosse tête ”.

(2) Cf. page 185.

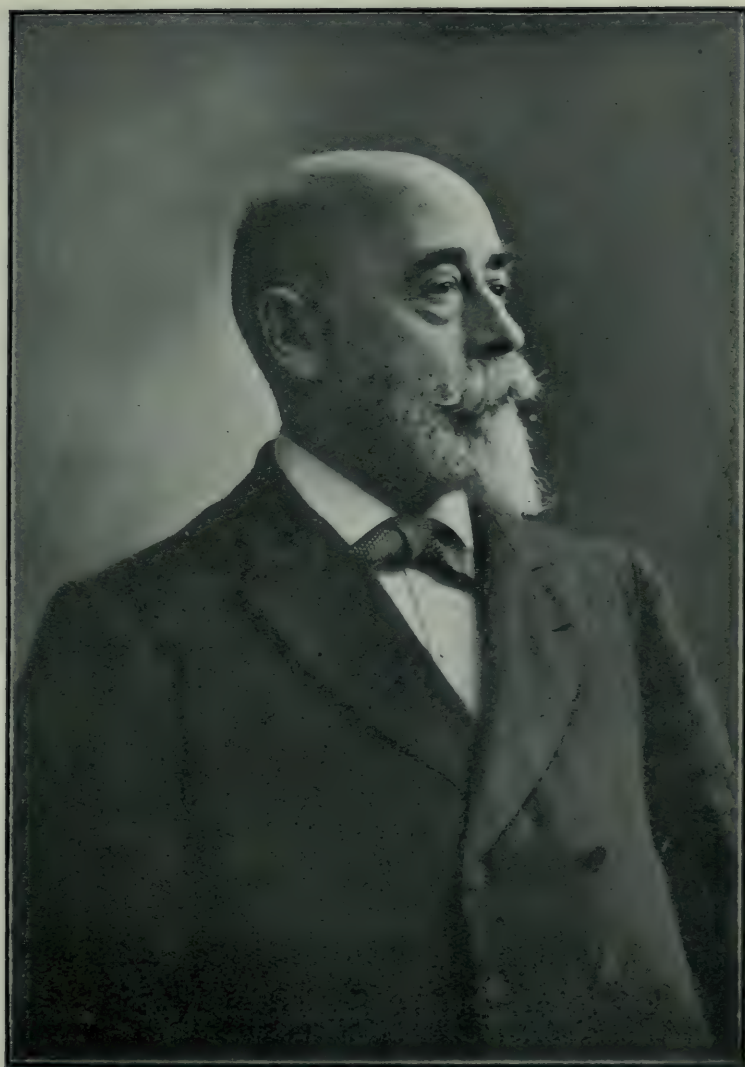
“ L’attention publique ne devait pas tarder à s’arrêter sur ce beau jeune homme à qui l’avenir semblait sourire. Alors qu’il n’était encore qu’étudiant en droit, il avait embrassé la cause nationale avec enthousiasme. Dès le collège, en effet, il avait pu entendre les échos redire les paroles enflammées du grand tribun populaire Papineau, dénonçant les injustices dont les Canadiens français étaient victimes.

“ En 1830, le comté de Terrebonne l’élut député.

“ Ses débuts à la Chambre d’assemblée annoncèrent ce qu’il devait être : un noble et intelligent défenseur des droits de ses compatriotes et de leurs libertés politiques.

“ LaFontaine arrivait sur la scène à une époque tourmentée, où l’existence même de notre nationalité sur les bords du Saint-Laurent semblait en jeu. L’horizon était chargé de nuages, de ces nuages qui font présager les tempêtes, les bouleversements et les catastrophes. Après les 92 résolutions, à la rédaction desquelles LaFontaine ne fut pas étranger, 1837, avec St-Charles et St-Denis, venait de jeter le deuil et la désolation au sein de nos paisibles campagnes. Ne pouvant ni conjurer ni maîtriser cette révolte à main armée, qu’il condamnait, et estimant que peut-être il serait plus utile à l’intérêt de ses concitoyens de les défendre sur un autre terrain, LaFontaine passa aux Etats-Unis et de là en Angleterre et en France.

“ M. DeCelles raconte (page 15) comment LaFontaine se mit en mesure de renseigner lord Durham, à qui on venait de confier la mission de pacifier le Canada, afin de corriger les fausses impressions qu’il aurait pu garder des événements récents.



L'honorable J.-D. Rolland

Président du Comité du Monument Lafontaine

“ A son retour au Canada, en 1838, LaFontaine fut arrêté comme suspect et il connut, pour plusieurs mois, avec d'autres patriotes, le régime des prisons de Sa Majesté. Il fut plus tard remis en liberté.

“ L'Angleterre, irritée des “troubles” qui venaient de se produire, avait à peu près résolu l'extinction de notre race. Lord Durham avait soumis au Cabinet de Londres le célèbre rapport qui concluait à l'Union des deux Canadas, et Thompson avait été chargé de mettre en opération le nouveau régime que l'on voulait imposer au Bas-Canada.

“ L'heure était critique. Sans la sagesse et le patriotisme de LaFontaine et de ses amis, c'en était fait de notre existence nationale sur cette terre d'Amérique.

“ Comme on le sait, l'Acte d'Union était basée sur la négation de nos droits et de nos libertés politiques.

“ Pour conjurer le danger et accomplir son œuvre, LaFontaine rencontra, dans les rangs anglais eux-mêmes, un Haut-Canadien à l'esprit large, au cœur généreux, capable de comprendre la légitimité des libres aspirations d'un peuple. Cet homme, ce fut Robert Baldwin.

“ LaFontaine et Baldwin unirent leurs efforts pour braver la tempête la plus violente que les puissances oligarchiques aient jamais déchainée contre ce qu'un peuple a de plus sacré : sa religion, sa langue et ses droits.

“ Thompson vit avec colère l'union de Baldwin et de LaFontaine. Il voulut acheter leur influence par les séductions les plus alléchantes, par les menaces les plus violentes. Mais rien n'y fit.

“ Aux élections générales de 1841, LaFontaine se por-

taît de nouveau candidat dans le comté de Terrebonne. Le gouverneur et ses amis résolurent de l'écraser. Ils suscitèrent contre sa candidature celle du Dr McCulloch, de Montréal. La votation devait avoir lieu le 22 mars. Une troupe d'hommes armés de bâtons et de couteaux-poignards se tint près du "poll" pour empêcher les amis de LaFontaine de voter. Ce dernier comprit la situation. Il recula devant une effusion de sang inutile. Le Dr McCulloch fut élu.

" Dans une lettre à ses électeurs, quelques jours après, LaFontaine disait : " Il y a des défaites qui sont plus honorables que la victoire. Je rentre dans la vie privée avec le désir de n'en sortir jamais, et avec la conviction d'avoir obéi à ma conscience et à mon devoir ".

" Il semble qu'à ce moment LaFontaine fût déterminé à ne plus s'occuper des affaires publiques.

" Heureusement pour le Bas-Canada, cet homme éminent céda à un sentiment d'amertume qu'un avenir prochain devait modifier. Cinq mois plus tard, en effet, le 23 septembre 1841, LaFontaine était, grâce à Baldwin, élu à York, dans le Haut-Canada.

" A l'ouverture de la deuxième session du Parlement-Uni, en 1843, LaFontaine se trouva à la tête d'une forte opposition, bien décidé à lutter plus que jamais pour le triomphe de nos droits. Il prononça le premier discours français entendu dans la Chambre depuis l'Acte d'Union.

" Un des membres du Haut-Canada l'ayant prié de parler en anglais, il lui cingla cette répartie digne de Frontenac répondant à Phipps : " On me demande de prononcer dans une autre langue que ma langue maternelle, le pre-

“mier discours que j’ai à faire dans cette Chambre. Je me
“défie de mes forces à parler la langue anglaise. Mais je
“dois informer les honorables membres que quand même la
“connaissance de la langue anglaise me serait aussi familière
“que celle de la langue française, je n’en ferais pas moins
“mon premier discours dans la langue de mes compatriotes
“canadiens-français, ne serait-ce que pour protester solen-
“nellement contre cette cruelle injustice de l’Acte d’Union
“qui tend à proscrire la langue maternelle d’une moitié de
“la population du Canada. Je le dois à mes compatriotes,
“je me le dois à moi-même”.

“Il y avait quatorze mois que le gouvernement Baldwin-LaFontaine tenait tête à la tempête et préparait les voies au gouvernement responsable, lorsque des dissentiments sérieux avec le gouvernement sur la question du patronage ministériel le forcèrent à résigner. Lord Metcalf s’attribuait le droit de nommer aux emplois publics sans l’avis de ses ministres. Les ministres refusèrent de souscrire à cette violation des droits d’un peuple libre. Ils résignèrent et furent remplacés par le ministère Viger-Draper.

“Mais les élections de 1847 placèrent de nouveau Baldwin et LaFontaine à la tête des affaires. Lord Elgin, dont le souvenir reste lié à l’établissement définitif du gouvernement constitutionnel dans ce pays, avait alors succédé à Metcalf et à Cathcart.

“On en était arrivé à la mémorable session de 1849. Des questions irritantes avaient soulevé les esprits, entre autres celle du bill d’indemnité en faveur des patriotes qui avaient subi de lourdes pertes aux événements de 1837.

Malgré les protestations des fanatiques, LaFontaine insista pour l'adoption de cette mesure. Dans l'un de ses meilleurs discours, il lança à Sir Allan McNab, qui avait qualifié ses compatriotes d'étrangers, l'apostrophe véhémement que voici :

“ Quoi, monsieur l'orateur, les Canadiens français “étrangers sur leur terre natale ! Ce serait une insulte “ si ce mot malheureux de l'honorable membre avait été “ prononcé avec préméditation. Ce serait une insulte comme “ l'a été le mot malheureux de lord Sydenham, à l'adresse “ des Irlandais qui, comme les Canadiens français, sont catholiques. L'honorable membre qui se fait gloire d'être “ un *native Canadian* le serait-il si les Canadiens français, “ lors de la guerre de l'Indépendance américaine, n'avaient “ pas, par leur valeur et leur dévouement, conservé les “ Canadas à l'Angleterre ? Si ce n'eût été du courage des “ Canadiens français, les deux Canadas feraient aujourd'hui “ partie de la Confédération américaine et l'honorable membre ne serait pas ici pour jouer le rôle qu'il joue ”.

“ LaFontaine se retira de la vie publique à 43 ans. A l'âge où d'autres commencent, il estimait, lui, que son œuvre était accomplie. De fait, on peut l'affirmer, il nous avait obtenu le gouvernement esponsable. Il se remit à la pratique de sa profession.

“ En 1853, il fut nommé juge en chef de la Cour du Banc de la Reine pour le Bas-Canada.

“ En 1854, il fut créé baronnet.

“ En 1855, il présidait la Cour seigneuriale. Nous lui devons plusieurs lois importantes de procédure et autres

qui font honneur à la sûreté et à la précision de son esprit légal.

“ Il y avait dix ans que le grand homme d'Etat honorait la justice de son pays par son impartialité, son intégrité et sa science profonde, lorsque, soudain, la mort le frappa, au poste même du devoir, dans la chambre des juges, à Montréal. Ce fut un deuil par tout le pays, et, sur les bords de sa tombe, la nation en pleurs lui fit, par l'expression unanime de ses regrets, “ une émouvante oraison funèbre ”.

“ LaFontaine ” — a dit avec autorité M. DeCelles— “ fut la plus grande figure de la plus belle période de notre “ histoire ”. C'est là, nous semble-t-il, l'éloge qu'il conviendrait de graver sur la pierre de son monument. ”

Cette plus grande figure de la plus belle période de notre histoire, on peut affirmer sans crainte qu'elle ne fut jamais plus en relief qu'en ce jour du 25 juin 1909. Et le comité que présidait l'honorable M. Rolland a droit d'être fier de son actif et intelligent travail d'organisation. Le lieutenant-gouverneur de la province, Sir C.-A.-P. Pelletier, présida à la pose de la première pierre du futur monument, et il prononça, en réponse à la harangue de bienvenue que lui adressa M. Rolland, un discours très digne, dans lequel “ sans sortir de la réserve que commandait sa fonction officielle ” il loua dans LaFontaine “ le citoyen modèle, aux convictions honnêtes et profondes, la gloire de sa famille et l'honneur de son pays, l'homme intègre et droit qui ne s'écarta jamais des sentiers du devoir et de l'honneur ”. M. le sénateur Dandurand, ancien président du sénat, M. F.-D. Monk, chef des conservateurs de

la province de Québec, et M. Henri Bourassa, l'orateur aimé des foules, député à Québec, prirent la parole et prononcèrent des discours dont nos lecteurs pourront apprécier le fond et la forme, puisque nous les publions *in-extenso*, aussi bien que la jolie poésie de M. l'abbé Melançon, vicaire à Saint-Louis de France, et la pièce si intéressante d'un ami de langue anglaise, M. John Boyd.

Au cours de la cérémonie, M. Papineau-Mathieu, secrétaire du comité, lut des lettres de plusieurs personnages du monde officiel, qu'on avait invités à la démonstration, mais que leurs occupations avaient empêchés de venir : Sir Wilfrid Laurier, Sir Lomer Gouin, l'honorable Rodolphe Lemieux, l'honorable juge Mathieu, M. J.-M. Tellier et quelques autres.

C'est sur les hauteurs du parc LaFontaine, à l'endroit même où la messe s'était célébrée la veille, que les discours furent prononcés, et c'est tout près de là, à l'angle que formeraient les prolongements de la rue Duluth et de la rue Chambord, l'un des plus beaux sites du parc, d'où l'on embrasse le coup d'oeil le plus pittoresque qui se puisse rêver, que M. le gouverneur " posa " la première pierre du futur monument.

Moins nombreuse que la veille, la foule était pourtant considérable. Et quand, par exemple, après le discours de M. Dandurand, un choeur d'enfants — auquel la masse des voix de tous ces patriotes se mêla bientôt — chanta sous le gai soleil du bon Dieu les strophes vibrantes du poète :

O Canada terre de nos aïeux,
Ton front est ceint de fleurons glorieux...

ce fut vraiment très beau !

Aux côtés de M. le lieutenant-gouverneur, avec M. le président Rolland et les orateurs déjà nommés, signalons la présence sur l'estrade d'honneur de MM. J.-C. Beauchamp, G.-A. Marsan, Arthur Gagnon, L.-O. Taillon, L.-O. David, P.-E. Leblanc, F.-L. Béique, T.-C. Casgrain, L.-O. Loranger Ph. Hébert, J.-E. Dubé, Cyrille Delage, de Québec, L.-A. Lavallée, J.-B. Lagacé, Papineau-Mathieu, A.-E. Labelle, Ludger Gravel, J.-V. Désaulniers, L.-G.-A. Cressé, F.-J. Bisailon, Eugène Godin, L.-J.-A. Surveyer, J.-O. Labrecque, J.-G.-A. Gendreau, et un grand nombre d'autres.

“ Une foule immense—racontait un journal—assistait ce matin à la pose de la première pierre du monument qui sera élevé à la mémoire de Sir Louis-Hippolyte LaFontaine, le père de la Confédération. Dès huit heures les groupes grossissaient au parc LaFontaine et, vers neuf heures et demie, il y avait à peine place pour laisser passer les invités. Partout les décorations brillaient sous les rayons du soleil. Un nombreux clergé assistait et, des deux côtés de la plateforme, occupant les estrades, se voyaient les écoliers de Montréal et les musiques. — Un peu avant dix heures, Sir C.-A.-P. Pelletier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, arrivait, avec son aide-de-camp, le major Victor Pelletier. Son Honneur était accompagné par l'honorable M. J.-D. Rolland, conseiller législatif, président du Comité du Monument, et par les officiers de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Prirent place sur l'estrade, aux côtés du lieutenant-gouverneur, le sénateur Dandurand, le sénateur David, MM. le juge Lafontaine, F.-D. Monk, député ; Henri Bourassa, député à la législature ; P.-E.

Leblanc, ex-député ; J.-C. Beauchamp, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste ; le docteur Dubé, président de la Fédération des sociétés canadiennes et acadiennes ; M. l'abbé Melançon (Lucien Rainier), John Boyd, Philippe Hébert et G.-A. Marsan, secrétaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste. — A dix heures précises, l'honorable M. Rolland lut au lieutenant-gouverneur un discours de bienvenue et l'invita à venir poser la première pierre du monument LaFontaine.

Voici le texte de ce discours :

“ Les organisateurs de la démonstration de ce jour comptaient voir autour des premières pierres du monument LaFontaine, un grand concours de citoyens. Je suis heureux de constater que nous n'avons pas été déçus dans notre attente et que les Canadiens français conservent dans leur cœur le souvenir de ce grand patriote qui a rendu tant de services à la cause nationale. Il était de votre devoir à tous de vous trouver ici ; car les peuples comme les individus sont tenus de témoigner leur reconnaissance aux grands serviteurs de la patrie.

“ Un de nos concitoyens les plus distingués, maître dans l'art de la parole, vous rappellera tantôt la carrière de La Fontaine ; il vous le montrera d'abord travaillant, à la suite de Papineau, à la conquête de la liberté ; il vous le fera voir ensuite aux prises avec nos gouverneurs, repoussant les séductions de Sydenham, abandonnant le poste de premier ministre parce que Metcalf voulait conserver entre ses mains une partie du pouvoir qui appartenait



Sir Alphonse Pelletier

Lieutenant-gouverneur de Québec

aux représentants du peuple ; enfin il vous fera assister au triomphe de ce grand homme, le jour où il fit consacrer par Bagot le principe que les Canadiens français devaient participer à l'exercice du pouvoir sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens de langue anglaise.

“ Ce qu'il faut admirer sans réserve chez LaFontaine, à part sa haute intelligence, c'est son désintéressement. On peut dire qu'il a consacré trente ans de sa vie à servir les intérêts du peuple, sans compensation, sauf la satisfaction du devoir accompli et le contentement que donne à une grande âme le triomphe du droit.

“ Il serait exagéré de dire que nous devons à LaFontaine seul, nos droits politiques, bien d'autres avant lui avaient travaillé à leur conquête, ils devaient fatalement venir, mais il est permis de proclamer qu'il en a hâté l'avènement.

“ Lorsque la statue de LaFontaine s'élèvera ici, sur son piédestal, tous les Canadiens français pourront être fiers de dire à l'étranger : voilà l'image d'un homme qui fut l'incarnation de l'honneur et du désintéressement ; et les pères de familles, voyant aussi ce monument, rappelleront la carrière de ce grand citoyen et donneront par là même à leurs enfants des leçons de désintéressement, de caractère et de patriotisme. ”

M. le lieutenant-gouverneur et tous ceux qui l'accompagnaient descendirent ensuite de l'estrade d'honneur et se rendirent à l'endroit désigné pour l'érection du futur monument LaFontaine. Deux énormes blocs de granit blanc s'y

trouvaient, sur lesquels flottaient deux drapeaux, l'un français et l'autre anglais. Avec un marteau d'argent qu'on lui remit, Sir Alphonse Pelletier frappa les pierres de trois coups et il déclara la première pierre posée. Puis on revint vers l'estrade et M. le gouverneur prononça le discours suivant :

“ La Société Saint-Jean-Baptiste obéit à une inspiration vraiment patriotique en nous conviant à commémorer le 75^e anniversaire de sa fondation par le grand citoyen que fut Ludger Duvernay. Ce concours immense de peuple, ces nombreux représentants venus de toutes parts pour affirmer la vitalité puissante et la merveilleuse expansion de notre race, la splendeur de ces fêtes, l'enthousiasme qu'elles soulèvent démontrent, mieux que les discours, la grandeur et l'importance de l'œuvre dont il jetait la semence en 1834, en fondant l'Association Saint-Jean-Baptiste sous la bannière de laquelle il rêvait de faire marcher un jour tous les Canadiens français.

“ Je suis heureux de m'associer à la joie universelle de mes concitoyens et je me félicite de ce que rien n'empêche aujourd'hui un Canadien français élevé à la dignité de représentant de la personne et de l'autorité de notre très gracieux souverain dans cette province, de prendre part à une semblable manifestation.

“ Depuis longtemps les représentants de la Couronne d'Angleterre ont à maintes reprises gracieusement consenti à rehausser par leur présence et par leur parole sympathique nos grandes célébrations nationales, et cette coutume a été encore plus fermement établie depuis que la Constitution

de 1867 a donné à la province de Québec une suite non interrompue de lieutenants-gouverneurs canadiens-français.

“ En acceptant votre aimable invitation je ne faisais que suivre l'exemple donné par Sir Charles Bagot, par Lord Elgin, par Lord Dufferin et leurs illustres successeurs jusqu'à Son Excellence Lord Grey, notre éminent et populaire gouverneur-général actuel.

“ Tous ont donné à la Saint-Jean-Baptiste des marques d'une bienveillance extrême et toujours croissante. C'est, messieurs, la récompense méritée de la conduite admirable que n'a cessé de tenir notre société nationale dans toutes ses fêtes catholiques et françaises souvent marquées par le plus grand enthousiasme. Elle a donné l'exemple de la modération, de l'ordre, du respect des pouvoirs établis, de la tolérance envers tous, et a su gagner l'estime et la sympathie des représentants des autres origines.

“ Et cette sagesse et cette pondération qui ne se sont jamais démenties, sont d'autant plus aimables que, née au milieu de l'agitation de temps troublés, on pouvait craindre qu'elle ne gardât un souvenir trop vif et peut-être amer des tourmentes qui avait soufflé autour de son berceau.

“ Au milieu de ce déploiement de notre nombre, de nos richesses intellectuelles et de nos forces nationales, il nous fait plaisir d'évoquer comme contraste le modeste banquet de 1834, et de puiser dans ce rapprochement la leçon de l'expérience, la consolation et l'espérance de l'avenir. Les fêtes qui nous rassemblent sont un développement naturel de la pensée du fondateur de l'Association Saint-Jean-Baptiste. Il voulait unir entre eux les Canadiens français, les

grouper ensemble dans une pensée commune : la pratique des vertus sociales, par l'évocation des grands souvenirs de notre histoire.

“ L'Association Saint-Jean-Baptiste a depuis trois quarts de siècle travaillé efficacement à exécuter cet admirable programme.

“ Depuis longtemps déjà elle exalte parmi nous le sentiment national et patriotique.

“ Dans des fêtes mémorables elle a fait revivre les plus belles pages de notre histoire. Elle a dressé ça et là les statues de nos grands hommes, et je suis heureux de constater que la grande démonstration de ce jour va être marquée par l'inauguration d'un monument à l'un des plus illustres parmi nos grands citoyens.

“ Après avoir honoré les fondateurs, les pionniers, les apôtres, les héros et les défenseurs dans les luttes à main armée, nous voici assemblés pour poser la première pierre d'un monument à l'un des plus illustres, des plus universellement respectés de cette phalange d'hommes d'Etat, d'orateurs, de tribuns, de jurisconsultes, qui, avec une science consommée de la stratégie parlementaire, nous ont conquis la reconnaissance de nos droits et la plénitude de nos libertés.

“ Sans sortir de la réserve que commande ma position officielle, il m'est bien permis, et c'est pour moi un bonheur, de louer en LaFontaine le citoyen modèle, aux convictions honnêtes et profondes, la gloire de sa famille et l'honneur de son pays, l'homme intègre et droit qui ne s'écarta jamais des sentiers du devoir et de l'honneur, l'avocat éminent, le juris-

consulte savant et profond qui fut l'ornement du barreau et la gloire de la magistrature. D'autres pourront vous dire ce que fut LaFontaine aimant son pays, lui consacrant son talent, son travail, les meilleures années de sa vie, et ils vous diront avec plus de liberté que je ne puis le faire le rôle éminent et fécond qu'il joua à une époque des plus mouvementées de notre histoire, la sagesse profonde et l'habileté merveilleuse avec lesquelles, au moment où tout était sombre et sans espoir, son esprit fécond sût trouver le remède au sein du mal lui-même, et tourner avec une admirable intelligence en instruments de défense et de salut, des armes qui avaient été forgées pour nous perdre et nous détruire.

“ Je m'arrête ici, messieurs, et je laisse à d'autres le soin de vous dire avec une éloquence plus forte, mais aussi plus libre que la mienne, le rôle admirable qu'a rempli LaFontaine dans la conquête et dans le développement de nos libertés politiques.

“ Notre pays lui devait depuis longtemps l'hommage public et solennel que nous lui rendons aujourd'hui. Son nom était prononcé avec respect et avec reconnaissance dans la famille, dans l'école, du haut de la tribune politique, du haut même de la chaire, car sa mémoire est entourée d'une auréole dont rien ne peut ternir l'éclat.

“ Il faut maintenant que sa gloire éclate au dehors, que sa grande figure apparaisse sur nos places publiques et tout d'abord dans cette métropole canadienne qui s'honore de le compter parmi ses plus illustres enfants.

“ Du haut de ce piédestal, sa voix autrefois si éloquente retrouvera, il nous semble, de ces paroles vibrantes qui re-

muaient l'âme de ses contemporains. Nos hommes d'Etat viendront s'inspirer d'elle dans l'étude et la solution des grands problèmes de l'avenir de notre pays. Nos concitoyens anglais continueront d'admirer en lui sa connaissance profonde des trésors de sagesse et de liberté que renferme la constitution de l'Angleterre. Nous apprendrons tous de lui cette sagesse, cette modération, cette fermeté inébranlable, ce désintéressement absolu, qui furent les qualités maîtresses de sa vie publique. Les jeunes se plairont à reconnaître en lui un exemple à suivre, un modèle à imiter.

“ Et ce jour, dans lequel nous inaugurons ce monument à sa gloire, marquera dans nos annales une des œuvres les plus nobles accomplies par notre belle association nationale.

“ Rien n'aura manqué à son triomphe. Immense concours de peuple, fêtes superbes embellies par l'enthousiasme, par l'éloquence, par la musique, célébrées dans une unanimité dont rien ne vient troubler l'harmonie. Car c'est le privilège de LaFontaine d'avoir mérité et de recevoir le plus bel éloge, l'hommage unique peut-être, en son genre, que lui rendent non seulement tout un peuple, mais les deux grands partis politiques qui se disputent l'honneur de présider à nos destinées et de diriger le gouvernement de notre pays, et qui le regardent tous les deux comme leur ancêtre glorieux, également respecté comme chef et comme modèle, digne en tous points de louanges et d'imitation.

“ Je considère comme un bien grand honneur pour moi de poser la première pierre d'un monument érigé à la gloire d'un aussi grand homme. ”

M. Papineau-Mathieu ayant donné lecture des lettres

• d'excuses dont nous avons parlé, M. le sénateur Dandurand prononça le discours suivant :

“ Victor Hugo, dans une biographie de Mirabeau, a encadré son personnage entre deux dates. Il nous le montre vers 1781 en révolte contre son père et contre la société, scandalisant par ses déportements Paris et la province, puis, dix ans après, alors qu'on lui fait des funérailles nationales et que l'Assemblée Constituante crée pour lui le Panthéon.

“ L'homme dont nous célébrons aujourd'hui la mémoire n'a pas eu une vie privée aussi accidentée que le grand tribun de la révolution française, mais sa vie publique a été aussi mouvementée et plus féconde. Il n'est pas le fils dissipé d'un marquis, et la scène où il apparaît n'a pas Paris pour cadre ni l'Europe pour témoin, il n'a pas non plus l'éloquence de M. de Mirabeau ; mais il a plus de pondération et une plus claire perception du but à atteindre.

“ Sa vie politique peut aussi se renfermer entre deux dates : 1841 et 1851 ; tout comme le grand orateur français, il travaille à la conquête des libertés populaires. En dix années, il fournira la carrière la plus utile pour son pays et la plus glorieuse pour lui-même. Il joue un rôle honorable à l'Assemblée Législative de 1830 à 1837 ; mais il n'est alors que l'un des suivants du maître ouvrier qui achève de jeter par terre la constitution bâtarde de 1791. Cette période de notre histoire n'est pas à lui. Papineau a fait table rase des institutions qui nous oppriment. Son continuateur, LaFontaine, va assister à la reconstruction du temple et à son aménagement. L'édifice nouveau n'a pas été projeté pour notre

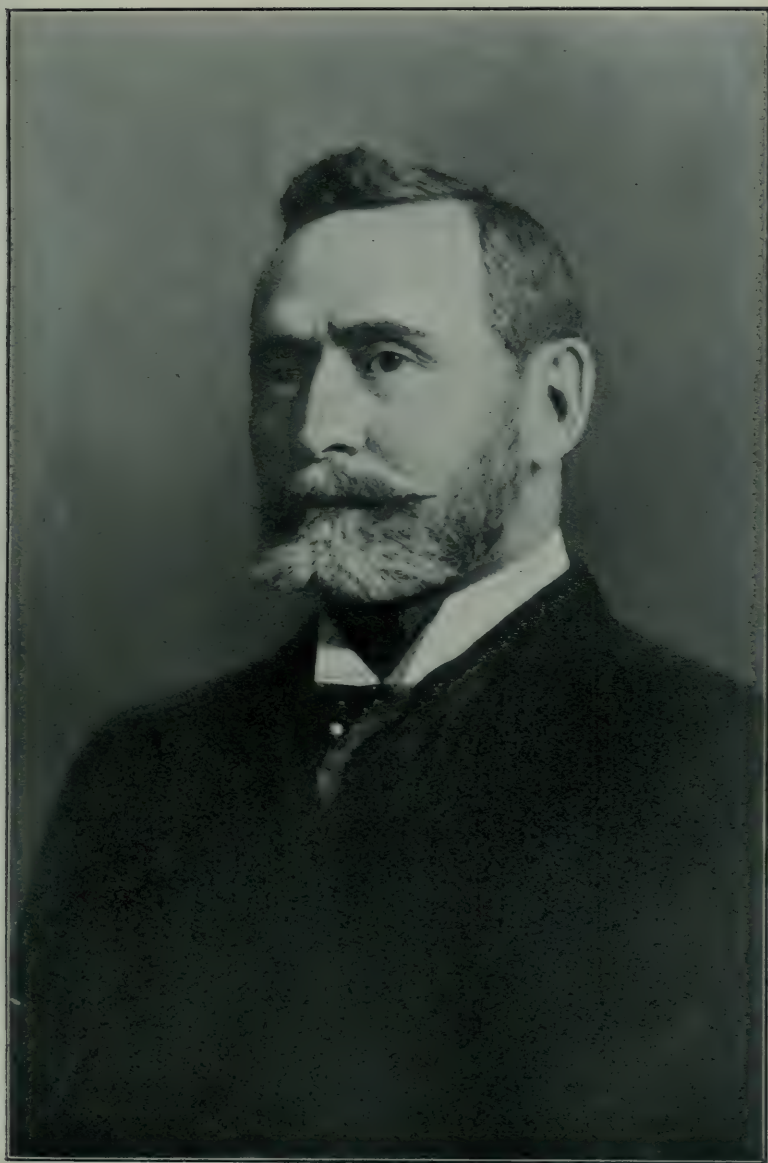
confort. La place qui nous y est réservée est étroite et malsaine. LaFontaine va tenter d'en changer les plans suivant les lois de l'hygiène moderne, de manière à y faire circuler l'air pur et vivifiant de la liberté et de l'égalité.

“ Il débute au Parlement à 22 ans. Il a fait des études sérieuses. On lui reconnaît du savoir et du sens légal. Il a de la tenue morale et physique. Inutile de dire qu'il est inexpérimenté, mais il entre à une dure école où l'on se développe rapidement et il atteindra avant l'âge à une précoce maturité.

“ Sept années de lutte acerbe contre le Gouvernement et le Conseil Législatif, la révolte à main armée, le sang répandu sur les champs de bataille et sur les échafauds, la Constitution suspendue, la perte de l'usage de la langue française, sa race sacrifiée dans l'union des deux provinces, tel est le drame auquel il assiste, auquel il prend part, Il est lui-même jeté en prison et ostracisé par l'autorité vice-royale, qui réussit à lui fermer les portes du parlement en 1841.

“ Pourquoi le gouverneur Sydenham se fait-il l'adversaire déclaré de LaFontaine ? C'est qu'il veut des ministres qui répondent à lui seul de leurs actes, tandis que son adversaire réclame un Exécutif qui soit responsable aux Chambres, c'est-à-dire au peuple.

“ Dans son programme aux électeurs de Terrebonne, il dit clairement sa pensée : “ Je suis en faveur de ce principe “ anglais du gouvernement responsable. Je vois dans son “ opération les seules garanties que nous puissions avoir d'un “ bon gouvernement constitutionnel et effectif. L'Union est “ un acte d'injustice et de despotisme en ce qu'elle nous est



L'honorable sénateur Raoul Dandurand

“ imposée sans notre consentement ; en ce qu'elle prive le
“ Bas-Canada du nombre légitime de ses représentants ;
“ en ce qu'elle nous prive de l'usage de notre langue dans les
“ procédés de la législature, contre la foi des traités et la
“ parole du gouverneur-général ; en ce qu'elle nous fait
“ payer, sans notre consentement, une dette que nous n'avons
“ pas contractée ; en ce qu'elle permet à l'Exécutif de s'em-
“ parer illégalement, sous le nom de liste civile, et sans le
“ vote des représentants du peuple, d'une partie énorme des
“ revenus du pays ”.

“ Voilà sommairement exprimés les griefs du Bas-Canada. La plupart sont spéciaux à notre province, mais il en est un, heureusement, qui est commun aux deux provinces ou tout au moins à certains groupes dans chaque province ; il gît dans la prétention du gouverneur de s'immiscer dans l'administration indépendamment de la volonté populaire. Sur cette question LaFontaine trouvera des alliés dans le Haut-Canada. Son programme a été publié par la presse d'Ontario et favorablement reçu. — Baldwin lui tendra la main et lui donnera le mandat des électeurs d'York. Rapide est leur premier succès, mais de courte durée aussi. LaFontaine est appelé par Bagot à former un ministère dès la seconde session. Le gouvernement responsable est enfin fondé.

“ Sir Charles Bagot consent qu'on étende aux colonies les bienfaits du régime parlementaire anglais. C'est là ce que réclament les Canadiens depuis cinquante ans. — Les luttes acharnées de Papineau, le sang répandu, les deuils et les ruines n'ont donc pas été inutiles. Malheureusement, la mort nous enlève ce gouverneur libéral et clairvoyant. Met-

calf le remplace et veut réclamer une part du pouvoir administratif. LaFontaine et Baldwin démissionnent. Ils abandonnent le pouvoir pour ne pas laisser amoindrir le principe de la responsabilité ministérielle. Ils subissent un échec en 1844, mais le peuple les acclame aux élections de 1848. Lord Elgin leur remet alors les rênes de l'administration et le gouvernement responsable est définitivement fondé. — Notre compatriote a gagné la confiance et l'admiration de ses alliés d'Ontario, par son désintéressement, sa fermeté et sa droiture. — Voici ce que disait de lui Baldwin en 1844 :
“ J'ai remarqué en M. LaFontaine un sens si vif du droit,
“ une détermination si prompte à l'affirmer, un éloignement
“ si profond, si énergique pour tous les petits artifices et les
“ intrigues de parti, ressources ordinaires des esprits médiocres qui s'en servent pour cacher leur stérilité, que j'ai été
“ heureux de lui donner mon amitié et ma confiance. En ce
“ qui me regarde, je suis aussi fier de l'avoir pour guide et
“ pour chef que content de l'avoir pour ami. Je le dis au
“ peuple du Haut-Canada, à mon avis il ne saurait trouver
“ un homme, comme chef du parti uni de la réforme, plus
“ attentif à ses intérêts, plus décidé à lui donner une administration qui puisse le satisfaire”.

“ LaFontaine, n'eût-il d'autre titre à notre reconnaissance que celui de fondateur du gouvernement responsable, aurait droit à des statues sur nos places publiques. N'eût-il pas ce titre, ce serait encore notre devoir de couler dans le bronze ses traits imposants, car c'est grâce à lui, à son influence, à son action, si l'usage de la langue française dans la Législature nous a été rendu, et si le droit que se

réservait l'Exécutif de s'emparer des deniers publics pour la liste civile a été aboli. — Nous lui devons notre système municipal électif. Le Conseil spécial avait donné au gouverneur le droit de choisir tous les officiers municipaux. La-Fontaine organisa les municipalités de paroisse, et donna au contribuable le droit d'élire ses conseillers. — C'est lui qui rédigea notre loi sur l'enregistrement des hypothèques, qui abolit l'emprisonnement pour dettes, qui réorganisa nos tribunaux et modifia notre procédure civile.—Il améliora notre système de canaux et travailla vigoureusement au développement de notre réseau de chemins de fer. — Il ouvrit des négociations avec les Etats-Unis tendant à un traité de commerce et se rendit à cette fin à Washington. Ses efforts devaient aboutir bientôt après sa retraite.

“Voilà en raccourci les points saillants de la carrière politique de cet homme. Il prend sa retraite à 44 ans, après avoir assuré à ses compatriotes tous les droits civils et politiques. Il se retire à l'âge où très souvent les hommes débutsent dans l'arène parlementaire. Il sent que son rôle est rempli et que les ambitions autour de lui se font impatientes. La critique qui épie tous les gestes, tous les actes de l'homme public, commence à s'additionner de fiel. Le politique avisé, pondéré qu'est LaFontaine s'en va avec dignité avant que d'être entamé.

“ Cette vie très courte, mais bien remplie offre plus d'une leçon à nos contemporains et aux générations qui nous suivront. Je n'en retiendrai qu'une seule, parce que, à mon sens, elle s'impose impérieusement à notre attention et à notre conscience. — LaFontaine n'a pu accomplir son œuvre

de réparation et de justice, qu'en gagnant à sa cause une partie de la députation anglaise. Sans le bon vouloir et l'esprit d'équité de Baldwin et des réformistes d'Ontario, les revendications des nôtres restaient stériles. — LaFontaine a le très grand mérite d'avoir pu réconcilier les deux races au lendemain de luttes sanglantes. Sa plus belle conquête est celle de la paix, de la concorde entre Anglais et Français. C'est celle-là d'où procèdent toutes les lois réparatrices. Et s'il est vrai que nous n'avons pu vaincre sans Baldwin, je réclame une statue pour Baldwin, au cœur de notre cité. — Ce fut le souci constant de LaFontaine, de faire disparaître les inimitiés de races. Il ne cessa de prêcher la bonne entente, et son dernier discours contient encore des vœux pour l'accord et la paix.

“ Avons-nous tous, depuis lors, travaillé au développement et au maintien d'un sentiment amical entre Anglais et Français au Canada ? Nous sommes des co-nationaux, des associés pour la vie, pour toujours. — Nous avons une commune patrie. Un sentiment fraternel devrait nous lier puisque nous sommes les membres d'une même famille. — Est-ce bien là l'état d'âme des jeunes gens de 20 ans, qui sortent des high schools, des académies et des collèges ? — Je regrette d'avoir à répondre négativement.

“ Je me suis enquis auprès d'un bon nombre de mes concitoyens de langue anglaise. Ils m'ont tous avoué ne s'être dépouillés de leurs préjugés à notre endroit que grâce à un contact accidentel ou forcé avec quelques-uns d'entre nous.— On ne leur a pas suffisamment répété à l'école que la France est l'un des pays les plus policés de l'Europe, que beaucoup

de sang français coule dans les veines anglaises depuis Guillaume de Normandie, et que si nous avons des défauts, nous avons aussi des qualités et des vertus qui nous rendent dignes de leur amitié.

“ Quant à notre jeunesse, elle est aussi mal renseignée sur le compte de la population anglaise. Ces concitoyens qui ne parlent pas sa langue, sont de parfaits étrangers, contre lesquels elle est prévenue. Elle n'apprendra à les connaître et à les apprécier que plus tard dans la vie, lorsqu'elle aura appris l'anglais, car à 20 ans, nos jeunes gens savent mieux le latin et le grec que l'anglais. Je connais des étudiants en droit élevés à Montréal, qui sont incapables de dire deux phrases d'anglais. Leur a-t-on, au moins, appris que tous les pays du monde sont allés chercher à Londres les vrais principes du gouvernement populaire et de la liberté du citoyen ?

“ Nos deux jeunesses avant de prendre contact sont déjà animées, l'une envers l'autre, d'un sentiment plutôt hostile. Elles sont mal préparées pour travailler ensemble au développement de ce pays. — Quel remède peut-on suggérer à cet état de choses ? — Il me faut me retourner vers ceux-là qui sont chargés de notre formation première, vers nos éducateurs à tous les degrés. — Je ne saurais faire œuvre plus utile et plus patriotique en ce jour où nous célébrons la mémoire d'un grand citoyen, que de rappeler aux maîtres de notre jeunesse, qu'il leur incombe un devoir par trop négligé jusqu'ici, devoir d'une importance majeure pour le Canada : celui d'inculquer à nos enfants des sentiments d'estime et de sympathie pour leurs compatriotes d'origine

étrangère. — Nous ne fonderons une grande nation sur ce sol canadien que nous aimons ardemment qu'à la condition de nous aimer les uns les autres. — LaFontaine nous a montré la voie. Nous lui devons, nous nous devons de la suivre."

C'est alors, ainsi que nous l'avons raconté plus haut, qu'un chœur de voix d'enfants entonna l'hymne national : *O Canada terre de nos aïeux*. L'entraînante et populaire musique sonnait fière et vigoureuse dans la brise de cette journée patriotique, et, M. le sénateur Dandurand ne nous en voudra pas de signaler la coïncidence, il nous a paru que si nos "petits" ont à apprendre l'anglais — ce que personne ne veut méconnaître — ils tiennent avant tout et doivent tenir à rester Français. Car, comme dit le poète, le Canadien

Il est né d'une race fière
Béni fut son berceau ;
Le ciel a marqué sa carrière
Dans ce monde nouveau...

M. Monk, l'un des chefs du parti conservateur, prit à son tour la parole et prononça le discours que voici :

" La société Saint-Jean-Baptiste, en m'invitant à adresser la parole dans une circonstance aussi solennelle, m'a fait un grand honneur, et je désire lui en exprimer ma vive reconnaissance. — Je sais que je n'ai aucun droit à cet honneur ; je suppose que, suivant sa louable coutume, la société a voulu réunir à cette célébration les représentants de toute la race sans égard à leurs opinions sur les questions qui nous

divisent trop souvent, montrant aujourd'hui, comme cette noble association l'a toujours fait, que dans les matières essentielles qui se rapportent à la race elle-même, aux traditions nationales et religieuses, au respect et aux honneurs que nous devons à nos grands hommes, il y a accord et union parfaite entre nous tous.

“ Cette pensée m'a fait envisager ma présence ici comme un devoir autant qu'un plaisir, et je sens que j'interprète fidèlement le sentiment de tout le monde, aussi bien de ceux qui m'entourent que des absents, aussi bien des hommes de la race elle-même que de tous les autres, de nos compatriotes de toutes les origines qui savent l'histoire du pays canadien, en affirmant que nous ne faisons qu'accomplir un acte de tardive justice en élevant ici même, sur le théâtre de ses luttes admirables et de toute sa vie si patriotique et si désintéressée, une statue à l'illustre LaFontaine, le père indéniable du gouvernement responsable dans notre pays.

“ J'ajoute que nous devons une dette de reconnaissance à tous ceux dont le zèle et le dévouement et les labeurs aussi nous permettent d'accomplir cet acte de justice avec l'éclat, la pompe et le déploiement qui nous réjouissent en cette occasion mémorable, et nous rendent, à bon droit, fiers de ce que nous faisons.

“ Jamais nous ne deviendrons le grand peuple que nous devrions être, jamais notre beau pays ne prendra l'essor que la destinée semble lui marquer, si nous oublions notre histoire et ses enseignements, si nous n'éclairons pas la route de l'avenir des lueurs du passé. La leçon vraie et complète de ce passé, le témoignage fidèle de ce qu'on fait nos devanciers se-

rait, à l'heure actuelle, une ressource précieuse pour la génération grandissante ; on verrait se former au pays un groupe qui donnerait à notre jeune patrie une irrésistible impulsion dans la saine et véritable voie du progrès.

“ Une de ces leçons est offerte en ce jour, puisque, après un demi siècle, nous sommes ensemble, en foule, pour jeter les bases d'un mouvement, durable comme le bronze, destiné à consacrer en quelque sorte pieusement la mémoire de celui qui, toute sa vie, revendiqua avec courage, et finalement obtint, par sa persévérance et son indomptable ténacité, le gouvernement responsable.

“ La lutte si longue, si opiniâtre et, disons-le, si héroïque, qui a été faite ici de 1774 à 1848 fut la bataille du peuple pour s'assurer le contrôle du pouvoir exécutif. Ce qui paraît être souvent, dans cette période agitée, une querelle entre le gouverneur et les représentants du peuple, entre le Conseil Législatif et l'Assemblée, c'est au fond, l'effort sans cesse renouvelé pour que l'exécution des lois soit confiée à des hommes possédant la confiance des législateurs. — Nos archives nationales, aujourd'hui enrichies et complètes, attendent un historien patriote et vraiment éclairé qui montrera au grand jour et avec preuves à l'appui ce caractère particulier d'une époque inconnue et trop souvent dénaturée. — Sans doute, la forme de la lutte apparaît déguisée quelquefois ; cela tient aux méthodes parlementaires. C'est le refus des subsides, la censure de l'exécutif, le recours à la métropole. Mais la réalité nous montre le peuple des gouvernés cherchant, par ses représentants, à s'assurer le contrôle des deniers publics, seul moyen efficace d'avoir un pouvoir



M. F.-D. Monk
Député à Ottawa

exécutif responsable. — Que cette lutte fut longue, et de quelles étapes interminables est marquée la voie poudreuse et rude des concessions !

“ Assurément, les hommes de notre siècle n’auraient jamais eu la patience de ces attentes où les forces et la vie même s’usaient dans de stériles réclamations. — En 1774, l’Assemblée canadienne ne contrôle que les revenus des impôts prélevés en vertu de ses propres décrets. — Restaient donc au gouvernement deux autres sources de richesse qui lui permettaient de se moquer des représentants du peuple ; le produit des impôts impériaux prélevés au Canada sous l’autorité du parlement anglais et les revenus héréditaires et casuels de la couronne. — De ces deux sources de revenus incontrôlables et plus que suffisantes pour émanciper l’exécutif, la première fut abolie par l’Acte constitutionnel de 1791. — Quarante ans s’écoulaient cependant avant qu’un statut impérial, en 1831, ne vienne donner un effet réel à la concession décrétée en 1791. — Mais le gouvernement avait encore sous la main des ressources amplement suffisantes pour défier la volonté populaire et maintenir en fonction des ministres qui se passaient de l’appui de l’Assemblée et pouvaient se maintenir en dépit du peuple. — Encore seize années d’agitation ardue devront se passer avant que le statut de 1847 place enfin sous notre contrôle le domaine public et ses revenus, mettant ainsi toutes nos ressources sous la direction souveraine de nos représentants.

“ C’est dans cette marche ascendante de la liberté, dans cette joute, dans ce tournoi presque séculaire, dont le prix est le *self government* colonial, que LaFontaine nous apparaît

comme un chevalier du moyen-âge, brave, constant, dévoué aux intérêts et à l'honneur de sa patrie.

“ Salut d'avance, à cette belle figure, si grave, si soucieuse ! Salut à ce large front derrière lequel se trouvent à l'aise les plus hautes pensées ! Salut à cette grande âme qui n'a pas connu la honte, dont le courage n'a jamais failli ! — Ce qu'il faut acclamer à cette heure, ce que ce monument dira aux foules qui viendront le contempler, le geste, l'acte par excellence, qui valut à LaFontaine sa place impérissable dans les annales de l'histoire et cette statue qu'un peuple reconnaissant lui élève, c'est ce parachèvement, ce couronnement de l'œuvre pénible d'émancipation pour laquelle le peuple luttait vainement depuis un siècle, de l'œuvre difficile qui avait fait dépenser tant de force, de vaillance et même de sang ! Sa main puissante a terminé cette œuvre, sa victoire fut décisive et sans violence. Aussi tous les partis se réclament-ils de lui : c'est là l'éloge unanime qui assure sa gloire.

“ La Charte de 1774 nous donna la représentation, mais nous n'avions pas la liberté. La Constitution de 1791 assura au peuple des pouvoirs plus étendus, mais nous n'avions pas encore la liberté. — L'Acte d'Union de 1840 rétablissait la représentation, mais il était rempli de périls graves, vicié par les injustices flagrantes. Il n'y avait pas de liberté ; il ne saurait y en avoir quand le pouvoir exécutif est affranchi du contrôle populaire.

“ LaFontaine a connu toutes les vicissitudes, les angoisses, et aussi les triomphes, que le destin a coutume de semer sur le chemin de la vie publique. La prison d'abord, pendant dix-neuf mois les avanies inhé-

rentes à une séquestration arbitraire et injustifiable, et puis comptez près de dix années de lutttes constantes au parlement pour l'obtention du gouvernement parlementaire dans la même plénitude qu'en Angleterre. Echecs, déboires, amertumes de toutes les espèces, proconsuls autocrates, dangers encourus, LaFontaine connut tout cela ; mais il fut toujours d'une constance invincible, d'une patience, d'une droiture que le soupçon de ses plus décidés ennemis n'a jamais terni.

“ Le jour où Lord Elgin, après de longues hésitations, fit venir Hippolyte LaFontaine pour lui demander s'il pouvait former un cabinet qui eût la confiance des Chambres, le jour où LaFontaine accepta la charge de *Premier* et prêta son serment, stipulant qu'on lui donnât pour collègue Robert Baldwin, l'ami de toute sa vie, le 11 mars 1848, fut sans doute le jour d'un triomphe chèrement acheté. Ce fut aussi le jour béni de la naissance du gouvernement libre pour notre pays, la véritable naissance de notre nation. Ce jour-là, les dernières entraves, les derniers liens furent brisés et l'autonomie coloniale fut consacrée pour toujours.

“ Le grain confié à notre sol par ce hardi semeur, ce grand politique, il y a un demi siècle, est devenu un arbre puissant qui répand son ombre bienfaisante sur la moitié d'un continent.

“ C'est bien l'heure d'évoquer son souvenir et de rappeler l'œuvre de cet homme dont un de nos gouverneurs disait que “ dans toute sa carrière publique, il n'avait jamais “ commis une erreur grave ”.

“ Ces géants du passé qu'à juste titre nous plaçons au

Panthéon de la nation, nous ont laissé les plus belles traditions. En ces jours, où un peuple faible naguère, fort aujourd'hui, célèbre son passé plein de gloire, n'oublions pas que la force des hommes d'autrefois, c'était la justice de leurs revendications, la sincérité reconnue de leurs convictions, leur éclatante intégrité et leur désintéressement patriotique.

“ Les peuples luttent toujours. Les nations sont comme une mer éternellement agitée. L'humanité entière en est là et notre peuple, comme les autres, voué aux agitations de toutes sortes, aura ses heures d'épreuve.

“ Souhaitons que toujours les représentants de la nationalité dont nous célébrons la fête soient des hommes à l'instar de LaFontaine, patriotes dans l'âme, courageux dans la lutte et dont l'honneur, comme l'épée des preux d'autrefois, ne souffre pas même le soupçon. ”

A l'éloquence, on avait voulu, pour la circonstance joindre la poésie, et l'un de nos poètes les plus délicats, Lucien Rainier, que notre regretté Fréchette appréciait comme un excellent ciseleur de beaux vers, vint dire un sonnet, dont il faut certes conserver dans ces pages la lettre et le souffle. En adressant la copie de son petit poème aux officiers de l'Association, M. l'abbé Melançon (qui signe Lucien Rainier en poésie, comme chacun sait) écrivait cette dédicace :

“ A la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à l'occasion de la pose de la première pierre au monument de Sir Louis-Hippolyte LaFontaine, l'auteur offre cet humble hommage. ”

24 juin 1909.

Abbé MELANÇON.

Et voici le sonnet :

SIR LOUIS-HIPPOLYTE LAFONTAINE

LaFontaine, ô héros simple et grand, qui passait,
l'âme de dévouement sans borne illuminée,
la sainte liberté par toi nous fut donnée !
je te salue, au nom du Canada français !

Car l'heure décisive et sombre était sonnée,
lorsque, de l'avenir perçant le voile épais,
tu fis peser d'avance une féconde paix
dans le plateau penchant de notre destinée...

Que le sculpteur, du fier métal victorieux,
rappelle ta figure immortelle à nos yeux ;
que le poète chante, en vers dorés, ta gloire !

Mais l'histoire te garde un plus beau monument,
o bienfaiteur de mon pays, c'est ta mémoire
fixée au cœur du peuple impérissablement !

LUCIEN RAINIER.

M. Henri Bourassa prononça ensuite le discours suivant :

“ M. le Lieutenant-Gouverneur,

Mesdames, Messieurs,

“ De toutes les manifestations extérieures par lesquelles la population de la ville de Montréal a célébré cette année les trois quarts de siècle de stage de la Société Saint-Jean-Baptiste, il n'en est pas qui soit plus féconde dans l'enseignement de notre histoire, plus propre à réveiller dans la

jeunesse qui pousse — et qui sera le peuple de demain — l'amour des principes, que la pose de ce monument. Comme le disait si bien M. Monk au commencement, c'est une justice tardive rendue à la mémoire d'un des plus grands hommes d'Etat, je ne dirai pas du Canada, mais de l'Empire Britannique lui-même.

“ Mais pour que cet enseignement soit fécond, pour que cette leçon porte tous ses fruits, il est important que sur la pierre que vous venez de poser, la voix du peuple sache mettre une fondation plus solide encore que le granit, celle de la vérité toute grande, en détruisant la légende que l'histoire faussée est en train de créer autour du nom de LaFontaine, qui serait de faire de cet homme qui fut avant tout un homme de principes intraitable et rigide, l'homme de la politique, de la faiblesse et des concessions.

“ Pour peindre le côté essentiel du caractère de LaFontaine, j'emprunterai une belle parole de l'un de ses plus éloquents biographes—que je n'aurais pas voulu nommer pour ne pas blesser sa modestie, mais que pour être fidèle à sa biographie je me permettrai de signaler—l'honorable sénateur David.

“ Voici comment il résume la carrière de LaFontaine :
“ Les yeux fixés sur un principe, il marchait en droite ligne
“ écrasant les obstacles sur son passage, insoucieux de ses in-
“ térêts personnels, regardant à peine si on le suivait. ”

“ Les historiens de surface présentent aujourd'hui LaFontaine comme l'antagoniste de Papineau. Mais celui qui pénètre dans les couches profondes de l'histoire dira que LaFontaine ne fût pas l'ennemi de Papineau. Malheureu-

sement ces deux grandes figures de notre histoire se rencontrant un moment, non pas par leurs grands côtés, mais par les petits côtés de la nature qui existent chez tous les hommes, il y eut choc.

“ S'il existe dans l'avenir des Fénélon qui ont à écrire l'histoire de nos grands hommes, ils diront : “ Se rencontrant dans les champs de la mutuelle paix, LaFontaine et Papineau ont dû effacer ces souvenirs amers pour se tendre la main et cimenter d'un commun accord cette alliance de principes et d'idées qui fait qu'aux yeux de celui qui voit clair et qui ne les rapetisse ni l'un ni l'autre à la mesure des petites âmes et des petits intérêts, LaFontaine fut le successeur naturel de Papineau, non pas dans l'ornière étroite et boueuse des intérêts personnels, mais sur le champ vaste et fécond des principes et des véritables revendications nationales.

“ Et si la postérité sait échapper à ces petites choses et à ces mesquineries qui veulent rapetisser Papineau par LaFontaine ou LaFontaine par Papineau, le peuple de Montréal et le peuple canadien-français auront la mémoire assez grande et le cœur assez généreux pour élever côte à côte, non pas dans la rivalité mais dans la fraternité des principes, de la vérité et de la véritable grandeur nationale, un monument d'égale hauteur et de même durée à Papineau et à LaFontaine.

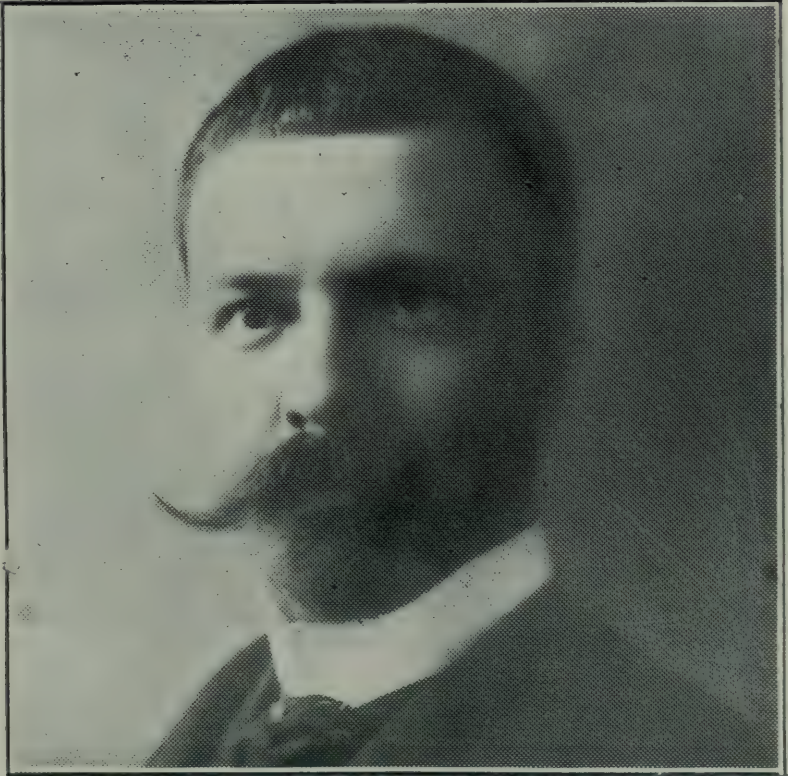
“ On a dit aujourd'hui avec raison que LaFontaine fût le fondateur, le père du gouvernement responsable. Mais LaFontaine, lui, en soutenant les luttes ardentes de la politique, n'aurait pas su trouver et fonder ce gouvernement

responsable, si Papineau avant lui n'avait déblayé la place et nettoyé le terrain sur lequel seul pouvait s'élever un véritable gouvernement responsable.

On a dit que Papineau fut l'homme de l'opposition et que LaFontaine fut l'homme du pouvoir. Mais l'on a oublié que sur 21 ans de carrière politique, LaFontaine ne fut que 4 ans l'homme du pouvoir, et que le jour où il ne pouvait plus être l'homme du pouvoir sans déchoir, il en sortit pour rester ce qu'il fut toujours, dans l'opposition, au pouvoir et sur le banc de la magistrature, l'homme de principes intraitable et rigide.

“ Comment LaFontaine débuta-t-il dans cette seconde phase de sa carrière politique ? — En violant la loi.

“ Le premier discours que LaFontaine prononça dans la Chambre de l'Assemblée Législative, il le prononça en français, contre la loi et en violation des règlements. Car, messieurs, ne vous y trompez pas, le triomphe des principes n'est pas dans la paix ; on triomphe dans la paix, mais pour cela il faut avoir protesté, il faut que la guerre ait eu lieu. LaFontaine le savait. Non seulement dans son âme de patriote, mais dans son jugement d'homme d'Etat il savait que pour faire rappeler une loi injuste, ce n'est pas à genoux avec la prière d'un mendiant sur les lèvres qu'il faut agir, mais que c'est debout dans la fierté d'un peuple qui se respecte. Pour faire comprendre à ceux qui font les lois écrites qu'il ne faut pas violer la grande loi naturelle, sans laquelle il n'y a pas d'autorité qui puisse résister, sans laquelle il n'y a pas de paix durable, en d'autres termes, pour faire respecter la loi éternelle de justice,



M. Henri Bourassa

Député à Québec

LaFontaine savait qu'il faut pouvoir violer la loi écrite et il n'hésitait pas à le faire dès son début dans la carrière politique, en 1837.

“ Son second mouvement fut, je ne dirai pas de refuser de monter au pouvoir, son second mouvement fut de refuser d'y grimper, qu'on me pardonne l'expression.—Par ce fait, il a encouru la colère des autorités et, à la mesure d'une mentalité qui devient plus générale de nos jours, on dirait, aujourd'hui comme en 1839, comme du reste en 1844 et comme aussi en 1846: “ LaFontaine fût un intraitable, un intransigeant, un démagogue et un homme peu pratique ”.

“ Se présentant devant sa province et devant ses électeurs de Terrebonne, il lançait ce manifeste où il posa la base de sa carrière politique, de laquelle il ne dévia jamais. Il n'accepta pas l'Union, comme on le prétend parfois aujourd'hui. Au contraire, dans un paragraphe très court, digne d'être rappelé dans l'adresse que vous lisait tantôt l'honorable sénateur Dandurand, LaFontaine, en huit lignes, établit que l'acte d'Union fut une action injuste, tyrannique et spoliatrice par excellence. . .

“ Il y avait un autre principe contenu dans l'acte de 1841 que LaFontaine acceptait, c'était celui du gouvernement responsable. Et dès ce premier manifeste, il posait la première pierre de cet édifice, auquel encore le sénateur Dandurand a fait allusion tantôt — cet édifice de l'accord des deux races par le triomphe du principe du gouvernement responsable — il ne la posait pas sur le terrain de la conciliation étroite et mesquine, il ne la posait pas sur le terrain de ce qu'on appelle la concorde, et qui n'est en réalité

que la servilité du faible devant le fort, il la posait au contraire sur le terrain de l'alliance libre, forte et féconde, entre les représentants des deux grandes races qui, oubliant les luttes du passé, ne se rencontraient pas pour que l'une s'agenouillât devant l'autre. . .

“ Pourquoi l'alliance de LaFontaine et de Baldwin fut-elle féconde ?—Parce qu'elle ne fut pas le marché d'un esclave qui se loue à un maître, mais le traité d'une alliance entre deux puissances également grandes et responsables qui ne se comptèrent pas par le nombre de têtes, comme se comptent les richesses de deux troupeaux, qui ne se comptèrent pas par le numéraire que les deux groupes possédaient, mais qui se sont mesurées à la grandeur des principes et qui se sont unies dans une fière alliance d'intérêts bien compris et d'esprit de justice, c'est-à-dire dans l'esprit d'une véritable conciliation, surtout, avant tout et par-dessus tout, dans l'esprit d'un véritable respect mutuel.

“ LaFontaine posa comme condition aux réformistes d'Ontario que l'alliance ne pourrait durer qu'en autant que le nouveau parti uni rappellerait, ferait rappeler ou plutôt annulerait par l'exercice du gouvernement responsable les dispositifs injustes de l'Union, de même qu'il posa comme condition à Lord Sydenham d'abord et à Sir Charles Bagot ensuite, qu'il n'y aurait pas de gouvernement possible, quelque fût le nombre de places que l'on donnât et quelque fût le chiffre de traitement que l'on payât, si d'abord, par-dessus tout, avant tout, après tout et toujours, le principe d'égalité des deux races n'était compris ou plutôt ne formait la base et comme la condition essentielle de la participation

des Canadiens français au gouvernement responsable de notre patrie.

“ Et lorsque Lord Metcalf, succédant à Sir Charles Bagot, je ne dirai pas pour le malheur de la colonie, au contraire, lorsque par suite de desseins inévitables de la Providence, Lord Metcalf fut désigné pour venir donner une main plus forte au gouvernement responsable et cuirasser la poitrine de ceux qui entraient dans le nouveau régime, là encore LaFontaine prouva qu’il était un homme de principe avant d’être l’homme du pouvoir, car pour la simple question de la nomination d’un greffier de la paix il abandonna le pouvoir, il abandonna son traitement — ce qui prouve encore qu’il n’était pas pratique ! Et il faut ajouter qu’il n’avait pas su profiter de son court passage au pouvoir pour se faire des réserves !

“ Il ébranla les assises même de l’édifice parce qu’il avait compris que, quelque fût la parure de l’extérieur, quelque fussent les sculptures dont on pourrait orner les murs de cet édifice, tout cela ne servait à rien si l’on ne fortifiait la fondation souterraine, celle qui ne paraît pas mais qui dure et sans laquelle tout l’édifice ne peut pas se maintenir.... parce qu’il avait compris, par les appels, par les tentatives de Lord Metcalf que l’édifice ne durerait pas, si de nouveau on en ébranlait les colonnes avant d’en fortifier la fondation souterraine. Ici encore il prouva qu’il est parfois plus pratique, non pas pour l’intérêt personnel et pour les avantages d’un jour, mais pour la vie politique d’un peuple, de faire acte de violence que de faire acte de soumission toujours.

“ Et alors Lord Elgin arriva. L'édifice fut construit. Il resta solide parce qu'il s'était trouvé des hommes pratiques et clairvoyants qui en avaient préparé la fondation. Lord Elgin arriva, l'alliance fut définitivement conclue et cependant à peine trois ans s'était-il écoulés après l'arrivée de Lord Elgin au pays que LaFontaine donna sa démission. Et ici mon honorable ami M. le sénateur Dandurand me permettra d'ajouter un mot à ce qu'il disait, dans ce magnifique discours que vous avez applaudi à si juste titre, à savoir que LaFontaine dut quitter le pouvoir devant la critique acerbe, et M. Monk, me permettra, lui aussi, d'ajouter un mot à ce qu'il a dit avec éloquence, c'est à savoir que LaFontaine, s'il connut toutes les gloires, connut aussi tous les déboires de la carrière politique. L'un et l'autre, il me semble, ont oublié de dire que la principale raison pour laquelle LaFontaine quitta le pouvoir, et le déboire qui lui alla le plus au coeur, fut moins la critique acerbe de ses ennemis, la violence de quelques adversaires ou les exigences de principes de quelques-uns de ses amis, que le dégoût qui lui monta au coeur lorsque—pour employer non plus les paroles d'aucun de ses biographes mais ses propres paroles dans une lettre qu'il écrivait à son beau-frère M. Berthelot, le lendemain de sa démission — “ tous les députés de Québec voulurent entrer dans le cabinet à l'exception d'un ou deux ”. Alors, en effet, se réalisait sa propre prédiction. Dans une lettre à l'honorable René Caron, qui faisait des efforts pour le faire s'entendre avec l'honorable Denis-Benjamin Viger, et qui lui écrivait, en un langage que vous reconnaitrez, car vous le trouvez imprimé à peu près dans tous les

numéros de la plupart des journaux contemporains : “Vous êtes en train de détruire l’œuvre que vous avez fondée, ne pouvez-vous pas vous entendre avec Denis-Benjamin Viger pour entrer dans son gouvernement et mettre fin à cette lutte dangereuse ? ” LaFontaine, ce modéré, écrivait cette phrase courte et concise : “ Ce que vous voulez fonder ce n’est pas le gouvernement responsable — je donne ses paroles textuelles — c’est un système de chercheurs de places ”.

“ LaFontaine quitta la politique à 43 ans, dans la maturité de son jugement et dans la force de sa volonté. Depuis longtemps, il s’en est allé, comme le grand nombre, dans cette vallée de la mort où peut-être, aujourd’hui, il échange avec Papineau le souvenir des luttes d’autrefois, et où, j’en suis certain, ils se demandent mutuellement pardon de leurs torts réciproques. — Papineau doit dire à LaFontaine : “ Vous aviez raison lorsque vous disiez que l’arme du gouvernement responsable permettait de déjouer les calculs des gouverneurs britanniques. Vous aviez raison lorsque vous avez prévu que le pouvoir responsable permettait de combattre la plupart des poisons que contenait la queue du lion ”.—Je suis sûr que LaFontaine lui répond : “ Vous aviez bien raison de redouter le jour où nos compatriotes, cessant les grandes luttes, un trop grand nombre d’entre eux deviendraient pratiques et monteraient à la curée ”.

“ Je ne dirai pas de continuer les luttes violentes qui n’ont plus leur raison d’être. Mais je dirai que, plutôt que de rester à la hauteur de l’idéal politique que Papineau a fondé et que LaFontaine a maintenu, nous avons déçu à

partir du jour où nous avons cru que le système de chercheur de places était préférable au grand gouvernement responsable que l'on pratique en Angleterre et que LaFontaine a voulu établir ici, pour toujours.

“ Mesdames et messieurs, je ne veux pas vous laisser sous une impression pénible, je ne veux pas vous dire que les abaissements que la mentalité nationale peut subir de temps à autre sont une marque de la ligne descendante que nous devons suivre, non. Avant 37 comme après, avant la conquête anglaise comme après, il y a eu la période des Bigot comme la période des Montcalm, il y a eu la période des Craig et des Sydenham, il y a eu aussi la période de Papineau et d'Elgin. Il y a eu, sur cette terre du Canada, comme partout ailleurs, le temps des bonnes et des mauvaises semences, et soyez assurés que le système des chercheurs de places durera toujours.

“ L'idéal du véritable gouvernement d'un peuple libre et fier que, dans sa longue carrière, LaFontaine, je ne dirai pas conçu mais aima de toute son âme, qu'il pratiqua de toutes ses forces, qu'il imposa par sa volonté, n'est pas ce que l'on appelle le côté pratique de la vie publique. Ce qui toujours subsista, en sa pensée large et féconde, c'est que, dans la vie d'un peuple, il faut d'abord l'amour des institutions nationales, il faut d'abord que le peuple préfère les intérêts généraux aux intérêts locaux, il faut que les âmes qui dirigent préfèrent la voie du devoir à celle de l'intérêt, la voie de l'honneur unique et sans charges, aux honneurs nombreux et aux pleines concessions. ”

On avait eu la délicate pensée d'inviter un publiciste de langue anglaise, à la fois orateur et poète, M. John Boyd, à prendre une part active à la cérémonie officielle. Immédiatement après le discours de M. Bourassa, M. Boyd parla en ces termes :

“ Laissez-moi vous dire combien je suis fier, en ma qualité de Canadien anglais d'être avec vous en cette mémorable occasion, et vous remercier du fond de mon cœur de ce grand privilège et de votre chaleureux accueil. Le nom de LaFontaine est à lui seul une inspiration pour tous les Canadiens. L'œuvre qu'il a accomplie, de concert avec cet autre grand Canadien, Robert Baldwin, vous est connue à tous ! Mais leur vie contient une leçon que nous devons prendre à cœur aujourd'hui. Et quelle est cette leçon ? Je ne saurais mieux faire que de citer les paroles d'un historien canadien distingué, le professeur Stephen Leacock, qui résumant dans la série intitulée *The Makers of Canada* la carrière de ces deux hommes, et faisant allusion à leur retraite dans la vie privée, écrit ces remarquables paroles : “ Trouver une base solide à l'union des Français et des Anglais du Canada, remplacer par le commun patriotisme de deux grands peuples les luttes des deux races non réconciliées, donner d'une manière éclatante aux autres colonies britanniques un exemple de gouvernement autonome qui devrait être la base de l'Empire— telle fut l'oeuvre par laquelle ils ont amplement gagné le repos au soir d'un jour bien rempli ”.

“ C'est-à-dire : l'union et la concorde entre les deux gran-

des races de ce pays, telle est la leçon que nous enseigne la vie de ces deux grands hommes. — Puisse-t-elle être toujours profitable à tous les Canadiens !

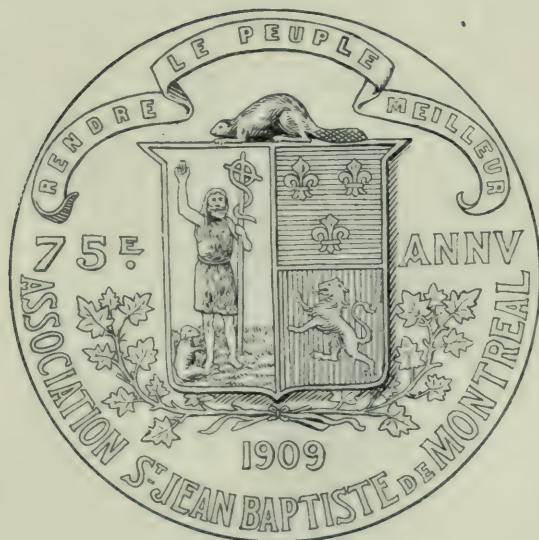
“ Sur l’une des plus belles places publiques de cette grande ville une statue a été élevée à la mémoire d’un grand homme d’Etat canadien, Sir John MacDonald. En cet endroit magnifique on élèvera bientôt une statue à celui qui fut le champion des droits de sa race, et ne pouvons-nous pas espérer qu’avant longtemps on s’occupera d’ériger un monument à l’homme qui a rendu à son pays des services signalés, qui a été le premier secrétaire de votre Association dont il est ensuite devenu le président, j’ai nommé ce grand Canadien, Sir George-Etienne Cartier. LaFontaine et Baldwin, MacDonald et Cartier — quel magnifique assemblage de noms glorieux ! Il n’est pas le moins illustre, le nom de ce grand homme d’Etat dont nous commémorons l’œuvre aujourd’hui et à la mémoire de qui je demande la permission d’offrir l’humble hommage d’un Canadien de langue anglaise :

LAFONTAINE

LaFontaine ! patriot and statesman great,
Colleague of Baldwin in those days of yore,
When men strove not for self but for the state.
His people’s champion he their burden bore,
Loyal in service, by no devious ways
He won the fight and nobly played his part,
Conscience his guiding star and not men’s praise.
Raise now aloft the monumental stone



(Avers)



(Revers)

La Médaille-Souvenir

And as his name is blazoned to our sight
The lesson his life speaks in trumpet tone
Be ours to profit by in days of might,
And, bound as brethren let us firmly stand
For lasting concord in our common land.

JOHN BOYD.

La fête était finie. La foule, comme la veille, se dispersa lentement. Il semblait qu'on quittait à regret cette place publique du Parc LaFontaine qui gardera de ce jour du 25 juin 1909, sa meilleure consécration officielle.

Le lendemain, *La Patrie*, de Montréal, à sa page d'honneur, publiait l'article suivant qui résume mieux que nous ne saurions le faire tout ce qu'il faut dire sur la manifestation patriotique que nous venons de raconter :

“ Au milieu d'un grand concours de peuple. Son Honneur le lieutenant-gouverneur a posé ce matin la première pierre du monument LaFontaine. On ne pouvait mieux choisir que ces jours de fête nationale pour rendre un hommage approprié à un des plus illustres enfants de la race canadienne. Le 24 juin 1834, à cette date mémorable dont nous célébrions hier le soixante-quinzième anniversaire, Louis-Hippolyte LaFontaine prenait part lui-même, aux côtés de Duvernay, à la première célébration de la Saint-Jean-Baptiste.

“ Sur le fond de notre histoire politique il y a trois grandes figures qui se détachent plus imposantes, plus lumineuses que toutes les autres, de Papineau, celle de LaFon-

taine et celle de Cartier. Ce sont les trois grands architectes de notre liberté. Le premier a préparé le terrain, en révélant l'âme canadienne-française à elle-même et en lui insufflant pour ainsi dire le souffle de vie ; le second a construit le corps de l'édifice, et bâti la charpente même de la nation, par la conquête du gouvernement responsable ; le troisième enfin a apporté au grand œuvre son couronnement nécessaire avec l'établissement de la Confédération.

“ Mais s'il était nécessaire d'établir une préséance dans cette trinité glorieuse, nous croyons que Sir Louis Hippolyte LaFontaine est encore celui qui a les titres les plus hauts à la vénération et à la reconnaissance de la race canadienne-française.

“ Papineau, parce qu'il est devenu comme un personnage de légende, possède peut-être un plus éclatant prestige, mais ceux qui se souviennent de son éloquence passionnée, et de son ardent amour pour la liberté, ne peuvent pas nous faire oublier certaines erreurs déplorables et certaines déflections malheureuses.

“ Quant à Cartier, il devra sans doute attendre quelque temps encore avant que la postérité lui rende la pleine justice à laquelle il a droit. Les luttes politiques auxquelles il a été mêlé ne sont pas encore assez anciennes.

“ Mais autour de LaFontaine, pas une voix discordante. La nation tout entière salue sa mémoire. Cette unanimité dans l'hommage apparaît manifeste dans la célébration d'aujourd'hui où nous voyons Sir Louis-Hippolyte LaFontaine glorifié à la fois et avec une sincérité pareille, par un libéral, M. Dandurand, par un conservateur M. Monk et par un

nationaliste, M. Bourassa. C'est que, à son heure, LaFontaine a véritablement représenté toutes les aspirations canadiennes.

“ Vers 1837, lorsque les populations se soulevaient sous le verbe enflammé de Papineau, LaFontaine ne souffrait pas moins que les autres de la tyrannie qui pesait sur sa race. Mais avec son sens pratique, il croyait plutôt à l'efficacité d'une agitation constitutionnelle, et c'est par ce moyen qu'il jura de réhabiliter ses compatriotes et qu'il y réussit finalement, après des années de lutte constante. C'était une entreprise géante, presque une gageure contre l'impossible. L'union des deux Canadas avait été précisément établie contre la race française et le fanatisme des loyalistes ne connaissait plus de bornes après la rébellion. Mais grâce à son énergie indomptable, et à sa merveilleuse habileté politique, LaFontaine a gagné la partie. Il a donné au Canada le gouvernement responsable ; il a conquis pour le Canada la liberté constitutionnelle. Mais quels obstacles, quels dangers mêmes, n'a-t-il pas rencontrés ! Plusieurs fois il vit la mort de près, et la population anglaise fanatisée, après avoir brûlé sa maison, voulut le pendre. Mais rien ne l'arrêta, et c'est lui qui triompha. Aujourd'hui nos concitoyens anglais rendent hommage à sa loyauté et à sa perspicacité.

“ Déjà LaFontaine avait son monument dans la capitale du Canada, où l'hommage du Parlement l'a associé à cet autre grand canadien, Robert Baldwin, qui fut le loyal compagnon de ses luttes. Mais il convenait aussi que la province de Québec payât sa dette au courageux défenseur de ses prérogatives et de ses droits, en dressant son image

sur une de nos places publiques. C'est à Montréal que La-Fontaine devait revivre dans l'airain, à Montréal qui fut le théâtre principal de ses travaux. Sa statue n'y saurait être mieux placée que dans ce parc magnifique qui porte son nom et qui se trouve en plein centre de la population canadienne-française. ”



CHAPITRE III

LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION

La mode est aux congrès. Est-ce un mal, est-ce un bien ? Cela dépend. La réponse que donnait Esope pour la langue se présente naturellement à l'esprit : " C'est la meilleure et c'est la pire des choses "... Or, où se sert-on davantage de sa langue, si ce n'est dans un congrès ? Celui qui s'est tenu à Montréal, en juin 1909, sous les auspices de l'Association Saint-Jean-Baptiste, méritera-t-il de faire époque dans l'histoire de notre vie nationale ? Oui, si les résolutions et les voeux que les congressistes ont arrêtés et emportés chacun chez soi, sont par tous fidèlement gardés et généreusement réalisés. Non, si nous laissons les intérêts de clochers et les dissensions politiques l'emporter de façon souveraine dans nos préoccupations. Mais notre rôle n'est pas ici de philosopher, non plus que de vaticiner. Nous laissons à l'avenir de dire quelle sera la vraie portée du Congrès de la Fédération de 1909, et nous allons nous contenter de le raconter.

On a lu dans les *Notes préliminaires*, la belle lettre d'invitation signée par M. Alphonse Desjardins, président de la Commission de la Constituante et par M. Jean-Baptiste Lagacé, secrétaire. En son temps, cette lettre eut un bel écho dans la presse. Nous croyons devoir l'enre-

gistrer, en donnant *in-extenso* l'article que M. Omer Héroux signait dans *L'Action Sociale* de Québec, à la date du 19 avril 1909.

“ L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, la plus ancienne du pays, celle dont la fondation par Duvernay donna le branle à toute une série de fondations analogues, célébrera en juin prochain son soixante-quinzième anniversaire de naissance. — Elle voudrait que cette fête laissât d'autres souvenirs que celui d'une somptueuse cavalcade ou d'une retentissante mais vaine manifestation oratoire ; elle en voudrait faire le point de départ d'une action nouvelle qui réaliserait plus parfaitement, en l'élargissant peut-être un peu, la pensée de son fondateur. — Elle rêve de jeter à cette occasion les bases d'une Fédération nationale et catholique qui jouerait chez nous le rôle du Volksverein allemand ou de la Nouvelle Association populaire suisse. — Les éléments ne manquent point. Nous avons, réparties sur tout l'ensemble du territoire, des centaines de sociétés recrutées exclusivement parmi les Canadiens français, où la profession de foi catholique est obligatoire. — Le travail ne manque pas non plus, qui pourrait occuper cette Fédération et lui fournir le plus haut et le plus magnifique des objectifs. — Race en pleine croissance, jetée au milieu d'éléments étrangers, minorité dans l'ensemble du pays, minorité sur ce continent, minorité dans la plupart des provinces de la Confédération, nous avons à défendre notre existence même. — Il s'agit simplement, tout en respectant l'autonomie, la liberté et l'objectif particulier de chacune des sociétés, de coordonner leurs efforts,

de leur apporter l'immense réconfort et l'énorme secours de l'union, afin de multiplier leur puissance d'action et de l'ordonner au bien général et supérieur de la race. — Les sociétés particulières ont tout à gagner, elles n'ont rien à perdre dans cette action commune.

“ Nous avons signalé déjà le projet des citoyens de Montréal. Nous sommes heureux de constater qu'ils veulent tout de suite passer à l'exécution. Une commission spéciale, dont la présidence a été attribuée à l'honorable M. Alphonse Desjardins et qui a pour secrétaire M. Jean-Baptiste Lagacé, professeur à l'Université Laval, vient d'adresser aux directeurs des diverses sociétés canadiennes-françaises et catholiques une circulaire que nous avons déjà publiée, mais dont l'on nous permettra de répéter, pour les souligner, une couple de passages.

“ Les signataires disent donc, du but de la Fédération :
“ qu'il serait bon de cimenter les liens d'entente fraternelle
“ parmi les différents membres des sociétés vraiment na-
“ tionales ; de protéger, défendre et promouvoir les oeuvres
“ de religion, de charité et d'éducation ; de créer, par
“ l'étude et la discussion, une saine opinion publique sur
“ les sujets importants qui passionnent les contemporains ;
“ d'affirmer la nécessité des principes chrétiens dans la vie
“ publique et sociale, dans le gouvernement et l'adminis-
“ tration des affaires, dans les relations financières et in-
“ dustrielles ; en un mot, de coopérer avec le concours de
“ tous les citoyens honnêtes et loyaux, avec toutes les éner-
“ gies civiles et sociales, au triomphe de la vérité, de la
“ vertu et de la justice. „

“ Le but est assez élevé pour tenter les esprits les plus généreux. Voici maintenant pour les moyens d'exécution :
“ La Fédération organisera à cette fin des congrès périodiques où seront discutées les questions qui intéressent le plus vivement les destinées de notre race. Questions économiques et sociales : coopératives, colonisation, agriculture, protection des forêts, conservation des ressources naturelles... Questions de moralité et de santé publiques : diffusion de la bonne littérature, lutte antialcoolique et antituberculeuse... Questions des droits constitutionnels des catholiques et de la langue française... Questions d'instruction publique : oeuvres postsecondaires et cours supplémentaires de l'école... Enfin, toute autre question d'intérêt général qui demandera une prompte et sage solution.”

“ Et qui ne voit l'énorme appoint dont serait, pour la défense nationale et religieuse, l'existence d'une pareille fédération ? — En maintes circonstances, où nos intérêts comme race furent sérieusement affectés, les véritables sentiments du peuple ne purent trouver d'expression adéquate, parce que personne n'était là pour les recueillir et pour en porter l'écho jusqu'aux oreilles des puissants. Ce serait le rôle, l'un des rôles, d'une association complètement indépendante de la politique et des partis. Et nous avons pu voir, par l'ampleur des résultats actuels ou assurés du mouvement suscité par l'Association Catholique de la Jeunesse, ce que peuvent l'union, l'action directe et persévérante.

“ Mais en toutes choses il faut commencer par le commencement et, avant d'escompter les succès de la Fédération, en assurer l'existence. Nous souhaitons donc que tou-

tes les sociétés canadiennes-françaises et catholiques participent au congrès de Montréal, afin de débattre et de fixer les conditions de l'union. Il ne s'agit, cette année, que d'instituer la Fédération. On n'a pas voulu élargir le champ de la discussion, afin que celle-ci ne risque point de s'égarer.

“ L'oeuvre est suffisante, d'ailleurs, et si le congrès de juin marque la réalisation de ce rêve d'union cher à tous les patriotes, les congressistes pourront se dire qu'ils ont fait une bonne et salutaire besogne.”

OMER HÉROUX.

A la vérité, l'idée de fédérer toutes nos associations mutuelles, sociales et autres, de langue française et de foi catholique, n'était pas nouvelle. Ainsi qu'on l'a pu voir dans la lettre d'un ancien président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, M. Adolphe Ouimet — que nous publions dans nos *Notes préliminaires* — elle avait été lancée dès 1886, au congrès franco-américain de Rutland, par M. Ouimet lui-même. M. Amédée Denault, rédacteur du journal *Le Pionnier*, l'un de nos mutualistes en vue et l'un de nos publicistes les plus sérieux, s'est donné la peine de nous faire l'historique de ce mouvement, depuis 1884. Il nous pardonnera la liberté que nous allons prendre de le citer copieusement. Notre modeste volume, c'est notre excuse, vise surtout à être un recueil de documents, dont, nous osons l'espérer, la postérité fera son profit.

“ Cette belle idée — écrit M. Denault (*Le Pionnier*, 24 juin 1909) — d'abord accueillie avec une froide réserve, parce qu'insuffisamment comprise, revint en discussion

maintes fois dans la suite. Elle fut particulièrement fouillée et controversée, il y a une douzaine d'années, de 1896 à 1899, dans toute la presse française d'Amérique. Elle fut sur le point d'amener des résultats heureux, même de notre côté des lignes, pendant qu'outre quarante-cinquième, chez nos congénères américains, ayant plus d'esprit d'initiative, ou peut-être se sentant plus pressés que nous par le péril, elle donnait naissance, en 1899, à la puissante et progressive fédération qui s'appelle *L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique.*”

Puis, M. Denault explique qu'ayant été mêlé à ce mouvement, il en peut donner avec exactitude toute la genèse. Il parle d'abord du *Manifeste* de l'Union Patriotique Saint-Jean-Baptiste, groupe dont il faisait partie, qui fut publié par la *Feuille d'Erable*, dont il était le directeur (25 juin 1896). Ce manifeste, en dix articles, contenait en germe beaucoup de bonnes choses et de saines idées qui ont fait l'objet des débats du congrès de 1909. Il avait d'ailleurs ses quartiers généraux et sa direction centrale au Monument National de Montréal. Après avoir cité au long les considérants et les articles du *Manifeste*, M. Denault raconte ainsi l'histoire du mouvement d'idée qu'il préconisait :

“Après être demeuré plus d'un an sans écho, ou à peu près, le projet de l'*Union Patriotique Saint-Jean-Baptiste* fut remis à l'ordre du jour, en 1897, à l'occasion d'une proposition du *Jean-Baptiste*, de Pawtucket, R. L., pour la fondation d'une Ligue Franco-Américaine (29 juin). L'auteur du projet initial écrivit alors au *Jean-Baptiste* une lettre-ouverte, que celui-ci publiait, le 16 juillet, sous des titres enthousiastes comme ceux-ci : *Une*

voir amie nous concie aux agapes fraternelles — Unissons-nous! Cessons nos luttes fratricides, etc. On y lisait : “Votre article sur la Ligue Franco-Américaine m’a vivement intéressé. Les conclusions semblent s’en imposer invinciblement à tout impartial observateur. Il faut l’union étroite, active, constante de tous les fils dévoués de la race française en Amérique, si l’on veut épargner à notre nationalité l’avanie, en dépit de son nombre et de ses nobles traditions, de voir bientôt sa langue reléguée dans l’oubli, son influence comptée pour rien et méprisée.

“Ce besoin est urgent. Pour y répondre, vous proposez la fondation d’une Ligue Franco-Américaine, dont vous esquissez même à grands traits le caractère et les tendances. Votre idée est excellente et mériterait qu’on y donnât suite...

“...Quelques confrères et moi, à Montréal, avons rêvé, dans le même but que vous poursuivez si patriotiquement, aujourd’hui, de rapprocher, en une seule et immense fédération, chacune ou du moins le plus grand nombre des associations canadiennes-françaises catholiques de tous genres en Amérique.

“Nous laissons à chacune sa parfaite autonomie. Nous ne leur demandions qu’une légère contribution—dont le taux alors proposé pouvait être modifié par une assemblée constituante—pour former partie d’une vaste et puissante fédération *sociale*, exerçant son action sur un terrain *commun* et sous une *direction uniforme*, capable de mettre des millions de coeurs, d’esprits, de bouches, de plumes, de bras, s’il le fallait jamais, au service de la langue française et des intérêts catholiques en Amérique...”

“Le projet de *L’Union Patriotique Saint-Jean-Baptiste* était en même temps communiqué au *Jean-Baptiste*, avec cette note : “Que la presse franco-américaine, écho d’une population dont “le besoin d’une organisation de ce genre semble encore plus “pressant, discute ce manifeste, qu’elle y suggère des modifi- “cations, le prône ou le condamne. Si l’opinion publique, chez “vous, en admet la plausibilité, j’ai lieu de croire qu’il deviendra “possible de ressusciter, de ce côté-ci de la frontière, un mouve-

ment capable d'assurer le succès de cette oeuvre éminemment "nationale".

"Le *Jean-Baptiste* publia le "projet" dès le 26 juillet 1897. *L'Etoile*, de Lowell, la *Presse*, de Holyoke, et divers autres organes l'analysèrent tour à tour. Tous en approuvèrent les conclusions et furent d'accord à proclamer que c'était "le plan de fédération le plus plausible et le plus praticable qui eût encore été proposé depuis que cette importante question était à l'étude".

"Dans la Nouvelle-Angleterre, le mouvement se trouva de la sorte lancé pour tout de bon, et en 1899, après deux années d'échange de vues et de négociations, il aboutissait à la fondation de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, à laquelle se ralliait d'emblée l'A. C. F. A. (Association Catholique Franco-Américaine) de l'Illinois et du Michigan, grâce au concours du dévoué curé Magnan, de Muskegon, et du *Courrier de l'Ouest*, de Chicago.

"L'émulation excitée chez nous par la vaillante détermination de nos congénères franco-américains faillit alors ressusciter définitivement le mouvement fédératif et le mener à succès.

"Notre presse "idéaliste" de l'époque: la *Minerve*, à Montréal, la *Vérité*, à Québec, le *Pionnier*, à Sherbrooke, s'empara de ce projet "natif de chez nous et nous revenant des Etats-Unis", comme s'exprimait la *Minerve*. On le discuta assez à fond et on étudia sérieusement la possibilité de le traduire en actes.

"Il s'en suivit une assez longue controverse, poursuivie dans une note fort amicale, et à laquelle prirent part la *Minerve*, la *Vérité*, le *Pionnier*, le *Monde Canadien*, la *Patrie*, dans la province de Québec, le *Jean-Baptiste*, l'*Etoile*, la *Presse* (Holyoke), le *Courrier de l'Ouest* (Chicago), l'*Indépendant*, l'*Avenir National*, la *Tribune*, aux Etats-Unis, avec intervention du *Correspondant*, de Paris, par une étude de M. Camille Derouet.

"La *Minerve* menait la charge. Elle expliquait, sur une proposition du *Pionnier*, qu'il ne pouvait être question de *fusion*, entre nos diverses associations de mutualité, mais bien plutôt

d'une simple fédération, plus réalisable, plus pratique et plus féconde.

“ Contre la *Vérité*, elle soutenait qu'il ne fallait pas songer si tôt à la fondation d'un Centre, à l'instar de celui des catholiques d'Allemagne. C'est sur le terrain exclusivement *social*, sans aucune préoccupation politique, soumettait-elle, qu'il convient de jeter les bases de “ l'Union Patriotique ” généralement désirée.

A l'*Indépendant*, qui demandait, avec ironie, ce que les Canadiens français pouvaient bien avoir à fédérer, la *Minerve* répliquait : “ Toutes nos sociétés Saint-Jean-Baptiste, nos associations d'action sociale catholique, nos sociétés d'amusements, de “ littérature, etc. ; ne croit-on point qu'il y ait là les éléments “ d'une puissante fédération patriotique ? ”

“ L'*Etoile* avait approuvé le projet de l'Union Patriotique Saint-Jean-Baptiste, mais elle objectait qu'à part l'effet moral, qu'elle reconnaissait devoir être immense, les autres avantages suggérés n'étaient guère appréciables pour les Franco-Américains. La *Minerve* fit remarquer qu'il ne s'agissait là que de simples suggestions, susceptibles d'être corrigées et complétées. Et puis, disait-elle, n'y eut-il d'obtenu que cette puissante union morale, qu'admet l'*Etoile*, au service de la cause française en Amérique, le bénéfice serait déjà énorme.

“ Le *Correspondant*, par la plume de M. Derouet, avait évoqué le rôle de notre concitoyen M. Adolphe Ouimet, lançant le projet de fédération des sociétés Saint-Jean-Baptiste franco-canadiennes, dès 1886, et il avait ajouté que l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal avait déjà fait beaucoup pour promouvoir les intérêts généraux de la religion catholique et de la nationalité française en Amérique. La *Minerve*, après le *Monde Canadien*, corrige et expose que la Saint-Jean-Baptiste de Montréal ne s'est guère encore trouvée en mesure d'accomplir cette mission avec efficacité : elle le sera beaucoup mieux avec le concours d'une fédération comme celle que l'on projette.

“ Sous l'effet de toutes ces dissertations et polémiques, peu à peu l'idée fédérative avait mûri, chez nous. Elle commença à prendre corps par la fondation du Congrès annuel des associations mutuelles catholiques de la province de Québec, lequel n'eut malheureusement pas de durée, et pouvait malaisément s'en promettre, à cause de la nature trop absolument spéculative de ses délibérations.

“ Au 1er juillet 1899, une première organisation fédérale distincte se fondait enfin, à Sherbrooke, recrutée parmi les mutualistes représentant presque toutes nos principales mutualités provinciales et réunis pour la célébration des Noces d'argent de l'Union Saint-Joseph de Sherbrooke. La proposition en fut faite par le regretté M. Charles Desjardins, délégué de l'Union Saint-Joseph d'Ottawa, depuis, du Canada. Saluons au passage, cet ardent mutualiste, que la mort vient de nous enlever, au moment où il se préparait à reprendre une active campagne en faveur de son rêve de prédilection : la fédération ou la consolidation *financière* de toutes nos institutions catholiques de mutualité au Canada français.

“ La proposition de M. Desjardins fut unanimement agréée, mais avec une variante essentielle. Les constituants de Sherbrooke ne crurent point l'heure venue de tenter une fédération économique de toutes nos diverses mutualités. Ils voulurent se borner, pour le début au moins, à la concentration morale, et c'est dans cette limite qu'ils établirent l'oeuvre nouvelle, qui devait circonscrire son action à mettre nos diverses associations mutualistes au service commun des grands intérêts moraux, religieux et nationaux de la race française au Canada, et tout spécialement, afin de se donner un but mieux défini, de l'oeuvre primordiale de la colonisation. Plus tard, si ce premier travail d'ensemble donnait de bons résultats, on aviserait à développer l'organisation et à procéder à la “ fédération économique ”, après en avoir foncièrement scruté le problème épineux.

“ La fondation de Sherbrooke se donna expressément le nom

d' " Oeuvre Patriotique de la Colonisation ", et elle eut l'honneur de confier sa présidence à M. J.-A. Chicoyne, alors député provincial, directeur du *Pionnier*, et l'un de nos économistes franco-canadiens les mieux réputés.

" L'Oeuvre Patriotique de la Colonisation ", établie à Sherbrooke, n'eut que deux sessions ultérieures, en cette même année 1899, à Saint-Hyacinthe et à Montréal. Cette dernière réunion fut particulièrement brillante, avec le concours de MM. J.-A. Chicoyne, J.-P. Tardivel, directeur de la *Vérité*, Jos. Contant, de l'Alliance Nationale, Chs Desjardins, Eugène LaFontaine (aujourd'hui juge), de la Société Canadienne d'Economie Sociale, C.-J. Magnan, directeur de l'*Enseignement Primaire*, Dr T.-A. Brisson, et maints autres personnages autorisés en matière d'économie sociale.

" Hélas ! cette belle manifestation de civisme dont la colonisation au moins paraissait devoir tirer excellent profit, avait jeté là son chant du cygne. Comme tant d'autres nobles initiatives, chez nous, elle s'affaissa bientôt et tomba sous le poids du manque d'esprit public, de la démoralisante apathie qui ne nous a que trop distingués, jusqu'à présent, pour toute oeuvre de progrès moral et patriotique ne pouvant s'analyser en piastres et en sous.

" Elle avait eu, toutefois, le temps de produire quelques bons résultats, dans sa brève carrière. Tel, celui d'inspirer l'oeuvre analogue dite des Journalistes de Montréal, laquelle se fonda quelques mois plus tard, et dota de deux ou trois écoles nos Colons du Nord. Tel aussi, celui de procurer directement quelques subsides précieux à certaines écoles pauvres des Cantons de l'Est. Mais par-dessus tout, nous l'affirmons sans crainte, elle eut l'excellent effet de fournir à celui qu'on appelait à bon droit le *sage* de la Législature, M. J.-A. Chicoyne, l'occasion de publier dans son journal les lignes qu'on va lire, et qu'il est opportun de conserver, estimons-nous, comme le code de la nouvelle " Fédération Nationale des Canadiens français, " que l'on espère réussir à fonder enfin :

“ Il ne saurait y avoir qu’une voix parmi nous pour approuver l’idée de grouper sous un même drapeau tous les membres de la mutualité française et catholique.

“ Un tel projet se recommande à la sympathie et au concours actif de tous ceux qui ont l’ambition de rendre le peuple meilleur et plus apte à remplir ses destinées.

“ Nos sociétés de secours mutuel sont toutes placées sous l’égide de la religion et elles se donnent pour mission spéciale de favoriser l’avantage social et matériel de nos nationaux.

“ Les fédérer sur le terrain de leurs aspirations élevées, les réunir dans une action commune en vue de mieux servir les grands intérêts de notre race, voilà un projet qui a été suggéré, à plusieurs reprises, par des personnes autorisées et dont la réalisation est depuis longtemps désirée.

“ Ce projet vient d’être acclamé au milieu des belles fêtes dont les bruyants échos se font encore entendre dans les murs de Sherbrooke.

“ Nous espérons qu’il sera successivement approuvé par toutes nos associations patriotiques de la province.

“ Un tel mouvement de concentration de nos forces mutualistes et leur mise en action, pour travailler aux oeuvres chères à notre nationalité, ne sauraient porter ombrage à personne.

“ Etant admis que le Canadien français possède des droits et nourrit des aspirations qui lui sont propres, les autres peuples qui habitent à nos côtés ne peuvent que nous féliciter de rester fidèles à nos traditions.

“ Plus nous serons fermement attachés à notre sol, plus nous aimerons le coin de terre que la Providence nous a assigné, plus nous chercherons à conquérir de l’importance et à développer la sphère de notre influence, plus nous concourrons efficacement à l’oeuvre du progrès général.

“ Nos voisins d’origine saxonne sont eux-mêmes de trop bonne lignée pour ne pas applaudir aux efforts d’une race qui a con-

science de la supériorité de son origine et qui sait affirmer avec loyauté ses légitimes prétentions.

“Ceux qui cherchent à créer un courant de solidarité plus intense entre les membres de nos diverses organisations patriotiques sont loin d'obéir à une pensée d'antagonisme malsain envers les nationalités qui nous entourent. S'il s'agissait de provoquer des conflits et de semer la discorde entre les éléments qui habitent ce vaste pays, nous n'hésiterions pas un instant à condamner le mouvement.

“Nous admirons les patriotes sages et prudents ; mais nous abhorrons les écarts du chauvinisme.

“Du reste, nous n'avons guère à nous plaindre de nos frères séparés de nous par une différence de culte et de langage. Et ce n'est pas contre leurs attaques qu'il est opportun de réunir nos forces, mais c'est plutôt contre nous-mêmes qu'il importe de nous protéger.

“Quand on examine attentivement ce qui se passe dans nos rangs, on trouve ample matière à réforme, une foule de points faibles à corriger, des oeuvres importantes qui périssent faute du patronage nécessaire.

“C'est là que se déroule un champ d'action honorable, et presque illimité, pour mettre à contribution tous les coeurs généreux.

“L'idée d'une fédération patriotique des sociétés de secours mutuel fera son chemin, et nous avons la conviction intime qu'elle est féconde en excellents résultats. ”

On voit par ce qui précède quel était l'esprit et le but du Congrès de la Fédération. Rien au reste n'en donnait mieux l'idée que la lettre qu'avait adressée aux diverses sociétés nationales la Commission dite de la Constituante, et que nous avons reproduite dans nos *Notes préliminaires*. Mais avant de passer au récit des délibérations du congrès,

il sera utile, croyons-nous, de donner ici la liste des membres du Comité du congrès, celle des quatre Commissions constituées en son sein pour la claire et prompte expédition des affaires, comme aussi la liste des délégués de sociétés présents au Congrès.

Faisaient donc partie du Comité du congrès : MM. J.-C. Beauchamp, président, J.-B. Lagacé, secrétaire, A. Desjardins, G.-A. Marsan, J.-L. Archambault, Olivar Asselin, F.-L. Béique, T. Berthiaume, Dr Brisson, T.-C. Casgrain, Thomas Côté, R. Dandurand, L.-O. David, chanoine Dauth, G. Desaulniers, A. Denault, Père Dion, E.-H. Godin, abbé Hébert, Ph. Hébert, E. Lafontaine, J.-C. Lamothe, L.-A. Lavallée, chanoine Lepailleur, Père Loiseau, L.-O. Loranger, L.-J. Loranger, P.-B. Mignault, Victor Morin, Dr Mirault, G.-A. Nantel, abbé Perrier, J. Robidoux, C. Robillard, Ed. F. Surveyer, et quelques autres. M. Alph. Desjardins était le président de la Commission de la Constituante, et M. J.-B. Lagacé son secrétaire ; nous relevons en plus les noms de MM. J.-C. Beauchamp, L.-J. Loranger, chan. Gauthier, Béique, Dr St-Denis, Père Dion, Père Villeneuve, Père Loiseau, Père Piché, abbé Perrier, J.-V. Desaulniers, J.-A. Prendergast, O. Asselin, J.-A. Lavallée, V.-É. Beaupré, V. Morin, C.-A. Millette. A la Commission de réception ou des lettres de créance, notons les noms de MM. Ludger Gravel, président, J.-A. Saint-Denis, secrétaire, L.-J.-D. Papineau et autres. A la Commission dite de la procédure, on relève, outre le nom du chanoine Lepailleur, ceux de plusieurs avocats : MM. P.-B. Mignault, L.-O. David, L.-J. Papineau, J.-C. Lamothe, L. Loranger, G. Beaulieu, E. Surveyer, A.

Bergevin, S. Desrochers. Enfin, à la Commission des finances se trouvent les noms de MM. chanoine Dauth, Dr Dubé, Dr Boucher, L.-J. Laurence, abbé Desjardins, H. Dugas.

D'après un rapport officiel signé par MM. Ludger Gravel, Dr Saint-Denis et L.-J.-D. Papineau, 210 délégués, représentant 60 sociétés, de Québec, d'Ontario, de Manitoba, d'Alberta et des Etats-Unis, étaient présents au Congrès de 1909. Voici, du reste, la liste complète de ces délégués :

Union Catholique de Montréal : Père L. Loiseau, S. Lachance, J.-L. Archambault, C.R., F. Bourbonnière, A.-B. Charbonneau.

Le Soc. (Université Laval) : Henri Dugas, G. Monette.

La Société des Artisans Canadiens français : Chanoine Lepailleur, J.-V. Desaulniers, Ludger Gravel, L.-J. Gauthier, Napoléon Deschamps, A.-R. Archambault, J.-A. Ducharme, L.-G. Bertrand, Camille Paquet, Dr J.-A. Rouleau, J.-A.-H. Hébert, Henri Roy, Dr A.-F. Jeannotte, Dr A. Laviolette, Dr A. Germain, J.-A. Labelle, W. Lamarre, T.-G. Bertrand, J.-R. Mainville, J.-C. Lamothe, Alfred Lambert, E.-L. Patenaude, Dr E.-P. Lachapelle, J.-A. Brault.

Union Saint-Joseph du Canada : U. Archambault, C. G.-H. Chamberland.

Union Saint-Joseph des Trois-Rivières : Charles-Du-pont Hébert.

Association des anciens élèves de l'Académie Saint-Jean-Baptiste : C.-A. Millette, J.-L. Forget, Art. Cyr.

L'Alliance Nationale : L.-A. Lavallée, chanoine Georges Gauthier, Joseph Contant, A.-G.-H. Béique, F.-C. La-berge, L.-J.D. Paquin, A. Saint-Cyr, T.-O. Cypihot, S. Beau-din, E.-H. Godin, Ernest Brossard, J.-W. Michaud, L.-O. Dauray, Dr J.-H. Garceau, Dr C.-A. Daigle, Charles Du-quette, J.-A. Mignault, O. Bourdon, Dalbé Viau.

Ligue du Sacré-Coeur de Montréal : P.-O. Tremblay, l'abbé H. Beaudoin, Alfred Chrétien, Maxime Mirault, l'ab-bé J.-A. Champagne, Adélarde Pigeon, H. Deguise, Evariste Godin, J.-P. Thériault, A. Tremblay, E. Leduc, J.-B. Prince, J.-G.-W. McGown, Joseph Blais, Henri Keiffer, Dr T.-A.-H. Dufresne, F.-X. Chatillon, J.-A. Côté, Dr Ed. Roy, F.-X. Trudel, Jules Huot, l'abbé Melançon, Père Hudon, Dr Ed. Lavigne, Pierre Desforges.

Société pour l'avancement des Sciences, des Lettres et des Arts du Canada : J.-B. Lagacé, Dr E.-E. Laurent.

Union Saint-Pierre : Dr J.-D. Gauthier, A.-A. Cho-lette.

Union Saint-Joseph de Saint-Hyacinthe : Aimé Amyot.

Union Saint-Joseph de Saint-Henri : Francis Fauteux, Joseph Ménard, Gédéon Sévigny, A. Caron, C.-P. Fabien.

Société de Tempérance de Saint-Pierre : Père J.-E. Vil-leneuve, Alphonse Reed, Joseph Bussière, Denis Laverdure, Joseph Benoît, A.-H. Laverdure, Joseph Jubinville.

Cercle de Billard de Saint-Pierre : Napoléon Giroux, Louis Labelle, Joseph Marois, A.-H. Lévesque.

Union Allet : M.-J.-A. Prendergast.

Association Catholique de la Jeunesse Canadienne-Française : Père Colclough, S.-J ; V.-E. Beaupré, A. Bayard, J.-A. Turcot, C.-E. Lavergne, Guy Vanier, Camille Tessier.

Société Saint-Jean-Baptiste de Winnipeg : L.-A. Delorme.

Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal : J.-C. Beauchamp, P.-B. Mignault, V. Morin, N.P., Dr J.-A. Saint-Denis, abbé Perrier, P. Hébert, Dr J.-E. Dubé, Père Ville-neuve, G.-A. Marsan, P. Sainte-Marie, F.-L. Béique, L.-O. Loranger, Thomas Gauthier, J.-A. Boucher, Alph. Desjardins, L.-J. Loranger, J.-D. Rolland, L.-G.-A. Cressé, P. Patenaude.

La Société Canadienne d'Economie Sociale : Philippe Durocher.

Association Saint-Jean-Baptiste d'Ottawa : J.-U. Vincent.

La Coopérative des Colons du Nord : J.-A. Denault.

Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Boniface : A.-A.-P. Larivière abbé Béliveau.

Association des Instituteurs Catholiques : Nap. Brisebois.

Association Saint-Jean-Baptiste d'Alberta : Le curé J.-B. Morin et Fred. Villeneuve.

Association Saint-Jean-Baptiste de Québec : C.-F. Delâge, A. Rivard, Dr E. Saint-Hilaire.

Union des Commis-Marchands : Albert Chevalier, P.-N. Breton.

Ligue du Sacré-Coeur de Drummondville : Arthur Sicotte, J. Lemire.

Ligue du Sacré-Coeur d'Iberville : Abbé Trudeau, J.-B.-H. Beauregard.

Société Médicale de Montréal : Dr Jean Décarie, Dr E. Saint-Jacques, Dr A. Lesage, Dr J.-C. Bourgouin.

Cercle d'Etudes Sociales des Trois-Rivières : E. Cloutier.

Association Saint-Jean-Baptiste de Taftville, Connecticut : H. Fontaine.

Ligue du Sacré-Coeur de Saint-Guillaume d'Upton : A. Chèvrefils, J.-A. Sylvestre.

Association des Jeunes Gens Catholiques de Lowell, Mass. : Dr E. Payette, F. Ricard.

Cercle des Jeunes Gens Catholiques de Saint-Jacques : Alexandre Bergevin.

Société Historique de Montréal : Abbé Desrosiers.

Ligue des Patriotes de Fall River : Thomas Lavoie.

Association Canado-Américaine : A.-G. Routhier, C. Morin, J. Francoeur, C. Amiot, Dr E. Saint-Hilaire, Dr Antoine Brien, A. Babien, Dr B. Caron, A. Lapointe, Jos. Morin, Dr C. Charest.

Union Saint-Joseph de Fitchburg : C. Gariépy.

Association Saint-Jean-Baptiste de Lawrence, Mass. : Dr V. Mignault.

Association Catholique de la Jeunesse Franco-Américaine : L.-A. Robert.

Union Saint-Joseph de Sherbrooke : T. Bélanger.

Société Saint-Jean-Baptiste de Berlin, N.-H. : A. Bilo-
deau, Elzéar Roberge.

Union Saint-Incent, Qué. : E. Lemire, J.-A. Lemire.

*Société Coopérative Agricole de Saint-Théophile-du-
Lac* : Curé Boulay.

Association Saint-Jean-Baptiste de Rimouski : A.-P.
Garon.

Association Saint-Jean-Baptiste de Waterville, Maine :
Jules Gamache.

Union Saint-Joseph de Drummondville : H.-G. Vail-
lant, S. Montplaisir.

La Caisse Nationale d'Economie de Montréal : A. Pru-
d'homme, Augustin Comte, A. Gagnon.

Société Saint-Jean-Baptiste de Glengary, Ont. : Eug.
Séguin, J.-A.-C. Huot.

Société de Saint-Joseph de Toledo, Ohio : Joseph Bour-
deau, Ant. Marleau..

Institut Canadien-Français d'Ottawa : L.-J. Audet.

Monument National d'Ottawa : Lambert Globensky, F.-
D. Lavergne, J.-M. Lavoie.

*Union Canadienne Indépendante des Ingénieurs Sta-
tionnaires de Montréal* : Julien Champeaux.

Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique : J. Lachance,
abbé Hébert.

Société Saint-Jean-Baptiste de Sherbrooke : J.-P. Royer.

Union Saint-Joseph du Canada : G.-W. Séguin, J.-A. Duhamel.

Union Saint-Joseph de Notre-Dame de Stanbridge : J.-C. Senesac.

Association Saint-Jean-Baptiste de Manitoba : Félix Grégoire.

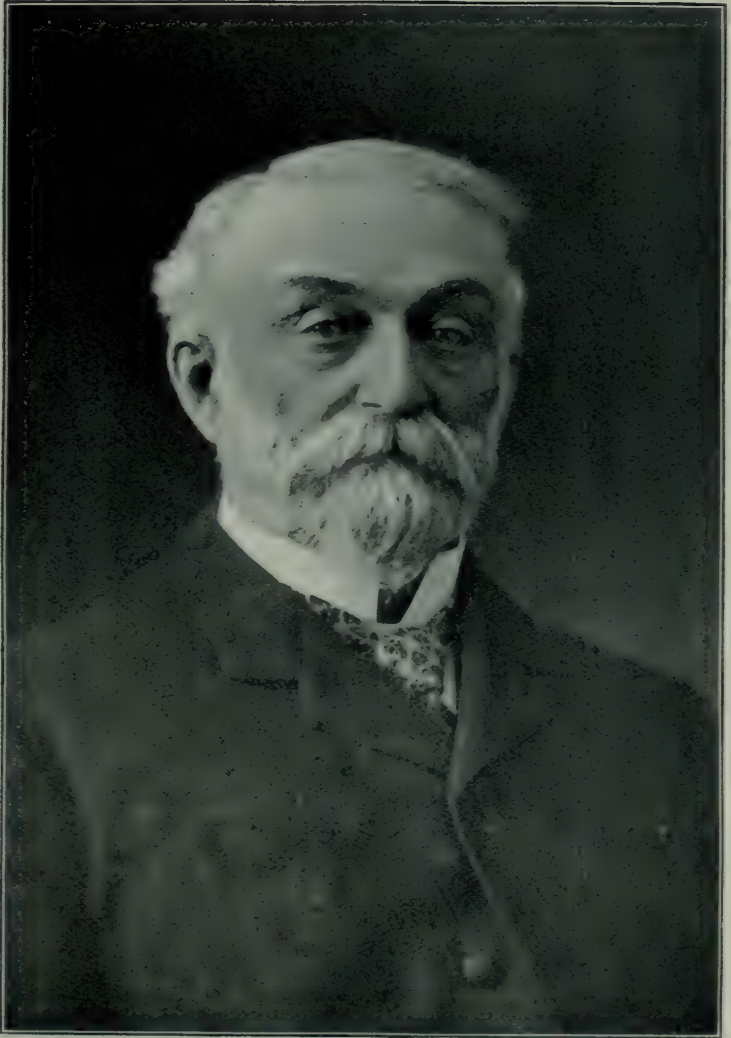
Association Saint-Jean-Baptiste d'Ogdensburg, N.-Y. : Félix Bellemare, A. Rémi, A.-G. Landry, T. Lacombe, N. Deault, Jos. Larivière, J.-A. Larocque, J. Poirier.

Ligue du Sacré-Coeur : Dr Eugène Prévost.

Union Saint-Vincent : J. A. Lemire.

Nous ne pouvons penser à donner au complet la suite des délibérations, non plus que l'exposé des discussions en général très courtoises, mais dont le ton, comme il arrive toujours en ces sortes d'assemblées, s'éleva parfois jusqu'à devenir plutôt aigu. Ce qui est certain, c'est que tous les congressistes avaient à coeur, parfois par des moyens différents, de promouvoir les intérêts de la race canadienne-française. Les séances avaient lieu trois fois par jour, de 10 heures à midi, le matin, puis, de 2 heures à 5 heures, et enfin, le soir, de 8 heures à 11 heures. Du 22 au 24 juin, les congressistes se réunirent six fois, et les séances durèrent en moyenne trois heures.

Au nom de la Commission de la Constituante, le Père Loiseau, directeur de l'*Union Catholique* de Montréal, avait



L'honorable Alphonse Desjardins

Président du Comité du Congrès

préparé un projet de fédération, soigneusement élaboré, qui donna lieu à une chaude et intéressante discussion. Le texte du rapport présenté par le distingué Jésuite a du être modifié quelque peu, dans le sens des résolutions adoptées par le Congrès et que nous publions plus loin intégralement. Il n'en contenait pas moins en principe les heureuses dispositions qu'on fut unanime à louer et à accepter. Le point délicat, c'était l'admission ou la non admission des Canadiens des Etats-Unis aux délibérations du Congrès. La Constituante avait préparé, selon la mission qu'elle avait reçue de ses constituants, un projet de fédération pour les seules sociétés catholiques et françaises du Canada. D'autre part, et cela semblait très naturel, le Comité d'invitation de l'Association Saint-Jean-Baptiste, en adressant son appel général (voir sa lettre aux *Notes préliminaires*) à toutes les sociétés-soeurs des Etats-Unis, avait précisé qu'entre autres démonstrations de patriotisme aurait lieu, pour les fêtes du 75^e anniversaire à Montréal un grand Congrès. Et sur la foi de cette invitation, on était venu nombreux d'outre quarante-cinquième à ce Congrès — qui ne voulait pourtant s'occuper que des sociétés du Canada ! Il y avait là un malentendu qu'on finit par dissiper, en formant une Fédération de toutes les sociétés catholiques et françaises du Canada et des Etats-Unis — laquelle Fédération se fractionne naturellement en trois groupes distincts, mais unis. Par la même occasion, le nom officiel que devait porter la Fédération fut l'objet aussi d'une discussion très sérieuse, où, de part et d'autre, des opinions et des avis furent mis de l'avant, qui sem-

blaient d'abord s'opposer de façon irrémédiable, mais qui finirent par se fondre et s'harmoniser dans cette formule que tout le monde accepta : *La Fédération Catholique des Sociétés Acadiennes et Canadiennes-Françaises du Canada et des Etats-Unis.*

Nous n'entrerons pas dans le détail des délibérations que nécessita l'adoption des divers articles de la Constitution de la Fédération, dont nous donnons ci-après le texte définitif. Nos lecteurs n'auront qu'à s'y reporter pour constater que les délégués de la pensée canadienne au Congrès de 1909 à Montréal ont donné un bel élan à l'ascension vers l'idéal qui doit être le nôtre : *rendre le peuple meilleur.*

CONSTITUTION DE LA FÉDÉRATION CATHOLIQUE DES SOCIÉTÉS ACADIENNES ET CANADIEN- NES-FRANÇAISE DU CANADA ET DES ETATS- UNIS.

CHAPITRE PREMIER

LA FÉDÉRATION

Art. 1.—La Fédération Catholique des Sociétés Acadiennes et Canadiennes-Françaises du Canada et des Etats-Unis a pour but d'unir dans une action commune les efforts de ces Sociétés pour défendre et promouvoir les intérêts religieux, nationaux, sociaux et économiques de la race acadienne et canadienne-française du Canada et des Etats-Unis.

Art. 2.—La Fédération professe, avec le Souverain Pontife Pie X, que " C'est la religion qui garantit l'ordre et la prospérité de la société civile et que les intérêts de l'une et de l'autre sont inséparables " ; et que " Cette patrie seule peut nous inspi-

rer des sentiments de vénération et d'amour qui, unie en sainte alliance avec l'Eglise, poursuit le vrai bien de l'humanité ". Aussi dans ses travaux et dans son action, elle s'inspirera toujours des doctrines de l'Eglise catholique et des directions du Saint-Siège. Elle se place sous la tutelle du Souverain Pontife et de NN. SS. les Evêques, et souhaite que chacune des Sociétés qui la composent ait un chapelain ou aumônier.

Art. 3.—La Fédération a pour moyens la profession sincère et franche de la religion catholique, l'étude des intérêts nationaux, sociaux et économiques, et l'action commune pour les faire prévaloir.

CHAPITRE II.

COMPOSITION DE LA FÉDÉRATION

Art. 4.—La Fédération se compose de Sociétés, qui sont ses éléments essentiels. Elle s'adjoint encore, à titre individuel, des membres associés, à raison des avantages qu'elle attend de leur concours.

Paragraphe A.—*Les Sociétés Fédérées.*

Art. 5.—Pour appartenir à la Fédération, les Sociétés doivent remplir les conditions suivantes :

1.—Etre une société, civilement autorisée ou non, acadienne ou canadienne-française et catholique, ayant un but national, social ou économique ;

2.—Avoir pris une décision, (a) d'adhésion à la Fédération et à ses statuts, (b) d'engagement à se livrer, dans la mesure du possible, aux études et à l'action proposées ou demandées par la Fédération ;

3.—Avoir communiqué au Conseil fédéral cette décision avec un exemplaire de ses Statuts et avoir été admise provisoirement par lui, définitivement par le Congrès.

Art. 6.—En entrant dans la Fédération, les sociétés con-

tractent l'obligation de payer la cotisation annuelle déterminée au chapitre IX.

Art. 7.—Chaque Société fédérée conserve ses Statuts particuliers et son autonomie parfaite.

Art. 8.—Chaque Société fédérée nomme un membre correspondant chargé des communications avec le Comité exécutif et avec chaque Conseil régional.

Art. 9.—Chaque Société fédérée envoie chaque année, avant la fin du mois de mars, au Comité exécutif le nombre de ses membres, la composition de son bureau et les rapports de ses travaux sur les questions proposées par le Comité exécutif.

Art. 10.—Chaque Société fédérée envoie au Congrès de la Fédération le nombre des délégués déterminé à l'article 46.

Art. 11.—Les membres de toutes les Sociétés fédérées sont appelés membres sociétaires de la Fédération.

Paragraphe B.—*Les Membres Associés.*

Art. 12.—Les membres associés sont les Acadiens ou les Canadiens-français catholiques pratiquants, n'appartenant à aucune société défendue par l'Eglise, qui, après admission par le Comité exécutif, ont signé la formule d'adhésion à la Fédération et à ses Statuts, avec la promesse du concours de leur action individuelle. Ils paient la cotisation indiquée à l'article 50.

Art. 13.—Ces membres reçoivent un certificat d'association à la Fédération. On leur envoie toutes les communications officielles.

CHAPITRE III.

DIRECTION, ADMINISTRATION.

Art. 14.—La Fédération est dirigée par un Congrès, par un Conseil fédéral et par un Comité exécutif.

Paragraphe A. — *Le Congrès.*

Art. 15.—Le Congrès se compose des membres du Conseil

fédéral, des délégués des sociétés fédérées et des aumôniers généraux de chacune des Sociétés fédérées.

Art. 16.—Le Congrès se réunit une fois l'année, en session ordinaire, à la date désignée par le Conseil fédéral.

Art. 17.—Le Congrès peut être convoqué en réunion extraordinaire, 1° Sur l'ordre des deux tiers des membres du Conseil fédéral, 2° Sur requête écrite de dix des Sociétés fédérées. Dans les deux cas la convocation est faite par le Président Général ou à son refus, par l'un des membres du Conseil fédéral. Sur le refus des susdits officiers dans le deuxième cas, les Sociétés requérantes peuvent elles-mêmes convoquer le Congrès.

Art. 18.—Le Congrès délibère et statue sur la Constitution de la Fédération et ses intérêts généraux — sur les questions soumises à son étude par le Conseil fédéral — sur l'action qu'il convient de demander aux Sociétés et à leurs membres pour faire prévaloir les conclusions de ses travaux. Il procède aux élections prescrites à l'article 38. Enfin il choisit le lieu de sa prochaine réunion annuelle.

Art. 19.—Les questions de politique de parti sont énergiquement exclues des travaux de la Fédération. Dans l'étude et la discussion des questions de politique générale et nationale on usera sans doute de la plus grande liberté pour soutenir ou combattre les idées divergentes, mais en se tenant toujours au seul point de vue national et général, quelque puisse être, d'ailleurs, en ces questions, la position prise par les partis politiques.

Art. 20.—Le Congrès étudie les questions proposées dans des commissions particulières indiquées au Règlement. Il délibère, prend toutes ses résolutions et fait les élections du Comité exécutif en assemblée générale.

Art. 21.—Tous les membres du Congrès désignés à l'article 15, et eux seulement, ont droit de vote.

Paragraphe B. — *Le Conseil Fédéral.*

Art. 22.—Le Conseil fédéral est composé de : a) un président, un premier et un deuxième vice-président, un secrétaire-archiviste, un secrétaire-correspondant, un trésorier, un aumônier, lesquels officiers constituent le Comité exécutif et portent le nom d'officiers généraux de la Fédération ; b) du Président, du Secrétaire et de deux délégués de chacune des trois Sections de la Fédération, choisis dans le bureau de chaque section ; c) du Président, et du Secrétaire de chacun des Conseils régionaux.

Art. 23.—Le Conseil fédéral se réunit en assemblée régulière trois fois l'an, et en assemblée extraordinaire sur avis de convocation à la demande du Président ou, à son refus, à la demande de cinq membres du Conseil. Ses réunions ont lieu ordinairement au siège du Comité exécutif, à Montréal, qui est le siège social de la Fédération.

Art. 24.—Le Conseil fédéral représente et dirige la Fédération. Il est chargé d'exécuter les décisions du Congrès, à qui il doit rendre compte de son administration à la réunion annuelle. Il a droit d'initiative dans l'intervalle des réunions du Congrès. Il prépare ces réunions et peut en convoquer d'extraordinaires, comme il est dit à l'article 17. Il arrête la liste des questions et étudie les avis de motions à soumettre au Congrès.

Art. 25.—Le Conseil fédéral accrédite un représentant auprès de chaque Conseil régional.

Paragraphe C. — *Le Comité Exécutif.*

Art. 26.—Le Comité exécutif, défini à l'article 22, se réunit au moins une fois par mois. Il assure l'exécution des décisions du Congrès et du Conseil fédéral ; il surveille la marche de la Fédération, et prend ou provoque les mesures nécessaires à la sauvegarde de ses intérêts.

Art. 27.—Le Comité exécutif est autorisé à s'assurer, pour

ses multiples travaux, les services d'un sous-secrétaire qui se tiendra en permanence au siège du Comité exécutif et auquel il sera payé un salaire convenable.

CHAPITRE IV.

LES SECTIONS.

Art. 28.—La Fédération est divisée en trois sections : la Section des intérêts nationaux, la Section des intérêts sociaux et la Section des intérêts économiques, appelées plus brièvement Sections nationale, sociale, économique. Chaque délégué d'une Société fédérée doit s'inscrire, à son choix, dans l'une ou l'autre de ces sections.

Art. 29.—Il est élu dans chaque section un président, deux vice-présidents, un secrétaire et trois conseillers qui forment son bureau.

Art. 30.—Ces officiers sont chargés de l'étude préparatoire des questions que le Comité exécutif propose aux discussions du Congrès.

Art. 31.—Ils peuvent nommer avec l'approbation du Comité exécutif, autant de commissions préparatoires qu'il y a de questions différentes à étudier.

Art. 32.—Ces commissions préparatoires sont composées de membres de la Section, qui se choisissent un président et un secrétaire, et qui étudient la question à eux soumise et arrêtent leurs conclusions. Leur secrétaire fait, de ces travaux, un rapport qu'il envoie au secrétaire de la section pour être, par lui, soumis au Comité exécutif.

CHAPITRE V.

LES CONSEILS RÉGIONAUX

Art. 33.—Des Conseils régionaux sont établis par le Conseil fédéral, selon qu'il lui paraît avantageux. Ils sont composés de : un président, un vice-président, un secrétaire-trésorier, un aumô-

nier et d'un délégué de chaque Société affiliée tous pris dans la région.

Art. 34.—Le président, le vice-président, le secrétaire-trésorier et l'aumônier forment le comité de régie.

Art. 35.—Le Conseil régional est, pour sa région, une représentation du Conseil fédéral sous la direction et l'autorité duquel il agit. Il assure l'exécution de ses décisions, lui transmet les desiderata de sa région avec son avis motivé, lui propose les mesures propres à étendre l'action de la Fédération et à promouvoir ses intérêts dans la région ; il l'informe sans retard des incidents qui peuvent intéresser la fédération.

Art. 36.—Bien que les Sociétés fédérées puissent et doivent communiquer directement avec le Comité exécutif, ainsi qu'il est prescrit aux articles 8 et 9, cependant, pour les affaires courantes, elles communiquent de préférence avec leur Conseil régional dont le secrétaire-trésorier centralise les renseignements et les transmet, selon qu'il est utile, au Comité exécutif.

Art. 37.—Le Conseil régional peut, avec l'approbation du Conseil fédéral, réunir des Congrès régionaux dans le but de répandre les idées de la Fédération et de lui susciter des adhésions et d'utiles concours. Ces Congrès régionaux procèdent suivant le Règlement du Congrès général de la Fédération.

CHAPITRE VI

ÉLECTION DES OFFICIERS, DURÉE DE LEURS FONCTIONS

Art. 38.—Tous les membres du Comité exécutif sont élus par le Congrès annuel et restent en fonction jusqu'à la clôture du Congrès suivant.

Art. 39.—La nomination à toutes les fonctions ecclésiastiques appartient à l'Ordinaire. C'est lui, en conséquence, qui désigne les aumôniers, et ceux-ci n'exercent aucune fonction de leur charge avant leur nomination officielle. L'aumônier généré-

ral, représentant l'autorité religieuse, est chargé de maintenir dans la Fédération son esprit tel que défini dans le chapitre premier.

Art. 40.—Pendant toute la durée de ses pouvoirs, le Conseil fédéral remplit les vacances qui se produisent dans son sein par démission ou autrement. Les Conseils régionaux agissent de même, mais leurs nominations ne sont définitives qu'après approbation du Comité exécutif.

Art. 41.—Tous les membres sociétaires et associés de la Fédération sont éligibles aux fonctions de ces deux Conseils. Tous les officiers sortant de charge sont rééligibles.

CHAPITRE VII

LE QUORUM, LES VOTES

Art. 42.—La validité des transactions est assurée :

(a) Au Congrès, en assemblée générale, par la présence de cinquante (50) membres au moins ;

(b) Au Conseil fédéral et aux Conseils régionaux par la présence du quart au moins de leurs membres ;

(c) Au Comité exécutif, par la présence de quatre (4) officiers généraux au moins.

Il n'est pas exigé de quorum pour les Commissions.

Art. 43.—Au Congrès, aux Conseils, au Comité exécutif et dans les Commissions, toutes les résolutions sont adoptées, toutes les élections faites à la majorité absolue des suffrages exprimés, sauf, au Congrès, le cas de modification permanente ou de dérogation temporaire aux Statuts de la Fédération ou aux Règlements du Congrès, dans lequel les deux-tiers au moins des suffrages exprimés sont requis.

Art. 44.—En cas de partage égal des voix, la voix du Président est partout prépondérante.

Art. 45.—Le vote par procuration est interdit.

CHAPITRE VIII

REPRÉSENTATION AU CONGRÈS

Art. 46.—Les Sociétés fédérées peuvent envoyer au Congrès :
Trois délégués si elles comptent moins de mille membres ;
Un délégué additionnel pour chaque groupe supplémentaire
de trois mille membres ou fraction de ce chiffre.

Art. 47.—Les Sociétés fédérées peuvent élire pour leurs délégués au Congrès tels membres de la Fédération qu'ils voudront choisir, même hors de leur sein.

Art. 48.—Chaque délégué ne peut recevoir qu'un mandat et n'a qu'une voix au Congrès.

CHAPITRE IX

LA COTISATION

Art. 49.—Chacune des Sociétés fédérées doit verser annuellement : (a) Une somme fixe de cinq piastres ; (b) Une piastre par mille membres ; (c) une piastre pour chacun de ses délégués.

Art. 50.—Chaque membre associé paie annuellement une cotisation d'une piastre.

Art. 51.—Toutes ces cotisations doivent être acquittées avant le 31 mars, par chèque ou mandat-poste, payable à Montréal, à l'ordre du Trésorier-Général.

Art. 52.—L'année fiscale commence au 1er juillet et finit au 30 juin.

CHAPITRE X

LE BULLETIN DE LA FÉDÉRATION

Art. 53.—Un Bulletin périodique, organe officiel de la Fédération, peut être publié par les soins et sous le contrôle du Comité exécutif.

CHAPITRE XI

LA FÊTE DE LA FÉDÉRATION

Art. 54.—La Fête de la Fédération est celle de Saint-Jean-

Baptiste ou celle de l'Assomption, à la décision du Congrès annuel.

CHAPITRE XII

LES DÉLÉGUÉS

Art. 55.—Des cartes de membre du Congrès, de couleur et forme différentes chaque année et marquées du sceau de la Fédération, sont envoyées par les soins du Comité exécutif à chaque Société fédérée, pour chacun de ses délégués. Une carte signée au verso par le président et le secrétaire de la société, est remise à chaque délégué qui y appose sa signature en leur présence. Elle l'accrédite au Congrès et lui donne droit à l'insigne qu'il doit porter visiblement à toutes les réunions. Cet insigne assure un contrôle mutuel permettant à ceux qui en sont munis de prendre une part active aux délibérations et surtout aux votes du Congrès.

Art. 56.—Aucun membre du Congrès ne peut se faire remplacer en passant sa carte à un autre. En cas de soupçon de fraude, le porteur de la carte doit donner sa signature. Si celle-ci ne se trouve pas conforme à la signature apposée sur la carte, cette carte est retirée et les droits du délégué sont supprimés pour toute la durée du Congrès.

CHAPITRE XIII

LA PRÉPARATION DU CONGRÈS

Art. 57.—Le Conseil fédéral, par lui-même ou par son Comité exécutif, est chargé de la préparation du Congrès.

Art. 58.—Il fait le choix des questions à traiter au prochain Congrès parmi celles qui ont été indiquées par le dernier Congrès, celles que les Sociétés fédérées proposent et celles que la marche des événements lui suggère. La liste de ces questions est portée à la connaissance des Sociétés fédérées par le Bulletin ou autrement, avant la fin de décembre.

Art. 59.—Le Comité exécutif en confie l'étude aux officiers des Sections qui y procèdent comme il est dit au Chapitre IV.

Art. 60.—Il transmet à ces officiers les rapports que les Sociétés doivent lui envoyer avant le 1er mars.

Art. 61.—Tout avis de motion qu'on se propose de faire au Congrès doit parvenir au Comité exécutif avant le 1er mars et être porté à la connaissance des Sociétés fédérées par le Bulletin ou autrement avant le 1er avril. Nul avis de motion non publié à cette date ne sera mis à l'étude au Congrès, sauf les restrictions de l'article 64.

Art. 62.—Le Comité exécutif fait étudier ces motions par les officiers des Sections.

Art. 63.—Les officiers des Sections font rapport de leurs travaux au Comité exécutif avant le 1er mai. Le Conseil fédéral étudie ces rapports et peut en modifier les conclusions.

Art. 64.—Le Conseil fédéral a droit, après examen, de rejeter les motions dont il a reçu avis. Ces motions rejetées ne pourront être soumises aux discussions du Congrès que sur une demande signée de dix (10) délégués et transmise avant le 1er mai. Le Congrès décidera s'il est opportun de les discuter.

Art. 65.—Le Comité exécutif détermine le nombre des Commissions du Congrès nécessaires pour étudier les diverses questions et motions. Une même commission pourra en étudier plusieurs. Le Comité fait choix des membres de ces commissions. Celles-ci se choisissent un président et un secrétaire qui préparent un exposé de la question et des conclusions auxquelles sont arrivées les Commissions préparatoires. Cet exposé est lu au commencement des séances des Commissions du Congrès.

Art. 66.—Le Comité exécutif établit l'ordre du jour.

Art. 67.—Il convoque le Congrès par le Bulletin ou autrement.

Art. 68.—Il détermine le nombre des délégués attribués à chaque société en vertu de l'article 46, et il envoie les cartes de membre du Congrès.

Art. 69.—Il fait auprès des autorités compétentes toutes les démarches nécessaires à la tenue du Congrès.

Art. 70.—Il prie l'Ordinaire du lieu de réunion ou, avec son agrément, un personnage supérieur, de vouloir bien accepter la présidence d'honneur du Congrès.

Art. 71.—Il s'efforce d'obtenir une réduction sur le prix de voyage en faveur des délégués et des invités du Congrès.

CHAPITRE XIV

LES TRAVAUX DU CONGRÈS

Art. 72.—Le Congrès s'ouvre par une messe solennelle, à laquelle assistent tous les membres pour appeler sur leurs travaux la bénédiction divine. Les assemblées s'ouvrent par la prière.

Art. 73.—Le Bureau du Congrès est le Comité exécutif en fonction.

Art. 74.—Le Président du Comité exécutif nomme les officiers qu'il juge nécessaires pour le bon fonctionnement du Congrès.

Art. 75.—Chacun des membres du Congrès peut prendre part au travail de toutes les commissions.

Art. 76.—Dans les Commissions, une grande latitude est laissée aux orateurs pour l'exposition de leurs idées. Ils sont invités, cependant, à ne leur donner que les développements nécessaires : ils peuvent être rappelés à la question, s'ils viennent à s'en écarter.

Art. 77.—Dans les Commissions on vote par assis et levé comme aux assemblées générales.

Art. 78.—Le président général a la direction des assemblées générales et des réunions publiques.

Art. 79.—Aux assemblées générales il n'est accordé que dix (10) minutes aux secrétaires des commissions pour la lecture de leur rapport, et cinq (5) minutes à chacun des orateurs pour la discussion des rapports ou des amendements aux résolutions et motions. Un vote du Congrès est nécessaire en chaque cas particulier pour permettre une exception à cette règle.

Art. 80.—La clôture d'une discussion peut être demandée par dix (10) membres et soumise au vote du Congrès.

Art. 81.—Le bulletin secret est de rigueur pour les élections.

Art. 82.—La présente constitution contenant les Statuts et Règlements de la Fédération Catholique des Sociétés Acadiennes et Canadiennes-Françaises du Canada et des Etats-Unis a été adoptée au premier Congrès de la Fédération réuni à Montréal les 22, 23 et 24 juin 1909.

Disposition provisoire. — D'ici au prochain Congrès, douze directeurs ou plus, choisis par le Comité exécutif, remplaceront au Conseil fédéral les Présidents et autres représentants des sections, tel que déterminé par l'article 22.

N. B. — A la fin de sa Constitution, la *Fédération Catholique* inscrit l'expression de sa gratitude envers l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Par son dévouement et sa générosité elle a assuré le succès du Congrès de 1909 qui a donné naissance à la Fédération.

Les élections des officiers de la Fédération Catholique donnèrent le résultat suivant : Présidents d'honneur, Son Honneur Sir Alphonse Pelletier et Sa Grandeur Mgr Bruchési ; vice-présidents d'honneur, M. C.-F. Delâge, député, de Québec, pour les sociétés canadiennes, M. le Dr Brien, de Manchester, pour les sociétés franco-américaines, et l'hon. Dr Landry, du Nouveau-Brunswick, pour les sociétés aca-

diennes. Président d'office, M. le Dr J.-E. Dubé ; aumônier (nommé par l'archevêque), M. l'abbé Perrier ; vice-présidents, MM. J.-V. Desaulniers et J.-A. Saint-Denis ; secrétaire-correspondant, M. le chanoine Lepailleur ; secrétaire-archiviste, M. J.-B. Lagacé ; trésorier, M. L.-J.-D. Papi-neau.

Au cours des séances, les congressistes eurent l'honneur et la joie de recevoir la visite officielle des deux présidents d'honneur.

Les minutes de la séance de l'après-midi, le 22 juin, portent en effet ce qui suit : " La séance est ensuite suspendue, et Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, fait son entrée dans la salle et est salué par un tonnerre d'applaudissements. M. J.-C. Beauchamp (le président du congrès), en termes émus, souhaite la plus cordiale bienvenue à Monseigneur et termine en priant Sa Grandeur d'ouvrir les travaux du Congrès par une allocution et par une prière. Mgr l'archevêque, dans un magnifique discours, se déclare heureux d'être présent à ce congrès des sociétés canadiennes-françaises et catholiques, comme aussi de constater l'esprit chrétien qui anime cette assemblée. Sa Grandeur insiste sur le mot catholique, définit ce qu'il faut entendre par une société qui s'appelle catholique et termine par ces mots : " Vous " m'avez demandé de faire la prière, c'est que vous avez com- " pris que sans Dieu nous ne pouvons rien faire, que c'est " de lui que viennent les vérités. Nous allons donc ensem- " ble et à genoux, comme le faisaient nos pères, demander " les bénédictions dont vous avez besoin pour ce congrès ". (Applaudissements et prière). Après la prière, M. le pré-

sident demanda à Monseigneur de vouloir bien accepter d'être président honoraire du Congrès, et de lui nommer un chapelain. Mgr Bruchési accepta et nomma chapelain du congrès M. l'abbé Perrier.....”.

D'autre part, les minutes de la séance du soir, le 24 juin, portent ce qui suit : “ M. le président Beauchamp annonce aux délégués que M. le lieutenant-gouverneur de la province de Québec, Sir A.-P. Pelletier, désire assister à la séance du Congrès, et il suspend les délibérations pour quelques instants. Sir Alphonse fait alors son entrée en compagnie de l'hon. J.-D. Rolland, de l'hon. juge Loranger et de M. G.-A. Marsan, secrétaire-général de l'Association Saint-Jean-Baptiste. M. le président Beauchamp, au nom du Congrès et de l'Association Saint-Jean-Baptiste, remercie Son Excellence d'avoir bien voulu encourager de sa présence le premier congrès de la Fédération Catholique, et il invite M. le lieutenant-gouverneur à présider la séance. Sir Alphonse, dans un magnifique discours, félicite l'Association Saint-Jean-Baptiste du grand succès remporté dans l'organisation des fêtes et du Congrès. Il termine en exprimant l'espoir d'assister encore, dans un avenir rapproché, à une assemblée de la Fédération Catholique. (Applaudissements.) ”

C'est à cette même séance du 24 juin que Mgr Bruchési et Sir Alphonse Pelletier furent choisis comme présidents d'honneur de la Fédération Catholique, et que l'élection des officiers eut lieu.

M. le Dr Dubé, en prenant son siège de président-actif de la Fédération Catholique, prononça les belles paroles que voici : “ Cette Fédération, messieurs, si j'ai bien compris, a



M. le Dr Dubé

Président de la Fédération Catholique

été organisée pour que tous, sans distinction de parti et quelque soit la terre que nous foulons, en braves soldats, nous travaillions à l'élévation de la race et de la nationalité, à la conservation de notre langue, au maintien de nos lois et à la préservation de la foi de nos pères !” Ces paroles, qui constituent tout un programme et qui synthétisaient si bien les travaux du Congrès, furent accueillies par d'unanimes applaudissements.

Les propositions de M. Denault — que nous voulons également citer *in-extenso*, à cause de leur importance — furent aussi, toujours à cette même séance du 24, chaleureusement accueillies par l'assemblée des congressistes .

“ M. A. Denault dépose devant le Congrès la motion suivante, pour assurer le respect de la langue française : “ Il est proposé par M. Denault, appuyé par M. Archambault, que ce premier Congrès de la Fédération des Sociétés Catholiques Acadiennes et Canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis, émet le voeu que le projet de loi présenté à la dernière session de la Législature de Québec, en faveur du respect des droits de la langue française par les compagnies d'utilité publique, projet qui fut unanimement adopté par cette Législature, grâce à la collaboration distinguée de tous les chefs des divers groupes composant cette Chambre, soit présenté de nouveau et que les membres des deux Chambres soient priés d'en assurer l'adoption”.— Adopté.

“ M. Denault soumet ensuite la motion suivante, en vue de travailler à la propagande du français : “ Il est proposé par MM. Séguin, Béique et Bélanger, appuyé par MM. Ar-

chambault et Denault, que ce premier Congrès annuel de la Fédération Catholique des Sociétés Acadiennes et Canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis émet le voeu que toutes nos sociétés, dans la mesure où la chose leur est possible, et tous nos adhérents individuellement, encouragent l'oeuvre excellente que poursuit, pour l'épuration et la propagande de notre idiôme national, la vaillante Société du Parler Français, par abonnement à sa revue, par concours à ses travaux et autres moyens propices. — Et le Congrès, de plus, formule le souhait que le gouvernement de la province de Québec comprenne bien vite l'importance nationale et sociale qu'il y aurait à subventionner de plus en plus généreusement, selon les ressources à sa disposition, une entreprise aussi patriotique, aussi généralement utile à l'influence française en Amérique".—Adopté.

Enfin, pour conclure, M. le président Beauchamp félicite, dans un discours approprié, MM. les délégués, de l'heureuse issue des travaux du Congrès. " Je suis convaincu, — dit-il — que cette nouvelle association sera fructueuse pour les divers buts que se propose la Fédération. Je ne puis, messieurs, vous laisser partir, sans vous remercier du fond du coeur de la bonne oeuvre que vous avez accomplie en répondant à l'invitation de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal pour régler cette question, qui menaçait d'être éternelle, de la formation d'une fédération des sociétés catholiques de langue française du Canada, de l'Acadie et des Etats-Unis. Encore une fois, messieurs, je vous remercie d'avoir bien voulu m'appeler à présider votre Congrès. Je vous remercie de la courtoisie et de la dignité que

vous avez su mettre dans vos débats. ” M. Delâge, de Québec, remercia M. le président de ses bonnes paroles, et l'Association Saint-Jean-Baptiste de sa généreuse hospitalité, et, sur la proposition de M. Olivar Asselin, on se sépara au chant de l'hymne national : *O Canada, terre de nos aïeux !*

L'événement national que constituait ce Congrès de la Fédération, ne pouvait pas passer inaperçu. *Le Pionnier*, du 1^{er} juillet, sous la signature de M. Amédée Denault, *La Nouvelle-France* de juillet, sous la signature de M. l'abbé J.-A. M. Brosseau, et la *Revue Canadienne* d'août, sous la signature de M. l'abbé Ph. Perrier, donnèrent les articles suivants, que nous reproduisons *in-extenso* :

L'AVENIR FRANÇAIS EN AMERIQUE

“ Elle est enfin constituée, la fédération générale de tous les groupes francophones et catholiques, d'origine canadienne, dans l'Amérique du Nord !

“ Depuis trente ans et plus qu'y aspirait le patriotisme canadien-français, depuis treize ans et davantage que nous en avons fait l'objet de l'une de nos ambitions les plus chèrement caressées, nous la saluons avec fierté, comme le gage de l'hégémonie assurée, à plus ou moins longue échéance, pour l'influence française, pour la civilisation catholique, au sein des groupes hétérogènes dont se composent les cosmopolites populations de notre continent nord-américain.

“ Que l'on nous taxe, si l'on veut, d'optimisme ; que l'on nous reproche, si l'on y trouve matière, de nous montrer chauvin : telle n'en est pas moins l'immense et consolante

perspective que nous avons entrevue. C'est notre droit d'y prétendre, c'est notre honneur de l'affirmer, c'est notre devoir d'y tâcher par toutes les puissances de notre être. En cette année de grâces 1909, sous l'égide de Jean-Baptiste, le noble Précurseur, que l'Eglise maternelle assignait récemment pour patron officiel à toute notre race ; en cette occasion choisie du 75^e anniversaire de fondation de l'association patriotique créée par l'immortel Duvernay, c'est la solution du très intéressant problème franco-catholique, au Nouveau-Monde, c'est le triomphe certain des aspirations fort légitimes qu'il porte dans ses flancs, qu'ont préparés, et pour ainsi dire assurés, les deux cents patriotes, délégués par nos gens de tous les coins du Nord-Amérique et réunis au Monument National, à Montréal, en organisant, constituant et mettant à l'oeuvre cette " Fédération des Sociétés Catholiques Canadiennes et Acadiennes-Françaises du Canada et des Etats-Unis ".

" Il est bien un peu lourd, le vocable dont on a été amené à surcharger la nouvelle création : les circonstances du début ont imposé ce compromis, qui n'a rien que d'honorable. Plus tard, d'autres circonstances rendues meilleures permettront à cette jeune Ligue des Patriotes d'échapper au joug du compromis et de se donner un nom moins encombrant. Elle pourra s'intituler, par exemple : *La Fédération Catholique des Sociétés francophones d'Amérique*, ou bien encore *l'Union Patriotique Saint-Jean-Baptiste*, et alors se présenter, plus couramment, comme la *Fédération Catholique Française*, ou *l'Union Patriotique*. En attendant, disons-nous bien que le nom ne peut guère, en somme, mo-

difier l'essence de la chose, et que la chose, en la présente occurrence, est en tous points excellente. Il ne s'agit plus, pour tous ceux qui sont profondément convaincus de cette vérité, que de faire converger leurs efforts à garantir, pour cette bonne chose, tous les développements heureux dont elle est susceptible.

“ Qu'une soixantaine de sociétés aient répondu au premier appel des promoteurs de la Fédération franco-catholique du Nouveau-Monde ; qu'elles aient expédié à Montréal environ deux cents délégués, accourant de tous les coins de l'horizon américain, du Nord-Ouest canadien et des Etats-Unis du centre, des provinces maritimes et de la Nouvelle-Angleterre, de l'Ontario et de toute notre province de Québec, voilà qui était déjà merveilleux et suffisant à révéler très vivement le désir général d'entente mutuelle, et d'entente pour l'action commune, un désir passé à l'état de besoin chez les divers groupes des nôtres.

“ Mais que ces deux cents “ constituants ” canadiens-français et acadiens, au cours de cinq séances seulement de délibérations fraternelles, aient réussi à se mettre d'accord pour adopter une constitution contenant une centaine d'articles tout près, et passablement compliquée—non sans modifier assez considérablement le projet primitif soumis, et fort bien élaboré, par une commission volontaire d'initiative, modifications visant à élargir de notable façon la portée de l'oeuvre et à décentraliser son action le plus possible ; qu'ils aient réussi à s'entendre pour élire à l'unanimité un premier Exécutif et une officialité d'honneur du meilleur goût et de la plus apparente efficacité ; qu'ils aient tenu à ne point

se séparer sans adopter, séance tenante, deux ou trois résolutions déclaratoires, bien caractérisées, qui mettent tout de suite à l'oeuvre la Fédération naissante et affirment très nettement son rôle : voilà qui nous semble tout particulièrement admirable et prometteur des plus encourageants résultats.

“ Que ce bon esprit se maintienne, que ce généreux entraînement se répande dans les rangs de toutes nos centaines et nos centaines d'associations catholiques franco-américaines — ce dont il n'y a pas lieu de douter, en dépit des obstacles inhérents à une aussi vaste entreprise — et la nationalité canado-américaine, avec le glorieux apanage de civilisation catholique dont elle s'honore, verra lui sourire les plus brillants destins.

“ Deux cents mille membres, en chiffres ronds, de nos associations franco-catholiques, se trouvaient représentés au Congrès de fondation de la Fédération ; à la deuxième session du même Congrès, l'an prochain, à Montréal, cet effectif aura probablement doublé, et la voix de cette organisation nationale sera devenue toute-puissante, pour la défense des intérêts catholiques et français.,

“ *Hoc erat in votis !* C'était, depuis longtemps, le souhait ardent de tous les patriotes, qui gémissaient de ne pouvoir mettre à contribution, sous l'empire d'une discipline régulièrement établie, l'énorme force latente ménagée par la Providence, au sein de nos multiples associations franco-américaines, toutes filles et petites-filles de la patriotique fondation de Duvernay, en 1834, pour la perpétuation, sur

le sol américain, des gesta Dei per Francos, des grands desseins de Dieu par les fils de la France !

“ Eh ! bien, les voilà réalisées, cette entente, cette discipline, cette concentration, cette harmonie des aspirations et cette mise en commun des efforts d'une race vigoureuse, forte de quatre millions d'individus et bien résolue à ne lâcher point ses positions acquises, tout en n'empiétant nullement sur celles de ses rivales. Qui voudrait nous contester la satisfaction de nous en réjouir et d'en espérer les plus satisfaisants effets !

“ Que si nous étudions le caractère sérieux et durable de l'organisation, nous en apercevons vite un irréfragable témoignage dans le choix unanimement fait, et non moins spontanément accepté par les intéressés, tous présents, des membres de l'officialité d'honneur et du premier Exécutif de la Fédération. Et voici les détails à l'appui de notre proposition :

“ Présidents d'honneur : Sa Grandeur Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, et Son Honneur Sir Alphonse Peltier, lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

“ Vice-présidents d'honneur : pour la province de Québec, M. Cyrille F. Delâge, député provincial du comté de Québec, vice-président de l'Assemblée Législative de Québec et président-suppléant de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Québec ; pour l'Acadie, l'honorable Dr Landry, ministre de l'Agriculture dans le cabinet provincial du Nouveau-Brunswick et délégué de la Société de l'Assomption ; pour les Etats-Unis, M. le Dr A.-A.-E. Brien, de Manchester, président-général de l'Association Canado-Américaine.

“ L'Exécutif de la Fédération, exercice 1909-1910, est composé comme suit : Président-général, Dr J.-Edmond Dubé, délégué de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal ; 1er vice-président, M. J.-V. Desaulniers, du Conseil de l'Instruction Publique et président-général de la Société des Artisans Canadiens français ; 2e vice-président, M. le Dr J.-A. Saint-Denis, ancien président régional et délégué de l'Union Saint-Joseph du Canada ; secrétaire-archiviste, M. Jean-B. Lagacé, professeur à l'Université Laval et délégué de l'Association pour l'avancement des lettres, des sciences et des arts au Canada ; secrétaire-correspondant, M. le chanoine Georges-Marie Lepailleur, le très “ social ” curé de Saint-Louis du Mile-End, à Montréal, aumônier général des Artisans Canadiens français, ainsi que des Forestiers Catholiques de la province de Québec. trésorier, M. L.-J.-D. Papineau, secrétaire-général de l'Alliance Nationale ; enfin, l'aumônier de la Fédération, expressément désigné à ce poste d'honneur par Mgr l'archevêque de Montréal, selon les prévisions de la constitution, est M. l'abbé Philippe Perrier, visiteur-général des écoles catholiques de Montréal.

“ Un tel personnel n'a pas besoin qu'on en fasse l'éloge ; il se recommande par lui-même.

“ Maintenant, rappelons, avant de clore ces notes, les motions déclaratoires votées aussi à l'unanimité par le premier Congrès de la Fédération, au cours de sa dernière séance. Elles précisent avec énergie, dès sa première heure d'existence, le sens que la Fédération entend donner à son effort, l'oeuvre pratique qu'elle veut, en con-

séquence, entreprendre sans tarder, poursuivre sans relâche et accomplir sans frayer.

“ La première de ces motions fut proposée par M. le chanoine LePailleur et M. J.-B. Lagacé. Nous n'en avons malheureusement pas sous la main le texte officiel, mais nous pouvons dire que, sous la forme d'un acte de parfaite déférence et de filiale soumission au Souverain-Pontife, en sollicitant la faveur de sa paternelle bénédiction pour l'oeuvre débutante, cette motion concrétise et réitère la large et belle profession de foi catholique intégrale que comporte l'article 2 des statuts de la Fédération.

“ La deuxième motion “ d'entrée en matière ” vise le respect des droits de la langue française. Les congressistes suivants s'assurèrent l'honneur de la proposer au Congrès, qui l'acclama d'enthousiasme : MM. Amédée Denault, directeur du *Pionnier*, représentant la Coopérative des Colons du Nord, Nomingue, Qué., et M. Geo. Séguin, président-général de l'Union Saint-Joseph du Canada, d'Ottawa, Ont., proposeurs ; M. le Dr G.-H. Béique, délégué de l'Alliance Nationale, Magog, Qué., et le Dr Archambault, vice-président général de l'Union Saint-Joseph du Canada, Hull, Qué., secondeurs. Cette motion se lit comme suit :

“ Le premier congrès annuel de la Fédération des Sociétés Catholiques Canadiennes et Acadiennes Françaises du Canada et des Etats-Unis émet le voeu : Que le projet de loi présenté à la dernière session de la Législature de Québec, en faveur du respect des droits de la langue française par les compagnies d'utilité publique, projet qui fut adopté unanimement par l'Assemblée Législative, grâce à

“ la collaboration distinguée des chefs des divers groupes
“ en cette Chambre, mais ne put, cependant, aboutir à terme,
“ soit de nouveau présenté dès la session prochaine, et que
“ les membres des deux Chambres soient priés d’en assurer,
“ cette fois, l’adoption définitive ”.

“ La troisième et dernière proposition tend à favoriser
l’épuration et la propagande de notre idiôme national fran-
çais et avec lui, par lui, de l’influence française en Amérique.
Cette motion également votée à l’unanimité par le Congrès,
y fut proposée par MM. Archambault et Béique, sus-nom-
més, appuyés par MM. Séguin, Bélanger, de l’Union Saint-
Joseph, Sherbrooke, Qué., et Denault. Elle se lit ainsi :

“ Le premier congrès annuel de la Fédération des So-
“ ciétés Canadiennes et Acadiennes Françaises du Cana-
“ da et des Etats-Unis émet le vœu : Que toutes nos
“ Sociétés, dans la mesure où la chose leur est possible, et
“ tous nos adhérents individuellement, en autant qu’ils le
“ peuvent, encouragent de leur mieux l’oeuvre excellente que
“ poursuit, pour l’épuration et la propagande de notre idiôme
“ national, la vaillante Société du Parler Français, à Qué-
“ bec, et ce, par abonnement à sa revue, par concours à ses
“ travaux, ou par tous autres moyens propices. Ce congrès
“ formule aussi le souhait que le gouvernement de la pro-
“ vince de Québec comprenne bien vite l’importance natio-
“ nale et sociale qu’il y aurait pour lui de subventionner de
“ plus en plus généreusement, selon les ressources à sa dis-
“ position, une entreprise aussi patriotique, aussi utile à l’in-
“ fluence française en Amérique ”.

“ Ayant fini d’esquisser à traits rapides cette insuffi-

sante chronique des débuts d'un beau et bon mouvement national, dont on a droit d'attendre les plus remarquables accomplissements, il nous reste encore un devoir à remplir. C'est celui de remercier tous les patriotes que nous eûmes l'avantage de rencontrer en cette mémorable circonstance : ceux du dedans, de la province-mère de Québec, la bonne vieille " maison de famille ", et peut-être plus encore ceux du dehors, de l'Ouest canadien ou américain, si lointain géographiquement, mais si rapproché de nous par l'esprit catholique, par l'âme française, ceux de l'Ontario, aux allures de conquérants intrépides, ceux de l'Acadie, encore endoloris par les souvenirs des persécutions de toute nature, mais fièrement résolus à défendre leur part de l'héritage sacré, pour peu que les frères mieux en place leur tendent une main secourable, ceux de la Nouvelle-Angleterre, également décidés à ne rien céder de leur avoir et à conserver, coûte que coûte, leur homogénéité. Le contact avec tous ces braves faisait vraiment du bien au coeur épris de l'idéal canadien-français.

" Rappelant le mot bien connu : " Qu'il fait bon d'être Canadien ! " l'honorable Dr Landry, Acadien de race, s'écriait, au sein du Congrès : " Qu'il fait bon d'être au milieu des Canadiens ! "

" A son exemple, qu'il nous soit permis de répéter, à l'adresse des congressistes rassemblés de partout, mais spécialement d'outre-frontières québécoises, les beaux vers que Victor de Laprade dédiait à nos zouaves canadiens, de passage à Lyon pour voler au secours du Pape assiégé :

Vous nous laissez heureux d'avoir revu des frères,
Fiers d'avoir pu serrer votre loyale main.
Dieu fasse, devant vous, tomber les vents contraires !
Français du Nouveau Monde, allez votre chemin !

AMÉDÉE DENAULT.

LE 75^e ANNIVERSAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ SAINT-JEAN-BAPTISTE À MONTRÉAL

“ Ceux qui depuis plusieurs années trouvaient que la Société Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, s'était tellement enlizée dans des spéculations matérielles qu'elle finirait par en mourir, on dû s'apercevoir qu'il n'en est rien. A l'occasion du 75^e anniversaire de sa fondation, cette Société a prouvé d'une manière éclatante que son grand âge n'a rien diminué de sa profonde vitalité. Elle a consacré toute la semaine de sa fête patronale, en juin dernier, à une série de réjouissances brillantes propres à ranimer le sentiment religieux et patriotique du peuple ; il y a eu force feux de joie et illuminations, processions avec chars allégoriques mieux choisis que par le passé, messe traditionnelle en plein air avec sermon ; il y a eu pose de la première pierre d'un monument à la mémoire de celui qui fut, comme l'écrit Decelles, “ la plus belle figure de la plus belle époque de notre histoire ”, Sir Louis-Hippolyte LaFontaine.

“ Mais ce qui nous réjouit le plus, c'est que tout en amu-

sant les yeux et en réchauffant les coeurs, on travaillait fermement à fonder une oeuvre de la plus haute importance. Aux assises d'un Congrès où étaient représentés même nos frères d'Acadie et des Etats-Unis, on a traité beaucoup de questions intéressantes, on a surtout jeté les bases de cette Fédération de toutes nos sociétés religieuses et nationales qui devra jouer un si grand rôle dans notre avenir. Ne restât-il qu'elle de toutes ces belles fêtes, que le résultat serait déjà immense et on ne peut plus consolant.

“ Il s'agit, en effet, de grouper en un seul faisceau toutes nos forces vives pour les diriger toutes ensemble vers un même objet, selon l'occasion. Depuis longtemps on gémissait avec raison sur les effets désastreux de cette plaie fatale qui s'appelle l'esprit de parti. Cet esprit de parti était poussé si loin que, même dans les questions d'intérêt purement religieux et national, il suffisait qu'un parti prit une initiative ou adoptât une ligne de conduite, pour que le parti opposé se crût obligé de le combattre et de suivre une ligne toute contraire : la politique passait avant toutes les causes, même les plus sacrées. Quelle longue et triste histoire on pourrait écrire des méfaits de l'esprit de parti parmi nous ! — Désormais, on croit ou du moins on espère avoir trouvé le moyen d'échapper à son étreinte : on a fédéré toutes nos sociétés à base de patriotisme, sociétés qui comptent dans leur sein des adeptes de tous les partis. Quand il s'agira maintenant de créer quelque grand mouvement d'intérêt général, ce seront nos sociétés qui en prendront l'initiative, ce seront elles qui répandues partout soulèveront et dirigeront l'opinion publique ; les partis politi-

ques en existence n'auront plus qu'à se mettre à la remorque de ces mouvements populaires ; ce sera à qui parmi eux sera le premier à répondre au désir général, et à inscrire dans son programme telle ou telle mesure vraiment nationale sans craindre que le parti adverse ose s'opposer à un mouvement bien plus élevé que le terre-à-terre de la politique ordinaire. Et de même, dans toutes les causes qui les intéressent, nos frères des autres provinces ou des États-Unis ne seront plus seuls, ils auront avec eux l'influence puissante de toutes les sociétés fédérées.

“ A notre sens, comme remède à l'esprit de parti, l'idée de cette fédération est très heureuse. Nous pouvons ajouter qu'elle n'est pas moins heureuse comme contre-poids au travail des sociétés secrètes parmi nous.

“ Ce n'est plus un secret pour personne que déjà ces sociétés existent, qu'elles sont bien vivantes et non moins actives qu'hypocrites, bien qu'elles n'aient pas encore entamé le peuple toujours foncièrement attaché à sa foi et à son clergé. Elles se recrutent plutôt dans la classe bourgeoise et à demi instruite, où de pauvres ambitieux espèrent arriver plus tôt par elles au succès et à la fortune. Mais de la classe influente le mal finira par descendre dans le peuple, et alors ce sera la lutte la plus désastreuse pour notre avenir, ce sera vraiment pour nous le suicide de la race ; les jeunes races sont comme les jeunes gens, plus que les races vieilles elles ont besoin d'un frein religieux et moral pour se contrôler et pour sauver l'avenir qu'elles portent dans leurs flancs.

“ Or, ces sociétés nationales réunies en fédération sont des sociétés franchement et activement religieuses et catho-

liques, elles sont chez les laïques les plus précieux auxiliaires de l'Eglise ; non seulement elles refusent de recevoir un non-catholique, mais elles peuvent faire et elles feront une guerre sans merci à ces sociétés ténébreuses qui grouillent parmi nous comme des nids de serpents. Dieu veuille qu'elles puissent les tuer à tout jamais !

“ L'an dernier, lors des fêtes inoubliables de Laval et de Champlain, sur le rocher de Québec, c'est la Jeunesse Catholique qui nous est apparue comme une vision d'espoir. Avec elle, cette année, aux fêtes de la Société Saint-Jean-Baptiste, à Montréal, c'est la Fédération des sociétés nationales que nous aimons à saluer comme une nouvelle vision d'espoir, et c'est de grand coeur que la *Nouvelle-France* félicite la Société Saint-Jean-Baptiste, à l'occasion de son anniversaire grandiose, d'avoir conçu et fondé cette bonne oeuvre salubre, et d'apporter ainsi un tel appoint au progrès de notre race. ”

J.-A.M. BROUSSEAU, ptre.

FÉDÉRATION CATHOLIQUE

“ D'un commun accord on reconnaît que la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal a célébré d'une façon brillante le soixante-quinzième anniversaire de sa fondation. On lui sait surtout gré d'avoir travaillé avec succès à jeter les bases d'une fédération de toutes les sociétés religieuses et nationales, dont l'union exercera une grande influence

sur l'avenir de la race française en Amérique. Des représentants des diverses sociétés acadiennes et canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis sont venus délibérer sur le projet de constitution qui leur était soumis, constitution que l'on envoie actuellement à tous les intéressés. Nous espérons que nos compatriotes, déjà groupés dans les associations diverses, comprendront que l'heure est venue de réunir en un seul faisceau les forces vives de notre race, de les organiser pour la défense de nos droits et de notre religion. Dans la pensée première des initiateurs du mouvement, on voulait d'abord fédérer les sociétés catholiques et canadiennes-françaises du Canada ; tout en effectuant ce groupement, on aurait prié les sociétés acadiennes de se fédérer chez elles ; on aurait adressé la même prière aux sociétés canadiennes-françaises des Etats-Unis. Alors seulement les trois grandes branches de la Fédération se seraient donné mutuellement la main, pour travailler en commun dans les circonstances où réellement leurs intérêts se trouveraient les mêmes. Une autre idée a triomphé : elle présentera peut-être plus de difficultés dans la pratique, mais nous espérons la voir surmonter ces obstacles par l'organisation des conseils régionaux que, du reste, nous avons prévus dans le plan primitif.

“ Mon intention n'est pas de faire l'historique du Congrès national. Il n'était pourtant pas banal le spectacle que nous avons sous les yeux ! Deux cents délégués d'une soixantaine de sociétés, venus de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis, délibéraient sur les moyens à prendre pour créer un organisme capable de penser et d'agir pour



M. l'abbé Philippe Perrier

Aumônier-général de la Fédération Catholique

la race française en Amérique ! M. Amédée Denault, dans son excellent *Pionnier*, en date du 1er juillet, a très bien décrit la physionomie de cette assemblée, unique encore dans les annales de l'histoire de notre race. Je n'y reviendrai pas.

“ D'ailleurs, il y a autre chose à dire. A l'heure actuelle, nous avons voté une Constitution ; mais il faut faire de la propagande pour que nos sociétés entrent dans la Fédération.

“ L'une d'entre elles, la plus jeune mais non la moins vaillante, nous apporte le précieux appoint de l'enthousiasme de ses membres. C'est l'Association de la Jeunesse Catholique Canadienne Française, qui, lors de son congrès annuel, a résolu d'employer ses forces à des oeuvres positives, pour faire du Canada français un foyer de vie intellectuelle, économique et sociale, digne de l'admiration du pays tout entier. Elle donne son adhésion à notre oeuvre. Honneur à ces jeunes qui veulent se composer à eux-mêmes des individualités pleinement chrétiennes et imprégner de christianisme l'atmosphère ambiante ! La Fédération leur ouvre bien large ses bras et leur souhaite la plus cordiale bienvenue.

Aux autres sociétés catholiques de langue française, aux divers groupes de notre nationalité, nous voudrions maintenant faire appel et dire nettement ce qu'est notre Fédération et ce qu'elle n'est pas, quels sont les avantages que l'on espère en retirer, les méthodes que l'on désire y employer ?

D'après le texte même de la Constitution : “ La Fédéra-

tion catholique des sociétés acadiennes et canadiennes-françaises du Canada et des Etats-Unis a pour but d'unir dans une action commune les efforts de ces sociétés pour défendre et promouvoir les intérêts religieux, nationaux, sociaux et économiques, de la race acadienne et canadienne-française du Canada et des Etats-Unis ”.

“ La pensée maîtresse des promoteurs de la Fédération est de faire coopérer nos sociétés aux oeuvres qui doivent solliciter l'attention d'un catholique sincère et d'un bon citoyen. C'est comme l'organisation d'un apostolat laïque, sous l'action féconde du rayon lumineux qui part du Vatican pour éclairer le monde. L'idée de notre Fédération se trouve, en effet, dans la célèbre encyclique où Léon XIII traçait naguère les devoirs des citoyens catholiques. Quand on en fait l'analyse, on s'aperçoit bien vite que tout converge à éveiller les énergies endormies des nôtres. Or, c'est “ au grand vieillard vêtu de blanc ” que nous devons la première pensée du mouvement en faveur de cet apostolat laïque. C'est sa voix qui a retenti la première pour appeler les catholiques à coopérer partout à façonner la pensée sociale, à diriger la vie publique, intellectuelle et morale. Voici comment il a, pour ainsi dire, cristallisé sa pensée sur l'action laïque : “ L'action catholique, quelle qu'elle soit, travaillera avec plus d'efficacité, si toutes les associations diverses, tout en gardant leur autonomie individuelle, se mettent en branle sous une force supérieure et directrice ”. C'est ce que nous avons voulu ; et, suivant le conseil de Léon XIII, nous avons également respecté les droits de tous en inscrivant dans notre Constitution l'article suivant : “ Chaque société fédérée

conserve ses statuts particuliers et son autonomie parfaite". Les sociétés n'ont donc rien à craindre pour leurs oeuvres propres. Notre Fédération, comme la Nouvelle Association Populaire Catholique de Suisse, veut réaliser "le type d'un mélange parfait d'indépendance individuelle et de cohésion collective". Encore faut-il s'unir ! L'union entre des forces vitales ne se fait point par des procédés diplomatiques, moins encore par des silences ou par des demandes d'application partielle. Ces forces composent entre elles une sorte d'unité vivante. C'est ce qu'expliquait un jour le cardinal Gibbons. Comme Léon XIII, il insistait sur la nécessité de l'apostolat laïque, et commentant pour l'admirable "Fédération Américaine des Sociétés Catholiques" l'axiome bien connu — du moins en théorie — "Chacun pour tous et tous pour chacun", il disait : "Une goutte d'eau ne compte guère mais la goutte d'eau ajoutée à la goutte d'eau forme le Missipi dont les flots pressés roulent vers la mer".

"La génération actuelle a des ambitions : celle, entre autres, de montrer que les Acadiens et les Canadiens français sont capables d'un effort sérieux vers l'avenir. S'unissant franchement sur le terrain de l'apostolat laïque et des oeuvres nationales et sociales, ils prouveront que leur langue et leur religion ne sont pas un obstacle au progrès général, et qu'ils savent contribuer pour leur part à la grandeur intellectuelle et morale de la patrie commune.

"Ce que l'on redoute avant tout, c'est que la Fédération ne devienne une organisation politique, par conséquent dangereuse pour les catholiques et le catholicisme. On soulèvera, dit-on, les préjugés de race et de religion. C'est la

formule sacrée qui couvre bien des lâchetés et bien des compromis. Les fondateurs ont prévu l'objection. " Les questions de politique de parti sont énergiquement exclues des travaux de la Fédération. Dans l'étude et la discussion des questions de politique générale et nationale on usera sans doute de la plus grande liberté pour soutenir ou combattre les idées divergentes, mais en se tenant toujours au seul point de vue général et national, quelle que puisse être d'ailleurs la position prise par les partis politiques " (Art. 19).

" Mgr McFaul, évêque de Trenton, voulut bien, l'an dernier, à Boston, répondre à cette objection que l'on fait également contre la " Fédération Américaine des Sociétés Catholiques ". Il n'y a, disait-il en substance, que le politicien égoïste et vulgaire qui cherche à représenter l'association sous ce jour défavorable, et à retarder ainsi son progrès. L'homme d'Etat, comme Grant, vous dira : " Réunissez vos gens, faites-leur adresser des pétitions et vous obtiendrez ce que vous désirez ". Souvent, en effet, nos représentants dans les Législatures ou aux Parlements ne peuvent pas nous rendre justice parce que nous ne les encourageons pas assez et qu'ils ne se sentent pas soutenus par une saine opinion publique. S'ils pouvaient dire aux fanatiques : " Messieurs, voici des pétitions signées par des milliers des nôtres ", ils seraient plus à l'aise pour ne pas laisser fouler aux pieds les réclamations des catholiques.

" Il ne faut pas l'oublier, il y a deux sortes de politiques. Il y a la politique de parti : dans celle-là, notre Fédération ne s'engagera pas, elle aura, nous l'espérons, dans ses rangs des libéraux, des conservateurs, des nationalistes, etc. Il y

a en plus — et plus haut — une politique générale qui traite des grands intérêts d'une nation et d'une race : celle-là, les bons citoyens d'un pays ne peuvent pas s'en désintéresser. Mgr McFaul, que nous nous plaisons à citer, illustre ainsi cette doctrine.

Il y a quelques années, on introduisit un bill à la Législature de New Jersey. La rédaction en était ambiguë, et, dans la suite, on aurait pu imposer la taxe aux écoles catholiques. Je priai quelques catholiques influents de changer la phraséologie de la mesure. La réponse fut ainsi formulée : " Nous n'avons pas l'intention de taxer vos écoles : ce bill a été rédigé par un savant avocat de Newark, et il sera voté sous sa forme actuelle ". Immédiatement, je fis convoquer le bureau exécutif de la Fédération constituée dans cet Etat. On nomma un Comité d'Irlandais et d'Allemands, les uns démocrates, les autres républicains. Tous se rendirent auprès du chef qui commandait la majorité de la Chambre et ils lui dirent : " Nous représentons les sociétés catholiques fédérées de l'Etat ; nous sommes opposés à la phraséologie de ce bill ; nous en demandons le changement ; autrement, nous retournerons à nos sociétés auxquelles nous ferons rapport ". Quelle fut la réponse ? " Messieurs, pour l'amour du Ciel, n'éveillez pas ce nid d'abeilles. Quels changements désirez-vous, nous serons très heureux de vous les accorder. "

" Voilà la politique de la Fédération. Il est grandement temps que nous fassions usage de notre titre de citoyens pour faire valoir nos droits.

" Au surplus, M. l'abbé J.-A.-M. Brosseau, que nous aimerions à lire plus souvent, surtout dans la *Revue Canadienne*, a fort bien fait ressortir l'avantage que nous trouverions dans la Fédération pour détruire les mauvais effets de

cet esprit de parti qu'on cultive chez nous, hélas, comme en serre chaude (1).

Depuis longtemps, écrit-il, on gémissait avec raison sur les effets désastreux de cette plaie fatale qui s'appelle l'esprit de parti : cet esprit de parti était poussé si loin que, même dans les questions d'intérêt purement religieux et national, il suffisait qu'un parti prît une initiative ou adoptât une ligne de conduite pour que le parti opposé se crût obligé de la combattre et de suivre une ligne toute contraire ; la politique passait avant toutes les causes même les plus sacrées. Quelle longue et triste histoire on pourrait écrire des méfaits de l'esprit de parti parmi nous !— Désormais, on croit ou du moins on espère avoir trouvé le moyen d'échapper à son étreinte ; on a fédéré toutes nos sociétés à base de patriotisme, sociétés qui comptent dans leur sein des adeptes de tous les partis. Quand il s'agira maintenant de créer quelque grand mouvement d'intérêt général ce seront ces sociétés qui en prendront l'initiative, ce seront elles qui répandues partout soulèveront et dirigeront l'opinion publique ; les partis politiques en existence n'auront plus qu'à se mettre à la remorque de ces mouvements populaires ; et ce sera à qui parmi eux sera le premier à répondre au désir général, et à inscrire dans son programme telle ou telle mesure vraiment nationale sans craindre que le parti adverse ose s'opposer à un mouvement bien plus élevé que le terre-à-terre de la politique ordinaire.

“ Faisons disparaître la vie en compartiments séparés et fermés, où chacun des groupes de la société voudrait se renfermer. Plus de cloisons entre les diverses associations acadiennes et canadiennes-françaises. Pourquoi ceux qui

(1) Voir la *Nouvelle France* de juillet 1909, p. 290.

pensent de même ne se rechercheraient-ils pas ? Nous partageons les mêmes croyances, nous entretenons les mêmes espérances. Pourquoi ne pas nous allier ? Les mêmes questions nous préoccupent. Unissons-nous pour les discuter plus à l'aise ! Nos aspirations et notre idéal sont les mêmes. Sachons les étudier ensemble ! Nos traditions sont les mêmes enfin, nous voulons les conserver ? Faisons en sorte que plus que jamais, pour nous tous, elles constituent, ces traditions, la chose sacrosainte à laquelle il faut se garder toujours de toucher, parce que de ces innombrables fils juxtaposés et tissés ensemble se forme la trame indissoluble de la patrie. Réfléchissons, en un mot, sur les avantages nombreux qui découleront de notre Fédération. “ La justice sans la force, disait Pascal, est impuissante, la force sans la justice est tyrannique. ” Voulons-nous donner au monde le spectacle d'une race qui sait être forte pour défendre les causes justes ? Faisons ce que l'on a fait ailleurs avec tant de succès pour les intérêts catholiques et nationaux.

“ Voici comment Mgr Herscher, évêque de Langres, résumait ce mouvement dans un article du *Correspondant* (2).

“ L'Allemagne a eu son *Culturkampf* qui a été l'équivalent de l'assaut antichrétien organisé aujourd'hui contre l'Eglise de France, mais qui avait l'avantage incalculable d'être dirigé par un Bismarck, au lieu des médiocres généraux de l'armée franc-maçonnique qui nous a vaincus : et, grâce à son union et à sa discipline, grâce à son activité, sans cesse stimulée par un idéal

(2) *A propos de congrès catholiques*, 10 mars 1909.

religieux, le catholicisme allemand a vaincu Bismarck et son *Culturkampf*. A l'heure actuelle, la grande association catholique, le *Volksverein*, groupe plus de cinq cent mille personnes intrépidement résolues à défendre leur foi. L'Angleterre possède la *Catholic Association* qui, tout récemment encore, opposant le faisceau compact des forces catholiques à l'alliance des sectes protestantes et de l'universelle et impérissable conjuration antichrétienne, a fait échouer le projet d'une loi scolaire destinée surtout à "éteindre les lumières d'En-Haut" dans l'âme des enfants "papistes". La Belgique, gouvernée depuis de longues années par des ministres et un parlement catholiques, n'a pas cessé, depuis lors, d'offrir à l'Europe l'enviable spectacle d'une prospérité à la fois "toute moderne et toute démocratique". La petite troupe des catholiques hollandais, à force d'union et d'active sagesse, est désormais devenue l'un des éléments les plus considérables de la vie politique du royaume. L'Autriche, obstinément fidèle à ses traditions séculaires de piété catholique, donne au monde l'exemple de la discipline simple et fructueuse avec son oeuvre des congrès, si admirablement hiérarchisée et centralisée..."

"Avec ce que nous avons dit plus haut de l'Association Populaire Catholique de la Suisse, n'est-ce pas que ce tableau d'ensemble est déjà intéressant et consolant ?

"Voyons encore comment la Fédération Américaine des Sociétés Catholiques entend utiliser sa vaste organisation. Voici l'énumération des bienfaits qu'elle en attend (3) :

(1) Le plaisir et le profit de se connaître, de se comprendre, de sympathiser les uns avec les autres.

(3) Voir *The light of the Cross in the twentieth century*, Vol. 11, p. 721-22.

(2) La facilité de se rencontrer dans les congrès, où du choc des idées nous pourrions perfectionner nos plans d'organisation et élargir notre sphère d'action commune.

(3) Une plus grande force et une plus grande dignité pour chaque organisation individuelle comme un résultat de son affiliation à la Fédération. (L'Etat le plus fort dans l'Union, pris isolément, est un pouvoir insignifiant, mais pris comme partie intégrale de la grande république américaine, il joue son rôle sur les destinées du monde).

(4) Une immense réclame pour nos diverses sociétés et leur objet, avec une augmentation d'inscription de titulaires dans ces sociétés. Quelques-unes de nos sociétés les plus utiles ne sont connues que dans certaines parties du pays ou dans les grandes villes.

(5) La facilité de discuter les besoins de nos catholiques qui ne sont pas encore unis par des associations de piété, de charité ou de bienfaisance.

(6) L'encouragement et la diffusion de la littérature catholique.

(7) La réfutation pour le peuple des calomnies dogmatiques, philosophiques ou historiques contre l'Eglise du Christ.

(8) L'impression dans les âmes des catholiques d'une profonde horreur pour les doctrines funestes de l'anarchie et autres semblables erreurs pernicieuses.

(9) Le développement du patriotisme dans le coeur de tous nos coreligionnaires

(10) Le progrès intellectuel, civique et social des catholiques au moyen des avantages qu'ils retireront de l'union.

(11) Une démonstration pratique sur une large échelle pour nos frères séparés de ce qu'est vraiment l'Eglise catholique, qui n'est pas le monstre sous les couleurs duquel on l'a trop souvent représentée.

(12) La destruction graduelle des vieux préjugés contre l'Eglise considérée comme société, et contre les catholiques considérés comme individus.

“ La Fédération Américaine a-t-elle réalisé cet idéal ? Il suffirait, pour en être persuadé, de relire le discours que Mgr McFaul prononçait l'an dernier à la convention nationale de Boston, et où, après avoir fait le bilan des succès passés de la puissante Association, il traçait d'une main si ferme le programme de son avenir (4). Mais ceci nous ferait sortir des bornes qui nous sont marquées et nous estimons plus utile de dire un mot des méthodes qu'on a employées là-bas pour remporter les triomphes qu'on enregistre aujourd'hui avec un si légitime orgueil.

* * *

“ Au début, il s'est rencontré des difficultés. Aux catholiques américains l'on a dit aussi ce que l'on nous répète sur tous les tons : “ Restez donc tranquilles, les choses deviendront pires ”. Oui, mais le premier président de la Fédération, M. Thomas Meinaham, répondait : “ Les choses s'amélioreraient, si nous avions une opposition systématique, sans crainte et pleine de tact, sentant derrière elle plus de la moitié des gens qui vont à l'Eglise, assez affirmative pour en appeler à leurs âmes, et assez puissante pour faire sortir l'Eglise de l'ornière où on semble la traîner, comme si on voulait lui faire pardonner sa présence dans ce pays ” (5).

(4) Voir *Bulletin of American Federation of Catholic Societies*, September and October 1908.

(5) *The Light of the Cross*, p. 727.

“ Comment la Fédération peut-elle changer ces conditions ? Ce ne sera pas par des déclamations bruyantes contre les griefs qui sont parfois fondés en fait, ni par des dénonciations exagérées de la bigoterie législative ou exécutive ni par des menaces contre tel ou tel parti politique ; en un mot, ce ne sera pas en nous ridiculisant aux yeux de l'opinion publique que nous formerons et gagnerons les gens à notre cause. Non, ce n'est pas ainsi que la Fédération entend résoudre ces délicats problèmes.

“ Pour la législation nationale, et pour traiter avec ceux qui sont constitués en autorité, la Fédération nomme un comité dit de législation. La raison d'être de ce comité, qui agit avec un bureau exécutif et un conseil, est d'étudier de près et de surveiller l'action législative et exécutive qui concerne les intérêts catholiques avec le dessein bien arrêté de faire rejeter les mesures hostiles. Le travail de ce comité qu'il soit nommé par la Fédération nationale ou par un conseil de Comté ou d'Etat, est entouré de tant de sauvegardes que le conservateur le plus raisonnable peut mettre de côté toute crainte d'indiscrétion ; il n'est pas tellement enchaîné qu'il puisse empêcher de rencontrer pleinement l'attente des combattifs prudents. La Fédération cristallise ainsi son puissant travail dans une organisation complète, disciplinée : *on le sent plutôt qu'on ne le proclame !* Un corps organisé avec un million ou plus de membres n'a pas besoin de faire beaucoup de bruit et de réclame. Sans qu'on le crie sur les toits, son existence seule proclame et établit son influence.

“ Compatriotes, mes frères, unissons-nous ! Le *Collier*

rappelait l'autre jour que les Canadiens français ont plusieurs fois voté la Fédération, et proclamé " avec de nombreux considérants que l'union des forces est la seule condition du salut". Allons plus loin aujourd'hui. Une constitution fédérative de nos sociétés vient d'être adoptée. Que toutes nos sociétés catholiques acadiennes et canadiennes-françaises y donnent leur adhésion ! Et que bientôt nous ayons un effectif de trois ou quatre cent mille membres marchant la main dans la main pour la défense de nos droits les plus chers ! L'apostolat laïque s'impose à l'heure actuelle ; voici un organisme tout formé pour répondre aux désirs des coeurs généreux, qui veulent se dévouer au bien public. Il pourra plus tard élargir ses cadres. Tel qu'il est, il peut apporter sa part de bien-être à cette pauvre humanité qu'Ozanam comparait, en 1837, au voyageur dont parle l'Évangile.

Tandis qu'elle (l'humanité) poursuivait sa route—écrivait-il— dans les chemins que le Christ lui a tracés, elle a été assaillie par des ravisseurs, par des larrons de la pensée, par des hommes méchants qui lui ont ravi ce qu'elle possédait : le trésor de la foi et de l'amour, et qui l'ont laissée nue et gémissante, couchée au bord du sentier. Les prêtres et les lévites ont passé, et, cette fois, comme ils étaient des prêtres et des lévites véritables, ils se sont approchés de cet être souffrant, et ils ont voulu le guérir. Mais dans son délire, celui-ci les a méconnus et repoussés. A notre tour, faibles Samaritains, profanes et gens de peu de foi que nous sommes, osons cependant aborder ce grand malade. Peut-être ne s'effrayera-t-il point de nous ; essayons de sonder ses plaies et d'y verser de l'huile ; faisons retentir à son oreille des paroles de consolation et de paix ; et puis, quand ses yeux se seront dessillés, nous le remettrons entre les mains de ceux

que Dieu a constitués les gardiens et les médecins des âmes, qui sont aussi, en quelque sorte, nos hôteliers dans le pèlerinage d'ici bas, puisqu'ils donnent à nos esprits errants et affamés la parole sainte pour nourriture et l'espérance d'un monde meilleur pour abri. Voilà ce qui nous est propre, voilà la vocation sublime que la Providence nous a faite.

“ C'est un immense espoir ! Mais de même qu'au printemps le jardinier, en face de ses arbres couverts de frais pétales, redoute les gelées meurtrières qui frapperaient le fruit dans sa fleur, ainsi les initiateurs du mouvement craignent un peu que le froid de l'inconstance ou de l'apathie ne vienne s'attaquer à leur oeuvre en fleurs et ne l'empêche de produire les fruits qu'ils en espèrent et que l'ennemi redoute. Les divisions de partis, les querelles de personnes sont toujours à craindre. Rappelons-nous que dans notre immense groupement de catholiques de langue française, nous devons tous avoir les yeux fixés sur le même phare : celui qui brille des hauteurs du Vatican sur le monde entier. Acceptons la direction du chef suprême de l'Eglise, et que notre soumission ne soit ni timide, ni passive, mais joyeuse, généreuse et active ! ”

PHILIPPE PERRIER.

Quelques semaines plus tard, le 20 septembre 1909, la *Semaine Religieuse* de Montréal publiait l'article suivant qui achève de souligner l'importance du Congrès de la Fédération.

PRÉCIEUX ENCOURAGEMENT POUR LA
FÉDÉRATION CATHOLIQUE

“ Au moins de juin dernier, la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, dans un mouvement de générosité qui l'honore, essayait de grouper dans une vaste fédération toutes les associations catholiques d'origine française. On réussit à faire voter une constitution que l'on distribue actuellement aux intéressés. Un exemplaire fut envoyé au chef de l'Eglise, parce que la Fédération, au commencement de son programme d'action, a voulu faire bien franche et bien nette sa profession de foi.

“ Sa Grandeur Mgr Bruchési avait bien voulu dans une lettre que l'on a publiée en tête des Constitutions, exprimer sa joie du “ travail fait lors du dernier congrès national pour amener la fédération des sociétés catholiques”. Mais voici qu'un encouragement vient s'ajouter à celui du premier pasteur du diocèse. C'est une lettre que le Souverain-Pontife nous fait parvenir par l'entremise de l'Eminentissime cardinal secrétaire d'Etat. Nous sommes heureux de la mettre sous les yeux de tous ceux qui s'intéressent à cette grande oeuvre d'union nationale sur le terrain des oeuvres sociales.

Vatican, 29 août 1909.

Mgr Paul Bruchési,
Archevêque de Montréal,
Monseigneur,

“ Le Saint-Père a agréé volontiers le filial hommage de profond dévouement et d'entière fidélité que les Sociétés Ca-

nadiennes-Françaises, Franco-Américaines et Acadiennes réunies en congrès en vue d'une fédération catholique, ont bien voulu lui offrir avec une copie de leur constitution.

“ Sa Sainteté charge Votre Grandeur de les en remercier en son auguste nom, et de leur communiquer de même la bénédiction apostolique comme un heureux gage des faveurs divines.

“ Je saisis volontiers cette circonstance pour offrir à votre Grandeur l'expression de mes sentiments très dévoués en Notre-Seigneur.

R. card. MERRY DEL VAL.

“ Cette tentative d'union est donc bénie de nos chefs. D'autres membres de la hiérarchie canadienne nous ont déjà approuvés. Et c'est en toute confiance que nous pouvons encourager par la parole et par la plume toutes les associations à entrer dans la Fédération catholique.

“ Le présent et l'avenir surtout nous mettent en face de besoins nouveaux. Les groupes catholiques d'origine française doivent sentir le besoin de s'unir pour travailler à la grandeur présente et future de leur race. Cette association faite pour réunir les hommes de bonne volonté, afin de leur permettre de se connaître mieux, de s'estimer mieux, de s'étonner d'être si nombreux, afin de leur apprendre à n'avoir plus peur, à donner un avis, à s'y tenir, à vouloir ensemble et fortement. . . sera aussi une association faite pour “agir”.

“ Il faut agir. L'apostolat est un besoin de l'âme qui veut le bien de ses compatriotes. “ L'action, écrivait Sa Sainteté Pie X dans sa première encyclique, l'action, voilà ce que réclament les temps présents. Et ce ne sont pas seule-

ment les hommes revêtus du sacerdoce, mais tous les fidèles sans exception qui doivent se dévouer aux intérêts de Dieu et des âmes ”.

“ Catholiques de tout rang, de tout âge qui appartenez à nos sociétés nationales, faites de la propagande pour l'organisation de nos forces. Il est urgent d'additionner tous les efforts individuels pour lutter contre les sectaires qui veulent nous trainer aux abîmes.

“ L'union par l'action, voilà le but de la Fédération catholique. En jetant un simple coup d'oeil sur sa Constitution, on voit que le programme de cette action est singulièrement compréhensif.

“ La Fédération est divisée en trois sections : la section des intérêts nationaux, la section des intérêts sociaux et la section des intérêts économiques, appelée plus brièvement sections *nationale, sociale, économique* ” (Art. 28).

“ Toutes les bonnes volontés, toutes les énergies peuvent ici trouver un champ à leur activité. Se sent-on du goût pour étudier les problèmes qui concernent l'avenir de la race française en Amérique? Que l'on s'inscrive dans la section des oeuvres nationales.

“ Voulez-vous donner à la génération actuelle le pain de la vérité sociale, “ celui de la saine doctrine que vous pétrirez avec les enseignements de la sagesse humaine, puisqu'elle ne peut pas rester étrangère à la solution du problème social, surtout avec les enseignements de la sagesse divine qui se trouvent dans les principes sociaux de l'Évangile et dans les directions pontificales résumant en quelques formules brèves, concises et lumineuses, toute la théorie de l'action popu-

laire chrétienne" ? Unissez-vous pour étudier en commun dans la Fédération cette question sociale, qui intéresse toutes les classes dirigeantes ou dirigées.

" S'agit-il de favoriser le progrès matériel sous toutes ses formes : agriculture, colonisation, industrie, coopérative, crédit mutuel, prévoyance, mutualité, etc. . . ? Les honnêtes gens de tous les partis se mettront à l'oeuvre pour sauver la société et montrer que la race française est capable de se placer avantageusement sur ce terrain, et de travailler ainsi au développement de notre patrie commune.

" Et c'est précisément dans l'étude de tous ces problèmes nationaux, sociaux et économiques que nous nous convainçons facilement que le plus sûr moyen d'obtenir la parfaite union entre catholiques entre eux d'une part et les meilleurs de nos concitoyens non catholiques d'autre part, c'est d'augmenter en nous la pratique religieuse. " L'amour de Dieu—dit René Bazin—est le garant de tous les autres. Il est la grande source de la fraternité et la mesure des forces morales d'un pays ".

" Un écrivain de haute valeur, mieux que personne informé dès qu'il s'agit de politique générale et des conflits qui agitent le monde, M. Melchior de Vogüé, vient de résumer les impressions que lui a laissées sa dernière visite en Allemagne. Il a séjourné dans les grandes villes du Nord, dans les grands ports surtout, et il constate le prodigieux développement, la prospérité, la marche assurée et confiante des Allemands, et il écrit : " Le Français qui passe le Rhin est frappé par l'affluence des hommes aux églises, par leur participation effective aux rites du culte".

Plus loin, il revient sur la même pensée et il laisse deviner qu'il voit " dans la force morale que donne la force religieuse le secret des victoires passées et celui de la cohésion et de la force principale de l'empire". Ici, plus qu'ailleurs, c'est la foi qui nous donnera cette merveilleuse cohésion.

" C'est bien ce qu'avait compris M. André Siegfried, quand il écrivait ces paroles que l'on n'a pas suffisamment soulignées: . . . " ou bien ils (les Canadiens français) laisseront se détendre les liens qui les unissent à l'Eglise, et alors " privés de la cohésion merveilleuse qu'elle leur donne, plus " accessibles aux pressions étrangères, ils verront peut-être " de graves fissures se produire dans le bloc séculaire de leur " unité ". "



CHAPITRE IV

LE CONGRÈS DES CANADIENNES FRANÇAISES

Nous venons de lire, ou plutôt de relire, les deux brochures, publiées, chacune en leur temps, par les soins de notre association féminine, dite la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste (section des Dames de l'Association Saint-Jean-Baptiste). La première date de 1907, la seconde de 1909. Et c'est celle-ci dont nous avons surtout à nous occuper, puisque c'est dans ses pages que sont relatés les faits et consignés les discours du grand congrès des Canadiennes françaises, qui fut une partie — et non certes la moins brillante — des célébrations du 75^e anniversaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste, en juin 1909.

Peut-être eut-il mieux valu, et cela pour plus d'une raison, dont la principale est que nous craignons de ne point rendre suffisamment justice au zèle, à l'activité et à l'intelligence pratique dont ces dames ont su faire preuve, ne pas entreprendre dans le cadre nécessairement restreint d'un court chapitre de raconter et d'apprécier ce congrès féminin et de renvoyer tout simplement nos lecteurs à la brochure indiquée (1) ? Mais, si résumé et si imparfait

(1) *Deuxième Congrès de la Fédération Nationale* (115 pages) chez Paradis et Vincent, Montréal, 1909.

soit-il, notre compte rendu sera toujours un hommage et le plus mérité de tous les hommages.

L'oeuvre de la Fédération Nationale s'était d'abord organisée sous le nom d'oeuvre des Dames Patronesses de la Société Saint-Jean-Baptiste. La première de ces assemblées féminines fut convoquée au Monument National, en avril 1902. " Cette oeuvre fut commencée — nous écrivait magnifiquement l'une des dames qui en ont été l'âme — par celles qui voyaient de plus près les efforts faits par le Comité des messieurs pour que la Société (Saint-Jean-Baptiste) devint une force nationale, et qui eurent l'idée toute naturelle de prendre quelque part au travail. " Nous ne dirons rien ici des tâtonnements des débuts. Il en faut toujours aux commencements des grandes oeuvres. Nous préférons rappeler les noms des distinguées pionnières de ce mouvement. Nos lecteurs reconnaîtront facilement les femmes de nos meilleurs et de nos plus dévoués patriotes, de ceux qu'on appelle déjà les anciens—la vie est si courte!—mais devant qui les jeunes ont le devoir de s'incliner. Ce furent donc Mmes F.-L. Béique, J.-R. Thibaudeau, L.-O. Loranger, L.-O. David, R. Dandurand, H. Hamilton, auxquelles vinrent bientôt s'adjoindre Lady Lacoste, Mmes Rottot, Gérin-Lajoie, A. Gagnon, Françoise (Melle Barry), Madeleine (Mme Huguenin) et A. Provencher. A ces premiers noms, et pour l'histoire, nous en ajoutons ici quelques autres, qui doivent être aussi sur la liste d'honneur : Mmes Allard, A. Prévost, J. Grenier, Bastien, J. et H. Beaudry, Bisailon, Beauchamp, Cypihot, Chartrand, Bélisle, Desrosiers, Faucher, Gravel, Garneau, Globensky, Hingston, Lafontaine,

Laberge, Leduc, Mackay, Mercier, Messier, Mignault, Préfontaine, Papineau, Rolland, Surveyer, St-Pierre, Sicotte, Snowdon. Et cette liste pourrait bien encore être par trop incomplète.

En 1907, les 26, 27, 28, 29 et 30 mai, avait lieu à Montréal le premier congrès de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, et la première séance se donnait le 26 mai, au Monument National, sous la présidence de Mgr Bruchési, archevêque de Montréal, et sous le patronage de Sir Louis Jetté, alors lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

“ Il me sera permis—disait Mme Béique, la présidente, dans son discours de bienvenue — de dire que l'occasion est solennelle. C'est la première fois que les Canadiennes françaises se réunissent pour discuter d'une manière sérieuse de tout ce qui a rapport à leurs intérêts, aux progrès qu'elles pourraient faire, à l'action sociale qu'elles peuvent et doivent exercer. Jusqu'à une époque assez récente nous nous étions contentées de nous occuper d'oeuvres de bienfaisance pure, sans porter nos regards plus loin que les besoins immédiats des malheureux, et les questions d'utilité générale nous étaient restées à peu près indifférentes ou étrangères. Il est temps que nous tenions compte des changements que le temps a apportés à l'état des choses et des esprits et que nous adoptions une ligne de conduite un peu différente.— La société Saint-Jean-Baptiste après avoir pendant tant d'années contribué de son mieux à fortifier et à développer notre vie nationale, va maintenant devenir le point de rallie-

ment des femmes canadiennes-françaises, le trait d'union qui les fera se rencontrer toutes dans une pensée de vraie fraternité. Je suis heureuse de souhaiter la plus cordiale bienvenue à toutes celles qui viennent ici pour prendre part au travail d'éducation, de progrès social et économique, d'amélioration morale et de charité qui devra se faire par la fédération. — Tout cela, me dira-t-on, c'est du féminisme ! En effet c'est du féminisme ; mais il faut s'entendre sur la signification qu'on peut attacher à ce mot. S'il est vrai qu'il y a un féminisme révolutionnaire dont les revendications inconsidérées ne pourraient, si elles étaient accordées, que faire de nous des êtres déclassés ou avilis, il y a aussi un féminisme chrétien dont on peut dire qu'il a pour devise, l'amour du prochain. Celui-là n'oublie pas ce que les femmes doivent au Sauveur qui les a tirées de l'abjection et de l'esclavage où elles étaient tenues depuis des siècles, et ne voudrait rien faire qui soit contraire à la morale qu'il a prêchée, à l'idéal de charité universelle et d'amour du devoir qu'il nous a légué. — Nous ne voulons pas mériter le reproche qu'on adresse presque invariablement à tout mouvement féminin, celui de faire sortir la femme de sa sphère, de l'éloigner du beau rôle social qu'elle peut jouer comme bonne épouse et bonne mère. La première oeuvre que nous avons entreprise et préconisée, c'est celle de l'école ménagère ; or ce qu'on fait à l'école ménagère, c'est l'apprentissage du genre de vie qui doit le plus retenir la femme chez elle, la vie de mère de famille et de maîtresse de maison. — Il s'est fait depuis très longtemps un grand labeur féminin dans nos couvents d'éducation et de charité, dont je n'ai pas à

faire l'éloge, puisque tous nous avons plus ou moins bénéficié du dévouement et de l'esprit de sacrifice des religieuses qui les dirigent. Mais il est nécessaire que les femmes du monde elles aussi s'appliquent à tout améliorer autour d'elle. Nous avons de graves responsabilités vis-à-vis du présent parce que nous sommes les gardiennes du foyer domestique, je pourrais dire les gardiennes des mœurs : nous n'en avons pas moins à l'égard de l'avenir, parce que nous élevons les enfants. — D'un autre côté, il y a près de nous des souffrances que nous ne pourrions soulager que si nous les connaissons ; il y a des conditions du travail des femmes et des enfants, des misères sociales auxquelles nous devons nous intéresser ; il y a des abus que nous pouvons aider à corriger, des dangers dont il faut préserver nos enfants. Sur toutes ces questions, il est juste que notre influence s'exerce, et si nous voulons qu'elle s'exerce dans la bonne direction il nous faut une préparation. Il nous faut des études sur les différentes conditions sociales, sur le bien qui s'est fait ailleurs et les résultats obtenus ; il nous faut l'expérience qui s'acquiert par l'appréciation exacte des faits, par l'observation et la réflexion : il nous faut des bonnes volontés toujours prêtes, des dévouements nombreux. — La Fédération sera le milieu où il sera possible de trouver ces dévouements, de faire ces études, d'acquérir cette expérience : elle sera le moyen d'une action forte, parce qu'elle sera soutenue par le grand nombre, et d'une action durable, parce qu'elle répond à un besoin. ”

Au cours de la même séance, Mgr l'archevê-

que, dans une vibrante allocution, exposait excellemment ce qu'il convient d'attendre et ce qu'il attendait de la Fédération Nationale. On nous permettra de citer encore.

“ Je sais que le féminisme — disait Sa Grandeur — est à l'ordre du jour. Quant on songe aux prétentions qu'il affiche en certains lieux, aux principes qu'il proclame, aux réformes qu'il poursuit, on a assurément raison de le condamner, et pour ma part je n'en voudrais aucunement parmi nous. Nos mères et nos soeurs nous sont apparues jusqu'à présent avec une auréole de bonté, de zèle modeste et de grâce qui nous les fait vénérer autant qu'aimer, et nous ne voudrions pas que cette auréole leur fut ravie. Mais ici il n'y a rien de ce féminisme prétentieux, égalitaire et oublieux, je ne crains pas de l'affirmer, de la véritable grandeur de la femme. Puisque le mot de féminisme a été introduit dans notre langue, je l'accepte, mais je réclame pour lui un sens chrétien, et je demande la permission de le définir ainsi : le zèle de la femme pour toutes les nobles causes dans la sphère que la Providence lui a assignée. — Or, mesdames et messieurs, ce féminisme-là avez-vous songé qu'il existe déjà au milieu de nous ? Il est à l'oeuvre depuis des siècles, et je me demande s'il est au monde un pays où il produit de plus magnifiques résultats. J'explique ma pensée. Ces milliers de femmes, vos filles ou vos amies, qui, à l'âge de vingt ans, ont fait le sacrifice de tout ce qui pouvait les attirer dans le monde, pour se consacrer dans la pauvreté, la chasteté et l'obéissance, à l'éducation des enfants, au soin des

orphelins, des sourdes-muettes et des aveugles, au soulagement des malades, des pauvres et des vieillards, pourraient-elles faire un plus noble usage de leurs forces, de leurs talents, de leur vie, de la tendresse de leur coeur ? Ne sont-elles pas les bienfaitrices par excellence de l'humanité et ne comptent-elles pas, malgré l'obscurité dont elles enveloppent leur admirable dévouement, parmi nos plus pures gloires nationales ? Oui, certes, c'est quand on a pénétré dans ces saintes demeures et qu'on a vu de près l'héroïsme quotidien de ces femmes magnanimes, moissonnées souvent trop jeunes, à raison des sacrifices qu'elles s'imposent et de l'activité qu'elles déploient pour relever tant de faiblesses et consoler tant de misère, que l'on comprend qu'il y a un féminisme digne de tout respect : c'est le féminisme qui fait les saintes. Or ces communautés religieuses ont leur congrès, elles aussi : ce sont ces chapitres réguliers où se discutent les mesures à prendre pour rendre les âmes meilleures et plus ferventes, pour développer l'instruction et la mettre plus en harmonie avec les besoins actuels, pour promouvoir le progrès de toutes les oeuvres de charité. Depuis dix ans il m'a été donné d'assister plusieurs fois à ces pieuses et intéressantes réunions que je pourrais donner comme modèles à tous les congrès, et j'en suis toujours sorti rempli d'admiration pour le talent d'observation et d'administration, l'esprit pratique que j'y avais constatés, mais plus encore pour l'abnégation, le désintéressement, la charité sans bornes qui avaient inspiré toutes les décisions et tous les règlements. C'étaient bien là des humbles et des vaillantes, comprenant le prix de la vie et en faisant un holocauste au Seigneur, ne recherchant avec

leur sanctification personnelle que la gloire de Dieu et le bonheur véritable d'un monde qu'elles n'ont quitté qu'afin de pouvoir l'aimer mieux et l'aimer davantage. — Je viens, mesdames, de vous présenter un modèle. Ce que font nos congrégations religieuses dans leurs couvents, leurs écoles, leurs asiles et leurs hôpitaux, vous inspirera pour ce que vous aurez vous-mêmes à faire dans la famille et la société. — N'est-ce pas un programme d'une existence toute de dévouement que vous vous êtes tracé, et le congrès que vous ouvrez aujourd'hui a-t-il un autre but que de vous entendre sur les meilleurs moyens de le mettre à exécution? Ce n'est pas dans vos assemblées que l'on entendra parler de l'émancipation de la femme, de ses droits méconnus, de la part trop obscure qui lui est faite dans la vie, des charges, des fonctions publiques et des professions auxquelles elle devrait être admise aussi bien que l'homme; non, non, vous laisserez ces déclamations et ces utopies à d'autres, et vous chercherez simplement à vous liguier pour faire le bien, dans le champ qui vous convient. . . Ce que j'attends donc de votre fédération et de votre congrès, mesdames, ce sont avant tout, des résolutions sérieuses, pratiques, tendant à faire régner à vos foyers l'esprit de Jésus-Christ. C'est comme une ligue que vous aïlez former, ligue courageuse, douce, persuasive et sans le moindre respect humain. J'ai entendu un jour Pie X dire à des femmes françaises venues en pèlerinage à Rome : "Soyez des "apostolesses " dans vos familles ". Cette faute de langage ne compromettrait en rien son infailibilité. Je vous dirai donc à mon tour, soyez des apôtres partout, chez vous d'abord, par la leçon et par l'exemple.

Prière du soir en commun à rétablir, selon les traditions de nos pères, là où la chose est possible ; prières avant et après les repas, observation fidèle des lois de l'abstinence ; vigilance incessante sur les enfants, leurs amusements, leurs promenades et leurs visites ; choix scrupuleux des livres, des revues des journaux qui entreront dans vos demeures, des statues et des peintures qui orneront vos salons : voilà autant de points importants sur lesquels vous pourrez vous entendre et vous concerter. — Dans la société, vous avez ces remarquables institutions de bienfaisance auxquelles vous prêterez, s'il est possible, un concours plus assidu et plus efficace encore que par le passé. Mais il y a surtout les jeunes filles qui travaillent dans les manufactures, celles qui gagnent péniblement leur vie, celles qui se cherchent une demeure où elles trouveront la protection dont elles ont besoin, les pauvres enfants délaissées : oh ! que de bien vous pouvez faire à tout ce monde ! Imités les femmes catholiques de France qui ont, dans ces dernières années, créé presque autant de moyens de secours, je pourrais dire autant d'œuvres distinctes, qu'il y a de dangers à prévenir et de misères à soulager. Si des modes inconvenantes veulent pénétrer chez nous, pourquoi ne les combattiez-vous pas ? Vous serez alors les apôtres de la modestie chrétienne et quelle fructueuse leçon vous donnerez à la jeunesse ! Et si vous, association des femmes catholiques, vous vous déclarez contre ces toilettes réprouvées autant par le goût que par la pudeur, pensez-vous qu'elles pourront devenir en vogue ? Assurément non. Vous ferez la loi, ne l'oubliez pas. — Qu'est-ce que vous n'êtes pas ensuite en état d'accomplir, mesdames, contre l'in-

tempérance, ce fléau de notre époque, contre la mauvaise littérature qui pénètre au milieu de notre population, d'une manière alarmante, et contre les théâtres dangereux ? Nous avons eu, vous le savez, des théâtres dangereux qui vous ont fait gémir ; je vous promets qu'ils devront à l'avenir fermer leur porte, " si vous le voulez ".

De son côté, Sir Louis Jetté, appelé à prendre la parole, disait au cours de son allocution :

" L'importance de l'oeuvre que vous accomplissez, mesdames, ne saurait être mise en question. — Un grand penseur, qui fut aussi un écrivain remarquable et un orateur de premier ordre — orateur que vous eu l'occasion d'admirer et d'applaudir — Brunetière, dans son *Discours sur les deux féminismes*, précise le rôle essentiel de la femme en disant qu'il y a trois choses, dans les sociétés modernes, dont la conservation est principalement, sinon exclusivement, remise aux femmes : la famille, la patrie et la religion. — Certes, la part qui vous est ainsi faite ne saurait être plus belle, le domaine qui vous est assigné ne saurait être plus grand ! Vous ne serez pourtant pas effrayées de la tâche et vous saurez vous y appliquer avec l'ardeur discrète que réclament les oeuvres de grande envergure. — Déjà, parmi les questions qui seront étudiées et discutées au cours des séances de ce congrès, votre programme indique un grand nombre de sujets d'une importance considérable et qui rentrent tout naturellement dans le cadre indiqué par Brunetière. — Et s'il m'était permis de sortir des généralités, sans courir le risque de ne pas donner la note désirable ou tout au moins

la note juste, j'oserais vous dire, mesdames, que parmi ces sujets d'étude, il en est un(1) qui attire plus particulièrement mon attention et que dans mes préoccupations patriotiques je serais facilement tenté de placer au premier rang. — Tous ceux qu'inquiète aujourd'hui, avec raison, l'évolution que subit la société moderne, admettent volontiers la légitimité du plus grand nombre des revendications féminines et je suis loin, pour ma part, de vouloir en contester même l'opportunité. Mais, d'un autre côté, il n'est que juste de reconnaître que le besoin de réformes est moins impérieux et moins pressant dans notre pays que dans les contrées surpeuplées d'Europe, ou même d'Amérique. ”

A cette même séance d'inauguration, Mme Gérin-Lajoie, à qui revenait le mérite d'avoir conçu et exécuté le plan général de l'organisation de la Fédération Nationale, telle qu'elle se présentait au public, exposait en ces termes “ l'esprit ” de la nouvelle association :

“ La Fédération — disait-elle — ne déplace pas l'activité de la femme ; elle laisse chacune dans sa sphère d'action, chacune à la place que lui assigne la Providence ; mais elle prolonge et étend le rayonnement de toutes ces existences isolées, de ces talents enfouis auxquels elle fait rendre au centuple. Je comparerais volontiers la Fédération à ces usines modernes qui emmagasinent les forces éparses de

(1) Ce sujet, M. Jetté l'indique plus loin, c'était la responsabilité de la mère dans la formation physique de l'enfant.

la nature, l'électricité par exemple, les multiplient, puis les distribuent à nos foyers sous forme de lumière et de chaleur. — Dans ce siècle de calcul intense, où toute l'intelligence semble consister à produire un maximum d'effets avec un minimum d'effort, ne faut-il pas se préoccuper d'exercer une économie rigoureuse dans nos ressources morales? Notre race d'ailleurs ne vivra qu'à ce prix. Mais, un motif plus élevé que les vues humaines impose aux Canadiennes françaises le devoir de s'organiser et de suivre le progrès général. — Au-dessus de la dignité de la femme, au-dessus des intérêts nationaux se place un intérêt plus grand encore: c'est notre foi! cette foi que nous propagerons en raison de notre influence et que nous ferons aimer selon les services que nous rendrons à ce pays. Noblesse oblige! Par le baptême nous sommes marquées au front pour un apostolat, il faut le remplir. Pour notre bonheur et celui de nos semblables, il faut que nous déterminions une action sociale catholique vraiment féconde et que la Fédération en soit l'instrument propagateur !

“ Je le sais, vous sentez tous la nécessité d'une institution de cette nature et j'éprouve une secrète joie à penser que vos coeurs donnent en ce moment une première sympathie à la Fédération.

“ La Fédération doit créer le milieu où les femmes, animées d'un esprit chrétien, viendront s'aider mutuellement et déterminer par là un progrès réel et continu dans leur existence, soit qu'il s'agisse de leur développement personnel, de leur vocation d'épouse, de leurs devoirs de mère, soit qu'il s'agisse des oeuvres philanthropiques et pieuses auxquelles

elles se livrent. Il importe donc de connaître et de déterminer les besoins de chacune, car toutes les femmes ne vivent pas dans les mêmes conditions, leur existence varie à l'infini. Un type de femme, je dirai classique, stable et immuable, mais cela n'existe nulle part ailleurs que dans l'imagination des poètes et la tête des théoriciens. L'existence des femmes est totalement différente de l'une à l'autre, et dans une même vie, les devoirs changent et se transforment d'année en année. Les unes peinent tout le jour, les autres ont des loisirs prolongés ; les unes sont fortunées, les autres ne le sont pas ; les unes sont faibles, les autres sont robustes ; les unes ont des responsabilités étendues, les autres n'ont point de charges. Les talents, la capacité sont aussi très inégalement répartis, puis les milieux accentuent encore les différences, de sorte que, pour aider la femme efficacement, il faut comprendre les situations diverses dans lesquelles elle se trouve. Des classifications s'imposent. Voilà pourquoi nous faisons entrer les femmes dans la Fédération par classes, c'est-à-dire par associations. L'association particulière élabore en effet les besoins, formule les aspirations, précise les idées et fournit des matériaux solides avec lesquels on peut édifier des oeuvres durables. Voilà la raison d'être de toutes ces associations professionnelles que nous avons fondées cet hiver, et qui pour plusieurs ont été une énigme profonde.

“ Toutes les associations dans la Fédération sont placées sur un pied d'égalité, en ce sens qu'une voix respectée est donnée à chacune d'elles, que toutes ont la liberté de se faire entendre et d'exposer leurs besoins, que toutes sont également aimées et écoutées, et que la plus humble comme la plus

puissante peut arriver jusqu'au coeur de ses soeurs. Nous croyons ainsi, par le seul équilibre des intérêts et le jeu naturel des ressorts humains, produire une oeuvre de justice, d'amour et de paix. Tout ce qu'il faut pour que le fonctionnement en soit normal et régulier, c'est qu'il n'y manque aucune partie. Aussi nous appelons toutes les femmes, les femmes de toute condition à entrer dans la Fédération; car dans l'accord harmonieux que nous voulons rendre, il faut que chacune donne sa note.

“ Que toutes les femmes sentent donc qu'elles sont indispensables les unes aux autres; qu'elles comprennent qu'elles sont faites pour se compléter les unes par les autres; qu'une étroite fraternité les unit toutes, qu'elles sont les membres d'un même corps, et que l'une d'entre elles ne peut souffrir sans que les autres souffrent aussi! Oui, que les femmes éveillent en leur conscience le sens de la responsabilité sociale, qu'elles soient toutes à toutes; elles se procureront ainsi une plus grande somme de bien-être, et prouveront que la discipline catholique et la loi de charité, en indiquant la règle de la vie, donnent en même temps celle du bonheur, et, qu'il ne nous a pas trompées, celui qui a dit: “ Venez à moi vous tous qui souffrez et je vous soulagerai ! ”

Mais nous avons l'air d'oublier qu'il s'agit ici des célébrations de 1909, et non plus du congrès de 1907. Hâtons-nous d'ajouter que les belles espérances que ce congrès de 1907 avait fait entrevoir, le congrès de 1909 est venu les confirmer superbement. Ce deuxième congrès de l'association féminine nationale, que beaucoup appelaient de leurs vœux,

tombait bien d'ailleurs en ces fêtes du 75^e. Aussi fut-il particulièrement heureux. Peut-être, à certaines heures solennelles, serait-il plus prudent pour quelques-unes de ces dames de consulter davantage autour d'elles sur les sujets qui de leur nature échappent trop à leur étreinte. Mais, en fait, quelle assemblée d'hommes ne serait pas en lieu de profiter du même conseil ? Sans compter que sur tant d'autres sujets, où il s'agit de dévouement et de charité, il faut bien aux hommes s'incliner devant l'incontestable supériorité des compagnes de leur vie.

Nous avons dit que ce congrès était attendu, et c'est très vrai. Le 21 juin, l'une des collaboratrices ordinaires du *Canada*, Danielle Aubry, donnait à son journal un article bien pensé et bien écrit, qui disait dans quel esprit on l'attendait. Cet article le voici.

Deux années se sont écoulées depuis les réunions de la Fédération Nationale tenues au Monument National qui donnèrent lieu à tant d'appréciations diverses. — Mais que sont les compliments et les critiques autre chose que des mots ? C'est devant le résultat de ce grand mouvement féminin qu'il faut se placer pour juger de son importance et de son efficacité, et ces résultats nous seront exposés, ces jours-ci, aux réunions de la Fédération. — Il y aura trois séances où l'on s'occupera des oeuvres d'éducation, de charité et d'économie sociale, fondées, aidées ou projetées par cette Association féminine qui est la réunion de toutes les œuvres féminines catholiques, travaillant ensemble à améliorer certaines conditions de la vie de la femme et de l'enfant. — Je crois que l'on ne saurait se désintéresser de l'effort moral, intellectuel et matériel de la femme pour élever le niveau de la mentalité et de la moralité de notre société.

Avant de crier contre le féminisme et de se servir de ce mot pour désigner toutes les initiatives féminines, les critiques agiraient sagement en venant voir et entendre en quoi consiste exactement l'oeuvre de la Fédération. Si protéger l'enfance et préserver la jeunesse, aider l'ouvrière et soulager la misère, favoriser les progrès de l'éducation et former de bonnes ménagères est du féminisme, avouons qu'il est de bon aloi, et souhaitons que toutes les femmes soient des féministes.

Le féminisme ! C'est maintenant un terme général, un peu inquiétant, qui sert trop souvent d'étiquette à des doctrines exagérées et dangereuses. Dans sa signification la plus stricte, le féminisme désigne toute doctrine de revendication féminine. Parmi ces revendications il en est qui sont justes et sages. J'aime à rassurer mes lecteurs sur la nature et la portée de celles qui seront discutées au congrès. Ces dames n'ont qu'une ambition et un but : chercher le progrès et l'idéal dans le sens des devoirs et des vertus féminines. — Elles veulent être dans le monde des semeuses d'idées saines et vraies, des professeurs d'énergie douce et sage, des éducatrices et des idéales.

Vraiment, avant de les tourner en ridicule, ne serait-il pas raisonnable d'aller les entendre ? — Ces dédains transcendants ne sont plus de mise aujourd'hui, quand nous les avons vues à l'oeuvre et qu'elles ont prouvé quelle grande force ressort de l'union et de l'entente dans la recherche du bien. — Encore une fois, c'est une invitation pressante que, par moi, elles adressent au public d'assister à ces trois séances, où tout ce qui peut éclairer, fortifier et rendre meilleure les femmes sera exposé et discuté de façon sérieuse et intéressante.

Le passé est le sûr garant de l'avenir et les séances de 1907 ont laissé un souvenir agréable à tous ceux qui y ont assisté.

Avant d'entrer dans le récit proprement dit des délibérations de ce deuxième congrès féminin, il nous semble utile, puisque notre volume est un recueil-souvenir, de rappeler ici

quelle est la Constitution de la Fédération Nationale, quelles sont en 1909 les sociétés affiliées et enfin quels sont les noms des principales officières.

CONSTITUTION DE LA FEDERATION NATIONALE
SAINT-JEAN-BAPTISTE

Art. 1.—La section des dames de l'Association Saint-Jean-Baptiste à Montréal prend le nom de Fédération Nationale Saint-Jean Baptiste.

GROUPEMENT

Art. 2.—La Fédération se compose de sociétés affiliées. Une société peut être affilié quand elle en fait la demande et qu'elle est acceptée comme telle par l'Exécutif.

Art. 3.—Les sociétés affiliées se divisent en trois groupes : Oeuvres de charité; Oeuvres économiques; Oeuvres d'éducation.

Art. 4.—Les sociétés affiliées doivent verser à la Fédération Nationale la somme de 10 piastres qu'elles répartissent entre leurs membres comme elles l'entendent. Cette somme ne doit être perçue que chez les Canadiennes françaises catholiques. Les sociétés qui ne comptent pas cent membres ne doivent pas imposer une contribution qui excède dix centins par tête. Les sociétés qui comptent plus de mille membres et dont la contribution se réduirait à moins d'un sou, peuvent si elles le jugent opportun, se subdiviser en section et posséder à l'Exécutif une double représentation pourvu qu'elles paient double souscription.

Art. 5.—Les privilèges suivants sont conférés aux membres des sociétés affiliées :

1. Les membrés qui ont payé leur souscription à la Fédération deviennent membres ordinaires de la section des Dames, association Saint-Jean-Baptiste, et ont le droit de voter à l'élec-

tion des déléguées de leur société à l'Exécutif de la Fédération, ils sont eux-mêmes éligibles.

2. Ces membres ont le droit d'assister avec leur famille aux trois fêtes annuelles organisées par la Fédération dans l'intérêt de ses membres.

Il est à remarquer que les membres d'une société affiliée qui ne sont pas cependant des Canadiennes françaises jouissent de cette faveur par privilège et sans charge aucune.

Art. 6.—La Fédération organisera chaque année trois fêtes en faveur de ses membres. Ces fêtes ont pour objet de faire l'éducation populaire sur les questions nationales intéressant les oeuvres de charité, les oeuvres économiques et les oeuvres d'éducation à tour de rôle ; et de préparer l'opinion publique à accepter les mesures entreprises par la Fédération.

Les fêtes consisteront toujours en une conférence, et on pourra y ajouter de la musique, déclamation, saynète ou autre chose agréable, de manière à rendre la fête instructive et attrayante.

ADMINISTRATION

EXÉCUTIF

Art. 7.—L'Exécutif se compose des membres élus par les sociétés affiliées. Les fonctions de l'Exécutif consistent à voter et à prendre une décision finale sur toute résolution présentée par le Bureau de Direction. Les oeuvres de la Fédération ne peuvent être entreprises qu'après avoir été votées à la majorité des voix par l'Exécutif.

Des rapports périodiques doivent être communiqués à l'Exécutif de toutes les affaires de la Fédération.

Art. 8.—Tout membre de l'exécutif peut faire des suggestions au Bureau de Direction en s'adressant à la secrétaire du Bureau. Si le Bureau les approuve, elles sont soumises au vote de l'Exécutif.

Art. 9.—Les membres du Bureau de Direction siègent dans

l'Exécutif, mais n'y votent pas, à moins qu'ils n'y aient droit à titre de délégués d'une société.

Art. 10.—L'Exécutif doit se réunir trois fois par année, une fois avant chaque fête annuelle.

BUREAU DE DIRECTION

Art. 11.—Le Bureau de direction gère les affaires de la Fédération, tient ses annales et maintient partout l'unité d'action. Il surveille l'exécution du travail des comités, reçoit leurs rapports, préside l'Exécutif, lui présente sous forme de résolution les suggestions de ses membres ou du Bureau lui-même, prépare l'ordre du jour pour les assemblées de l'Exécutif et rend compte à ce dernier de son administration.

Art. 12.—Le Bureau de Direction se compose de neuf membres, trois pour chaque groupe des oeuvres de charité, des oeuvres économiques et des oeuvres d'éducation.

Les membres sont choisis par le Bureau lui-même, mais ce choix doit être ratifié par l'Exécutif. Les membres du Bureau sont élus pour trois ans, et trois membres doivent sortir de charge chaque année, un par groupe, cependant ils peuvent être réélus.

Art. 13.—Le Bureau élit, comme tous les comités d'ailleurs, une présidente, une secrétaire et une trésorière.

MODE DE TRAVAIL

COMITÉS

Art. 14.—Les comités sont institués pour poursuivre les oeuvres entreprises par la Fédération, ils doivent être présidés par un membre de l'Exécutif ou du Bureau de Direction.

Les membres des comités sont choisis de préférence parmi les membres de la Fédération ; on peut cependant y admettre toute personne compétente, spécialiste, homme ou femme en état de rendre service à la Fédération.

Les personnes ainsi adjointes jouissent, pendant l'année ; des privilèges conférés aux membres de la Fédération, sauf celui de voter et de se faire élire.

Art. 15.—Chaque comité élit une présidente, une secrétaire et une trésorière.

PERSONNEL DU BUREAU DE DIRECTION

Oeuvres de Charité. — Lady Lacoste, Mmes Rottot et Bruneau.
Oeuvres d'Education. — Mmes Béique, Gérin-Lajoie et Bibaud.
Oeuvres Economiques. — Mmes Huguenin (Madeleine), Bouthillier et Auclair.

SOCIETES AFFILIEES

Dames patronnesses de la Providence.—Mmes Rottot et MacKay.
Dames patronnesses des Sourdes Muettes.—Mme Marceau, Melle Daveluy.

Dames patronnesses de la Miséricorde.—Mmes J.-L. Archambault et Hénault.

Dames patronnesses de Nazareth.—Mmes Vaillancourt et L.-D. Mignault.

Le Foyer. — Melles Bonneville et Frappier.

Association des Institutrices. — Melles Labelle et Bélanger.

Patronage d'Youville. — Melles Auclair et M. Bernard.

Section française Société Aberdeen. — Mme Terroux, Melle Desjardins.

Association des Journalistes. — Melles Barry (Françoise) et Lesage (Collette).

Association des Employées de Manufacture. — Melles Vauthier et Robert.

Association des Employées de Magasin.—Melles F. Marin et Moss.

Association des Employées de Bureau. — Mme Bouthillier, et Melle Godbout.

Association des Employées de Téléphone. — Melles Longtin et Meunier.

- Oeuvre des livres gratuits. — Mmes Dandurand et T. Bruneau.
- Dames de charité de l'Hospice St-Vincent-de-Paul. — Melle Renauld, Mme Giroux.
- Dames Patronnesses de l'Hôpital Notre-Dame. — Mmes Fitzpatrick et D. Rolland.
- Dames Patronnesses de l'Assistance Publique. — Mmes J. Tessier et Huguenin.
- Dames Patronnesses de l'Hospice St-Joseph. — Mmes Faucher et Crevier.
- Cercle des demoiselles de la Paroisse St-Pierre. — Melles Adam et Laurence,
- Dames de charité de l'Immaculée Conception et Enfants de Marie de l'Immaculée Conception. — Mmes H. Papineau et S. Lacombe.
- Hôpital Ste-Justine. — Mme L. de G. Beaubien, Melle Rolland.
- Association des Aides Ménagères. — Melles Lachapelle et Mentha.
- Section des Dames de charité, Fédération de la Paroisse de l'Enfant-Jésus. — Mmes D.-N. Germain et Allary.
- Section du travail, Fédération de la Paroisse de l'Enfant-Jésus.— Melles M.-L. Clermont et V. Lajeunesse.
- Association Artistique des Dames Cahadiennes. — Mme D. Masson, Melle St-Jean.
- Les Ecoles Ménagères Provinciales. — Mmes Leman et DeSerres.
- Cour de l'Immaculée-Conception. — Mmes H. Papineau et Lacombe.

Ces préliminaires étaient nécessaires, croyons-nous, pour bien faire connaître les circonstances particulièrement intéressantes dans lesquelles allait avoir lieu le congrès féminin des fêtes du 75^e anniversaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste.

Au moment donc où les patriotes représentants des diverses sociétés nationales canadiennes, acadiennes et franco-

américaines, se réunissaient à Montréal pour jeter les bases de la grande fédération, dont nous avons parlé au chapitre précédent, les Canadiennes françaises, elles aussi, faisaient oeuvre de patriotisme, d'un patriotisme intelligent et pratique.

Trois grandes séances avaient été préparées par les dames de la Fédération Nationale. Elles eurent lieu, tel que projeté, les 23, 25 et 26 juin. Dans la première on s'occupa des oeuvres de charité, et elle eut lieu chez les Soeurs de la Providence, à l'institution des Sourdes-Muettes, rue Saint-Denis. Dans la deuxième, on étudia les oeuvres d'éducation, et elle eut lieu chez les Soeurs de la Congrégation, au Couvent de la rue Sherbrooke. Dans la troisième enfin, on traita des oeuvres d'économie sociale, et elle eut lieu au Monument National.

Voici d'ailleurs quelles étaient les questions inscrites au programme. — I. Pour la séance des oeuvres de charité : 1^o Assistance maternelle ; 2^o La carrière d'infirmière pour les femmes ; 3^o Importance des conférences dans les oeuvres de charité, au point de vue de la formation intellectuelle et sociale de la femme du monde ; 4^o Mesures préventives pour la protection de la femme ; 5^o La charité est-elle une science ; 6^o Répression de l'alcoolisme par les femmes ; 7^o La femme mariée qui souffre de l'alcoolisme du chef de famille, est-elle en état de se protéger ; 8^o Tribunaux spéciaux pour enfants ; 9^o La carrière domestique dans ses rapports avec l'organisation du foyer. — II. Pour la séance des oeuvres d'éducation : 1^o Enrayement de la mortalité infantile par l'éducation de la mère de famille ; 2^o Importance

de la pédagogie maternelle pour la formation morale de l'enfant ; 3^o Adaptation de l'enseignement ménager aux divers degrés de l'enseignement ; 4^o De l'enseignement supérieur pour les femmes ; 5^o L'enseignement comme carrière pour les femmes ; 6^o Le rôle des associations artistiques dans la formation du goût ; 7^o Le journalisme et l'éducation populaire ; 8^o Comment développer le goût de l'étude chez les femmes. — III. Pour la séance des oeuvres économiques : 1^o Le logement de l'ouvrière ; 2^o Etat comparé du travail à domicile et du travail à l'atelier ; 3^o Des conditions requises pour obtenir de l'avancement dans les carrières professionnelles ; 4^o L'instruction de l'enfant est-elle compatible avec le travail à l'atelier ; 5^o Dans quelle proportion la femme contribue-t-elle à la production de ce pays ; 6^o Quelle est la valeur de la propriété foncière possédée par les femmes à Montréal ; 7^o La mutualité ; 8^o La condition légale de la femme mariée.

S'il nous fallait analyser ici, pour en rendre compte, les quarante discours ou rapports, qui ont été prononcés ou lus au cours des trois séances du congrès, sur les sujets que nous venons d'indiquer, nous serions bien quelque peu embarrassé. Mais, en fait, nous aimons mieux conseiller à nos lecteurs de se procurer l'intéressante brochure qui les relate.

Il convient toutefois, pour donner une idée de l'importance du travail accompli, d'indiquer, au moins par une énumération générale, les matières traitées et le nom de chaque femme-orateur.

I. SEANCE DES OEUVRES DE CHARITE

- 1° Discours de bienvenue : Mme Béique ;
- 2° L'Assistance maternelle : Mme Huguenin ;
- 3° La carrière d'infirmière : Melle Williams ;
- 4° L'oeuvre des conférences : Mme Marceau ;
- 5° " " " : Mme Wilson-Grant ;
- 6° La protection de la femme : Les Soeurs de Miséricorde ;
- 7° " " " " : Mme Choquet ;
- 8° " " " " : Mme Rottot ;
- 9° L'organisation de la charité : Mme Germain ;
- 10° L'alcoolisme : Mme Leman ;
- 11° " : Melle Renaud ;
- 12° " : Mme Papineau ;
- 13° Les tribunaux pour enfants : Mme Béique ;
- 14° La carrière domestique : Mme Simard ;

Allocution du président d'honneur, M. le chanoine Gauthier.

II. SEANCE DES OEUVRES D'EDUCATION

- 1° Allocution de la présidente : Mme Béique ;
- 2° La mortalité infantile : Mme Bruneau ;
- 3° La pédagogie maternelle : Mme Mathys ;
- 4° L'enseignement ménager : Mme Béique ;
- 5° L'enseignement supérieur pour les femmes : Melle Gérin-Lajoie ;
- 6° L'enseignement comme carrière pour les femmes : Melle Labelle ;
- 7° Le rôle de l'art dans la formation du goût : Melle St-Jean ;
- 8° Le journalisme et l'éducation populaire : Melle Barry (Françoise) ;

- 9° Le journalisme et l'éducation populaire: Mme Hamilton;
- 10° La charité est-elle une science : Mme Dandurand ;
- 11° Le goût de l'étude : Melle Bibaud ;

Allocutions de Sa Grandeur Mgr Bruchési et de Son Honneur M. le lieutenant-gouverneur, Sir Alphonse Pelletier.

III. SEANCE DES OEUVRES D'ECONOMIE SOCIALE

- 1° Allocution de la présidente : Mme Béique ;
- 2° Le logement de l'ouvrière : Melle Robert ;
- 3° “ “ “ “ : Melle Besset ;
- 4° “ “ “ “ : Melle Clermont ;
- 5° “ “ “ “ : Melle Frappier ;
- 6° “ “ “ “ : Melle Bernard ;
- 7° “ “ “ “ : Melle Lachapelle ;
- 8° Le travail à domicile et le travail à l'atelier : Melle Robert ;
- 9° Des conditions d'avancement dans les carrières professionnelles : Melle Marin ;
- 10° Des conditions d'avancement dans les carrières professionnelles : Melle Godbout ;
- 11° L'instruction et le travail à l'atelier : Melle Lalonde ;
- 12° Le travail de la femme au pays : Melle Auclair ;
- 13° La propriété des femmes à Montréal : Melle Sabourin ;
- 14° La mutualité chez les femmes : Mme Bouthillier ;
- 15° “ “ “ “ “ : Mme Papineau ;
- 16° La condition légale de la femme mariée: Mme Gérin-Lajoie.

Allocution du président d'honneur, M. le chanoine LePailleur.

Quels flots de paroles ! nous dira-t-on, et à quoi tout cela nous mènera-t-il ? Eh ! bien, il faut les avoir entendues pour bien comprendre qu'il n'y avait là, d'une façon générale, rien d'alarmant, tout au contraire. L'esprit était sûrement bon, les intentions droites, le zèle indiscutable, le travail sérieux, que veut-on de plus ? En limitant en somme leurs études et leurs investigations aux oeuvres qui conviennent davantage à leur activité et à leurs aptitudes naturelles, nos femmes canadiennes-françaises ont fait montre d'un goût très sûr. Elles n'ont qu'à rester fidèles à l'idéal qu'elles se sont fixé, et personne ne sera en droit de leur reprocher je ne sais quel féminisme de mauvais aloi.

Dans son discours de bienvenue, à la séance chez les Sourdes-Muettes, Mme Béique répondait d'avance à bien des objections quand elle disait à ses auditeurs et auditrices : “ Il y a quelques esprits qui doutent de l'opportunité et de l'utilité de ces réunions féminines. Elles ont été cependant dans plusieurs pays le point de départ d'un superbe floraison d'oeuvres sociales et d'oeuvres de charité de toutes sortes. — Pendant de longues années, la religion catholique représentait à peu près seule et prêchait seule par son exemple la pitié pour les pauvres et les faibles ; maintenant, un grand vent de charité semble souffler sur le monde et de toutes parts on s'ingénie à soulager la misère. Aurons-nous moins de zèle que les autres et moins d'esprit public ? Et à côté des grandes oeuvres qui sont faites par nos communautés religieuses ne reste-t-il rien à faire pour nous ? Ne devons-nous pas à la dignité de notre religion, à notre dignité de race, d'être au premier rang de celles qui travaillent et se

dévouent. Mais alors que ferons-nous seules, sans études spéciales, sans renseignements, sans expérience. Il est donc évident que ces réunions doivent être considérées comme un avantage et qu'elles sont le moyen de voir quelles sont les oeuvres les plus urgentes, ainsi que les mesures à prendre pour les mener à bien. — Notre premier congrès a eu pour résultat direct la fondation de deux comités. Le comité de la tempérance nous a valu des suffrages précieux et a été aidé par un grand nombre de dames. La campagne entreprise par ce comité n'a pour véritables adversaires que les personnes intéressées au maintien de l'état de chose actuel. Ces intéressés sont malheureusement nombreux et puissants; mais beaucoup de ceux qui sont avec nous sont puissants aussi, et nous avons le droit et la justice de notre côté. Quand même ce comité ne réussirait qu'à empêcher le mal de s'aggraver, nous aurions lieu de nous louer de ce résultat et les dames qui ont travaillé avec tant de courage pour cette grande cause méritent toutes les félicitations. — Le but et le mode d'action du comité des questions domestiques sont aussi au-dessus de tout éloge. Il faut laisser le temps faire son oeuvre et démontrer comment les dames de ce comité et les religieuses qui leur donnent l'hospitalité ont su comprendre les besoins présents et s'arranger pour sauvegarder l'avenir. — Je me permettrai de dire un mot du programme du grand congrès qui se tient en ce moment à Toronto. La plupart des femmes qui en font partie viennent de pays qui n'ont pas comme nous l'avantage d'avoir des ordres religieux qui prennent à leur compte les oeuvres les plus difficiles. Elles ont donc à s'occuper d'un certain nom-

bre de questions qui pour nous sont résolues. — A part ces sujets importants en voici quelques autres qu'elles doivent discuter : le logement des indigents ; les enfants anormaux, c'est-à-dire moins bien doués que les autres ; les garderies d'enfants ; la protection de la jeune fille ; les unions de mères de famille ; les maisons du peuple ; la tempérance et la législation qui s'y rapporte ; le travail de la femme et des enfants en dehors de chez eux ; le salaire alloué pour le travail des prisonniers et aidant au soutien de la famille ; la modération dans la toilette, la table, les amusements ; la femme comme éducatrice, garde-malade, protectrice de la santé morale et physique de l'enfant ; son rôle au point de vue social.—Tous ces sujets sont étudiés d'après des rapports venant de vingt quatre pays différents, contenant par conséquent les observations les plus variées et les données les plus précieuses. Ces déléguées s'en retournent ensuite dans leur pays et rendent compte à leurs sociétés respectives des progrès accomplis partout, des oeuvres nouvelles qui ont été fondées et des oeuvres anciennes qui ont été perfectionnées. Ainsi chacune profite de l'expérience acquise dans les autres pays. ”

Et pourquoi les canadiennes-françaises ne s'occuperaient-elles pas, elles aussi, comme leurs soeurs de Toronto et d'ailleurs, des oeuvres qui sollicitent spécialement leur attention ?

Aussi, Mgr Bruchési, à la clôture de la deuxième séance, chez les Soeurs de la Congrégation, rendait-il un juste hommage à la bonne volonté, au zèle et au mérite des membres de la Fédération Nationale. Sa Grandeur y mettait

sans doute quelque réserve. Mais qui s'en étonnerait ? On sait avec quelle précision de langage Mgr l'archevêque de Montréal dit toujours ce qu'il faut dire. Les réserves mêmes que sa position lui impose, et que son rare talent lui rend faciles et pour tous acceptables, ne font que donner plus de valeur à ses approbations. “ En répondant à l'invitation qui m'est faite d'adresser la parole, la séance étant terminée — disait Monseigneur — je trouve que j'ai un rôle facile et agréable à remplir. D'abord on n'attend pas de moi un discours, mais on me demande sans doute ce qu'il faut dire des discours que nous avons entendus. C'est toujours délicat. Nous avons eu des rapports charmants, pleins de choses, remarquables de fond et de forme. Nous avons eu aussi ce que j'appellerai des thèses. Ici je serai plus discret. Il faut se défier de ce que l'on entend. L'oreille est plus bénigne, plus facile que l'oeil ; pour juger une pièce quelconque, il ne faut pas simplement prêter l'oreille, il faut la lire et la relire le crayon à la main. — Il y a eu des thèses sur des questions sociales publiques et il y a eu d'autres thèses sur les questions de l'éducation. Je dirai que ces thèses m'ont paru bien travaillées, remarquables et animées d'un souffle patriotique, et catholique et je crois qu'en ôtant quelques mots par ci par là, en ajoutant une phrase ici ou là, je pourrais sans crainte leur donner mon *imprimatur*. — Il y a eu un mot qui m'a frappé au cours de ces thèses, c'est dans le deuxième discours que nous avons entendu. Ce mot semble résumer toute la séance. Aujourd'hui tout ce qu'on se propose, c'est de rendre la mère éducatrice. On peut difficilement, je crois, donner un plus beau titre et un

titre plus vrai à la mère, n'est-ce pas, mesdames? Et vous l'avez dit avec éloquence, c'est sur la mère que repose l'avenir du pays, c'est elle qui fait le pays. L'enfant est confié à la mère pour qu'elle l'élève, et la mère prend l'enfant et l'élève, c'est tout l'enfant qui lui est confié et non seulement une partie. — De là vient que l'on peut dire que la première éducatrice, ce n'est pas la maîtresse d'école, c'est la maman. L'école n'est après tout que le prolongement du travail de la mère. ”

En lisant le beau rapport, que nous ne faisons ici que signaler, nous avons bien été tenté, plus d'une fois, de nous approprier d'autres extraits, dont nous aurions fait profiter nos lecteurs. Réflexion faite, nous avons craint, en distinguant tel discours ou telle étude, de sembler en ignorer ou en méconnaître plusieurs. Il nous suffira, pour conclure, de saluer dans l'oeuvre de la Fédération Nationale une féconde et salutaire initiative. La femme chrétienne, en nos temps démocratiques, est appelée plus que jamais, à jouer, dans la société comme dans la famille, un rôle trop important, pour qu'il ne faille pas “ applaudir de tout coeur aux efforts intelligents qui sont tentés pour élargir ses droits sans cependant la dispenser d'aucun de ses devoirs ”. M. le comte d'Haussonville, l'un des penseurs et l'un des écrivains de France les plus favorablement connus, ayant été amené, l'automne dernier, à Paris, lors de l'ouverture des cours de *l'Institut féminin de droit pratique*, à donner son sentiment sur ce délicat problème de la vie sociale qu'est l'émancipation rationnelle et bien comprise de la femme, le faisait en

des termes singulièrement justes, que nous nous approprions volontiers pour clore ce chapitre.

“ L'honneur de notre civilisation chrétienne—disait-il— est d'avoir relevé le rang de la femme, de lui avoir donné la place qu'elle doit occuper dans la vie sociale. C'est là la supériorité de la civilisation chrétienne sur les autres civilisations qui avaient ravalé la femme à un rang indigne d'elle. J'applaudis donc de tout coeur à tous les efforts qui sont et qui seront tentés pour élargir les droits de la femme sans cependant la dispenser d'aucun devoir ; j'applaudis à tout ce qui sera entrepris pour faire d'elle, je ne dirai pas—pardonnez-moi cette dernière impertinence — l'égale de l'homme (je ne crois pas que la femme soit jamais l'égale de l'homme) mais sa digne compagne, non pas seulement la compagne de ses joies et de ses douleurs domestiques, mais encore la compagne de ses occupations sociales et politiques, c'est-à-dire une compagne qui soit pour lui un réconfort perpétuel et un solide appui. — Voilà comment je comprends le rôle de la femme dans notre civilisation chrétienne, et permettez-moi — ce seront mes dernières paroles — de traduire cette conception du rôle social et conjugal de la femme par une comparaison sensible. — Il y a bien des années, à Rome, je me rappelle avoir remarqué... était-ce dans les galeries du Vatican ou sur la voie Appienne, je ne saurais trop le dire... un bas-relief sculpté sur le tombeau de deux époux. L'homme tenait sa femme par la main ; mais il regardait en face de lui. La femme avait, au contraire, son regard humblement tourné vers son époux. Ce n'est pas ainsi que je

comprendrais un bas-relief sculpté sur le tombeau de deux époux chrétiens. L'homme devrait bien, suivant moi, dans ce bas-relief imaginaire, tenir la femme par la main et regarder devant lui, car c'est à lui de conduire ; mais je voudrais que la femme, tout en ayant sa tête peut-être légèrement inclinée du côté de son époux, regardât aussi devant elle, et que, du même coup d'œil, ils mesurassent tous les deux cette longue carrière de la vie qu'ils doivent parcourir ensemble, la main dans la main, l'épaule contre l'épaule, chacun des deux étant pour l'autre un tendre et fidèle soutien. ”



CHAPITRE V

ÉCHOS DIVERS

“ Il y a des fêtes nationales — a écrit Charles Sainte-Foi — qui attirent autour du même souvenir, ou de la même espérance, les pensées, les amours et les joies de tout un peuple. Elles font de ce peuple comme une seule famille liée par un même sentiment et perdue dans une commune allégresse. ” Les fêtes du 75^e anniversaire de notre Association nationale, dont nous avons essayé de fixer les grands traits et les vues d'ensemble dans les chapitres qui précèdent, étaient de celles “ qui attirent autour du même souvenir... les joies de tout un peuple ”. Pour achever d'en convaincre nos lecteurs, nous voudrions consigner, dans un dernier chapitre, divers échos de ces fêtes, dont, pour la clarté du récit, nous avons dû jusqu'ici éviter de parler. Avant, pendant et après les grandes célébrations, que constituèrent la procession du 24, la pose de la première pierre du Monument LaFontaine et la tenue des Congrès nationaux, il y eut bien des manifestations concordantes, dont il serait injuste de ne pas enregistrer les échos, si variés soient-ils.

Il y eut d'abord, le 23 juin, la soirée de Gala au Monument National et la réception officielle par les officiers de l'Association Saint-Jean-Baptiste qui précéda ; puis, ce même soir, les feux de la Saint-Jean sur divers points de la ville

irradièrent l'horizon, au nord, à l'est et à l'ouest. — Le lendemain, 24 — jour de la procession — à 2.30 heures, dans l'après-midi, à l'île Sainte-Hélène, eut lieu, sous la direction de M. Hardy, le grand festival musical, puis, le soir, illumination générale des édifices publics et des maisons privées, et, spécialement, en face de l'église de Saint-Louis de France, un magnifique concert, dont la *Chorale de Saint-Louis-de-France* et la *Philharmonique de Saint-Hyacinthe* firent les frais. Le troisième jour, 25 juin, à 2 heures, dans l'après-midi, à l'île Sainte-Hélène encore, nos jeunes gymnastes canadiens-français, sous la direction du professeur Scott, se livrèrent à leurs exercices favoris aux applaudissements de la foule, et enfin, le même soir, au Parc LaFontaine fut lancé un splendide feu d'artifice, qui fut très réussi. De tout cela, il convient de dire au moins un mot. Et puis, ces beaux chars allégoriques — dont nous avons parlé au récit du défilé de la procession — ainsi que l'indique l'inscription que nous mettons au-dessous des reproductions que nous donnons en gravures dans nos pages, furent l'objet d'un concours et quelques-uns furent primés. Il importe de mentionner aussi ce fait. C'est de l'histoire que nous écrivons. Celle des points de détails, pourvu qu'elle ne nuise pas à la clarté de l'ensemble, aide puissamment à l'intérêt du récit. Pour finir, nous aurons le plaisir de donner *in-extenso* le beau poème qu'avait bien voulu écrire pour les Canadiens français un compatriote de langue anglaise, M. John Boyd.

LA SOIRÉE DE GALA

“ La grande salle des fêtes du Monument National — disait la Patrie — suffisait à peine pour contenir la foule qui se pressait hier soir (23 juin) à la grande soirée de Gala. Au dedans comme au dehors, l'édifice scintillait de lumières et des milliers de drapeaux et d'oriflammes l'ornaient ou le pavoisaient aux couleurs de France et d'Angleterre.” Dans la foule on remarquait Sir Wilfrid Laurier, Sir Lomer Gouin, et dans la même loge, entre les deux, Mgr Bruchési, puis M. J.-C. Beauchamp, président-général, le consul de France, M. de Loyne, le consul de Russie, M. de Struve, le sénateur David, le sénateur Béique, le conseiller législatif J.-D. Rolland, le juge LaFontaine, le juge Loranger, le député Honoré Gervais, le député Lemieux, MM. Cressé, La-pointe, Hébert, Gravel, U.-H. Dandurand, Dr Saint-Denis, Marsan, J.-P. Royer, Prud'homme, Pelletier et tant d'autres.

Voici le programme de la soirée :

PROGRAMME

Joyeuse entrée, Ouverture... Paradis.

Orchestre.

PREMIÈRE PARTIE

1—*a*) O Canada. — Mélodie de C. Lavallée. — Paroles de A.-B. Routhier. — Harmonisée à trois voix égales par J.-N. Charbonneau.

b) Chants Canadiens. — Harmonisés par Ernest Gagnon.— La Chorale Saint-Charles.

2.—Au pays de Jacques-Cartier. — Le tricot de laine par Théodore Botrel. — Chanson Bretonne.

La petite Yvonne LeMasson, pupille du Conservatoire Lassalle.

3—Salut au Canada. — Musique par A. Contant. — Paroles de L.-O. David. — Solo : M. Joseph Saucier.

4—Lucie, poésie : par Alfred de Musset. — Adaptation musicale pour piano et violoncelle de Benjamin Godard. — Melle Idola Saint-Jean, professeur de diction. — Melle Blanche Hardy. — M. Gustave Labelle.

5—La Terre Promise (3ième partie).—Musique par Jules Massenet. — Paroles d'après la Vulgate. — Choeur : La Chorale Saint-Charles. — Soliste : Melle Virginie Pagé.

INTERMEDE

DEUXIÈME PARTIE

6—Airs Nationaux. — Orchestre.

7—Villanelle. — D'ell Aqua. — Melle Mamie Babin.

8—Les fossettes. — La petite Gabrielle Hamel, pupille du Conservatoire Lassalle.

9—Le Drapeau de Carillon. — 1er Acte.

10—Parlons Français. — Musique de A. Lavallée-Smith, paroles de Jean Credo.

11—Le Drapeau de Carillon. — 2ième Acte.

Vive la Canadienne. — Dieu sauve le Roi. — Orchestre.

Au piano d'accompagnement : Madame Joseph Saucier.

Melle Blanche Hardy.

Chef d'Orchestre, M. Edmond Hardy. — Directeur de la Chorale Saint-Charles : M. J.-N. Charbonneau. — Accompagnement : M. Elie Savaria.

LE DRAPEAU DE CARILLON

DRAME HISTORIQUE par L.-O. DAVID

(*Fragments de l'œuvre réunis en deux actes.*)

DISTRIBUTION

Dumas, marchand et constructeur de vaisseaux : M. Emile Senay.

Jacques de Sérigny, officier canadien : M. Paul Gury.

Arthur Murray, neveu du Général Murray : Julien Loisel.

Clavet, spéculateur : J.-E. Corbeil.

François, domestique et soldat : Cam. Arnaud.

Un lieutenant-canadien : Armand Leclaire.

Un officier français : Clovis Giraud.

Alice, fille aînée de Dumas : Melle Aline Laurandean.

Blanche, fille cadette de Dumas : Fernande Sorèl.

Louise, servante : Paule de Lille.

Soldats.

La scène se passe à Québec, chez Dumas en 1759.

Le drame est interprété par les élèves du Conservatoire Lassalle.

Nous savons bien que les nouvellistes de nos grands quotidiens ont l'éloge facile. Mais on aimera à savoir ce qu'ils disaient de l'exécution de ce programme un peu chargé. Et quand même la louange serait, elle aussi, un peu chargée, pourquoi nous en plaindre? Un soir de fête nationale il est permis de voir en beau!

“ A tout seigneur tout honneur — disait *La Presse*. La pièce de résistance du programme était le drame de l'honorable sénateur L.-O. David. *Le drapeau de Carillon*, interprété par les élèves du Conservatoire National, dont M. Lassalle est le directeur. — Le souffle patriotique qui

se dégage de cette oeuvre si sincère et si franche a franchi la rampe et la foule, émue des paroles de ces héros, fit monter vers les artistes de longues acclamations dont l'auteur avait une bonne part. Il convient de féliciter vivement les interprètes, MM. Paul Gury, E. Senay, Loisel, Leclair; Melles Aline Laurendeau, Fernande Sorel, et la gracieuse mignonne Paule de Lille, qui, dans la jeune paysanne canadienne, Louise, avait toute la fraîcheur native de nos belles filles et faisait fuser les rires par la saveur robuste du langage patoisé de nos campagnes. — Ces braves jeunes gens ont provoqué la plus vive admiration par la justesse de leur débit et l'habileté artificieuse du théâtre, qu'ils ont sobrement montrés. ”

Et *La Patrie* précisait : “ La dernière scène, celle où, enveloppé des plis du drapeau de Carillon, le brave capitaine de Sérigny rend le dernier soupir, enleva littéralement l'assistance. La prédiction de l'officier mourant s'est réalisée et aujourd'hui, les descendants de ces soldats défenseurs du sol ont conquis leur place au soleil et se sont placés à un rang qui ne le cède en rien à celui de leurs compatriotes d'autre langue. ”

Nous n'avons rien dit de la réception officielle qui précéda la soirée de Gala. Il suffit de noter que l'élite de notre bonne société canadienne-française était là. Nous n'insistons pas non plus sur les mérites très réels des artistes qui figuraient au programme ci-dessus. Grâce à eux tous — et toutes — ce fut un digne prélude aux grandes joies publiques du 24.

LES FEUX DE LA SAINT-JEAN

Le même soir, sur trois points de la ville, à la place Sir Georges-Etienne Cartier, dans l'ouest, à Saint-Edouard, dans le nord, et à Viauville, dans l'est, les feux de la Saint-Jean flambèrent brillamment.

Il va sans dire que les flammes de l'éloquence ne firent pas non plus défaut. Parlèrent à Viauville, devant 10.000 personnes, MM. le curé Dubuc, Eugène Bernier, L.-G.-A. Cressé, le Dr Dubé, W.-A. Baker, O. Asselin. A Saint-Edouard, devant aussi pas moins de 10.000 personnes, adressèrent des allocutions patriotiques MM. le curé Morin, Dr Ducharme, E.-D. Tétrault, chan. LePailleur et V. Gaudet. A la place Sir Georges-Etienne Cartier, le bûcher d'honneur se consuma sous les yeux de 12.000 spectateurs et les discours furent prononcés par MM. le curé Brisset, Dr Sainte-Marie, député Rivet, échevin Guay, Coderre, Létourneau, Lavergne, Leclair et Fauteux.

LE FESTIVAL MUSICAL ET L'ILLUMINATION DE LA VILLE

Le jour même de la fête de Saint-Jean-Baptiste, un grand festival musical devait être donné à l'île Sainte-Hélène. Trois cents musiciens y devaient prendre part, représentant vingt-cinq fanfares, entre autres : *L'Alliance Musicale*, directeur, M. J.-J. Goulet; *Fanfare des Vétérans*, directeur, M. Chs Lavallée; *Association musicale du collège Sainte-Elisabeth*, directeur, Rév. Fr. Constant; *Fanfare de l'Immaculée-Conception*; *Fanfare de Notre-Dame de Pier-*

reville; *Fanfare Philharmonique de la ville Saint-Louis*, directeur, M. Bigras; *Fanfare de Sherrington*, directeur, M. T. Harel; *Fanfare de la Côte-des-Neiges*, directeur, M. J. Wermenlinger; *Harmonie de Laprairie*, directeur, M. H.-A. Longtin; *Fanfare du Collège Laval*, directeur, Rév. Fr. Marie Léoncien; *Fanfare de Beauharnois*, directeur, A. Contant; *Fanfare du Sault-au-Récollet*, directeur, M. l'abbé T.-H. Robert; *Fanfare La Musicale Richelieu*, directeur, G.-A. Clément; *Fanfare de Napierreville*, directeur, Dr L.-D. Rochette; *L'Harmonie de Montréal*, directeur, M. Edmond Hardy.

La radieuse température avait d'ailleurs attiré des milliers de personnes. Dès 1 heure les bateaux étaient bondés. Mais il n'y en avait pas assez, et, à cause du grand vent, on n'abordait à l'île que difficilement. Si bien qu'un grand nombre de gens — et plusieurs fanfares, manquèrent forcément au rendez-vous. Six fanfares seulement purent se rendre: *L'Harmonie*, *L'Alliance Musicale*, *La fanfare Sainte-Elisabeth*, *La fanfare Saint-Louis*, *La fanfare du Collège Laval*, et *La fanfare de l'Immaculée-Conception*. Sous la direction générale de M. Hardy toutes les fanfares jouèrent *Carillon*, qui eut un puissant effet et un autre morceau *Hockey*. *L'Alliance Musicale* et *l'Harmonie*, dans l'exécution de leur répertoire respectif eurent les honneurs du rappel. En somme, malgré les contre-temps indiqués, le festival fut un beau succès.

Le soir du même jour (24 juin), sur proposition du Comité des fêtes du 75^e anniversaire, les édifices publics

et les maisons d'un grand nombre de citoyens étaient brillamment illuminées. "Après la journée de grande fête d'hier — disait un journal du lendemain — il était intéressant de parcourir les rues de la ville et de chercher dans la nuit les derniers feux qui rappelaient la célébration du jour. — L'illumination n'était peut-être pas aussi générale que si elle eût été plus annoncée et que si on y avait convié davantage les citoyens, mais elle était d'autant plus remarquable qu'elle était spontanée. — Nous avons surtout remarqué l'air de fête que les lanternes chinoises et de riches décorations donnaient aux alentours du parc LaFontaine, autour duquel le nom du grand patriote semble faire converger les manifestations de patriotisme. A noter aussi l'illumination sur la rue Laval et sur la rue Roy. — Il y avait aussi d'autres rues et d'autres endroits qui étaient illuminés, la rus Sherbrooke, par exemple, à plusieurs endroits. — On rencontrait dans tous les quartiers et sur toutes les rues des demeures où de brillantes lumières tranchaient gaiement sur l'obscurité de la nuit et laissaient apercevoir les drapeaux et les décorations dont le patriotisme avait orné pour un jour la façade ordinairement sévère et nue, faisant éclore sur la pierre et sur la brique toute une floraison de bannières et d'oriflammes, que la brise se plaisait à caresser. "

LES PRIX

C'est aussi le 24 juin, immédiatement après la grande procession, que les juges nommés par le Comité d'organisation des fêtes du 75^e, MM. Philippe Hébert, Eugène Lasalle,

J.-C. Franchère et C.-A. Guertin attribuèrent les prix au plus beau char allégorique, au plus beau char du petit saint Jean-Baptiste et à la plus belle décoration de voiture portant bannières. Voici le résultat tel que publié dans les journaux du temps sous la signature du secrétaire, M. C.-A. Guertin.

Demande ayant été faite au Comité général d'organisation des fêtes du 75^e anniversaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal de nommer des juges pour décerner des prix au plus beau char allégorique, au plus beau char du Saint-Jean-Baptiste et à la plus belle décoration de voiture portant bannière, les messieurs suivants ont été nommés : M. Philippe Hébert, sculpteur, chevalier de la Légion d'honneur ; M. Eugène Lassalle, du Conservatoire Lassalle ; M. J.-C. Franchère, artiste-peintre, et M. C.-A. Guertin, avocat, agissant comme secrétaire.— Le 24 juin 1909, immédiatement après la procession, ces messieurs se sont réunis et, après délibération, ont fait rapport comme suit :

Char du saint Jean-Baptiste. — Maximum de points convenu, 40. — 1. La Ville Saint-Paul a obtenu 38 points. — 2. Hochelaga a obtenu 37 points. — 3. Saint-Jean-Baptiste a obtenu 32 points.—Observations : 1 Ville Saint-Paul : Homogénéité dans le goût général ; chevaux et attelages s'harmonisant avec le char ; simplicité de haut goût. — 2. Hochelaga : Char magnifique ; chevaux et attelages s'harmonisant moins bien. — 3. Saint-Jean-Baptiste : Somptueux ensemble ; un peu chargé. — Les juges sont unanimes à féliciter les trois divisions pour le choix des enfants, tous trois également beaux.

Chars allégoriques. — 1. Saint-Louis de France, Religion et Patrie, 38 points ; Maisonneuve, Mademoiselle de Verchères, 38 points. — Observations : Deux sujets différents, l'un symbolique, riche, somptueux, l'autre historique, beau dans la vérité. Les

deux dans une note juste et artistique. — 2. Saint-Edouard : Char et cavalcade Montcalm, 33 points ; Observations : Bien traité, le char particulièrement. — 3. Saint-Pierre : Char De Salaberry, 32 points. Observations : Bonne tenue, dignité. — 4. Sacré-Coeur : Marguerite Bourgeois, 31 points. Observations : Sujet digne, bien représenté. — 5. Ville Emard : Premiers colons, 30 points. Observations : Beau sujet patriotique. — 6. Saint-Jean-Baptiste. Siège de Québec (1690), 29 points. Sujet et représentation intéressants. — 7. Immaculée Conception, Tailleurs de pierre, 28 points. Tenue remarquable.—8. Hochelaga : Industrie textile, 28 points. Organisation habilement extériorisée.—9. Saint-Joseph, Abbé Suard, 25 points. Sujet noble et religieux, mais difficile d'exécution.—Les autres chars étaient également remarquables, et les petits zouaves bleus et rouges ont été particulièrement remarqués et admirés.

Voitures décorées portant bannière. — La voiture de la section Maisonneuve a réuni le plus grand nombre de points.

Les juges, dont les fonctions sont très difficiles dans tous les concours où se rencontrent des heureux et des déçus, se font un agréable devoir d'adresser à tous des félicitations bien sincères pour le très louable effort patriotique fourni en vue de donner à la Fête Nationale tout l'éclat qu'elle mérite.

Montréal, 24 juin 1909.

A SAINT-LOUIS-DE-FRANCE

Toujours le 24, dans la soirée, les citovens de l'aristocratique paroisse de Saint-Louis-de-France se donnèrent la joie d'une célébration spéciale chez eux. Nous donnons le récit qu'en faisait un journal du lendemain.

“ De la rue Cadieux à la rue Saint-Denis, la rue Roy était complètement fermée à la circulation, hier soir, par la foule qui était venue assister au concert en plein air donné par la *Philarmonique de Saint-Hyacinthe* et l'*Association Chorale de Saint-Louis-de-France*.

“ La façade de l'église était joliment décorée de centaines de petits drapeaux qui claquaient au vent dans la lumière de deux longs fils d'ampoules électrique. Les habitants des maisons qui font face au temple avaient arboré les trois couleurs que piquaient des lanternes chinoises aux gaies nuances. La foule, sombre chez les hommes, blanche, rose et bleue chez les femmes, faisait un parterre de têtes sur lequel se répandait à flots l'harmonie des cuivres et des bois. Après la journée si chaude, un vent presque violent par instant apportait la fraîcheur si désirée de tous. Bref, c'était joli à faire regretter qu'on n'eut pas plus tôt songé à donner de ces concerts en plein air et que les autres sections n'eussent pas imaginé de faire la même chose.

La *Philarmonique de Saint-Hyacinthe* a joué le programme annoncé de façon à faire dire à tous que la petite ville voisine doit être orgueilleuse de ses musiciens. . .

“ La *Chorale de Saint-Louis* a aussi obtenu un vif succès avec ses airs canadiens et surtout l'hymne national *O Canada*, accompagné par la musique. — Nous avons remarqué une chose qui ne manquera pas de faire plaisir à tous les vrais patriotes. Le chœur a chanté l'hymne chapeau bas, et dans l'auditoire beaucoup d'hommes se sont aussi découverts. Nous aurions souhaité que tous otassent leur chapeau. Les Anglais le font bien quand retentit le *God save*

the King et ils ne manquent même pas de se lever deux fois, si, dans une salle, un orchestre joue l'*Ouverture du Jubilé de Weber*. Serions-nous moins patriotes qu'eux? — La *Chorale* est trop avantageusement connue pour que nous entreprenions de faire d'elle un éloge qui est sur toutes les lèvres. Ces excellents chanteurs ont fait hier une profonde impression et nous exprimons seulement le regret qu'ils n'aient pas chanté plus souvent.

Après le concert, qui se termina vers 10 heures, M. J.-C. Lamothe, docteur en droit, président de la section Saint-Louis de France, présenta en quelques mots M. l'abbé Bélanger, curé de Saint-Louis. — Dans une improvisation toute vibrante de patriotisme, l'orateur paraphrasa le *Gesta Dei per Francos*. C'est à nous Canadiens français, dit-il, en substance, qu'incombe l'obligation de perpétuer à travers les âges l'adage fameux des vieux chroniqueurs. — Il souhaita la bienvenue à tous à l'ombre du clocher de la paroisse. — La soirée se termina par le chant du *God save the King*, accompagné par la *Philharmonique*. — Le service d'ordre, qui fut parfait, était assuré par une escouade de trente agents de police, sous le commandement du capitaine Bellefleur.

LES JEUX ATHLÉTIQUES ET LE FEU D'ARTIFICE

C'est le vendredi (25 juin), à l'île Sainte-Hélène, dans l'après-midi, qu'eurent lieu les jeux athlétiques prévus par le programme. Voici l'excellent rapport que publiait *La Presse* du lendemain.

“ Sans vouloir comparer aux Jeux Olympiques de la Grèce antique les concours de gymnastique auxquels a pris part la jeunesse de nos écoles et de nos collèges, nous pouvons dire qu'ils ont été l'une des plus intéressantes manifestations sportives dont nous ayons été témoins. Ces tournois en plein air, au pied des nobles érables et des ormes centenaires, en face du Saint-Laurent, évoquaient le souvenir, presque la vision, de ces solennelles épreuves que les Hellènes organisaient il y a environ vingt-cinq siècles et que nous avons ressuscitées depuis, avec quel enthousiasme!

“ Les gymnastes, au nombre de cent quarante environ, étaient divisés en six sections, savoir: Collège Saint-Laurent, pensionnaires, Maurice Scott, commandant.—Collège Saint-Laurent, externes, Jas. McMahan, commandant. — Pupilles de la société Nationale de Gymnastique, Geo. Famelard, commandant. — Ecole Sainte-Anne, George O'Grady, commandant. — Ecole Saint-Joseph, Jos. Racicot, commandant. — Ecole du Plateau, jeunes, Hilarion Leroux, commandant. — Commandant général, Prof. H.-T. Scott.

“ Ces jeunes athlètes parfaitement entraînés et admirablement disciplinés, ont exécuté par section d'abord, puis tous ensemble ensuite, une série d'évolutions et d'exercices qui ont soulevé au plus haut point l'enthousiasme du public. Marches, sauts, courses, mouvements de gymnastique, manœuvres, rien n'a cloché. Le programme très varié et assez long a été rendu d'une façon impeccable. Certes, le Canada a là le matériel voulu pour aller recueillir de nouveaux lauriers à Rome et ailleurs.

“ Annoncé pour 1.30 heure, le tournoi commença en réa-

lité une heure plus tard, et eut lieu dans l'amphithéâtre naturel qui se trouve sur le côté sud de l'île.

“ D'abord, les six sections firent, à tour de rôle, des évolutions, des marches, des mouvements de gymnastique, des sauts sur le cheval de bois, des groupes et des pyramides.

“ La fanfare, *La Musique de Montréal*, fit alors son apparition sur le terrain. Elle prit place à trois pas des spectateurs sur le versant de la côte, et pendant deux heures tint le public sous le charme. Chaque morceau de son répertoire provoquait de chaleureux applaudissements. Le professeur Scott prit à ce moment le commandement général de ses hommes et leur fit exécuter une partie du programme qu'ils avaient auparavant donné par groupe séparé. Comme ensemble et précision, il aurait été difficile d'imaginer quelque chose d'aussi réussi. Ce fut un vrai triomphe, et la foule acclama longuement les jeunes gymnastes.

“ Entre temps, il y eut six courses fort contestées de 100 verges chacune. Suivirent les concours de sauts sur cheval de bois et les exercices en barres parallèles. Ce fut là, avec les formations des pyramides, ce qui passionna le plus la multitude.

“ Enfin, pour clore l'après-midi, l'on eut les concours pour la coupe de la *Presse*, la coupe *Morgan* et la coupe *Ludger Gravel*. Ces superbes trophées furent chaudement disputés, car la rivalité était grande et les concurrents étaient des gymnastes accomplis. Finalement, la coupe de la *Presse* fut remportée par l'école Sainte-Anne, celle de *M. Morgan* par les pupilles de la Société Nationale de Gymnastique, et celle de *M. Gravel*, par le collège Saint-Laurent.

“ Les concours sur barres et sur cheval de bois ont été gagnés par deux élèves du Plateau : Jos. Hughes et Georges Famelard.

“ Voici le sommaire de la journée :

Coupe de la Presse (concours ouvert à l'école Sainte-Anne et aux élèves de la Commission). Gagnée par l'école Sainte-Anne.

Coupe Morgan (concours ouvert aux pupilles de l'A. S. N. G., et au collège Saint-Laurent), gagnée par les pupilles de la S. N. G.

Coupe Ludger Gravel (concours ouvert au collège Saint-Laurent et aux pupilles de la S. N. G.). Gagnée par le collège Saint-Laurent.

Concours de sauts sur le cheval de bois : 1er Jos. Hughes, de l'école du Plateau.

Concours d'exercices sur les barres parallèles, 1er Georges Famelard, du Plateau.

Concours de 100 verges :

Collège Saint-Laurent. — Grands : 1er Rodolphe Lepailleur. Petits : 1er Henri Lapointe.

Ecole Sainte-Anne. — Grands : 1er George O'Grady. Petits : 1er Léo O'Grady.

Société Nationale de Gymnastique. — Grands : 1er Hilarion Leroux. Petits : 1er Wilfrid Lapointe. ”

Le 26 juin, à 2 heures de l'après-midi, eut lieu la démonstration en l'honneur des élèves vainqueurs aux divers concours, à l'île Sainte-Hélène. La distribution des prix fut présidée par M. J.-C. Beauchamp,

accompagné de MM. G.-A. Marsan, A. Gagnon, L.-G.-A. Cressé et A. Prud'homme. Les trophées et les autres prix avaient été placés sur une table, sur une estrade élevée, d'où ils pouvaient être vus et admirés de tous les visiteurs.

En face de l'estrade était l'arène où les gymnastes avaient concouru.

Vers les 4 heures, les officiers généraux de l'Association Saint-Jean-Baptiste montèrent à la tribune, accompagné du professeur Scott et de plusieurs personnages de marque qui venaient témoigner tout l'intérêt qu'ils portent à la grande cause de l'athlétisme chez la jeunesse de nos écoles.

Adressèrent la parole : MM. Beauchamp, Marsan, Cressé et Gagnon, tous faisant un superbe éloge du sport et de la gymnastique.

Les orateurs furent à maintes reprises applaudis par les deux mille personnes qu'avait attirées cette démonstration.

Voici la liste des gagnants des prix :

Collège Saint-Laurent : 1er prix, Alphonse Dumoulin, pensionnaire, médaille d'argent.—2e prix, George Larin, externe, médaille de bronze.—3e prix, McPherson, pensionnaire, médaille de bronze.

Ecole Sainte-Anne : Léo Ogrady, médaille d'argent.

Ecole du Plateau : William Hughes, médaille d'argent, avec grande distinction.

Ecole Olier : A. Carmel, médaille de bronze.

Ecole Montcalm : Jules Labbé, médaille de bronze.

Société Nationale de Gymnastique : E. Bisaillon.

Prix spéciaux accordés aux moniteurs : J. Maurice Scott, médaille d'argent ; Jos. Racicot, médaille d'argent ; Elzéar Gallarneau, médaille de bronze ; Hilarion Leroux, médaille de bronze ; Ernest Lavigne, médaille de bronze ; Georges Famelard, médaille d'argent comme moniteur, et pour exercices sur barres parallèles ; Georges Ogrady, médaille de bronze ; Ben DeMontigny, médaille de bronze. — Des médailles d'honneur ont aussi été présentées au professeur Scott et à M. Edmond Hardy. — Ces prix avaient été offerts, partie par l'Association Saint-Jean-Baptiste et partie par des amis de l'éducation physique.

Un splendide feu d'artifice avait terminé la journée du 25 juin 1909, qui avait vu l'apothéose de notre grand LaFontaine — ainsi que nous l'avons raconté au chapitre II. Nous empruntons à *La Patrie* l'intéressant compte rendu de cette scène grandiose du feu d'artifice, qui fut " tiré " au parc LaFontaine.

" Le temps légèrement menaçant d'hier après-midi avait fait craindre un instant pour le succès du feu d'artifice. Par bonheur, le ciel s'est éclairci et quand le soleil s'est couché dans un nuage de pourpre, on ne voyait au ciel que quelques nuages très élevés qui ne nuisaient en rien à la clarté de l'atmosphère.

" Dès 8 heures, alors qu'il faisait encore grand jour,

la foule affluait au Parc. Venus de partout, hommes, femmes et enfants envahissaient le terrain réservé, emplissaient les allées, débordaient sur les pelouses. Chaque tramway, et ils se suivaient de minute en minute, venait grossir cette foule compacte, pressée, mais joyeuse.

“ Il est impossible de faire un estimé, même approximatif, du nombre de personnes qui se trouvaient là. De la rue Lasalle au parc Lafontaine est, tout était noir de monde.

“ A mesure que le jour baissait, la foule se faisait plus pressante autour de l'enceinte réservée qui s'emplissait elle-même peu à peu.

“ Un léger vent de l'ouest soufflait, et emportait avec lui les rires, les éclats de voix et le bruit des pétards que des jeunes gens faisaient partir comme préliminaire au feu d'artifice.

“ La *Musique de Montréal*, sous la direction de M. Boucher, attaque *Les bords du Saint-Laurent*. Il est 8.30 heures. Du haut de l'estrade, le coup d'oeil est féérique. Partout sur les pelouses, dans les allées et même sur les parterres et les plates-bandes, la foule se presse anxieuse. De ce point on aperçoit le lac tout d'argent où se reflètent une lueur d'albâtre et un ciel violet.

“ M. J.-C. Beauchamp prend sa place au premier rang avec MM. Gagnon, Marsan et les autres dignitaires de la Société Saint-Jean-Baptiste. Tout est prêt. Le bruit de la fanfare est étouffé par les “ trois coups ” qui sont en réalité l'explosion de trois bombes géantes. Les échos du Parc en tressaillent, et la foule éclate en applaudissements dès les premières fusées et les premières pluies d'or.

“ Même si nous connaissions les termes techniques qui servent à nommer ces pièces pyrotechniques, même si nous possédions les secrets de l’art d’*artificier*, nous ne pourrions décrire la beauté du spectacle. Fusées, éclairs, chandelles romaines, tourbillons, soleils, feux de bengale, fontaines de feu, zig-zags, tous se succède dans une féerie de feu et de couleur.

“ Ici, une fusée monte avec un sifflement aigu, tourbillonne un instant et s’étend en nappe de feu vert, rouge, blanc ou bleu. Là une éclair s’é lance, strie de feu l’azur, fait pâ lir la triste lune et éclate au zénith avec un bruit de mousqueterie.

“ Pendant une heure et demie, ce jeu dura, coupé de temps en temps par un repos où l’on entendait la fanfare jouant nos airs nationaux.

“ Chaque pièce est applaudie et chaque pièce provoque des rires, car le vent qui souffle du côté de l’estrade y jette des gerbes d’étincelles et gare aux chapeaux directoires et aux jupes claires. On se pousse, on se bouscule un peu, quelques grognons murmurent, puis, pour faire comme les autres, rient de tout coeur.

“ De l’aveu de tous, ce feu d’artifice a été un des plus beaux que nous ayons eus à Montréal. Il se termine par les bouquets impatientement attendus. D’abord, le castor, figure emblématique qui éclate en bleu et se transforme en rouge (d’aucuns veulent voir là un signe des temps). Ensuite la feuille d’érable avec cette devise *Restons Canadiens*, puis les deux grands portraits, d’abord de Duvernay, après de M. J.-C. Beauchamp, représentés en traits de feu. Tous les deux sont salués de hurrahs et d’applaudissements.

“ A ce moment, la foule est enthousiasmée. Les officiers de la paix ont peine à maintenir les cordons de réserve. Ces agents sont sur pied depuis trois jours et trois nuits et, malgré cela, semblent regaillardis par la joie de cette foule qu'ils contiennent à grand'peine.

“ Encore quelques fusées, quelques étoiles filantes, puis les trois derniers coups, trois détonations qui font vibrer le creux de l'estomac.

“ Les enfants ont envahi l'enceinte des *artificiers*, y cherchant des restes de poudre pour se brûler les doigts. La foule s'écoule lente et un peu triste dans ce silence nouveau. Il ne reste plus au ciel que la lune victorieuse et l'immuable grande ourse. Peu à peu l'exode se fait, les fanfares se sont tues, on cherche sa demeure...

“ La fête est finie! ”

LE POÈME DE M. JOHN BOYD

Bien que le poème que M. Boyd a écrit pour ses amis canadiens-français et qu'il a adressé le 24 juin 1909 au président et autres officiers de notre Association nationale ne dépasse pas la portée d'un hommage individuel, il exprime un sentiment trop délicat pour que nous ne nous fassions pas un devoir autant qu'un honneur de l'inscrire dans notre recueil-souvenir. D'ailleurs, en chantant en vers anglais les nobles exploits de nos aïeux français — de ces héros qui ont conquis notre sol à la civilisation chrétienne,

et qui, après l'avoir courageusement défendu contre l'Anglais, l'ont pourtant plus tard eux-mêmes loyalement gardé fidèle à l'Angleterre — M. Boyd, s'il parlait en son nom seul, n'en exprimait pas moins l'idée de ses propres compatriotes, nous voulons dire de l'élite de ses compatriotes, de ceux qui pensent, de ceux qui se souviennent. Son hommage, dans la circonstance du 75^e anniversaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste, s'élevait à la hauteur d'un hommage national.

Et d'abord, sur la première page de son imprimé de luxe, le journaliste-poète écrivait : “ A l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, avec les meilleurs souhaits d'un Canadien de langue anglaise pour son avenir. — Soyons tous Canadiens ! John Boyd — juin 24, 1909 ”. — Sur la deuxième page, M. Boyd rééditait cette strophe de Fréchette :

27

Lève ton front, ô ma Patrie !
Contemple le ciel radieux !
Le soleil d'un jour glorieux
Luit sur ta bannière chérie.
Peuple, déroule tes drapeaux,
Débris d'une héroïque histoire ;
Va rêver aux vieux jours de gloire,
Sur la tombe de tes héros !
Nous avons notre vieille histoire,
Il est encore des jours de gloire,
Nous pouvons être des héros.

Enfin, sur trois feuilles, en belles lettres anglaises, le poète chantait :

VIVENT LES CANADIENS !

Dedicated to the Saint-Jean-Baptiste Association of Montreal
on the occasion of its seventy fifth anniversary

June, 24th, 1909.

Ring all the bells a joyous sound

Upon this gladsome day,

Shed, golden sun, upon the earth

Thy most effulgent ray.

Let music sweet from far and near

Mount to the azure sky,

And to the tread of echoing feet

Let banners wave on high.

For on this day our brethren meet

To hail their patron saint,

A people gather in their pride

And joy without restraint.

No factious voice shall mar the joy

Of this free people's fête,

Canadians they, Canadians we,—

We form one mighty state.

From Brittany and Normandy,

From the fair fields of France,

Their fathers crossed the stormy sea,

What sights did meet their glance !

Primeval forests cast their shade

Where now rich cities stand ;

The Indian was the lord of all

Throughout this widespread land.

Into the forest's mighty depths
They plunged with valor high,
Like giants wrought, like heroes fought
And died without a sigh.

And, while the flag of France waved high
Over all the new found land,
The Cross of Christ was lifted up
By many a hero hand.

No danger daunted those brave men
Who wore the Church's robe,
Whenever to them came the call,
With steadfast zeal they strove.

And many met a martyr death,
Sealing with saintly love,
Devotion to their Master's cause
With blessings from above.

And gentle women braved the perils
Of many a darksome hour,
Their feeble frames made trebly strong
By an Almighty power.

'Mid hardships and war's deadly din
Like angels fair they stood,
Their presence lent a heavenly light
To realms of solitude.

Those were the days of valorous deeds,
Of heroes bold and true,
When sights of rarest chivalry
Were blazoned to the view.

Oh, dauntless souls and heroes bold
Their fame can never die,
Nor can the record of their fate
Be read without a sigh.

Into the soil was rooted deep,
Watered by heroes' blood
The fibres of a peoples' strength
To stand war's fiery flood.

And when at last by fate of arms
Was lowered the fleur-de-lys
Alone a dauntless people stood
And struggled to be free.

Then small in numbers, now so great,
A valiant fight they fought,
Now theirs the blessings of the free
Which their forefathers sought.

Who fought nor for themselves alone,
For us their blood was shed,
That fullest freedom might be ours,
All praise the mighty dead !

And if to-day, with giant strength,
A nation proud we rise,
Let's ne'er forget it is to them
We owe this priceless prize.

For on the field of Chateaugay
They saved the nation's day—
To those brave men a debt we owe
That we can never pay.

DeSalaberry's valiant few
 There drew the fateful sword
And from the soil of our dear land
 Drove back the invading horde.

Now peaceful people till the soil
 On which their fathers bled,
By honest toil they honor best
 The memory of their dead.

They lead their sane and simple lives
 Unspoiled by Fortune's smile,
Nor do the tempter Mammon's arts
 Their happiness beguile.

To our great country's honor roll
 Many a name they've given,
Their statesmen have by service high
 The bonds of union riven.

Scholars and poets, genius-dowered,
 Have added to our store
The largess of their mighty work,
 And made our debt the more.

Oh, sprightly maidens, passing fair,
 With winsome, loving glance,
In your sweet eyes still brightly shines
 The light of sunny France !

May heaven its richest blessings pour
 Upon this people's lot,
And not a deed of darksome hue
 The heroic record blot.

And joined as one let our aim be.—
One land, one flag, one pride,—
From alien hordes to guard the soil,
For which our fathers died.

Canadians all, we join your ranks
Upon this festive day,
We, too, rejoice in your great joy,
Your heroes tribute pay.

Such heroes know no race or creed,
Theirs but the will to do ;
We claim them as of kindred blood
They are *our* heroes too.

Then ring, ye bells, a joyous sound
Upon this gladsome day,
Shed, golden sun, upon the earth,
Thy most effulgent ray.

Let music sweet from far and near
Mount to the azure sky
And to the tread of echoing feet
Let banners wave on high.

Strew all the way with maple leaves,
Fit emblem of our land,
While we the paths of peace shall tread
As brethren, hand in hand.

JOHN BOYD.



APPENDICE

I. ASSEMBLÉE DU 7 JUILLET 1909. — COMITÉ GÉNÉRAL D'ORGANISATION DES FÊTES DU 75^e ANNIVERSAIRE DE L'ASSOCIATION SAINT-JEAN-BAPTISTE.—Présents: MM. J.-C. Beauchamp, président général, abbé Brissette, C. Gagnon, Dr Ste-Marie, A. Gagnon, M. Lebrun, L.-G.-A. Cressé, M. Beullac, Dr Goyette, M. Sévigny, C.-A. Guertin, etc., etc. — Les minutes de la dernière assemblée (20 juin 1909) sont lues et adoptées. — M. Sainte-Marie explique que la division ouest a pris l'initiative de faire un feu d'artifice accompagné de discours à Verdun, le 24 juin 1909 au soir, et l'assemblée vote des félicitations en conséquence. — M. J.-C. Beauchamp, au nom de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, exprime les remerciements de cette Association à tous ceux qui ont contribué au succès des fêtes: il mentionne les divisions et les sections, le clergé et son archevêque, Mgr Bruchési, les journaux français de Montréal, pour leur bienveillante et effective publicité, les journaux anglais, le Conseil de la Cité de Montréal, tous les citoyens souscripteurs, et tous les citoyens en général.— M. Sainte-Marie expose que le Comité général doit également des remerciements aux personnes ci-dessus mentionnées ainsi qu'aux juges des concours et un vote de remerciement est en conséquence adopté; on remercie également les représentants de l'Association au Congrès. — M. J.-C. Beauchamp donne communication d'une lettre de M. J. de Loynes, consul de France, remerciant pour l'invitation qu'il a reçue, pour les bons procédés dont on a usé envers lui et les siens, et félicitant l'organisation du succès obtenu. — M. Sainte-Marie remercie l'Association d'apprécier le zèle et le dévouement des divisions, des

sections et de l'organisation. — M. Beauchamp exprime l'espoir que les divisions et les sections vont continuer leur organisation selon le modèle du bureau principal. Il annonce que l'Association va s'occuper de donner suite à la pose de la première pierre du monument à Sir Louis-Hippolyte LaFontaine. Il expose que c'est l'intention du bureau de travailler ainsi à élever des monuments à ceux de nos concitoyens qui ont fait honneur au pays.

Le rapport des juges du concours des chars allégoriques, des saint Jean-Baptiste et des voitures portant bannières est soumis et adopté. La ville Saint-Paul a gagné le prix du char du saint Jean-Baptiste, Saint-Louis de France avec *Religion et Patrie*, et Maisonneuve avec *Mademoiselle de Verchères*, ont *ex-cquo* gagné le prix du char allégorique et Maisonneuve a gagné le prix de la voiture la mieux décorée portant bannière. Tous les autres chars étaient bien réussis, ce qui fait honneur au bon goût de ceux qui les ont exécutés. — M. le secrétaire du Comité des juges donne ici le rapport que nous avons publié au chapitre V, p. 347.

Sur proposition de M. Beullac, secondé par M. Cressé, il est résolu que le surplus dont fera rapport le Comité des finances, si surplus il y a, soit appliqué au rapport officiel des fêtes dont la préparation a été décidée antérieurement et confiée à M. G.-A. Marsan, avec pouvoir de s'adjoindre. — Il est également résolu de suggérer au Comité des finances d'augmenter la valeur des prix des chars allégoriques, vû que deux sections ont également gagné ce prix et qu'il devra être divisé. — Les divisions et les sections sont priées d'envoyer à M. G.-A. Marsan, rapporteur officiel, les listes de leurs officiers, de leurs chars et figurants dans la procession, ainsi que les photographies de leurs chars pour les fins de reproduction.—Sur proposition de M. P. Ste-Marie, secondé par M. Cressé, il est résolu d'écrire à l'hon. M. Taft, Président des Etats-Unis, à M. Dubuque et à M. Larocque, pour les remercier des bonnes paroles qu'ils ont eues à l'égard des Canadiens français, le 6 juillet 1909, lors des fêtes du tricentenaire

de la découverte du Lac Champlain, et qu'un comité, composé de M. le curé Brissette, J.-C. Beauchamp, L.-G.-A. Cressé, P. Sainte-Marie, Ludger Gravel et G.-A. Marsan, soit chargé spécialement de la préparation de ces lettres. — Et l'assemblée s'ajourne *sine die*.

II. ECHOS DES FÊTES DU LAC CHAMPLAIN.—Pour faire suite à la résolution dont il est question dans le compte rendu qui précède, voici la lettre du secrétaire-général de l'Association au Président des Etats-Unis et la réponse de l'honorable M. Taft, avec la traduction.

Lettre à M. Taft.—Montréal, 12 juillet 1909. — Monsieur le Président.—J'ai l'honneur de vous communiquer la copie d'une résolution de remerciements adoptée à une assemblée générale de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, tenue au Monument National, le 7 juillet 1909. — Veuillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma respectueuse considération.—Votre dévoué serviteur,

G.-A. MARSAN,
Secrétaire général.

Extrait des minutes d'une assemblée de l'Association Saint-Jean-Baptiste, tenue à Montréal le 7 juillet 1909. — L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, société nationale des Canadiens français, désire exprimer au Président des Etats-Unis, l'honorable M. William-H. Taft, sa sincère gratitude pour les nobles paroles qu'il a prononcées à l'adresse des citoyens de langue française de l'Amérique du Nord, le sixième jour de juillet courant, à Ticondéroga (Carillon) lors des fêtes du tricentenaire de la découverte du Lac Champlain. — Cette expression d'opinion de la part du chef de la grande nation américaine envers la race française d'Amérique, contribuera puissamment à maintenir la paix et l'harmonie et à encourager les relations d'affaires entre les Etats-Unis et le Canada. — L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal prie M. le Président des Etats-Unis de

bien vouloir accepter les vœux qu'elle forme pour son bonheur et la prospérité du peuple américain.

J.-C. BEAUCHAMP,
Président-général.

G.-A. MARSAN,
Secrétaire-général.

Réponse de M. Taft. — (Texte) The White House, Washington, July 21th, 1909. — My dear Sir, — I have your letter of July 12th, inclosing a copy of a resolution adopted at a general assembly of the Association St-Jean Baptiste of Montreal, on July 7th, expressing approval of the speech which I made at Ticonderoga at the recent tercentenary celebration. — Will you be good enough to express to the members of the Association my thanks for sending me the resolution and my sincere appreciation of the cordial words which it contains? — Very sincerely yours,

WM. H. TAFT.

Mr. G.-A. Marsan,
Secretary General,

Association St-Jean-Baptiste of Montreal, Canada.

(Traduction). — La Maison Blanche, Washington, 21 juillet 1909. — Mon cher Monsieur, — J'ai en mains votre lettre du 12 juillet, ainsi que la copie d'une résolution adoptée à une assemblée générale de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, le 7 juillet, exprimant l'approbation du discours que j'ai prononcé à Ticondéroga aux récentes fêtes du tricentenaire. — Seriez-vous assez bon d'exprimer aux membres de votre Association mes remerciements pour l'envoi de cette résolution et ma sincère appréciation des paroles bienveillantes qu'elle contient? — Bien sincèrement à vous,

WM.-H. TAFT.

M. G.-A. Marsan,
Secrétaire-général,

Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, Canada.

III. RÉUNION PLÉNIÈRE DES PERCEPTEURS. — Pour la première fois, depuis la fondation de la Caisse Nationale d'Economie, les percepteurs se sont réunis en assemblée plénière au Monument National, le 24 juin 1909, sous la présidence de M. J.-C. Beauchamp, président général de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, à l'occasion des fêtes du 75^e anniversaire de l'Association.

Etaient présents: MM. A. Prud'homme, président du comité de la Caisse Nationale d'Economie, Arthur Gagnon, secrétaire-trésorier; G.-A. Marsan, secrétaire-général; MM. A.-P. Frigon, J.-B. Desbois, du comité de surveillance et messieurs les percepteurs dont les noms suivent: M. l'abbé J.-A.-R. Plamondon, de East Angus, Qué.; M. l'abbé A.-G. Racette, de Saint-Ignace-du-Lac; MM. Alfred Picard, de Saint-Alexis des Monts; A.-A. Legault, notaire, de Sainte-Rose; J.-B. Brault, L'Acadie; P. Zéphirin Cloutier, de Saint-Benoît; Aug. Denis, M. D., de Vaudreuil; Gustave Bellemare, de Yamachiche; Jaddus Ethier, de Saint-Barnabé; N. Daignault, de Saint-Thomas d'Aquin; G.-A. Dugal, de Masson; Wilbrod Joly, de Saint-Polycarpe; E. Napoléon Pilon, de Saint-Zotique; L.-A. Rousseau, N. P., d'Ormstown; N. Longtin, de Saint-Constant; Gustave Pépin, de Saint-Léonard Port-Maurice; D. Ladouceur, M. D., de Sainte-Geneviève; J. H. Robert, de Saint-Hubert et autres.

Le président général, dans son discours de bienvenue, remercie les percepteurs d'avoir répondu à l'invitation de l'Association Saint-Jean-Baptiste, et il invite les personnes présentes à profiter de cette première réunion pour jeter les bases d'une campagne de propagande active en faveur de l'oeuvre principale de l'Association Saint-Jean-Baptiste.

M. l'abbé M. Plamondon et M. l'abbé M. Dugal adressent la parole ainsi que MM. Daniel Ladouceur, M. D., J.-B. Desbois, A. Bellemare, et Arthur Gagnon. Ce dernier dit en substance: "En m'adressant aux percepteurs de la Caisse Nationale d'Economie, je crois être exempt d'entrer dans les dé-

tails de ses règlements pour vous convaincre de l'utilité et de la solidité de cette œuvre philanthropique, fondée et administrée par l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal. — Vous êtes tous liés à son administration et à même de juger de son efficacité et des avantages qui plus tard viendront récompenser les personnes qui se seront enrôlées sous sa bannière. A mon avis, il n'y a qu'une chose essentielle pour en assurer le succès, c'est la propagande active et soutenue, c'est l'action de tenir constamment le nom de la Caisse devant le public, et de démontrer par l'accumulation progressive de notre capital les bienfaits énormes qui en résulteront, tant au point de vue national qu'à celui du bénéfice particulier de chacun de nos membres.—Nous aurons, avant quelques semaines, \$400,000.00 de capital inaliénable, placé à un taux d'intérêt de 5 p. c. par an, ce qui va nous donner pour l'année qui va suivre une somme de \$20,000.00 d'intérêts; ajoutons à ce dernier montant les contributions de l'année et nous augmenterons le capital d'environ \$100,000.00, l'année suivante. En tenant compte de l'augmentation des membres et des intérêts, nous aurons certainement à la fin de l'année 1910 un capital de plus d'un demi-million. — Il nous restera encore huit ans pour accumuler le capital et les intérêts composés; si nous continuons à recruter 2,000 nouveaux membres par année, l'augmentation du capital et intérêt s'accroîtra chaque année, c'est-à-dire que l'année prochaine l'accroissement du capital étant de \$100,000.00, en 1911 il sera de \$120,000.00, et en 1912 de \$140,000.00 et ainsi de suite, donnant après 20 ans d'opération un capital accumulé d'un peu plus de \$2,000,000.00. — Comme j'ai toute raison de croire que nous recruterons avant longtemps de 8 à 10,000 nouveaux membres par année, le capital dans dix ans pourrait être considérablement augmenté et, à l'époque de la première distribution des rentes, au lieu de \$100,000 d'intérêt à être partagé, le chiffre pourrait être augmenté à \$150,000 et même plus. — Je vous ai déjà donné dans les rapports de notre bulletin les statistiques du nombre de

membres inscrits chaque année depuis la fondation de la Caisse et aussi du nombre de membres qui restent en activité; vous vous rappelez que la première année, sur 2,127 membres inscrits, après 10 ans, il en restait moins de 1,400; et après dix autres années il en restera probablement moins d'un mille; les années suivantes, en proportion du temps écoulé, il est constaté que le nombre de sociétaires restant en activité est moindre de 50 p. c. du nombre de membres inscrits; d'après les calculs probables, dans 20 ans, c'est-à-dire après 30 ans d'opération, le nombre de pensionnaires de la Caisse variera entre 6 à 8,000. Il suffit maintenant de déterminer le capital probable d'ici à 20 ans pour démontrer aux personnes qui désirent faire partie de la Caisse que les revenus seront considérables pour le capital qui aura été versé dans la Société. — L'expérience démontre qu'après les 20 premiers 20 ans d'accumulation, avec un recrutement raisonnable, le capital se double tous les cinq ans, de sorte qu'après 30 années d'opération, le capital accumulé de la Caisse ne sera pas moins de 8 millions et il sera peut-être de 12 ou même de 15 millions suivant l'impulsion que les sociétaires eux-mêmes donneront à la propagande. — Les calculs approximatifs que je viens de vous donner laissent entrevoir un brillant avenir pour la Caisse, si vous êtes convaincus de son utilité et que dans votre commerce journalier vous pensiez à communiquer aux personnes que vous rencontrez vos convictions et vos espérances. — L'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, en créant la Caisse Nationale, a assumé en même temps la responsabilité de son administration, n'ayant qu'un objet en vue, suivant sa devise: "Rendre le peuple meilleur". C'est en prenant sous sa protection la Caisse Nationale d'Economie que ses directeurs ont pensé que c'était la plus belle oeuvre à propager et que son influence apporterait un soulagement bienfaisant à toutes les classes de la Société, par la distribution, chaque année, de revenus considérables proportionnellement au montant déboursé par chacun des sociétaires. — La Caisse Nationale d'Economie est une entreprise très bien connue;

son capital inaliénable est sa garantie pour le futur, puisqu'il ne peut jamais se dépenser et que plus tard les intérêts seuls seront distribués. Son administration est facile et bien contrôlée par des auditeurs compétents et par un comité de surveillance dont tous les membres rivalisent de zèle pour le succès de la Société. — Permettez-moi de supposer une chose, laquelle se réalisera probablement; reportons-nous à 25 années plus tard, en 1934, époque où l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal célébrera le centième anniversaire de sa fondation. La Caisse Nationale d'Economie aura alors un capital accumulé de 25 ou 30 millions de dollars, placé en grande partie dans la Province de Québec, distribuant chaque année au-delà d'un million de dollars de rente parmi notre population canadienne. Quels bienfaits ne devons-nous pas en retirer au point de vue national? Au lieu d'être endettés envers les pays étrangers pour les millions de dollars dont le peuple aura eu besoin pour le développement et le progrès de nos municipalités, de nos fabriques ou de nos écoles, nous verrons cette dette immense payée par l'obole du sou journalier versé par les membres de la Caisse. D'une main le peuple retirera les revenus annuels de la Caisse; de l'autre, il paiera les intérêts de la dette qui aura été consacrée au progrès du pays. Conséquemment, il n'y aura plus de dette, puisque ce capital énorme appartiendra au peuple lui-même, et l'Association Saint-Jean-Baptiste, comme fiduciaire, sauvegardera alors comme aujourd'hui sa bonne administration. — En vous donnant ces chiffres et ces diverses hypothèses, j'ai voulu vous faire entrevoir le brillant avenir réservé à notre belle société vous convaincre davantage, s'il est possible, de son utilité pour chacun de ses membres, et surtout vous mettre en position de revendiquer son honorabilité, si toutefois quelques détracteurs, mal renseignés, se permettaient d'amoindrir son importance. Tous ensemble nous allons travailler à faire connaître davantage la Caisse Nationale, en vous parlant souvent, en sollicitant tous ceux qui sont en état d'y appartenir de se joindre à nous sans délai, pour

accomplir la destinée de la plus forte organisation populaire fondée par nos compatriotes. ”

Comme résultat pratique de l'assemblée, il fut proposé par M. A. Bellemare, secondé par M. l'abbé Plamondon, que les suggestions suivantes soient faites au bureau de direction :

1° Que le rapport annuel des opérations financières de la Caisse Nationale d'Economie soit envoyé à chaque famille de sociétaires ;

2° Que des feuilles de propagande soient distribuées dans les principaux endroits de la province et que de temps à autre il soit publié dans les grands journaux des articles énumérant les avantages de la Caisse Nationale d'Economie ;

3° Qu'une insigne, sous forme de bouton ou autre, soit commandée et envoyée à chacune des familles de sociétaires ;

4° Qu'un calendrier soit publié chaque année sous forme d'annonce ;

5° Que les percepteurs et les sociétaires soient invités d'envoyer de temps à autre des articles de fonds pour être publiés dans l'organe officiel de la Caisse, *Le Bulletin de la Caisse Nationale d'Economie*.

6° Que les percepteurs se réunissent tous les ans à Montréal, lors de l'assemblée annuelle des membres de la Caisse.

IV. LISTE DES SOUSCRIPTEURS. — Pour la célébration des fêtes du 75^e anniversaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste des dépenses matérielles s'imposaient. Nous donnons ci-après la liste des souscripteurs qui ont généreusement répondu à l'appel du Comité des finances. Environ cinq cents personnes ont bien voulu contribuer à cette souscription nationale ; quatre mille trois cent quatre-vingt-trois piastres et quarante-cinq centins (\$4,383.45) ont été ainsi souscrites. Diverses autres sources de recettes ont permis au Comité des finances de compter sur un

montant total de cinq mille deux cent quatre-vingt-treize piastres et soixante-onze cents (\$5,293.71) pour faire face aux dépenses générales.

LISTE DES SOUSCRIPTIONS

- \$3,000.00 : La Cité de Montréal.
- 100.00 : J.-C. Beauchamp.
- 100.00 : Montreal Street Railway Co.
- 50.00 : La Banque d'Hochelega.
- 50.00 : L. Chaput, Fils & Cie.
- 50.00 : St. Lawrence Sugar Refining Co.
- 50.00 : O'Gilvie Flour Mills Co., Ltd.
- 30.00 : Hon. M. F.-L. Bélique.
- 25.00 : Marcel Beullac.
- 25.00 : Isaïe Préfontaine.
- 25.00 : Hudon & Orsalé.
- 25.00 : J.-B. Rolland & Fils.
- 20.00 : Nap. Pressault.
- 20.00 : F.-X. Saint-Charles.
- 17.50 : Les employés de la Banque d'Épargne.
- 15.00 : Cyrille Laurin.

SOUSCRIPTIONS DE \$10.00

MM. L.-O. Grothé, Anatole Renaud, R. Rinfret, Louis Beaubien, Sir A. Lacoste, T. Préfontaine & Cie, Erasme Barsalou, Jos. Boyer, J.-N. Dupuis, Victor Morin, Hon. juge Loranger, F. Latourelle, Alphonse Racine, J.-P.-B. Casgrain, R. Dandurand, Beaudry & Fils, F.-X. Saint-Charles & Cie, S. Beaudin, S.-D. Vallières, J. Barsalou & Cie, E. Gauthier, Hurtubise & St-Cyr.

SOUSCRIPTIONS DE \$5.00

Melle Irène Joly, MM. Elzéar Bélanger, J. & C. Brunet & Cie, Jos. Jeannotte, Paul Lacoste, Arbour & Dupont, Toussaint Préfontaine, Z. Hébert, La Cie O. Poirier Ltée, Hon. juge I. Laver-

gne, Jos. Venne, E. Gauthier, J.-B. Letendre, L.-J. Cléroux, A.-S. Hamelin, Eugène Bruneau, Mme M. Thivierge, L.-E. Beauchamp, J.-G. Piché, Arthur Simard, P. Poulin & Cie, J.-B. Drapeau, J.-O. Gravel, J.-Emile Vanier, Beaubien & Lamarche, Médéric Martineau, O.-P. DeMontigny, J.-G. Gratton, J.-U. Emard, Hon. J.-Ald. Ouimet, P.-P. Martin Ltée, J.-E. Deslauriers, Garand & Théroux, A.-T. Vallières & Cie, E.-N. Cusson & Cie, R. Père Emile Piché, Rod. Tourville, Achille Bergevin, Henri Gauthier, Tetrault Shoe Co., Hon. juge H.-C. St-Pierre, C. Messier, Hector-R. Bisailon, A.-H. Lapierre, Dr R.-C. Laurier, J.-L. Coutlée, A.-O. Morin & Cie, F.-X. Roy, F.-X. Trudel, Ed. St-Denis, Lamontagne Ltée, L.-A. Lapointe, Ab. Hébert, Léandre Brault.

SOUSCRIPTIONS DE \$4.00

MM. T. Sénécal, Dorais & Dorais, Lamarche & Laurencelle.

SOUSCRIPTIONS DE \$5.00

MM. Lacroix & Léger, S. Robitaille & Cie, Louis Coderre, Fraser & Viger (employés).

SOUSCRIPTIONS DE \$2.00

MM. J.-W. Jalbert, J.-T. Armand & Cie, A. Paquette, G. Boivin, Ludger Bourbonnière, P. Papin, Isidore-B. Durocher, L.-E.-A. Cholette, D.-A. Léonard, T. Ladouceur, C. Martin, A. Chevalier, L.-W. Sicotte, T. Bergeron & Cie Eng., Prevost & Motard, A. Renaud, J.-A. Goyer, Henri Labrecque, J.-B. Vinet, J.-B. Baillargeon; Guilbault, Desparois & Garneau, R. Charlebois, L.-B. Valiquette, G.-A. Monette, L. Brunelle, Ls-Nap. Dubuc, ptre, Dalbé Viau, Jos. Mathieu, Arthur Maillet, O. Normandin, E.-R. Decarie, Edouard Côté, Julien Therrien, Thos.-P. Oakes, J.-O. Gareau, J.-A. Hébert, H.-U. Chauvin, E. Cholette, R. Boulé, F. St-Germain, Lidell, Lespérance & Cie, J.-E. Saucier, Alex. Brillon, N.-G. Valiquette, J.-A. Vaillant, H. Beauregard, J.-B. Puzé, A. Gobeil, A.-L. Brault, J.-W. Lévesque, F.-E. Fontaine, Alex. Dionne, La Cie Mar-

chand Frères, E.-P. Guy, H. Poirier, T. Ladouceur, E. Guay, E. Courteau.

SOUSCRIPTIONS DE \$1.00

MM. J.-M. Aumont, C.-E. Melançon, Ls Verschelden, C. Prévost, Hormisdas Cloutier, F.-A. Pinoteau, Henri Frigon, J. Bé langer, Ubalde Sansregret, Jos. Saint-Pierre, T.-Théo. Valiquette, Dr Gustave Tassé, J.-R. Raymond, Joseph Maisonneuve, O. Bouton, Henri Lanetôt, William Chénier, Ernest-J. Morin, Sybias Gauthier, J.-A.-E. Martineau, J.-T. Cadotte, W.-H. Gravel, J.-G. Yon, L.-A. Laurin, Adélarde Baillargeon, A. Leroux, Jos. Arpin, Foisy & Frère, E. Girard, A. Hurtubise, Jobin & Chevrier, Guertin Printing Co., Rodrigue & Alain, N.-N. Boivin, Jos. Turcot, Joseph Riopel, L.-J. Lefebvre, Alphonse Décarie, Pierre Morin, Maurice Loranger, Gélinas & Fils, P.-A. Coulombe, J.-A. Laporte, Elie Rochon, F. Boisvert, Jos. Saint-Georges, Lamy & Frères, E. Meloche, John-W. Stock, J. Auger, J.-O. Lacroix, Henri Baby, I. Crépeau, J.-C.-H. Dussault, A. Meunier, Joseph Monette, J.-P. Marchand, N. Trudeau, & Cie, N. Boudrias, William Hubert, Dufour & Jauron, J.-Emery Fournier, Paradis & Boisvert, Jos. Laureau, J.-C. Noury, Dr Eugène Lapointe, J.-R. Savignac, Edouard Biron, Léon Faribault, Massé & Gendron, Zéphyrin Filion, J.-Antoine Lefebvre, R. Richardson, Ernest Trudeau, J.-O. Généreux, H.-C. Grégoire, Joseph L'Heureux, Henri Généreux, A. Martin, A.-J. Boucher, Camille Paquet, J.-A. Bonin, Anatole Lachapelle, R. Décary, L.-C. de Tonnancourt, F.-Albert Pilon, Alex. Desmar-teau, R.-D. Matheson, C.-A. Goyette, R. Monty, Armand Doin, J.-W. Barré, J.-B. Charbonneau, Joseph Charest, J.-D. Caisse, Wilfrid Bessette, E.-L. Leblanc, L.-P. Dion, J.-H. Constantin, J.-O. Gagnon, L. Labelle, G. Meloche, Ulric Lachapel-le, Joseph Montpetit, Arthur-J. Beaulieu, P. Thibault, Albert Dumas, Adolphe Provencher, Joseph Lamoureux, A. Lecompte, C.-J. Baillargeon, Edmond Malo, Larue & Cloutier, P. Phaneuf, J.-A. Ouimet, J.-C. Saulnier, H. Major, Raoul Major, C. Laporte,

Louis Hamon, J.-Eug. Brunelle, Joseph Durand, Laprès & Lavergne, Adélaré Sanscartier, Tremblay & Francoeur, E.-E. Duverger, Arthur Beauchamp, L. Lamoureux, A.-H. Thibault, C.-A. Laframboise, A. Lefebvre, Joseph Laurin, L.-P. Bernier, A. Lassalle, M. D., Dr J.-H. Bourdon, A. Faucher, Dr J. Asselin, U. Ménard, J.-H.-L. Leclair, Pierre Gauthier, Joseph Malo, E. Quevillon & Cie, Joseph Laporte, O. Chaurest, J.-S. Laviolette, A. Dagenais, L. Power, Oza Martel, N. Lionais, D. Vandandaigne, Benoît & Fils, J. Marien, Arcadius Alexander, Théo. Bruneau, A.-M. Gagnon, A.-D. Gaudry, F. Dugal, A.-C. Larivière, A. Robert, P. Bertrand, E. David, P.-E. Lamarche, M. Gosselin, Ferd. Simard, C.-T. Charlebois, P. Leclerc, J. Clapin, Théo. Dagenais, V. Marin, V. Lamarre, Euclide Roy, J. Beaulieu, E. Girardot, Elie Rochon, J.-D. Côté & Fils, A.Dumaine, et plusieurs autres souscripteurs de divers montants.

V. NOTE DES PRINCIPALES DÉPENSES. — Médailles LaFontaine, \$541.22 ; Procession, \$453.25 ; Soirée de gala, \$349.55 ; Feux de la Saint-Jean et d'artifice, \$937.62 ; Messe, \$635.60 ; Congrès, \$18349 ; Comité du Monument LaFontaine, \$156.00 ; Insignes, \$125.50 ; Programme, \$252.11 ; Amusements, \$101.75 ; Impressions de circulaires, timbres, etc., etc., \$533.76. Ce qui forme une dépense totale de \$4,269.65. Les comptes en suspens s'élèvent à \$661.11.

La balance d'argent qui reste à la disposition du Comité des finances doit servir à couvrir les frais d'impression du recueil-souvenir des fêtes du 75^e anniversaire.



TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
NOTES PRELIMINAIRES.....	4
1o Assemblées de l'Association Saint-Jean-Baptiste et du Comité général, pour la préparation des Fêtes de juin 1909.....	5
Assemblée du 11 octobre 1907.....	5
" 12 avril 1908.....	5
" 26 avril 1908.....	6
" 30 octobre 1908 (Formation des Comi- tés — Lettre d'invitation).....	7
" 15 novembre 1908 (Comité des fêtes)..	9
" 11 décembre 1908 (Les Comités sont complétés).....	10
" 15 décembre 1908 (Elaboration du pro- gramme).....	12
" 18 décembre 1908 (Elaboration du pro- gramme).....	17
Programme des Fêtes (Assemblée du 21 décembre 1908)	15
Assemblée du 27 décembre 1908 (Composition des Comités).....	17
" 4 avril 1909 (Rapports des Comités)..	21
" 25 avril 1909 (Rapports des Comités)..	23
" 2 mai 1909 (Comité exécutif).....	25
" 9 mai 1909 (Rapports des Comités)..	27
" 16 mai 1909 (Comité exécutif).....	30
" 23 mai 1909 (Rapports des Comités)..	32
" 30 mai 1909 (Rapports des Comités)..	36
" 6 juin 1909 (Rapports des Comités)..	39
" 13 juin 1909 (Rapports et Résolution)..	43
" 18 juin 1909 (Rapports des Comités)..	47
" 20 juin 1909 (Rapports des Comités)..	49

2o Comptes rendus résumés des assemblées des Comités spéciaux formés en vue de la célébration des Fêtes du 75e anniversaire de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal.....	52
1 ^o Comité des finances. — Lettre du Comité.....	52
2 ^o Comité du programme. — La médaille. — <i>L'Album- Souvenir</i> . — Tableaux et personnages historiques.	54
3 ^o Comité de la procession.....	57
4 ^o Comité de la messe.....	58
5 ^o Comité des feux de la Saint-Jean.....	59
6 ^o Comité des amusements.....	59
7 ^o Comité de la presse.....	60
8 ^o Comité du monument LaFontaine.....	63
9 ^o Comité du Congrès national.....	63
Lettre du Comité.....	65
Lettre de la Commission constituante du Congrès.	67
3o Comité des Invitations.....	69
Lettre du Comité.....	72
Liste des invités (Gouverneur, ministres, évêques, sénateurs, juges, députés, sociétés médicales, socié- tés Saint-Jean-Baptiste, unions ouvrières, sociétés nationales franco-américaines, journaux, etc.)...	74
4o Lettres reçues au Comité des invitations.....	85
Lettre du Comte Grey.....	85
“ de Sir Alphonse Pelletier.....	86
“ Mgr de Montréal.....	87
“ Mgr d'Ottawa.....	87
“ Mgr de Saint-Boniface.....	88
“ Mgr de Saint-Hyacinthe.....	88
“ Mgr des Trois-Rivières.....	90
“ Mgr de Sherbrooke.....	90

	PAGES
Lettre de Mgr de Nicolet.....	91
“ Mgr de Chicoutimi.....	92
“ M. le Consul de France.....	92
“ M. le Consul de Russie.....	93
“ M. le Consul des Etats-Unis.....	94
“ Conseil de Ville de Montréal.....	94
“ M. Adolphe Ouimet (ancien président)...	95
“ M. A.-T. Genest (Institut Canadien-Fran- çais d'Ottawa).....	98
“ M. Jean Prévost (ancien ministre).....	100
“ M. Jean Lionnet (président de la <i>Canadienne</i>).....	101
“ M. le juge H.-C. Pelletier.....	101
“ M. le président de la Société Saint-Georges	102
“ M. le président de la Société Saint-André.	102
“ M. le président de la Société Saint-David.	103
“ M. le président de la Société Caledonian.	103
“ M. le président de l'Irish Protestant Society.	104
“ M. John Boyd.....	105
“ M. le président de la Société Saint-Patrice.	106
AVANT-PROPOS.....	109
Exquisse historique de l'Association (par M. l'abbé Elie- J. Auclair).....	110
Bureau des officiers de l'Association, des divisions et des sections pour l'année 1909.....	122
Le programme officiel des Fêtes.....	132
CHAPTRE I. — LA PROCESSION ET LA MESSE DU 24 JUIN. —	143
<i>Sommaire.</i> — Proclamation du maire Payette. — “Le soleil rit de tous ses rayons”. — La Saint-Jean- Baptiste (article de M. Rinfret dans <i>Le Canada</i>) p. 144 — Notre Fête nationale (article de <i>La Patrie</i>) p. 149. — Le 24 juin (article de <i>La Presse</i>) p. 155. — Comptes	

rendus de la procession (p. 159) d'après *La Presse* (p. 160), *La Patrie* (p. 166) et *Le Canada* (p. 171). — Le sermon en plein air par M. l'abbé Elie-J. Auclair (p. 177). — Mgr Bruchési donne la bénédiction du Pape (p. 185). — La foule se disperse. — Appréciation des journaux anglais. — Dernière note de *La Patrie*.

CHAPITRE II. — LA POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DU MONUMENT LA FONTAINE..... 187

Sommaire. — L'idée de glorifier LaFontaine (article de *La Patrie*) (p. 187). — La carrière de Sir Louis-Hippolyte LaFontaine (de l'*Album-Souvenir*) (p. 190). — La figure de LaFontaine au jour du 25 juin 1909. — Discours de l'honorable M. Rolland (p. 200). — Discours de Sir Alphonse Pelletier (p. 202). — Discours de l'honorable sénateur Dandurand (p. 207). — Discours de M. F.-D. Monk (p. 214). — Poésie de Lucien Rainier (p. 220). — Discours de M. Henri Bourassa (p. 221). — Discours et poésie de M. John Boyd (p. 231).—Article d'appréciation (*La Patrie*) (p. 233).

CHAPITRE III. — LE CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION..... 237

Sommaire. — L'importance du Congrès (p. 237). — Article de l'*Action Sociale* (p. 238). — L'idée de la Fédération (note historique par M. A. Denault, p. 241). — Les membres du Comité du Congrès et des quatre Commissions (p. 250). — Liste des délégués au Congrès (p. 251).—Les délibérations du Congrès (p. 256). — Constitution de la Fédération Catholique (14 chapitres contenant 82 articles) (p. 258). — Les officiers de la Fédération (p. 270). — Visites aux congressistes de Mgr Bruchési (p. 271) et de Sir Alphonse Pelletier (p. 272). — Discours de M. le Dr Dubé, président de

la Fédération (p. 272). — Les propositions au sujet de la langue française et de la Société du Parler Français (p. 273). — Article du *Pionnier* (M. Denault) : *L'Avenir français en Amérique* (p. 275). — Article de la *Nouvelle-France* (M. l'abbé J.-A.-M. Brosseau) : *Le 75^e anniversaire de la Saint-Jean-Baptiste de Montréal* (p. 284). — Article de la *Revue Canadienne* (M. l'abbé Philippe Perrier) : *Fédération catholique* (p. 287). — Bénédiction du Pape à la Fédération (p. 302). — Article de la *Semaine Religieuse* (p. 302 et suivantes).

CHAPITRE IV. — LE CONGRÈS DES CANADIENNES FRANÇAISES. 307

Sommaire. — Les deux congrès de 1907 et de 1909. — Les débuts de l'oeuvre. — Les pionnières (p. 308). — Le congrès de 1907. — Discours de Mme Béique (p. 309). — Discours de Mgr Bruchési (p. 312). — Discours de Sir Louis Jetté (p. 316). — Discours-programme de Mme Gérin-Lajoie (p. 317). — Le congrès de 1909 (p. 320). — Article de Danielle Aubry (p. 321). — Constitution de la Fédération nationale (p. 323). — Personnel du Bureau de direction (p. 326). — Sociétés affiliées (p. 326). — Les séances du congrès de 1909 et les sujets à traiter (p. 328). — Programme des séances avec les noms des femmes-orateurs (p. 330). — Réflexions du compilateur (p. 332). — Extrait du discours de Mme Béique (p. 332). — Extrait du discours de Mgr Bruchési (p. 334). — Réflexion finale. — Pensée de M. d'Haussonville (p. 336).

CHAPITRE V. — ECHOS DIVERS..... 339

Sommaire. — Raison de ce chapitre. — La soirée de Gala (p. 341). — Les feux de la Saint-Jean (p. 345). —

Le festival musical et l'illumination de la ville (p. 345).
— Les prix (p. 347). — A Saint-Louis-de-France
(p. 349). — Les jeux athlétiques et le feu d'artifice
(p. 351). — Le poème de M. John Boyd (p. 359).

APPENDICE..... 367

Sommaire. — Assemblée du 7 juillet 1909. Comité général d'organisation des fêtes du 75e anniversaire de l'Association Saint-Jean-Baptiste (p. 367).—II. Echos des fêtes du Lac Champlain (p. 369). — III. Réunion plénière des percepteurs (p. 371). — IV. Liste des souscripteurs (p. 375). — V. Note des principales dépenses (p. 379).



TABLE DES GRAVURES ET PORTRAITS

1o	Ludger Duvernay	sur le couvert
AVANT-PROPOS.		Entre les pages
2o	Officiers généraux de l'Association Saint-Jean-Baptiste.....	112 et 113
3o	Comité d'organisation des fêtes du 75ème anniversaire.....	120 et 121
4o	M. J.-C. Beauchamp, président-général.....	128 et 129
5o	Mgr Bruchési, aumônier-général.....	136 et 137
CHAPITRE I.		
6o	“ La procession s'organise ”.....	148 et 149
7o	“ Les jeunes zouaves ”.....	152 et 153
8o	“ Religion et patrie ”.....	156 et 157
9o	“ Melle de Verchères ”.....	160 et 161
10o	“ Jacques-Cartier ”.....	164 et 165
11o	“ Siège de Québec ”.....	168 et 169
12o	“ Mort de Montcalm ”.....	172 et 173
13o	“ Cartier — LaFontaine — Papineau ”... ..	174 et 175
14o	“ Le petit saint Jean-Baptiste ”.....	176 et 177
15o	“ Le sermon en plein air ”.....	184 et 185
CHAPITRE II.		
16o	L'hon. J.-D. Rolland.....	192 et 193
17o	Sir A.-P. Pelletier.....	200 et 201
18o	L'hon sénateur Raoul Dandurand.....	208 et 209
19o	M. F. D. Monk.....	216 et 217
20o	M. Henri Bourassa.....	224 et 225
21o	Médaille LaFontaine, avers et revers.....	232 et 233
CHAPITRE III.		
22o	L'hon. Alph. Desjardins.....	256 et 257
23o	M. le Dr Dubé.....	272 et 273
24o	M. l'abbé Philippe Perrier.....	288 et 289

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

F
5450
S58274

Societe Saint-Jean
Baptiste de Montreal
Fetes du 75e anniversaire
de l'Association Saint-Jean-
Baptiste de Montreal, juin
1909

